

SUPPLÉMENT

Le Monde
DES LIVRES

Théâtre, danse, et des poches pour l'été

CANNABIS

Londres assouplit sa législation p. 5

PARIS

L'enquête sur les attributions de logements p. 10

MADAGASCAR

Les piteuses aventures de douze mercenaires français p. 2

BOURSE

Autorités de contrôle : fusion en vue p. 18

SCHNEIDER-LEGRAND

Divorce consommé p. 17

PORTRAIT

Claudie Haigneré, Mir au gouvernement p. 13

RÉGIONS

La décentralisation à l'essai p. 12

DISPARITION

Paul Guilbert p. 11

International.....	2	Entreprises.....	17
Union européenne.....	5	Communication.....	19
France.....	6	Marchés.....	20
Société.....	8	Aujourd'hui.....	22
Carnet.....	11	Météorologie.....	26
Abonnements.....	11	Jeux.....	26
Régions.....	12	Culture.....	27
Horizons.....	13	Radio-Télévision.....	31

Mattei : la santé n'a pas de prix

Le ministre de la santé estime qu'il faut en finir avec l'obsession de la maîtrise des dépenses

DANS UN entretien au Monde, Jean-François Mattei, ministre de la santé, estime que la sécurité sociale n'est pas « au bord d'une crise financière majeure ». Il affirme que « la croissance des dépenses de santé est inéluctable, en raison du vieillissement de la population, du coût des nouvelles technologies médicales et de la recherche du mieux-être ». Jean-François Mattei ajoute donc qu'« il faut cesser de dire qu'il faut "maîtriser", "contenir" les dépenses de santé. Selon lui, les dépenses d'assurance-maladie ne doivent plus être calculées « uniquement sur des critères budgétaires, mais sanitaires ». Pour autant, « il n'est pas question d'augmenter les cotisations ».

Le ministre avance sa solution : « Faire confiance aux professionnels de la santé. » L'accord sur la revalorisation des honoraires médicaux lui paraît être, de ce point de vue, « un acte fondateur » qui ouvre « une nouvelle époque ».

Jean-François Mattei affirme qu'il n'a pas « l'intention de transiger avec les dépassements » illégaux d'honoraires. Pour lui, « c'est dans la prévision que l'on trouvera de nouvelles



économies ». Il remarque que la France enregistre, en matière de mortalité avant 60 ans, « les pires chiffres d'Europe », qu'il y a chaque jour 50 décès liés au tabac, 30 par

suicide, 30 par accidents domestiques, 25 sur les routes. Et que le sida fait 11 morts par semaine. Jean-François Mattei explique que les socialistes laissent « des situations



explosives » dans le secteur hospitalier. Les régions pourraient prendre en charge le parc immobilier des hôpitaux, « comme elles le font pour les lycées ».

► Un entretien avec Jean-François Mattei

► La Sécurité sociale n'est pas « au bord d'une crise financière majeure »

► Le ministre veut « faire confiance » aux médecins pour maîtriser les dépenses

► Il exclut de relever les cotisations

► Les régions prendraient en charge le parc hospitalier

Lire page 6

Prostitution : les projets de Sarkozy

COMMENT lutter contre la prostitution ? L'afflux de femmes venues d'Europe de l'Est et d'Afrique et les nuisances générées par l'intensification des trafics dans certains quartiers conduisent le gouvernement à ouvrir ce dossier complexe. Tandis que le ministre de l'intérieur prépare une loi visant l'expulsion des prostituées étrangères, des voix s'élèvent en faveur d'une répression accrue des clients. Le même débat parcourt l'Europe, divisée entre Etats partisans d'une réglementation et abolitionnistes.



MARIE DORIGNY/SIPA PRESS

► L'expulsion des prostituées étrangères à l'étude

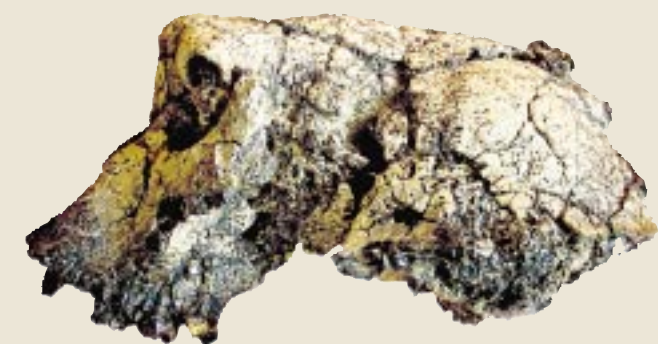
► La pénalisation des clients en débat

► En Suède et en Allemagne

Lire pages 8 et 9

SCIENCES

Toumaï, notre ancêtre d'Afrique, a sept millions d'années



UNE ÉQUIPE franco-tchadienne a mis au jour dans le désert du Djouab les restes fossiles d'un préhumain, Toumaï, vieux de sept millions d'années. Les paléo-anthropologues s'interrogent sur ce crâne (photo), le plus ancien connu, qui peut remettre en cause la théorie est-africaine du berceau de l'humanité. Lire page 24

MPF

Le satellite KEO attend vos messages pour les Terriens du DXXI^e siècle

TERRIENNES, Terriens, à vos plumes ! C'est un véritable appel à l'inspiration des peuples du monde qu'a lancé, mardi 9 juillet, sur le toit de la Grande Arche de la Défense, Jean-Marc Philippe, créateur du poétique projet KEO. Derrière ce nom se cache un satellite qui, d'ici deux ans, devrait quitter notre planète pour une mission unique dans l'histoire : rester en orbite autour de la Terre pendant 50 000 ans et y revenir en émissaire du passé, porteur des messages que les humains du XXI^e siècle naissant lui auront confiés.

Tout habitant de la planète est donc convié, selon l'expression de Jean-Marc Philippe, artiste scientifique spécialiste des métaux à mémoire de formes, à « rendre visite à ses propres pensées » et à les coucher sur le papier ou à les saisir sur le clavier d'un ordinateur. L'œuvre collective ainsi réalisée sera gravée dans des disques de verre assez solides pour résister à un séjour de cinquante millénaires dans le milieu hostile qu'est l'espace. Les messages du genre humain ne seront

pas les seuls « cadeaux archéologiques » qu'emportera KEO, sphère métallique ailée de 50 centimètres de diamètre. Les accompagneront une encyclopédie numérique dressant l'état des lieux de notre planète, une fresque de visages photographiés sur tous les continents, une plaque indiquant la configuration des planètes du système solaire lors du lancement - ce qui permettra aux astronomes du futur d'en retrouver la date - et un diamant dans lequel seront incluses quatre petites sphères d'or. « La première, explique Jean-Marc Philippe, renfermera une goutte d'eau de nos océans, la deuxième un petit volume d'air, la troisième une pincée de terre arable et la dernière une goutte de sang, prise au hasard, véritable signature génétique de l'espèce humaine. »

A ceux qui le prenaient pour un doux rêveur farfêlé, le concepteur de KEO a opposé la patience et la force de conviction. Il a dû en falloir une bonne dose pour rallier gracieusement à sa cause des sociétés et des institu-

tions aussi sérieuses qu'Aérospatiale, Arianespace, le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, le ministère français des affaires étrangères ou l'Agence spatiale européenne. KEO a par ailleurs été élu projet du XXI^e siècle par l'Unesco.

Toutes les études techniques préalables ont été menées à bien, une petite place gratuite a été réservée sur une fusée, probablement une Ariane-5. Il ne reste plus aux humains qu'à imaginer ce qu'ils veulent dire et transmettre à leurs très lointains héritiers. En espérant que, d'ici à cinquante millénaires, Homo sapiens n'aura pas trouvé le moyen de se détruire.

Il existe deux adresses pour envoyer son message à KEO : par Internet à www.keo.org ; par courrier à KEO, BP 100, 75262 Paris Cedex 06. Et attention, les messages ne doivent pas dépasser quatre pages.

Pierre Barthélémy

PORTRAIT

Le regard de Jeanne



A 27 ANS, Jeanne Dandoy présente à Avignon sa première création, Jane. Questions aux femmes, avec provocation. Lire page 30

ANALYSE

Le symbole Jean-Marie Messier

C'EST UN PARADOXE assez saisissant. De l'ascension de Jean-Marie Messier, il a été beaucoup question en France, durant de longues années. A gauche comme à droite, on a souvent applaudi la marche en avant du jeune patron. On en a même fait la figure emblématique de la mutation du capitalisme français : une grande et belle réussite ! Mais, de sa chute, on a beaucoup moins parlé. Ou plutôt, si la chronique de son éviction a été minutieusement racontée, elle n'a pas donné lieu à beaucoup de commentaires. Pas un mot, ni à gauche ni à droite. Pas de communiqués du gouvernement ni du patronat. Rien ! En fait, tout s'est passé comme s'il s'agissait d'un tonitruant fait divers dans la

vie des affaires, mais ne justifiant pas, une fois le problème réglé, qu'on s'y attarde durablement.

Pourtant, le parcours du patron déchu est un extraordinaire symbole de l'économie française. De la même façon que les scandales Enron ou WorldCom rendent compte des dérives du capitalisme américain, le cas Vivendi Universal - ou plus précisément le cas Messier -, même s'il n'est pas exactement de même nature, parle beaucoup sur nos mœurs économiques de ce côté-ci de l'Atlantique, sur l'état du capitalisme français, ses faiblesses ou ses dysfonctionnements.

Vivendi Universal tel que Jean-Marie Messier l'a façonné est un produit hybride, poussant à son

paroxysme la façon dont le monde des affaires avait envie de se voir. Né de la vieille Compagnie générale des eaux, figure de proue d'un capitalisme d'Etat au cœur des systèmes de réseau, d'influence, voire de corruption, le groupe a voulu se transformer en une puissance économique moderne, engagée dans le monde des nouvelles technologies et n'ayant que le marché comme boussole et comme maître. Quand la transformation s'est achevée par la fusion avec le groupe Seagram, tout le monde a applaudi.

Laurent Mauduit et Martine Orange

Lire la suite page 16

EXCEPTIONNEL

CITROËN FÉLIX FAURE
met en vente une série de

C5 2.0 HDI
Finition SX

au prix de 18500€*

Matriculables jusqu'à fin novembre 2001, 6CV, table kilométrage, peinture métallisée, 10ème, garnissage velours, système de navigation monochrome, air conditionné réglable, système audio compact disque RDS + 6 HP, système ABS avec régulateur électronique de freinage et aide au freinage d'urgence, direction à assistance variable...

GARANTIE UN AN PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE FINANCIÈREMENT À LA CARTE

CITROËN FÉLIX FAURE *avec le réseau*

fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15	01 53 68 15 15
Paris 14	01 45 89 47 47
Paris 19	01 44 52 79 79
Colombes (75)	01 30 66 37 27
Limay (78)	01 34 78 73 48
Meaux (77)	01 31 64 05 42
Thiais (94)	01 46 98 41 23
Nantes (44)	02 40 89 21 21
Orbais (60)	04 78 20 47 77
Valdrieux (13)	04 42 78 77 37

M 00147 - 712 - F - 1,20 €

INTERNATIONAL

ENQUÊTE

Anciens militaires des **FORCES SPÉCIALES** ou du renseignement, membres du DPS, le service d'ordre du Front national, une douzaine de **MERCENAIRES** français ont tenté, à la mi-juin, une « mission » à Madagas-

car, pour venir en aide au président sortant, Didier Ratsiraka. L'aventure n'a duré qu'une trentaine d'heures pour se solder par un **FIASCO TOTAL**, leur avion étant obligé de rebrousser chemin vers la France, après

intervention du **QUAI D'ORSAY**. L'opération, qui aurait coûté à son commanditaire un **DEMI-MILLION D'EUROS**, a réveillé sur la Grande Île la peur de « barbouzeries » en tout genre. Les mercenaires n'étaient

pas inconnus des services français. Leur **CHEF**, patron d'une société de gardiennage, aurait « travaillé » avec Bob Denard et a effectué différentes « **MISSIONS** » au Congo-Brazzaville et en Côte d'Ivoire.

La piteuse équipée d'un charter d'« affreux » pour Madagascar

Mélange d'amateurisme et d'affairisme, la tentative d'un groupe de douze mercenaires français de gagner la Grande Île pour se mettre au service du pouvoir menacé de Didier Ratsiraka, aujourd'hui réfugié à Paris, a été mise en échec, à la mi-juin, par les autorités françaises

MADAGASCAR
de notre envoyé spécial
« C'est tellement gros qu'on se demande s'ils ne l'ont pas fait exprès. » Exprès d'être repérés,

■ RÉCIT

Partie du Bourget le 18 juin, l'expédition avortée s'achève le 20 à Lyon

Exprès d'être empêchés. Cet ancien sous-officier parachutiste a participé à plusieurs opérations « officieuses » en Afrique depuis son départ de l'armée. Il est aujourd'hui partagé entre ricanement et abatement après la piteuse équipée de douze mercenaires français vers Madagascar. Partis ensemble, à la mi-juin, de l'aéroport du Bourget comme VRP en goguette, ils ont été rattrapés par le fond de la culotte avant même d'avoir atteint la Grande Île.

« Une boulette », ajoute le sous-officier. Un raté qui traduit l'état d'approximation de la « profession » en France, encore régie par de vieux réseaux post-coloniaux, alors que se développe dans les pays anglo-saxons une forme moderne de mercenariat : de puissantes sociétés privées aux activités diversifiées y ont pignon sur rue.

RUMEUR INSISTANTE

Le mardi 18 juin, à 20 h 25, un Falcon 900 de la compagnie privée AeroService Executive décolle de l'aéroport parisien du Bourget avec une douzaine de passagers. Son plan de vol indique Assouan, en Égypte, comme destination. Mais l'objectif est Toamasina (ex-Tamatave), sur la côte est de Madagascar, fief du président sortant Didier Ratsiraka, où il s'est réfugié avec sa famille et son gouvernement et tente de résister aux forces du président élu, Marc Ravalomanana.

A l'escale de Dar-es-Salaam, où le petit jet doit ravitailler en carburant, les autorités tanzaniennes bloquent

l'appareil sur ordre de Paris. Le « charter » fait demi-tour et se pose à l'aéroport de Lyon — Saint-Exupéry, dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 juin. Après un contrôle d'identité, les passagers sont laissés libres. Même si le Quai d'Orsay fait savoir qu'il « examine les suites possibles à donner à cette affaire », il n'y a pas grand-chose contre eux. Ces hommes « aux intentions suspectes » étaient partis « à poil », comme on dit dans le jargon : sans armes ni équipement particulier.

L'improvisation apparente du « voyage organisé » laisse pantois les « professionnels ». L'un d'eux fait remarquer : « Généralement, les regroupements se font plutôt à Londres, que les hommes rejoignent individuellement. Dans ce cas précis, la Réunion aurait été un point de ralliement idéal : on peut s'y rendre discrètement sous prétexte de vacances. » De là-bas, en effet, il y a l'embaras du choix pour rallier discrètement Madagascar, à une heure ou deux de vol, ou à trente-six heures de mer. Le temps a-t-il manqué ? Le



ROLAND QUADRINI/KR IMAGES PRESSE

Le Falcon 900 de la compagnie privée AeroService Executive, qui transportait les douze mercenaires français, décolle de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, le 20 juin, sans ses passagers. Il était parti du Bourget le 18, à destination d'Assouan (Égypte), selon son plan de vol, mais avait été contraint de faire demi-tour, dans la nuit du 19 au 20 juin, après une escale technique à Dar es-Salaam (Tanzanie), sur intervention des autorités françaises.

équipe-là aurait été formée, et « maintenue en stand-by » depuis six semaines. Sans connaître ni la destination ni l'objectif, et encore moins le commanditaire.

Le président sortant de Madagascar, à qui l'idée aurait été soufflée par un Français vivant sur l'île, aurait tardé à prendre sa décision.

Fiasco ou « opération commerciale » ?

Chacun des passagers du Falcon 900 aurait perçu une somme allant, selon les sources, de 7 000 à 14 000 euros pour une mission d'un mois et demi. « Sans doute moins que ça si Bob Denard est derrière... car il paie très mal », corrige un ancien compagnon du mercenaire. Généralement, s'ajoute à cette « avance » des frais journaliers et des primes à l'objectif que, dans ce cas précis, personne n'aura à verser. Selon un habitué de ce type d'affaires, l'opération aurait coûté à son commanditaire l'équivalent de 350 000 à 450 000 euros. Un investissement exorbitant pour un tel fiasco. « Cela ressemble à une opération commerciale », estiment plusieurs spécialistes. Quasiement une arnaque de la part de professionnels après au gain, sans doute nostalgiques et peu regardants sur les causes qu'ils servent.

président Ratsiraka n'était arrivé à Paris que trois jours plus tôt, le 14 juin, dans le but avoué de « travailler à la recherche d'une solution à la crise malgache ». Formule suffisamment ambiguë pour que le tout-Paris « barbouzard » se mette à bruiser d'une rumeur insistante : « Le "Vieux" est à la recherche d'une équipe. » Un bon carnet d'adresses suffit, paraît-il, à réaliser un casting acceptable en quarante-huit ou soixante-douze heures. Pourtant, selon certaines informations, cette

« Ils attendaient peut-être le déblocage des fonds, avance un spécialiste de la sécurité. Dans ce milieu, on ne fait rien sans avoir touché l'argent, au moins la prime de départ. »

Sont-ils partis à la faveur d'un qui-proquo, ainsi que le suggèrent certains ? D'un défaut de communica-

tion ? D'un signal, faussement interprété comme un feu vert, qui serait venu, « du côté du Château » ? Dominique de Villepin, le ministre des affaires étrangères, qui a connu de près la cellule africaine de l'Élysée, où il était secrétaire général jusqu'en mai, est catégorique. Pas question de tolérer ce genre de pratiques : « A la seconde même où j'ai été informé, j'ai donné l'ordre qu'on arrête cet avion. Nous l'avons fait et nous l'avons rendu public ; comment être plus clair ? »

Minable opération de « Pieds nickelés » pour les uns, dont Didier Ratsiraka aurait fait les frais, l'affaire du Falcon 900 aurait été une « diversion », selon d'autres. « Si nous avions pu mettre des autocollants et une banderole, nous l'aurions fait », affirme un proche du dossier. Dans le métier, cela s'appelle « animer le paysage ».

A quoi, en effet, auraient servi ces hommes ? Sécuriser l'aéroport de Toamasina, dans la perspective de combats avec les troupes de M. Ravalomanana, qui contrôlaient déjà quatre provinces sur six ? « C'est ridicule, estime un expert malgache. Le 2^e RFI a été positionné là-bas : ce sont des forces d'interven-

tion très capables, qui s'entraînent régulièrement avec les Français. » Selon l'entourage de Marc Ravalomanana, le président reconnu aujourd'hui par la communauté internationale, il s'agissait de l'assassiner, lui, son ministre de la défense et son chef d'état-major. Les festivités de l'Indépendance, le 26 juin, au stade d'Antananarivo, en auraient fourni l'occasion. Déjà, en janvier, au début du conflit, lorsqu'il haranguait d'immenses foules de partisans sur la place du 13-Mai, à Antananarivo, les gardes du corps de M. Ravalomanana ne quittaient pas de leurs jumelles les toits alentour : une rumeur avait annoncé l'arrivée en ville de tireurs d'élite étrangers pour le supprimer.

L'AFFAIRE DES COMORES

Courant juin, alors que des escarmouches opposaient des militaires des deux camps aux quatre coins de l'île, la sécurité de Marc Ravalomanana était à cran dans la capitale. Les mercenaires « n'auraient pas pu faire un pas dans "Tana" sans se faire étriper », assure un observateur malgache. Le voyage de douze mercenaires aurait pu s'achever comme celui de leurs « confrères », en

décembre 2001, aux Comores. Treize hommes recrutés dans les milieux d'extrême droite du sud de la France, embarqués à bord d'un gros chalutier à Nosy Be, une île sur la côte nord de Madagascar, avaient débarqué dans l'île de Mohéli, où ils étaient visiblement attendus par les troupes gouvernementales. Six de ces « chiens de guerre » y ont laissé la vie ; les autres croupissent en prison.

UN PAYSAGE BIEN « ANIMÉ »

Qu'il s'agisse d'une tentative ratée par amateurisme ou d'un leurre censé couvrir une opération de plus grande envergure, l'affaire du Falcon 900 a réveillé, chez les Malgaches, le fantasme d'une Grande Île cernée par une nuée de mercenaires. Trois, quatre ou six hélicoptères selon les versions, chargés chacun d'une douzaine d'hommes, auraient atterri dans l'île Sainte-Marie, près de Toamasina. D'autres sources évoquent deux Transal et une centaine de mercenaires. Selon les services de M. Ravalomanana, ces « soldats de fortune » seraient venus d'Afrique du Sud.

Un ancien premier ministre de M. Ratsiraka, considéré comme l'organisateur de l'opération, est en prison à Antananarivo. Dans des cellules voisines, ont pris place, le 25 juin, deux résidents français de l'île soupçonnés d'avoir voulu contribuer au soutien logistique des mercenaires. Des téléphones cellulaires, des treillis et des moteurs de hors-bord auraient été découverts dans leur camion. A l'aéroport de Johannesburg, deux touristes ukrainiens, dotés de passeports tout neufs, avec un treillis au fond de leur valise, auraient été empêchés de monter dans un avion à destination d'Antananarivo. Dans ce paysage décidément bien « animé », personne n'a vu le moindre de ces « guerriers ».

Jean-Jacques Bozonnet

Des « soldats de fortune » proches de certains réseaux « françafricains »

MADAGASCAR

de notre envoyé spécial

Les services de renseignement français n'ont pas eu grand mérite à repérer les drôles de « touristes » qui ont embarqué dans le Falcon 900, le 18 juin, avec pour destination officielle Assouan. Car la plupart des hommes qui se sont présentés au contrôle des passeports de l'aéroport d'affaires du Bourget n'étaient pas des inconnus.

Alain Travers, Cyril Avinès, Philippe Six, Guillaume Farfarot, Hervé Pannetier, Nicolas Loire, Gérard Fournieret, Gabriel Petitgérard, Michel Lamour, Jacques Guillet ont entre 30 et 60 ans. Ils sont soit d'anciens militaires — certains sont issus des forces spéciales ou du renseignement —, soit des membres du Département protection sécurité (DPS), le service d'ordre du Front national. Il y a parmi eux quelques quinquagénaires qui ont déjà

beaucoup bourlingué en Afrique. Leur départ en groupe, sous leur propre identité, ne pouvait qu'éveiller les soupçons. Le chef et recruteur présumé de la petite troupe est Marc Garibaldi, 36 ans. Cet ancien aspirant, autoproclamé capitaine, est connu pour avoir travaillé avec le mercenaire Bob Denard. En 1999, c'est lui qui aurait assuré la logistique de l'« Opération Hadès ». La mission consistait à restructurer les forces gouvernementales de M. Sassou Nguesso, au Congo-Brazzaville.

« FUIITE » ORGANISÉE

L'année suivante, Marc Garibaldi était à Abidjan (Côte d'Ivoire), à la tête d'une équipe censée venir en aide au général Robert Guéi. Mais, attendue de pied ferme en raison d'une « fuite » organisée par une officine concurrente, elle avait dû se replier à peine arrivée.

Le « capitaine Garibaldi » n'est pas considéré comme une « pointure » dans la profession. Mais sa présence à la tête du commando marque, pour beaucoup d'observateurs, l'implication des réseaux non encore éteints de Bob Denard et du général Jeannou Lacaze. Il aurait été « mis sur le coup » par Luc Marques de Oliveira, un ancien sous-officier de la DGSE, âgé de 45 ans. C'est cet homme, aujourd'hui patron d'une société de gardiennage en région parisienne, qui aurait assuré le lien avec Didier Ratsiraka, considéré par beaucoup comme le commanditaire de cette opération avortée. Spécialiste du contre-espionnage, M. Marques avait mis en place un service de renseignement auprès du chef de l'Etat malgache au début des années 1990.

J.-J. B.

Parce qu'on ne gère pas une maison de disques, un théâtre ou un festival comme une autre entreprise...

M/S MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

Ce Mastère Spécialisé, accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles, s'adresse à des jeunes diplômés universitaires et Grandes Ecoles (Bac+5) ou à des professionnels avec expérience (Bac+4) désireux de renforcer leurs compétences (possibilité de Congés Individuels Formation).

500 heures de cours et séminaires, une thèse professionnelle, un stage de 4 mois minimum.

Sélection sur dossier et entretien entre le 1^{er} et le 30 septembre 2002.

Documentation et dossier de candidature :

Josette Lanneaux (33)(0)380 725 900

escdijon@escdijon.com

GRUPE ESC DIJON BOURGOGNE

www.escdijon.com

MASTÈRE SPÉCIALISÉ

DURBAN

de notre envoyée spéciale

« On nous tourne en bourriques : les Européens exigent de nous d'être des démocrates, puis nous critiquent quand on refuse de reconnaître Marc Ravalomanana », s'insurge un diplomate togolais. Ironie de l'histoire : le Togo, qui avait été provisoirement exclu de l'OUA en 1963, après le coup d'Etat de Gnassingbé Eyadéma — toujours au pouvoir — a été parmi les plus virulents, lors du sommet de Durban, à refuser la reconnaissance du nouveau président malgache.

Le dossier a occupé une grande partie des débats lors de la première réunion des chefs d'Etat de l'Union africaine (UA), créée à Durban, sur le modèle de l'Union européenne, pour remplacer l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le Sénégalais Abdoulaye Wade a eu beau revenir plusieurs fois à la charge, il s'est retrouvé quasiment seul à défendre le tombeau de Didier Ratsiraka, président pendant plus

de vingt-cinq ans de la Grande Île et désormais en exil en France. Le Burkina Faso et, avec plus de discrétion, l'île Maurice, ont tenté de l'épauler dans ce combat perdu d'avance. Avant même le début du sommet, l'OUA avait fait savoir que, conformément au principe adopté en 1999 à Alger, il n'était pas question d'accueillir un président élu de façon anticonstitutionnelle. Qu'importe si un grand nombre de chefs d'Etat présents à Durban ne sont guère mieux élus que Marc Ravalomanana. Le président sénégalais ne s'est d'ailleurs pas privé d'interpeller les « putschistes » présents dans la salle.

De son côté, le chef de l'Etat nigérian, Olusegun Obasanjo, a clamé que « l'ère des laquais » de l'Occident au sein de l'UA était terminée. Une pique à l'adresse du Sénégal, soupçonné de se faire, au sein de la conférence, le porte-parole de la France et des Etats-Unis. Paris a en effet reconnu le nouveau président malgache, dans le sillage des Améri-

cains. Marc Ravalomanana a, lui aussi, tenté directement, dans une lettre envoyée pendant le sommet au président Thabo Mbeki, d'infléchir la position de l'Union. Dans ce courrier, il demandait aux chefs d'Etat d'avoir « une nouvelle approche de la situation », assurait que « l'ordre républicain est rétabli sur tout le territoire » et promettait la tenue d'élections législatives anticipées. Il se disait prêt à ratifier immédiatement l'acte constitutif de l'Union africaine.

PORTE OUVERTE

L'Union laisse cependant la porte ouverte et pourrait reconnaître le nouveau président si les prochaines élections législatives lui apportent une légitimité. Le président Ratsiraka ayant quitté le pays dans la débâcle, l'Union ne pouvait plus réclamer, comme elle le faisait jusque-là, la tenue d'une nouvelle élection présidentielle.

Les législatives font donc figure d'échappatoire pour donner une

occasion aux Africains de reconnaître le nouveau pouvoir sans réellement se dédire. L'Union voulait avant tout montrer, à l'extérieur, sa volonté de rupture avec l'ordre ancien mais aussi prévenir les opposants qu'il est mal venu de prendre le pouvoir par la rue.

Reste au nouveau président malgache à asseoir son pouvoir. L'Arema, le parti de Didier Ratsiraka, a accepté la victoire du maire d'Antananarivo et les derniers bastions tenus par le camp de l'ancien chef de l'Etat sont tombés sans combat. Mais Marc Ravalomanana, élu grâce au soutien des Eglises — et surtout au besoin de changement après des années de règne ratsirakiste —, n'a pas de parti politique. Otage des politiciens locaux, il aura du mal à maintenir autour de lui une majorité solide. Les rancœurs, après sept mois de crise, sont tenaces et les cicatrices seront longues à disparaître.

Fabienne Pompey

En Israël, le fondateur du parti ultra-orthodoxe Shass sera libéré pour bonne conduite

Condamné pour corruption, Arieh Deri a conservé son pouvoir d'influence

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Un dessin humoristique publié en début de semaine dans la presse israélienne campait l'aéroplane du parti ultra-orthodoxe Shass, rassemblé autour de son chef spirituel, le rabbin Ovadia Yossef. « Prions pour Arieh », commandait le saint homme. « Pour qu'il reste en prison ou pour qu'il sorte ? », demandait alors un impertinent.

Condamné à trois ans de prison pour corruption, fraude et abus de confiance, l'ancien responsable du parti, Arieh Deri, devrait être libéré le 15 juillet pour bonne conduite, après avoir purgé les deux tiers de sa peine. Son retour à la vie publique suscite d'ores et déjà les interrogations au sein de sa famille.

Animal politique sans égal, Arieh Deri avait fait du Shass, en moins de vingt ans, la troisième formation politique en importance à la Knesset, après le Parti travailliste et le Likoud. Précédant de peu sa chute, les élections de 1999 avaient en effet été marquées par la poussée des « hommes en noir » séfarades, qui avaient recueilli dix-sept sièges.

Ce succès n'avait pourtant pas été sans tiraillements au sein de la formation et son chef spirituel s'était accommodé bien volontiers des soucis judiciaires d'un ambitieux, qui commençait à lui faire de l'ombre. Après sa con-



Arieh Deri, l'ex-leader du Shass, le parti ultra-orthodoxe israélien, sort de la prison de Maasiyahu, mercredi 10 juillet, escorté par les gardiens à Ramleh. Il y retournera le soir pour y passer la nuit. Condamné à trois ans de prison pour corruption, fraude et abus de confiance, Arieh Deri, devrait être libéré pour bonne conduite le 15 juillet.

damnation, Ovadia Yossef a confié le Shass à Eli Yishai, ministre de l'intérieur dans la coalition dirigée par Ariel Sharon, une personnalité beaucoup plus effacée que son prédécesseur.

NOSTALGIQUES

Méthodique, Eli Yishai a placé ses hommes à tous les rouages du parti, qui bénéficie d'importantes subventions publiques. Périodiquement, le chef spirituel lui a renouvelé sa confiance et son soutien, mais ces précautions ne sont

pas venues à bout des nostalgiques d'Arieh Deri. Par ailleurs, des signaux inquiétants ont alimenté les doutes sur les capacités politiques du patron de la formation ultra-orthodoxe.

Les dernières projections en sièges des intentions de vote mesurées par les enquêtes d'opinion montrent que le Shass risque d'essuyer une sérieuse déconvenue lors des prochaines élections et perdre un bon tiers de ses représentants. Le parti a déjà enregistré une cuisante défaite à Lod,

dans la banlieue de Tel-Aviv, au cours d'élections municipales organisées il y a plus d'un mois.

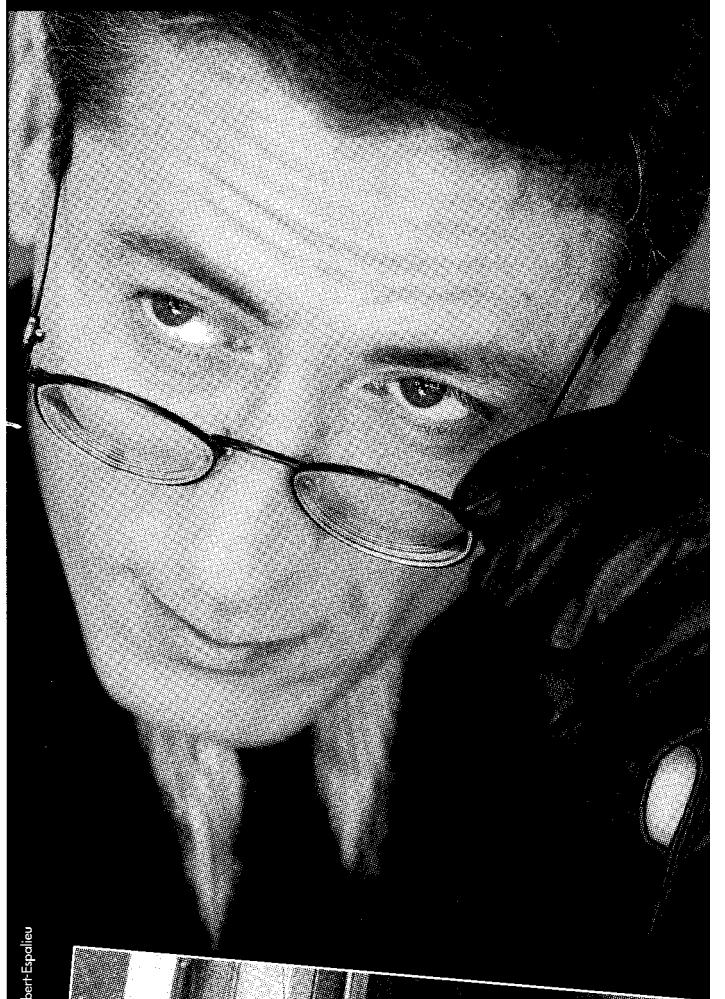
La brève crise gouvernementale qui a opposé à la fin du mois de mai les partis ultra-orthodoxes au premier ministre, à propos de la réduction des allocations familiales pour cause de restrictions budgétaires a également illustré la perte d'influence du Shass. Le parti avait réussi, jusqu'à présent, à tirer profit de l'affaiblissement des deux grandes formations israéliennes, pour s'imposer comme faiseur de majorité, moyennant des rétributions symboliques et financières.

Exclu pour avoir rompu la solidarité gouvernementale lors de l'examen du projet de loi modifiant le budget, le Shass a finalement réintégré la coalition, quelques jours plus tard, sans avoir rien obtenu, et selon la presse israélienne, le rabbin Ovadia Yossef a dû intervenir pour empêcher la publication d'une lettre interne très critique pour l'actuelle direction.

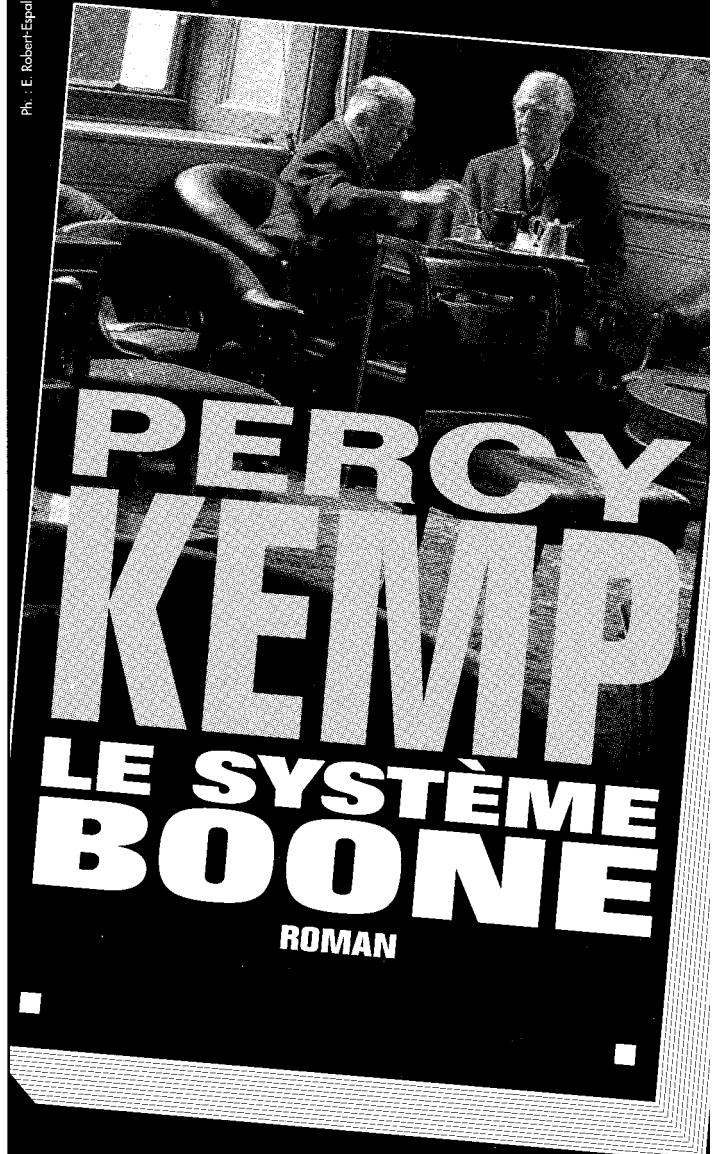
Même si Arieh Deri reste interdit de responsabilités publiques pour encore plusieurs années du fait de sa condamnation, son pouvoir d'influence est intact. En dépit de déclarations lénifiantes, il ne devrait pas renoncer à s'en servir si l'érosion du Shass se précise.

Gilles Paris

PERCY KEMP



Ph. : E. Robert-Espinoza



“Islamisme, Occident, terrorisme, double et triple jeu... Une véritable histoire de services secrets riche en rebondissements. Un digne héritier de John Le Carré.”

JOSYANE SAVIGNEAU
LE MONDE

ALBIN MICHEL

Françoise Chipaux

Eloan Pinheiro dos Santos, femme et pionnière brésilienne contre le sida

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Serait-ce une affaire de femmes ? De la même manière qu'en Thaïlande c'est grâce à Krisana Kraisintu que la production locale de médicaments génériques a pu démarrer, le programme brésilien d'accès aux traitements antida n'aurait pas eu la même physionomie sans Eloan Pinheiro dos Santos. Après une trentaine d'années dans l'industrie pharmaceutique privée, cette chimiste a pris en 1993 la direction de Far-Manguinhos, l'entreprise publique où elle mettra au point les formulations génériques de la plupart des médicaments antirétroviraux.

« Peut-être que les femmes ont une conscience plus aiguë des besoins de leurs enfants et des droits de chacun », avance-t-elle en guise d'explication. Dans les laboratoires pour lesquels elle a travaillé, dont des filiales brésiennes du britannique Beecham et de l'américain Winthrop, elle était chargée d'adapter les formulations originales aux conditions de production locale. Syndicaliste

— elle sera présidente du Syndicat des travailleurs de la chimie —, elle défend la production locale de médicaments, y compris celle des matières premières, « car c'est là que sont le savoir-faire et les bénéfices », précise-t-elle, une leueur malicieuse dans ses yeux noirs.

Son passage au public tient en partie à des changements dans la vie personnelle d'Eloan. Portant avec élégance ses cinquante-sept ans, elle a divorcé après vingt ans de mariage et trois enfants ayant atteint l'adolescence. « J'avais envie de changer de vie. Je ne voulais pas me contenter de parler, [je voulais] agir », avoue-t-elle.

« L'INDISPENSABLE SECTEUR PUBLIC »

Après un séjour de perfectionnement à l'École de pharmacie de Londres, elle prend ses fonctions à Far-Manguinhos, dans la banlieue de Rio : « La Constitution de 1998 stipule que chacun doit pouvoir être traité gratuitement, mais seuls les 40 millions de Brésiliens les plus pauvres vont dans le secteur public de santé. Lorsque j'ai commencé à organiser la

production à Far-Manguinhos, je l'ai dirigée vers des maladies négligées, comme la tuberculose ou le paludisme, car je savais que les multinationales ne le feraient pas : il n'y a pas de profit à y faire. »

Salué comme l'une des grandes réussites contre le sida — la moitié des malades du sida traités dans les pays en développement sont brésiliens —, le programme brésilien a démontré que les médicaments génériques permettaient de réduire considérablement les coûts et de contraindre les multinationales à baisser leurs tarifs. « Cela a été rendu possible par la pression des associations et la volonté politique du gouvernement », analyse Eloan, qui fut militante du Parti des travailleurs. Aujourd'hui, elle n'est membre d'aucun parti, mais se reconnaît dans le mouvement social. « Je crois indispensable l'existence d'un secteur public de production pharmaceutique. C'est le meilleur moyen de contrôler les prix du médicament, et pas uniquement pour le sida. »

Paul Benkimoun

Peine de mort requise contre les assassins de Daniel Pearl

Le journaliste du « Wall Street Journal », enlevé à Karachi en janvier, enquêtait sur les islamistes

ISLAMABAD

de notre correspondante
en Asie du Sud

Après douze semaines d'audiences fermées à la presse, le procès des accusés dans l'enlèvement et le meurtre du journaliste américain Daniel Pearl s'est achevé, à Hyderabad (sud-est du Pakistan) mercredi 10 juillet, le ministère public requérant la peine de mort pour les quatre accusés présents. Sept autres personnes toujours en fuite sont impliquées dans l'affaire. Le juge devrait rendre son verdict lundi 15 juillet. Daniel Pearl, âgé de trente-huit ans, chef du bureau du Wall Street Journal pour l'Asie du Sud avait disparu à Karachi, la capitale économique du Pakistan, le 23 janvier. Il enquêtait sur d'éventuels liens entre des militants au Pakistan et Richard C. Reid, qui avait été arrêté en décembre sur un vol Paris-Miami avec des chaussures bourrées d'explosifs.

Dans son réquisitoire final, le procureur Raja Qureshi a affirmé que les preuves contre les quatre hommes étaient éclatantes et il a rejeté les arguments de la défense comme « problèmes purement techniques ». Les avocats du principal accusé, Ahmad Omar Saeed Cheikh, citoyen britannique d'origine pakistanaise, et de ses trois coaccusés, avaient plaidé l'acquiescement de leurs clients. Ils avaient affirmé que les preuves étaient inconsistantes ou qu'elles avaient été fabriquées pour apaiser l'administration améri-

caine, précisant que les procédures légales avaient été ignorées : « Toutes les preuves apportées par l'accusation sont douteuses. Sur la base de telles preuves, ils ne peuvent être accusés » avait affirmé Rai Bashir, l'un des avocats de la défense, avant d'exhorter la cour à « décider sans succomber à toutes sortes de pression et de peur et acquiescer les quatre accusés, afin que justice soit rendue ».

DEMANDE D'EXTRADITION

Les défenseurs d'Omar Saeed Cheikh ont en particulier fait observer que la police avait violé les droits de leur client en révélant son arrestation le 12 février, alors qu'il était détenu depuis une semaine. Selon plusieurs sources, Omar Saeed Cheikh s'était rendu le 5 février aux services secrets pakistans et ceux-ci ne l'auraient remis que le 12 février à la police.

Agé de vingt-neuf ans, Omar Saeed Cheikh est un ancien étudiant de la London School of Economics. Il avait rejoint les mouvements extrémistes islamistes après un séjour en Bosnie, il y a une dizaine d'années, puis s'était entraîné en Afghanistan. En 1994, il avait été envoyé en Inde au nom d'un mouvement cachemir pour enlever des étrangers contre la libération du maulana Massoud Ahzar, un des chefs de la guérilla au Cachemire. Il avait alors été arrêté par les autorités indiennes et relâché avec Massoud Ahzar, le 31 décembre 1999, contre la libération des passagers

d'un avion d'Indian Airlines détourné sur Kandahar (Afghanistan).

Omar Saeed Cheikh est inculpé aux Etats-Unis pour l'enlèvement d'un Américain, en 1994, et Washington a demandé son extradition. Mais le président pakistanais, le général Pervez Musharraf, a affirmé qu'il serait d'abord jugé au Pakis-

les résultats des analyses d'ADN ne sont pas encore connus. Peu après la disparition de notre confrère, plusieurs courriers avaient été envoyés à divers organes de presse avec des photos le montrant en captivité.

Ces messages électroniques signés d'un groupe inconnu, le Mouvement national pour la restaura-

Les pilotes de ligne américains pourraient être armés

A Washington, la Chambre des représentants a voté, mercredi 10 juillet, en faveur du port d'armes pour les pilotes américains des vols commerciaux, en dépit d'objections de l'administration Bush et des compagnies aériennes. Par 310 voix contre 113, la Chambre, à majorité républicaine, s'est prononcée pour l'armement des pilotes qui le souhaitent, afin qu'ils soient en mesure de défendre leur appareil et leurs passagers en cas d'attaque terroriste. Le texte voté par les députés prévoit de telles autorisations pour plus de 70 000 pilotes, sous réserve de leur formation à l'usage des armes, alors que les dirigeants républicains et démocrates de la commission des transports de la Chambre entendaient limiter cet armement à une petite partie des pilotes seulement. Le projet envisage aussi de donner quarante-vingt jours à l'Administration chargée de la sécurité des transports pour fournir aux compagnies demandeuses des armes non léthales, comme des pistolets neutralisants. Le Sénat doit encore se prononcer sur cette législation. — (AFP, AP.)

tan. Selon l'accusation, Omar Saeed Cheikh a attiré Daniel Pearl dans un piège sous prétexte de lui organiser un rendez-vous avec un mollah pakistanais qui a très vite été mis hors de cause. Daniel Pearl a disparu devant un restaurant du centre de Karachi et a été détenu, selon la police, dans un faubourg de ce port. Les restes d'un corps, qui pourrait être celui du journaliste, ont été découverts en mai à Karachi mais

tion de la souveraineté pakistanaise, demandaient notamment un meilleur traitement pour les prisonniers détenus sur la base américaine de Guantanamo à Cuba. Le FBI avait retracé l'origine de ces messages sur l'ordinateur de l'un des accusés, Fahad Naseem. L'assassinat de Daniel Pearl avait été révélé par une vidéo, qui a été montrée au procès.

Le débat à l'ONU sur la Cour pénale internationale confirme l'isolement des Etats-Unis

Une troisième proposition de « compromis », présentée par les Américains, maintient l'exigence d'un régime d'exemption général pour leurs GI

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

S'il existait encore des doutes sur l'isolement total de Washington dans sa guerre contre la Cour pénale internationale (CPI), ils ont été définitivement dissipés lors du premier débat public qui s'est tenu sur ce sujet, mercredi 10 juillet, au Conseil de sécurité de l'ONU. Tour à tour, les représentants d'une quarantaine de pays ont pris la parole pour réaffirmer leur engagement envers la CPI et rejeter vigoureusement les exigences des Etats-Unis, qui demandent une immunité permanente pour tous les personnels participant aux opérations de maintien de la paix. Le traité sur le statut de la CPI, créée pour juger les auteurs de génocide, de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, est entré en vigueur le 1^{er} juillet, malgré les résistances de Washington.

« DÉFAUT D'ANALYSE »

Après le débat, mercredi, les Américains ont présenté un nouveau projet de résolution, le troisième, qui invoque l'article 16 du statut de la CPI, permettant au Conseil de sécurité de l'ONU de suspendre une enquête ou des poursuites pour une période d'un an renouvelable. « Inacceptable » en l'état, le texte américain a suscité, pour la première fois, de l'optimisme chez certains : « L'affaire n'est pas bouclée, nous dit un ambassadeur, mais nous avons l'impression que les Américains ont compris leur défaut d'analyse. » Selon lui, « il ne serait pas impossible que Washington accepte un nouveau compromis ».

D'autres, en revanche, s'inquiètent : « Dans le texte précédent, les Américains demandaient l'immunité générale et pour toujours, explique un diplomate. Maintenant ils ont renoncé à la perpétuité, mais

insistent toujours sur la généralité ; or l'exemption par le recours à l'article 16 doit être examinée au cas par cas. » La proposition américaine devait faire l'objet de discussions, mercredi soir à Washington, entre le ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin, et son homologue américain, Colin Powell. Elle pourrait, disait-on mercredi soir, « diviser les Européens ».

Lors du débat, en tout cas, les

part des orateurs ont dit comprendre les préoccupations américaines et plaidé en faveur d'une solution « pragmatique » pour sortir de l'impasse, aucun n'a accepté la position américaine ni demandé l'exemption pour ses propres ressortissants. Les deux voisins des Etats-Unis, le Canada et le Mexique, ont été particulièrement intransigeants. Prenant la parole en premier, l'ambassadeur du Canada, Paul Heinbecker, qui

jamais suscité la moindre préoccupation à Washington ». La France, a-t-il dit, serait prête à discuter d'une solution « dans les limites qu'autorise le droit ».

« La position de la France, telle que présentée par l'ambassadeur Levitte, est exemplaire », a estimé Richard Dicker, de Human Rights Watch. Les militants des droits de l'homme ont été particulièrement surpris par l'intervention de la Malaisie, qui pourtant, lors des négociations du traité de la Cour, avait joué un rôle « extrêmement néfaste ». « Nous aussi, nous avons des préoccupations concernant la CPI, a dit l'ambassadeur Hasmy Agam. Il aurait été plus commode pour nous de ne pas participer à ce débat, mais nous sommes obligés de nous exprimer contre ceux qui décrivent la CPI comme étant une menace contre la paix et la sécurité internationale. »

« SOLUTION PRAGMATIQUE »

Au nom de la Jordanie, seul pays arabe à avoir ratifié le statut de la CPI, le prince Zaid Rada Zaid al-Husseini a évoqué avec émotion le Musée de l'Holocauste, à Washington. Selon lui, toute action du Conseil contre la CPI « serait une façon de conforter les criminels de demain ». Malgré ce front uni, l'ambassadeur américain n'a pas varié : « Certains estiment que les Etats-Unis dramatisent la question de la CPI. Je dis que ce sont les partisans de la Cour qui dramatisent à propos de la solution pragmatique que proposent les Etats-Unis. » John Negroponte n'a cependant plus menacé de retirer les troupes américaines des Balkans.

Le Conseil de sécurité devait examiner le nouveau projet de résolution de Washington jeudi 11 juillet.

Afsané Bassir Pour

La Russie propose à ses objecteurs un service civil de trois ans et demi

MOSCOU

de notre correspondante

Il en était question depuis des années, c'est chose faite : le service militaire alternatif fait l'objet d'une loi en Russie. Mais le texte adopté mercredi 10 juillet par le Conseil de la Fédération n'a rien à voir avec le projet que défendaient les libéraux et les organisations non gouvernementales. Sous la pression du lobby militaire, la Douma (Chambre basse du Parlement), puis le Conseil de la Fédération, se sont prononcés pour un service alternatif propre à décourager tout objecteur de conscience.

La loi, qui entrera en vigueur en janvier 2004, prévoit que la durée du service civil sera de trois ans et demi (contre deux ans pour le service militaire) et de vingt et un mois pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Les objecteurs de conscience devront faire la preuve de leurs convictions et effectueront ce service en dehors de leur région de résidence. Ils pourront être envoyés dans un établissement militaire, comme un hôpital ou une usine, sans leur consentement. La durée sera alors de trois ans, ou de dix-huit mois pour les diplômés.

Ce texte « permet à la Russie de devenir un pays civilisé et rend son armée plus humaine », a estimé le chef de la commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération, Mikhaïl Marguelov, faisant fi du tollé qu'avait provoqué l'adoption du texte par la Douma, le 19 juin. « Les appelés qui ne veulent pas avoir à faire avec l'armée préféreront aller en prison », s'était alors insurgé le député libéral Alexandre Baranikov (Union des forces de droite). « Faire un service alternatif de trois ans et demi est une punition », avait estimé le député centriste Vladimir Boutkeïev.

« ESCLAVAGE ALTERNATIF »

Grigori Iavlinski, le dirigeant du parti libéral Iabloko, avait, pour sa part, affirmé que le débat avait consisté « à transformer un projet de loi sur le service alternatif en loi sur l'esclavage alternatif ». La plupart des jeunes Russes cherchent à échapper au service militaire, non seulement en raison de la guerre en Tchétchénie, mais aussi à cause du bizutage meurtrier dont les appelés font l'objet pendant la première année. Selon l'organisation des mères de sol-

dats, 40 000 conscrits désertent chaque année. Et près de 4 000 à 5 000 appelés meurent, essentiellement par suicide, d'après certaines associations. Le droit à un service alternatif, bien qu'inscrit dans la Constitution, n'était pas reconnu jusqu'alors, et les objecteurs de conscience risquaient la prison.

Il y a quelques mois, les autorités de Nijni-Novgorod avaient donné leur aval à une expérience permettant à vingt et un jeunes pacifistes d'effectuer un service civil dans un hôpital, moyennant 500 roubles par mois (16 euros). La dernière lecture à la Douma a sonné le glas de l'expérience : les jeunes gens se sont entendu dire que le temps qu'ils avaient passé dans cet hôpital ne compterait pas comme temps de service. « La loi qui est passée sous la pression directe de l'état-major va contre les intérêts de la Russie et ceux de la société civile, avait alors affirmé Boris Nemtsov, le dirigeant de l'Union des forces de droite, ancien gouverneur de Nijni-Novgorod. Elle est réactionnaire et entrave la réforme militaire. »

Marie-Pierre Subtil

Le vice-président américain est poursuivi pour fraude

George W. Bush annonçait, mardi, une sévérité renforcée pour la « criminalité d'entreprise »

NEW YORK

de notre correspondant

Moins de vingt-quatre heures après le discours de George Bush à Wall Street annonçant la plus grande sévérité pour la « criminalité d'entreprise », une organisation anticorruption, Judicial Watch, a engagé mercredi 10 juillet une procédure contre le vice-président, Dick Cheney, et la société Halliburton dont il a été le PDG d'octobre 1995 à août 2000. L'organisation accuse le groupe spécialisé dans la recherche pétrolière d'avoir gonflé son chiffre d'affaires de 445 millions de dollars entre 1999 et 2001.

La plainte met aussi en cause les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes de l'entreprise, le cabinet Arthur Andersen. Ce dernier certifiait aussi les bilans d'Enron et a été jugé coupable le 15 juin « d'obstruction à la justice » dans cette affaire – la plus grande faillite de l'histoire des Etats-Unis. Le *Wall Street Journal* a révélé, mercredi,

sur son site Internet l'existence d'une vidéo réalisée en 1996 dans laquelle M. Cheney fait la promotion d'Andersen et vante « ses judicieux conseils sur la façon d'agir mieux et au-delà des procédures normales d'audit ».

« PROFITS SURÉVALUÉS »

Selon l'acte d'accusation déposé par Judicial Watch devant la Cour fédérale de Dallas (Texas), où se trouve le siège d'Halliburton, l'entreprise « s'est engagée dans une fraude massive, afin de tromper les actionnaires, les investisseurs potentiels et les marchés financiers sur sa situation financière réelle et la valeur de ses titres ». « Cheney est poursuivi en tant que participant direct et complice des actes frauduleux », a expliqué, mercredi, Larry Klayman, le président de Judicial Watch lors d'une conférence de presse.

« Halliburton a surévalué ses profits et causé un important préjudice à de nombreux citoyens américains, des petites gens. » « Ce sont eux que

nous représentons. Nous réclamons des millions et des millions de dollars », a-t-il ajouté. Le titre Halliburton a perdu 70 % de sa valeur lors des deux dernières années.

Dans un communiqué, le directeur financier du groupe énergétique, Doug Foshee, affirmait mercredi que « ces accusations sont fausses, sans fondement et sans réalité ». Interrogé à ce sujet, le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, s'est contenté de dire, mercredi, que le vice-président considère « cette plainte sans objet ».

La SEC (Securities Exchange Commission) – l'autorité des marchés – a ouvert, à la fin du mois de mai, une enquête sur d'éventuelles manipulations comptables par Halliburton. Après l'acquisition pour 6 milliards de dollars de Dresser industries en 1998, lui permettant de devenir le numéro un mondial de son secteur, la société a changé de méthodes comptables. Elle aurait transformé alors plus de 100 millions de dollars de

charges en chiffre d'affaires. « La commission mènera ses investigations jusqu'au bout quelles qu'en soient les conclusions. Si quelqu'un a violé la loi, nous le poursuivrons », avait déclaré son président, Harvey Pitt, le 30 juin sur la chaîne de télévision ABC. Pour le moment, M. Cheney n'a pas été interrogé ni même approché par la SEC.

Judicial Watch se présente comme une organisation non partisane mais penche nettement du côté conservateur. Elle avait déjà attiré l'attention en lançant plusieurs procédures contre l'administration Clinton et en obtenant des courriers électroniques relatifs à l'affaire Monica Lewinsky et au financement du Parti démocrate. Judicial Watch a engagé une autre procédure cette année afin d'obtenir les documents de l'équipe ayant travaillé sous la direction de Dick Cheney sur la politique énergétique du gouvernement.

Eric Leser

Une tempête meurtrière a balayé Berlin

BERLIN. Au moins trois personnes, dont deux enfants, ont trouvé la mort, mercredi 10 juillet au soir, lors de chutes d'arbres – et plusieurs autres ont été blessées – à Berlin à la suite d'une tempête ayant provoqué d'importants dégâts matériels. Des arbres ont été déracinés, des automobiles endommagées et des terrasses de cafés se sont envolées par de fortes rafales de vent. « La tempête était tellement forte que des gens ont dû s'accrocher à des poteaux d'éclairage », raconte un témoin. L'aéroport de Berlin-Tegel a été fermé au trafic et la circulation des trains entre Berlin et Hambourg a été interrompue. – (AFP, Reuters.)



HERBERT KNOSOWSKI/AP

Bruxelles craint que la croissance creuse les déficits

BRUXELLES. Le Commissaire européen Pedro Solbes ne cache pas son inquiétude sur l'évolution des finances publiques au Portugal, en Italie, en France et en Allemagne, alors que les ministres des finances de la zone euro se réunissent jeudi 11 juillet. La Commission engagera une procédure pour déficit excessif à l'encontre du Portugal, dès qu'il sera officiel que les déficits publics ont dépassé, en 2001, 3 % du produit intérieur brut (PIB). « Je suis convaincu que le 3 % a été dépassé, mais je n'ai pas de document officiel », explique M. Solbes. Si cette situation perdure en 2002, « cela posera une difficulté majeure ». M. Solbes veut aussi des explications de l'Italie, qui a annoncé un déficit en 2003 et 2004, contrairement à ses engagements. « On ne peut pas arriver à un accord un jour et faire juste après le contraire de ce qu'on a dit ». M. Solbes s'inquiète de ce qu'avec le retour de la croissance, les Etats membres, comme la France qui est sous surveillance, soient tentés de lâcher la bride. – (Corresp.)

Festivités à Rabat pour le mariage du roi du Maroc Mohammed VI

RABAT. Le mariage du roi Mohammed VI, 38 ans, avec Salma Bennaï, 24 ans, sera célébré à partir du vendredi 12 juillet, à Rabat, dans une atmosphère de festivité et de folklore traditionnels, mais avec un certain souci de sobriété. Les célébrations officielles couronneront l'acte de mariage proprement dit, conclu à huis clos le 21 mars. Mais les fastueuses cérémonies initialement prévues à Marrakech avaient été reportées en raison du « drame vécu par le peuple palestinien ». Les cérémonies n'ont pas donné lieu à l'octroi d'un jour férié. Des festivités très colorées seront toutefois organisées, avec notamment un défilé de troupes folkloriques dans Rabat, et une grande cérémonie publique, vendredi, sur le Méchouar – la place devant le Palais royal où seront reçus les invités nationaux et étrangers. – (AFP.)

Une femme premier ministre de Corée du Sud

SÉOUL. Pour la première

fois, une femme a été désignée, jeudi 11 juillet, au poste de premier ministre de Corée du Sud. Le président Kim Dae-jung a nommé Chang Sang, âgée de 62 ans, doyenne de l'université féminine Ehwa à Séoul, à la tête d'un cabinet dont six postes ont été remaniés. Le ministre de la défense, Kim Dong-shin, dont l'opposition avait demandé la démission après l'accrochage naval du 29 juin avec la marine nord-coréenne, a été remplacé par Lee Jun. Ce remaniement intervient à l'approche d'élections législatives partielles, le 8 août, que l'opposition pourrait remporter. – (Corresp.)



AHN YOUNG-JOON/AP

DÉPÊCHES

■ **ETATS-UNIS/IRAK** : Mohammed Nour al-Din Saffi, un beau-fils du président irakien Saddam Hussein, de nationalité néo-zélandaise, arrêté la semaine dernière à Miami, en Floride, pour défaut de visa adéquat, a été expulsé vers la Nouvelle-Zélande, lundi 8 juillet, ont annoncé les services américains de l'immigration. Il n'avait pas été en mesure de présenter un visa d'étudiant, alors qu'il prévoyait de prendre des cours de pilotage à Aéroservice, à Miami, une école fréquentée par un des terroristes présumés des attentats du 11 septembre 2001. – (AFP.)

■ **ETATS-UNIS** : 31 personnes, dont trois ayant des liens avec les terroristes du 11 septembre, ont été arrêtées depuis le 24 juin dans le cadre d'une enquête sur une fraude leur ayant permis d'obtenir des visas américains au Qatar entre juillet 2000 et mai 2001 de l'ambassade américaine de Doha. – (AFP.)

■ **RUSSIE** : l'ancien directeur adjoint de la compagnie russe Aeroflot, Nikolai Glouchkov, un ami proche de Boris Berezovski, a plaidé non coupable, mardi 9 juillet, devant le tribunal de Moscou où s'est ouvert un procès contre lui et deux de ses anciens collègues. M. Glouchkov, Alexander Krasnenker et Lidia Krijevskaïa, sont accusés d'avoir détourné une partie des 252 millions de dollars réunis, du printemps 1996 à l'automne 1997, par Andava, société basée en Suisse qui a recueilli 80 % des devises dont disposaient les représentations d'Aeroflot à l'étranger. Bien que la société Andava ait été créée par M. Berezovski, celui-ci ne figure pas parmi les accusés. Mardi, dans *Kommersant*, quotidien russe qu'il contrôle, le milliardaire exilé à Londres réagit à un article publié dans *Le Monde* du 6 juillet en affirmant que ses affaires dans l'immobilier en France « n'ont jamais eu de rapport avec l'argent d'Aeroflot, ni avec les sociétés Andava et Forus ». « Je n'ai jamais caché que je fais en France des affaires dans l'immobilier, et avec un grand succès, parce que le prix de l'immobilier dans le sud de la France augmente très vite ces dernières années », précise-t-il.

La Grande-Bretagne assouplit sa législation sur le cannabis

Les consommateurs – quatre adolescents sur dix disent avoir fumé – ne seront plus interpellés et ce stupéfiant sera rangé dans la même catégorie que les antidépresseurs et les stéroïdes. Ces mesures permettront à la police de donner la priorité à la lutte contre les drogues dures

LONDRES

de notre correspondant

Elle semble bien lointaine l'époque – c'était à la fin des années 1960 – où des policiers londoniens faisaient irruption dans l'appartement de Ringo Starr, le batteur des Beatles, avant d'y saisir 40 grammes de marijuana. Aujourd'hui, 4 adolescents britanniques sur 10, dont un sur quatre âgé de moins de 15 ans, avouent avoir fumé au moins une fois du cannabis. Le phénomène est si massif qu'il contraint le gouvernement à assouplir, pour la première fois depuis trente ans, la législation anti-drogue.

Le ministre de l'intérieur, David Blunkett, a annoncé mercredi 10 juillet aux Communes son intention de rétrograder le cannabis de la classe B à la classe C. La classe B comprend les drogues douces, la classe C regroupe les tranquillisants et les stéroïdes. La nouvelle législation entrera en vigueur au plus tard en juillet 2003. Actuellement, la police a le droit d'arrêter les détenteurs de petites quantités de cannabis. Ces derniers risquent même une

peine maximale de deux ans de prison qui n'est pratiquement jamais prononcée. A l'avenir, ils ne risqueront plus d'être arrêtés. Ils recevront un « avertissement » et leur drogue sera confisquée.

En mars, un comité d'experts avait recommandé de revoir la classification du cannabis, « disproportionnée par rapport à son caractère nocif et à sa nature ». Le ministre de l'intérieur a suivi cet avis. Mais il souligne que le déclassement du cannabis n'équivaut pas à sa dépenalisation : la détention, le commerce et le trafic de cannabis demeurant des délits. Pour ne pas être accusé de laxisme, M. Blunkett a annoncé un durcissement des peines frappant les trafiquants de stupéfiants de classe C qui encourront désormais jusqu'à 14 ans de prison (au lieu de 5 ans). Il a également refusé d'avaliser un rapport parlementaire qui recommandait, en mai dernier, de déclasser l'ecstasy : « Toutes les drogues sont nocives, celles de classe A sont mortelles, et l'ecstasy tue ». S'agissant du cannabis, la police continuera à interpellé les

LES STATUTS JURIDIQUES DU CANNABIS DANS CINQ PAYS EUROPÉENS

	1 - Législation	2 - Sanction	3 - Utilisation médicale
Allemagne	• 1 - La loi n'interdit pas la consommation des produits stupéfiants mais elle érige en infractions pénales toutes les opérations qui les concernent (fabrication, commerce, détention, etc).	• 2 - Plus de 90 % des procédures engagées pour la détention d'une quantité de cannabis ne dépassant pas 10 grammes sont abandonnées.	• 3 - L'utilisation du cannabis est autorisée pour la recherche scientifique
Espagne	• 1 - La loi organique de 1992, a érigé la consommation des produits stupéfiants dans les lieux publics en infraction administrative grave.	• 2 - En règle générale, toute sanction est exclue lorsque la quantité détenue ne dépasse pas 50 grammes.	
France	• 1 - L'usage de produits stupéfiants est puni d'une peine de prison d'un an et d'une amende de 3750 €.	• 2 - En 1999, une directive du ministère de la justice demande de considérer l'emprisonnement pour usage de drogue comme dernier recours.	• 3 - En automne, le Marinol (médicament contenant des substance de cannabis) devrait être autorisé à usage thérapeutique.
Pays-Bas	• 1 - Bien qu'elles constituent des infractions pénales, la vente et la culture du cannabis sont tolérées.	• 2 - Jusqu'à 5 grammes, la détention et la vente dans les « coffee shop » sont tolérées.	• 3 - Depuis le 9 juillet 2002, une loi autorise la culture, l'importation et la vente du cannabis à des fins thérapeutiques.
Italie	• 1 - La possession et l'usage personnel de cannabis constituent une infraction administrative.	• 2 - Un simple avertissement est donné pour la première infraction en cas de possession de cannabis à usage personnel.	• 3 - Trois régions ont demandé l'autorisation d'utiliser le cannabis à des fins de recherche médicale.

Source : Sénat et l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie

« Les pays européens ont tendance à supprimer les mesures pénales »

Les critiques de l'ex « M. Drogue »

La décision du ministre de l'intérieur britannique d'assouplir la législation sur le cannabis, en le rétrogradant de la classe B (drogues douces) à la classe C (qui regroupe les tranquillisants et les stéroïdes) a été vivement critiquée par Keith Hellawell, qui fut pendant trois ans le « M. Drogue » du premier ministre Tony Blair.

Cet ancien officier de police accuse le gouvernement d'envoyer un « mauvais message aux parents, aux enfants, et au public en général » avant d'ajouter : « Les propres conseillers du ministre de l'intérieur reconnaissent, eux-mêmes, que le cannabis est une substance dangereuse, qu'il y a un lien entre le cannabis et les drogues plus dures, et que de plus en plus de jeunes consommateurs demandent à suivre une cure de désintoxication ».

LA POSITION du gouvernement français a le mérite d'être claire. Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, l'a rappelé, mercredi 10 juillet, en présentant son projet de loi sur la sécurité : « La nocivité de toutes les drogues doit être reconnue et la dépenalisation de l'usage de certains produits stupéfiants rejetée. » En cela, le ministre de l'intérieur reprend les positions du Sénat qui, au début du mois de juillet, avait estimé, dans un rapport d'une commission d'enquête, que la dépenalisation du cannabis serait « catastrophique » et que l'attitude de ceux qui la prônent était « irresponsable ».

Dès le mois de mars, le débat avait fait irruption dans la campagne électorale présidentielle, lorsque, au détour d'une phrase, Lionel Jospin avait lâché que « fumer un joint chez soi [était] sans doute moins dangereux que boire de l'alcool avant de conduire ». Plusieurs candidats, parmi lesquels Noël Mamère et Olivier Besancenot, s'étaient alors déclarés favorables à une dépenalisation du cannabis.

En France, l'usage comme le trafic de canna-

bis restent un délit. La loi du 31 décembre 1970 prévoit une peine d'emprisonnement d'un an ou une amende pouvant atteindre 3 750 euros pour un simple consommateur. Dans les faits, la procédure se termine généralement par un « rappel à la loi » sans poursuites pénales.

L'EXEMPLE DES PAYS-BAS

« Les pays européens ont tendance à supprimer les mesures pénales contre la consommation de cannabis », souligne Danilo Bellotta, un des responsables de l'Agence des drogues et de la toxicomanie. « Malgré des législations différentes sur la répression des drogues, une réflexion s'élabore depuis quelques années sur l'opportunité d'appliquer des sanctions pénales. L'exemple de la directive française du 17 juin 1999 est révélatrice, poursuit-il. Elle demande de considérer l'emprisonnement pour usage de drogue comme dernier recours. »

L'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Luxembourg ne prévoient pas de sanctions pénales pour usage personnel de cannabis. Seules des

sanctions administratives sont appliquées. A défaut de modifier les lois, des directives ont été prises pour mettre le simple usager à l'abri de trop lourdes condamnations.

Les Pays-Bas, souvent cités en exemple, possèdent des lois sévères réprimant l'usage et la possession de stupéfiants par des peines de prison. En réalité, le cannabis y est toléré de facto en raison de l'application de différentes directives. Sans aller aussi loin, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, en République fédérale d'Allemagne, a demandé en 1994 de suspendre les mesures pénales lorsqu'il n'y a pas « intérêt » pour la société de poursuivre un usager de cannabis.

Seules la Grèce, la Finlande et la Suède interdisent strictement toute consommation. Selon Danilo Bellotta, « ils utilisent la loi comme instrument de dissuasion, convaincus qu'une société sans drogue est possible ».

Nicolas Bourcier et Yann Laurent

Jean-Pierre Langellier

Michel Barnier : « Les agriculteurs ne veulent pas être des assistés sociaux »

Plusieurs commissaires se sont opposés à la proposition de réforme de la PAC adoptée par la Commission européenne le 10 juillet

BRUXELLES

de notre bureau européen

Avec l'Espagnole Loyola de Palacio, ancienne ministre de l'agriculture de son pays, le commissaire français Michel Barnier, proche de Jean-Pierre Raffarin, s'est opposé en vain, mercredi 10 juillet, au projet de réforme de la politique agricole commune (PAC) présenté devant la Commission européenne par le commissaire autrichien responsable de l'agriculture, Franz Fischler.

Hostilité des paysans français et allemands

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et son homologue allemand, le Deutscher Bauernverband (DBV) – dont les présidents, Jean Michel Lemétayer et Gerd Sonnleitner, se sont rencontrés mercredi 10 juillet à Paris – ont publié une déclaration commune « rejetant » les propositions de réforme de la PAC. « Il n'y a pas actuellement de dérapage des dépenses communautaires, mais une stabilité », ont-ils indiqué, et « la modulation, le plafonnement et le versement sous condition des aides vont à l'encontre de la compétitivité de l'agriculture et du secteur agroalimentaire européen ». Pour les deux responsables, qui ne sont cependant pas hostiles à « une évolution, après 2006, de la politique agricole », les propositions de la Commission reviennent à « affaiblir l'Europe face à l'offensive exportatrice américaine ».

La Confédération paysanne estime, elle, que les propositions favoriseront « le productivisme ». Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, s'oppose « à toute réforme anticipée, avant 2006, de la PAC » et juge « insuffisantes, contestables ou trop floues les orientations de Bruxelles ».

« Je me suis opposé à ce texte », affirme au Monde M. Barnier qui se dit toutefois « solidaire » de la décision du collègue, qui a approuvé le texte. « C'est plus qu'une réforme, c'est une rupture », estime-t-il, contestant que les aides agricoles puissent être totalement indépendantes – découplées – de la production agricole. « Les agriculteurs ne demandent pas à être des assistés sociaux. Ils ont envie et besoin de vivre de leurs produits » Pour lui, « le découplage contredit l'idée même de l'économie rurale ».

Le gouvernement allemand est pour, M. Stoiber contre

FRANCFORT

de notre correspondant

Le projet de réforme de la politique agricole commune (PAC) suscite des réactions contrastées en Allemagne. Sur le fond, le gouvernement du chancelier Gerhard Schröder se félicite du plan initié par la Commission, quitte à apparaître en profond désaccord avec Paris. La ministre de l'agriculture, l'écologiste Renate Künast, estime que la réforme proposée ouvre « la voie à une nouvelle politique agricole européenne ».

Cet enthousiasme s'explique avant tout pour des raisons financières : plus gros contributeur au budget communautaire, Berlin, craint de voir son effort financier augmenter dans la perspective de l'élargissement de l'Union, en 2004.

REMISE À PLAT

Les dirigeants allemands plaident pour une remise à plat de l'actuel dispositif avant l'adhésion des pays candidats : à leurs yeux, les bénéficiaires de la PAC, dont la France, doivent partager la manne existante avec les futurs membres.

En 1999, lors du sommet européen de Berlin, M. Schröder espé-

rait déjà modifier les modalités de la PAC, mais ses ambitions avaient été contrecarrées par Jacques Chirac.

L'Allemagne est par ailleurs sensible à la philosophie de la réforme, qui prend ses distances avec une logique productiviste. « La protection de l'environnement, celle des animaux et celle du consommateur sont enfin en harmonie avec la politique agricole », a ainsi estimé M^{me} Künast. Egalement en charge de la protection des consommateurs, cette dernière a été nommée en pleine crise de la vache folle ; elle plaide inlassablement pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Toutefois, le plafonnement des aides directes suscite de sérieuses réserves au sein même du gouvernement et dans les milieux ruraux. Car il fait peser une menace sur les grandes exploitations issues de la République démocratique allemande.

Au lendemain de la chute du Mur et de la réunification, les anciennes fermes collectives sont parvenues à tirer leur épingle du jeu, en particulier grâce à l'actuelle PAC. Leurs performances sont tout à fait honorables, quand on les

compare aux exploitations de l'ouest du pays, dont la superficie est beaucoup plus modeste. Elles toucheraient en moyenne 750 000 euros, et elles voient donc d'un mauvais œil le plafonnement imaginé par Bruxelles (300 000 euros par ferme). Le principal syndicat agricole allemand (le DBV) a fait part de son opposition. Une autre voix critique s'est fait entendre, celle du rival de M. Schröder lors des législatives du 22 septembre.

vers plus d'extensivité ou de respect de l'environnement », accuse M. Barnier.

La Commission n'a pas fait d'étude d'impact de ses propositions et M. Barnier n'exclut pas que le découplage conduise à une concentration de la production vers les bassins agricoles les plus riches, ce qui ne serait bon ni pour l'aménagement du territoire ni pour l'environnement.

Une politique en faveur d'une agriculture extensive aurait généré

des Pays-Bas ou l'Autriche, persifle un fonctionnaire. « C'est une réforme très libérale », accuse M. Barnier. « A quoi cela sert-il de parler d'Europe forte si on a des politiques faibles ? ».

Pour M^{me} de Palacio, les Européens font la même chose que les Américains en 1996. Ces derniers ont dû revenir en arrière, mais ce serait beaucoup plus difficile pour les Européens, vue la lenteur des prises de décision à Bruxelles.

POSITION DÉLICATE

« Si on veut faire une vraie réforme pour que la PAC coûte moins cher au moment de l'élargissement, on peut le faire en décidant une certaine dégressivité des aides aux grandes exploitations tout en préservant les aides à la production pour les petites exploitations », estime M. Barnier. Mais dans ce cas-là, « il faut tout mettre à plat ».

La réforme proposée se ferait à budget constant. C'est d'ailleurs pourquoi la Verte allemande,

Michaële Schreyer, a voté contre ce projet, estimant qu'il maintenait les dépenses à un niveau trop élevé.

La Commission veut baisser le prix de soutien des céréales, parce que le plan d'aide américain risque de peser sur les cours. Mais comment expliquer aux agriculteurs européens qu'il faut les aider moins parce les Américains aident plus leurs fermiers ? « Il y a un risque politique », s'inquiète M. Barnier.

Enfin, estiment les détracteurs de la réforme, la Commission ne respecterait pas le mandat qui lui a été donné pour négocier devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le commissaire au commerce Pascal Lamy était censé faire reconnaître des aides partiellement liées à la production. En proposant de les déconnecter, l'Europe se mettrait en position délicate.

Arnaud Leparmentier

BAC + 1

**RÉORIENTEZ-VOUS VERS
UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE**

L'AFIG
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)

VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 10/26

ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Philippe Ricard

Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, Jean-François Mattei, **MINISTRE DE LA SANTÉ**, de la famille et des personnes handicapées, estime que le gouvernement a hérité de « situations explosives »

dans les **HÔPITAUX** publics et accuse ses prédécesseurs d'avoir financé les 35 heures au détriment de **L'ASSURANCE-MALADIE**. Il estime que la tentative de maîtriser les **DÉPENSES DE SANTÉ**, lancée en

1995 par le gouvernement Juppé, a été « un échec qui a probablement coûté [à la droite] les élections de 1997 et a nuï à la gauche ». La commission des comptes de la Sécurité sociale a annoncé, jeudi

11 juillet, un **DÉFICIT** du régime général de 2,4 milliards d'euros pour 2002. L'assurance-maladie enregistre un déficit de 5,6 milliards d'euros ; les autres branches ne sont que faiblement excédentaires.

Jean-François Mattei : « La dernière tentative pour sauver la "Sécu" »

« Depuis vingt ans nous avons tout essayé », explique, dans un entretien au « Monde », le ministre de la santé, pour qui la « maîtrise comptable » des dépenses de santé a été un échec. Il entend « faire confiance aux professionnels de santé » et s'engage à ne pas « augmenter les cotisations »

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. Mattei.

Vous présidez, pour la première fois, la commission des comptes de la Sécurité sociale qui annonce un retour des déficits. Quelles sont vos solutions ?

Ce gouvernement a déjà innové en créant un ministère de la santé autonome, responsable à la fois de l'assurance-maladie et de la santé publique. C'est très important. Je constate que, aujourd'hui, le système se caractérise par son opacité, sa complexité et que cette commission fonctionne trop comme une chambre d'enregistrement. Je ne suis pas sûr de vouloir garder les choses en l'état.

Les comptes montrent une situation préoccupante, la croissance des dépenses ne s'est pas infléchie mais, surtout, le précédent gouvernement a utilisé les ressources de la « Sécu » pour financer des politiques éloignées de son objet. Les 35 heures ont ainsi ponctionné environ 5 milliards d'euros dont la moitié sur l'assurance-maladie. Si on rendait cet argent, nous n'aurions pas le même affichage... Si je suis conscient du déficit, je le relativise. Nous ne sommes pas au bord d'une crise financière majeure. Le déficit du régime général, 2,4 milliards d'euros, ne représente que 1 % des dépenses totales, qui s'élèvent à 232 milliards. Alors que nous avons eu quatre années de croissance, il est dommage que la gauche n'en ait pas profité pour faire les réformes de structure nécessaires.

Lesquelles proposez-vous ?
Je demande d'abord à ce que l'on change d'état d'esprit. La croissance des dépenses de santé est inéluctable en raison du vieillissement de

la population, du coût des nouvelles technologies médicales et de la recherche du mieux-être. Il faut cesser de dire qu'il est nécessaire de « maîtriser », « contenir » et poser la question du niveau de ces dépenses dans le budget de la nation en faisant la part de l'assurance-maladie, celle des assureurs complémentaires et celle laissée aux usagers. L'Ondam [l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie, voté chaque année par le Parlement sur proposition du gouvernement] ne doit plus être calculé uniquement sur des critères budgétaires mais sanitaires. Je souhaite surtout que le projet de loi de financement de la « Sécu » pour 2003 soit précédé d'un vaste débat d'orientation.

Excluez-vous une augmentation des cotisations, l'allongement du RDS, le remboursement de la dette sociale ?

Il n'y aura ni étagissement, ni privatisation. La « Sécu » est la propriété, le bien commun de tous. Je suis un libéral tempéré. Je le redis : il n'est pas question d'augmenter les cotisations. L'allongement du remboursement de la dette sociale n'est pas évoqué, car aucun arbitrage n'a encore été rendu.

Vous laissez donc filer les dépenses ?

Depuis vingt ans, nous avons tout essayé. La maîtrise de l'offre, à travers la politique de *numerus clausus*, a abouti à la situation dramatique de pénurie que nous connaissons aujourd'hui. La maîtrise comptable de 1995 a été également un échec qui nous a probablement coûté les élections de 1997 et qui a nuï cette fois à la gauche. Je vais essayer une dernière tentative : faire confiance aux professionnels de santé. Aucune réforme n'aura de



Jean-François Mattei, en mai 2002. Le ministre de la santé s'alarme de la situation des hôpitaux publics. « Aujourd'hui, près de 50 % des hôpitaux publics sont en déficit. La paupérisation des murs, le vieillissement des équipements et les problèmes de personnels expliquent la tension extrême », affirme-t-il.

succès si elle n'est pas construite avec eux. La confiance est le maître mot de cette nouvelle approche.

L'accord de revalorisation des médecins généralistes rentre-t-il dans ce cadre ?

L'accord du 5 juin, basé sur l'engagement moral des professionnels à respecter des bonnes pratiques médicales, notamment sur la prescription de génériques, apparaîtra plus tard comme un accord fondateur. Ce n'était pas seulement la solution à une crise, mais le premier acte ouvrant une nouvelle époque.

Vous avez quand même toléré les dépassements illégaux d'honoraires...

Après cette situation d'urgence, je n'ai pas l'intention de transiger avec les dépassements. S'ils persistent, il y aura des sanctions et je n'interviendrai pas.

Que répondez-vous aux médecins libéraux, de plus en plus nombreux à réclamer la réouverture du secteur à honoraires libres ?

Pour le moment, il n'en est pas question. Mais je vis cette demande comme une attente de revalorisation chez les spécialistes, dont le prix de la consultation n'a pas été augmenté depuis 1995. Au-delà, je crois qu'il n'y aura plus lieu d'avoir un écart entre généralistes et spécialistes, d'autant que la médecine générale va devenir une spécialité en 2004 du fait de la réforme des études. Il faudra peut-être créer une rémunération de base complétée en fonction des critères de pénibilité, de contrainte et de responsabilité. L'idée d'une consultation à plusieurs niveaux tarifaires me semble une bonne piste.

Quelles sont, selon vous, les

priorités de santé publique ?

La France est le pays qui a le meilleur système de santé dans le monde, mais, sur la prévention, elle est très mal placée. Nous avons en matière de mortalité avant 60 ans les pires chiffres d'Europe. Chaque jour, il y a 50 décès liés au tabac, 30 par suicide, 30 par accidents domestiques, 25 sur les routes et 11 morts du sida par semaine. C'est un problème culturel. Nous avons très peu de lieux en France qui enseignent valablement la santé publique. Il faudrait créer une grande institution du type de la London School britannique, pour former des élites. Nous n'avons pas le droit de rater cette occasion : c'est dans la prévention que l'on trouvera des économies.

Partagez-vous le constat d'un profond malaise dans les hôpitaux publics ?

Le mot « malaise » est un euphémisme. C'est le résultat d'une dégradation progressive. Les hôpitaux ont dû rogner sur les dépenses de personnels, de soins et d'investissement. Aujourd'hui, près de 50 % des hôpitaux publics sont en déficit. La paupérisation des murs, le vieillissement des équipements et les problèmes de personnels expliquent la tension extrême. Dès cette année, j'ai dû provisionner 400 millions d'euros pour financer la montée en charge des comptes épargne-temps des professionnels de l'hôpital qui ne pourront pas prendre immédiatement leurs 35 heures, et trouver 300 millions d'euros supplémentaires pour honorer les protocoles professionnels et les mesures catégorielles décidés par le précédent gouvernement. On nous a laissés des situations explosives.

Qu'en est-il du plan « Hôpital 2007 » annoncé par M. Raffarin ?

Ce plan se fera en deux temps. D'abord un état des lieux, puis la question du rôle donné aux régions. J'espère obtenir le feu vert du premier ministre pour mettre en œuvre le plan quinquennal d'investissement de 6 milliards d'euros, promis par Jacques Chirac pendant la campagne. Dans la discussion à venir sur la régionalisation, je souhaite déconcentrer en transformant les Agences régionales d'hospitalisation en agences régionales de santé. Les régions pourraient prendre en charge le parc hospitalier comme elles le font pour les lycées. Cela dépendra du vote de la loi.

Propos recueillis par Sandrine Blanchard et Isabelle Mandraud

L'assurance-maladie accuse un lourd déficit

Le trou de la « Sécu » devrait atteindre, en 2002, 2,4 milliards d'euros

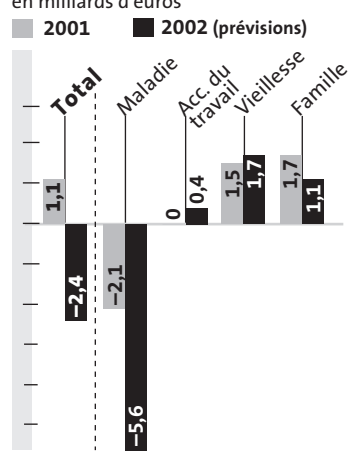
APRÈS trois années d'excédents (1999, 2000 et 2001), le régime général de la Sécurité sociale renoue avec une tradition presque familière de son histoire : le déficit. Selon les prévisions de la commission des comptes de la « Sécu », réuni jeudi 11 juillet, l'année 2002 devrait s'achever par un solde négatif de 2,4 milliards d'euros. Si l'assurance-maladie apparaît seule dans le rouge (-5,6 milliards d'euros), les autres branches ne disposent pas de marges très florissantes. La branche vieillesse bénéficie du creux démographique de la seconde guerre mondiale, qui ne durera pas ; les accidents du travail sont soumis à de fortes dépenses en raison, notamment, de l'amiante ; la famille « finance de nombreuses mesures nouvelles ». Bref, « la période d'aisance prend fin », constate François Monier, secrétaire général de la commission.

Cette situation permet au ministre de la santé, Jean-François Mattei, à qui incombe la tutelle sur la Sécurité sociale, de critiquer violemment l'héritage socialiste. « La vérité qu'il nous faut dire aux Français, c'est que nos prédécesseurs ont conduit une politique imprévoyante en nous laissant le soin de payer aujourd'hui la facture », devait-il déclarer en introduction de la réunion. « Le gouvernement précédent (...) a surfé sur une reprise mondiale dont il a, on le sait, gaspillé par ailleurs les fruits », indique le texte de son intervention – transmis au *Monde* par le cabinet du ministre.

Les estimations de la commission retiennent les mêmes hypothèses économiques que l'audit des finances publiques remis au premier ministre, mais il prend aussi en compte les effets des mesures décidées ou approuvées en 2002 par le gouvernement Raffarin, dont la revalorisation tarifaire des médecins généralistes. Le coût de ces mesures pour l'assurance-maladie représente 790 millions d'euros en 2002 – soit 1,6 point de plus pour les soins de ville et 0,7 point

RETOUR DU DÉFICIT

Résultats du régime général, en milliards d'euros



Source : Comptes de la Sécurité sociale, juil. 2002

supplémentaire par rapport à l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam), voté par le Parlement à l'automne 2001.

L'ensemble est-il survalé ? Dans un communiqué publié mardi, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) estimait que les prévisions de 8 % de croissance des soins de ville « paraissent un peu fortes ». La Caisse « opte plutôt pour un scénario central à 7,5 % d'évolution » et pointe la progression des arrêts maladie, utilisés, selon elle, « plus souvent que par le passé comme mode de gestion de fin de carrière ».

« MINISTRE DÉPENSIER »

Selon la commission, plusieurs facteurs expliquent la dégradation des comptes : le ralentissement de la croissance des recettes, la « très forte » augmentation des dépenses de santé et l'apparition d'un « déficit important » du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). S'agissant des recettes, « la décléation de la masse salariale du secteur privé, dont dépendent 70 % des recettes du régime général, est de l'ordre de 2,5 points », souligne M. Monier.

Les dépenses ont progressé beaucoup plus vite que ce que l'Ondam, lui-même en hausse de 4 % par rapport à 2001, avait fixé : 5,6 % contre 2,6 %, soit un dépassement de 3,1 milliards d'euros sur 112,8 milliards.

Les 10,3 milliards de recettes supplémentaires engrangées en 2001, année faste, ont, elles, fondu. A lui seul, le produit de la CSG attribué au régime général avait augmenté de 4 % (4,1 milliards d'euros) en 2001. Le financement du Forec, le fonds d'allègement de charges lié, en partie, aux 35 heures (14,9 milliards d'euros en 2002 contre 10,9 milliards en 2000) et celui du fonds de réserve des retraites ont, semble-t-il, pesé lourd.

La complexité des transferts n'a rien arrangé. D'un côté, l'Etat s'est délesté sur la « Sécu ». Les cotisations prises à sa charge ont ainsi fortement diminué, de 68 % en 2000 à 7,2 % en 2001 ; de l'autre, il a apporté des recettes fiscales nouvelles, mais insuffisantes. L'équilibre du Forec, dont le principe figure dans la loi, « ne serait pas tout à fait assuré dans l'état actuel des prévisions », indique M. Monier. Le déficit du FSV, qui alimente le Forec mais aussi l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), devrait atteindre 1,3 milliard d'euros.

M. Mattei a néanmoins l'intention de plaider, à Matignon et à Bercy, pour une nouvelle hausse des dépenses de santé avec un Ondam compris entre 6 et 7 %. A ses collègues du gouvernement qui l'accusent d'être un « ministre dépensier », il répond : « On oublie toujours le côté positif du monde de la santé, un secteur économique primordial en terme d'emplois et d'entreprises ». Le ministre estime également qu'avec ou sans le Medef – dont il devrait bientôt rencontrer les responsables –, le paritarisme des caisses de sécurité sociale devra être « modernisé ».

I. M.

Des « mécanismes d'incitation » pour parer au problème de la démographie médicale

MAUVAISE répartition géographique des professionnels de santé, baisse inquiétante des vocations dans certaines spécialités, diminution du nombre de praticiens à partir de 2005 : le problème de la démographie médicale constitue, assure Jean-François Mattei, « une préoccupation prioritaire du gouvernement ». Le ministre de la santé a installé, mercredi 10 juillet, une mission « démographie médicale » chargée de formuler des propositions d'ici le 15 novembre. Présidé par Yvon Berland, doyen de la faculté de médecine de Marseille, et constitué de cinq membres (un généraliste, un infirmier libéral, un étudiant de troisième cycle, un représentant de l'assurance-maladie et un praticien hospitalier en gynécologie-obstétrique), ce groupe de travail devra plancher sur « une nouvelle organisation de l'exercice des différentes professions de santé » afin de « garantir à la population un accès satisfaisant aux soins ».

Le sujet n'est pas nouveau. A la suite de plusieurs rapports alertant les pouvoirs publics sur le vieillissement, la féminisation et la diminution du corps médical, Bernard Kouchner, le prédécesseur socialiste de M. Mattei, et Elisabeth Guigou, l'ancienne ministre des affaires sociales, avaient décidé, il y a quelques mois, de relever le *numerus clausus*, d'organiser un « *Séjour de la démographie médicale* » et de créer un observatoire (*Le Monde* du 5 mars). La gauche partie, la droite reprend le dossier en souhaitant, elle aussi, en finir avec le malentendu qui a prévalu ces dernières années dans la sélection à l'entrée des facultés de médecine. Entre 1980 et 1993, le *numerus clausus* est passé de 7 120 places à 3 500. Un resserrement qui commence à se faire sentir.

« Je ne comprends pas qu'en vingt ans il n'y ait eu aucun clignotant qui se soit allumé et qu'on se soit acharné sur un *numerus clausus* sans voir qu'on allait vers la

pénurie », regrette le ministre de la santé, qui parle même de « pénurie diabolique ». Désormais, « nous sommes obligés de prendre des mesures », reconnaît-il. « Dans le cadre de la régionalisation, les futures agences régionales de santé auront notamment pour tâche de gérer la démographie médicale », précise M. Mattei.

« DIFFÉRENCIER LES SPÉCIALITÉS »

Pour résoudre le problème de la répartition géographique, le ministre envisage « que soient mis au point des mécanismes fiscaux d'inci-

mation », regrette le ministre de la santé, qui parle même de « pénurie diabolique ». Désormais, « nous sommes obligés de prendre des mesures », reconnaît-il. « Dans le cadre de la régionalisation, les futures agences régionales de santé auront notamment pour tâche de gérer la démographie médicale », précise M. Mattei.

même qu'un pédiatre qui consacre une demi-heure à un enfant en bas âge gagne tout autant correctement sa vie qu'un radiologue qui fait pendant une demi-heure des radios », considère M. Mattei.

Le devenir de l'observatoire de la démographie médicale voulu par le gouvernement Jospin est, pour l'instant, suspendu. « Cet observatoire est une bonne idée, un bon projet, mais je ne suis pas sûr, aujourd'hui, que la configuration prévue – 82 membres – soit la plus opérationnelle. J'attends la conclusion de la mission pour me pronon-

Les autres dossiers prioritaires

Outre le dossier de la démographie médicale, M. Mattei va « très prochainement » mettre en place deux autres « groupes de travail ». L'un sera consacré à la permanence des soins et présidé par le docteur Charles Descours, sénateur honoraire, l'autre portera sur la formation médicale continue et sera dirigé par Dominique Laurent, conseillère d'Etat. Le choix de ces deux thèmes n'est pas anodin.

La longue grève des gardes des médecins généralistes et la surcharge des services d'urgence ont posé avec acuité le problème de la permanence des soins. Les médecins de famille réclament que les gardes s'organisent sur la base du volontariat et soient rémunérées en tant que missions de service public. Quant à la formation médicale continue, elle faisait aussi partie des revendications des praticiens libéraux, qui demandent, notamment, du temps pour s'y consacrer.

tation à l'installation » dans les zones rurales ou périurbaines déficientes. Pour éviter que certaines spécialités (obstétrique, chirurgie, anesthésie, pédiatrie) soient désertées, M. Mattei prône, là encore, un système d'« incitation ». « Être un obstétricien ou un réanimateur toujours sur la brèche mérite probablement d'être mieux considéré », estime le ministre.

Outre la prise en compte de la pénibilité, il envisage aussi de « différencier » les spécialités purement intellectuelles et les spécialités techniques. « Un pédiatre n'a pas d'appareil, il a ses cinq sens, un psychiatre à la parole, l'écoute, c'est tout, et ils ne peuvent pas compléter le temps passé avec le malade par un électrocardiogramme ou une endoscopie. Il va bien falloir quand

cer », précise le ministre. Une chose est sûre, le *numerus clausus*, passé à 4 700 places cette année, devrait continuer à augmenter au alentours de 5 200 en 2003. Ce chiffre ne suffira pas. « Il faudrait fixer le *numerus clausus* à 7 500 pour maintenir la densité médicale à son niveau actuel (331 médecins pour 100 000 habitants) », soulignait, en 2001, un rapport de la direction générale de la santé. Et il faut au moins dix ans pour former un praticien.

En attendant, la réduction du temps de travail et la mise en place du repos de sécurité au lendemain des gardes vont accentuer le problème de la démographie médicale, qui touche aussi les infirmières.

S. Bl.

Le RPR convoque ses dernières assises avant de se dissoudre définitivement dans l'UMP

Michèle Alliot-Marie demande que les militants puissent élire le futur président du parti en faisant valoir les « droits acquis » hérités du mouvement gaulliste

ADHÉRENT depuis 1978, Michel, l'un des « gros bras » du RPR, est confiant. L'UMP ne trouvera « pas de meilleurs professionnels » que lui et ses collègues du service d'ordre pour assurer le filtrage à l'entrée des réunions et la sécurité rapprochée des personnalités du mouvement. Tandis que le comité politique du RPR se réunit à huis clos, mercredi 10 juillet, pour entériner la mort annoncée du parti, Michel explique encore que cette perspective aurait été « toute différente après un échec aux élections ». Avant la réunion, les 76 salariés du RPR ont reçu l'assurance d'être tous reclassés au sein de l'UMP.

Au même moment, dans les sous-sols du siège du parti, boulevard de Latour-Maubourg à Paris, l'un des derniers gaullistes historiques, Lucien Neuwirth, ancien sénateur, apporte sa caution à cette mutation. Un autre, Jacques Baumel, qui dirigea l'UNR après le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, rappelle que c'est « la quatrième fois depuis 1947 » que le mouvement gaulliste change d'appellation. « L'essentiel, c'est de ne pas perdre nos valeurs », dit-il, avant d'en énumérer trois : « l'autorité de l'Etat, la cohésion de la nation, l'unité de la République ». Alain Juppé, président de l'UMP, puis François Fillon, numéro trois du gouvernement et représentant du courant national et républicain au sein du RPR, expliquent en quoi la constitution du futur parti procède de la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle.

La dernière présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, explique, elle, que « le gaullisme, ce n'est ni une boutique ni une part de marché ». Mais elle réclame des garanties. La ministre de la défense insiste particulièrement sur l'élection du président de l'UMP par les militants et sur la ratification par la base du choix des secrétaires dépar-



Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, et Alain Juppé, président de l'UMP, ont tenu une conférence de presse, mercredi 10 juillet, au siège du RPR, à l'issue d'une réunion à huis clos du comité politique du parti gaulliste.

tementaux, qu'elle considère comme autant de « droits acquis ». C'est à cette condition que l'entrée du RPR dans l'UMP, déjà adoptée par le bureau politique le 24 avril, a été entérinée mercredi – à l'unanimité, moins une abstention – par le comité politique. Elle doit encore être validée, définitivement cette fois, par des assises extraordinaires, le 21 septembre à Villepinte (Seine-Saint-Denis). D'ici là, les principaux dirigeants du RPR iront faire œuvre de « pédagogie » auprès des militants dans l'ensemble des régions.

La fondation de l'UMP, prévue le 20 ou le 27 octobre, recèle en effet un certain nombre de chausse-trappes. Avec 85 000 adhérents revendiqués à la fin de 2001, le RPR est de loin la composante la plus importante du futur parti. A l'UDF et à DL, certains imaginent pondérer cette influence en attribuant un plus grand nombre de mandats aux élus locaux et nationaux. Dans quelle proportion ? La commission des statuts animée par Renaud

Dutreil, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, doit faire des propositions avant la fin du mois. Philippe Douste-Blazy, secrétaire général de l'UMP, compte, lui, sur la campagne d'adhésions qui sera lancée à la rentrée pour recruter des militants encore non encartés qui feraient contre-poids aux adhérents venus du RPR.

ORGANISER LES « SENSIBILITÉS »

Dans certaines fédérations en revanche, des militants gaullistes redoutent d'être coiffés par des notables de l'UDF, que leur imposerait d'autorité la direction nationale de l'UMP. Pour apaiser ces craintes, M. Juppé préconise de créer, avant la fin juillet, des bureaux provisoires de l'UMP, dans chaque département, autour des parlementaires et des principaux élus. Reste, enfin, l'organisation des différences « sensibilités ». Comme le reconnaît Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat, ce n'est « pas dans la culture de la droite ». « Mais, ajoute-t-il, nous ne sommes

pas plus bêtes que les socialistes. »

Par prudence, la direction provisoire de l'UMP a déjà opté pour une création en deux temps du nouveau parti. Après le congrès fondateur de l'automne, destiné à adopter les statuts, choisir un nouveau nom et élire une équipe de direction, un autre congrès aurait lieu en 2003, où – comme au Parti socialiste – les militants se prononceraient sur des motions d'orientation. « Avant de marquer nos différences, il faut d'abord afficher ce qui nous unit », résume M. Juppé. Ce n'est donc qu'au printemps prochain, un an après la victoire de la droite, que réapparaîtraient, le cas échéant, les clivages entre gaullistes, centristes et libéraux et les rivalités, au sein même du camp chiracien, entre les principales personnalités de l'ex-RPR : M. Juppé, M. Fillon, mais aussi Edouard Balladur, Jean-Louis Debré, Nicolas Sarkozy, Philippe Séguin et quelques autres.

Jean-Louis Saux

Alain Madelin envisage de créer une fondation libérale

Parallèlement au RPR, Démocratie libérale (DL) réunira le 21 septembre une convention nationale pour se prononcer sur son entrée dans l'UMP. Son président, Alain Madelin, qui demeure discret depuis son échec à l'élection présidentielle, ne veut « pas gêner Raffarin, ni de près ni de loin ». Il n'envisage pas, à l'heure actuelle, d'organiser un courant libéral à l'intérieur de l'UMP. Pour faire avancer ses idées, M. Madelin prépare la création, à la rentrée, d'un nouveau club de réflexion, voire d'une fondation libérale et européenne. Au sein de l'UDF, Hervé de Charette, président délégué, assure de la même façon vouloir « soutenir Raffarin » et se méfie par avance des « querelles de courants » au sein de l'UMP, tandis que Dominique Paillé, délégué général au titre des adhérents directs, estime que « l'union doit prévaloir au moins jusqu'aux élections régionales et européennes de 2004 ».

A 75 ans, un gaulliste s'incline et s'en va

IL A PARTICIPÉ à tous les « rassemblements », a rejoint toutes les « unions ». RPF, UNR, UDR, RPR... Les sigles passent, « mais c'est l'esprit, la direction, qui compte ». Pourtant, Jean-Claude Casse ne rejoindra pas la troisième union, celle pour la majorité présidentielle. A 75 ans, dont 55 passés derrière « le Général », ce secrétaire départemental historique du RPR dans le Lot-et-Garonne, a décidé de « laisser sa place ». La mort annoncée du mouvement gaulliste sonnera l'heure de sa retraite politique. Son départ tombe bien : il n'était pas « invité » à participer aux instances départementales provisoires de l'UMP. Mais jusqu'au bout, il continuera à enregistrer les nouvelles adhésions au RPR, pour prolonger la victoire de la droite dans les trois circonscriptions de son département. « On entre dans le parti gaulliste comme on entre en religion », professe-t-il.

En 1947, à la naissance du Rassemblement pour la France (RPF), M. Casse est l'un des premiers à s'engager derrière le général de Gaulle et une « certaine idée de la France ». En 1954, il suit Michel Debré chez les Républicains sociaux, le général de Gaulle à l'UNR en 1959, adhère dix ans plus tard à l'UDR, avant de rejoindre le RPR dont il est, depuis 1978, secrétaire départemental. Le refus de la défaite, un certain humanisme constituent les deux piliers de son engagement.

Habité par le gaullisme, il va jusqu'à loger le mouvement dans les locaux de son entreprise familiale de conserves, à Marmande. « Dans les années 1970, l'entreprise a cessé son activité et je l'ai louée au mouvement », rappelle-t-il. C'est de là qu'il dirige, bénévolement, le RPR local. Nommé secrétaire départemental par Paris en 1978, il exécute les directives du mouvement, fait remonter les informations du département, et suggère les investitures, sans jamais chercher à se faire élire : « Je suis un militant. N'ayant aucune ambition, j'étais beaucoup plus libre de penser », fait-il remarquer.

« NOUS ÉTIONS L'EXTRÊME CENTRE »

La liberté de penser est-elle soluble dans l'UMP ? S'il ne voit « pas de gaité de cœur » la disparition du RPR, M. Casse se refuse à tout procès d'intention. Il sait l'union indispensable – « la désaffection du corps électoral était telle... » – mais redoute que le gaullisme n'y perde son âme. A propos de l'UMP, il ne dit pas « union », mais « fusion », et s'interroge sur la pérennité de « l'esprit » gaulliste : « Le gaullisme n'est pas un parti, c'est un rassemblement. Nous n'étions ni de droite ni de gauche : nous étions l'extrême centre. »

Soren Seelow

40 à 50 % des hélicoptères militaires inaptes aux missions longues

Un rapport du Sénat juge que le vieillissement de la flotte française est un « handicap pour nos forces »

LA DISPONIBILITÉ en opérations du parc des hélicoptères relevant de l'armée de terre française est au plus bas : seulement 40 à 50 % de la flotte des hélicoptères de combat Gazelle et des hélicoptères de transport Puma ou Cougar sont aujourd'hui aptes à des missions de longue durée. Ce constat alarmant émane de Serge Vinçon, sénateur (RPR) du Cher et rapporteur de la commission des affaires étrangères et de la défense.

Cette flotte d'hélicoptères militaires a vieilli (les premiers Puma sont entrés en service il y a trente ans) ; elle n'a pas été renouvelée à temps ; elle est suremployée en opérations extérieures et, faute de crédits, elle manque de pièces de rechange. « Plus le matériel s'use, écrit M. Vinçon, plus il réclame d'entretien et plus on sollicite les hélicoptères restés disponibles. » Une autre caractéristique de cet-

te « perte de capacité » est « la chute de l'entraînement des équipages ». Les pilotes d'hélicoptères s'entraînent aujourd'hui à raison de 150 heures par an, quand, il y a dix ans, ils en étaient à 200 et que la norme de l'OTAN est de 180 heures.

Ce sont les hélicoptères de transport qui connaissent « la pire des situations », selon l'expression de responsables militaires rapportée par M. Vinçon. Le Puma devra rester en ligne jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, le NH 90, qui n'est pas prévue avant 2011.

« PERTE DE CAPACITÉ »

« D'ici là, écrit le sénateur, nos capacités vont notablement se détériorer. » Car les Puma tombent plus souvent en panne du fait de leur vieillissement et, surtout, « leur équipement devient obsolète ». « La chute de capacité sera plus qualitative que quantitative », au point que

le rapporteur évoque un « handicap pour nos forces » face auquel « aucune solution n'est aujourd'hui apportée ». L'avancement de la livraison du NH 90 a été écarté et « il faudra gérer plus parcimonieusement le parc » malgré l'arrivée de Cougar supplémentaires, réservés en priorité aux forces spéciales.

La situation de la flotte des hélicoptères de combat Gazelle n'est guère différente, compte tenu du fait que l'armée de terre ne peut mener de front le renouvellement de ce parc-là et celui de la flotte de transport. En principe, le Tigre, qui remplacera la Gazelle, fera son apparition en 2003. « La question qui se pose, note M. Vinçon, est de savoir comment valoriser au mieux l'utilisation de cet appareil » compte tenu de l'évolution du contexte stratégique. Faut-il produire, comme prévu, deux types de Tigre, une version antichar (HAC) et une autre

(HAP) pour l'appui-protection ?

Le sénateur du Cher rappelle qu'il a déjà plaidé pour « une version unique et polyvalente du Tigre » au détriment d'une commande, par la France, de 70 HAP et de 50 HAC. Actuellement à l'étude, une version polyvalente de 150 hélicoptères dits HAC serait « une source évidente d'économie sur le moyen terme », évaluée à 150 millions d'euros, puisque l'entretien d'un parc homogène sera moins cher.

Cette version, qui répond mieux aux besoins de l'armée de terre française, conforterait l'exportation du Tigre. Deux pays, l'Australie et l'Espagne – pour une vingtaine d'unités chacun –, se sont déjà déclarés intéressés par un Tigre polyvalent, « à la condition, précise M. Vinçon, que l'armée française opte elle aussi pour cette version ».

Jacques Isnard

M. Mer renvoie à septembre la décision d'une baisse supplémentaire des impôts

La réduction de 5 % sera reconduite en 2003

IL AURA fallu plus de vingt-quatre heures au ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, et au ministre délégué au budget, Alain Lambert, pour préciser leurs intentions en matière de baisse des prélèvements et sortir ainsi de la confusion qui avait entouré l'annonce d'une « reconduction en 2003 » de la baisse de l'impôt sur le revenu (Le Monde du 11 juillet).

Ce qui est acquis, à ce jour, est la « consolidation » du « rabais sur facture » accordé cette année, a déclaré M. Mer : la réduction de 5 % de l'impôt sur le revenu sera « reconduite » en 2003. Elle devrait, selon le directeur de son cabinet, « être inscrite dans le marbre », vraisemblablement au moyen d'un abaissement des tranches du barème. Quant à la décision de procéder ou non à une baisse supplémentaire de l'impôt l'année prochaine, elle sera annoncée en septembre, a ajouté, jeudi 11 juillet, M. Lambert sur RTL.

La réduction de 5 % de l'IR bénéficiera, dès cette année, à tous les contribuables, soit 16 millions de foyers, qui verront réduit de 5 % le solde de l'impôt 2002 à payer à l'automne. Cette réduction s'applique aux revenus d'activité « pour favoriser le travail et l'initiative », mais pas aux revenus soumis à prélèvement libératoire ou à un taux d'imposition forfaitaire, comme les plus-values de cession de titres. La baisse portera sur l'impôt brut, c'est-à-dire avant l'application des réductions, des crédits d'impôt et de la prime pour l'emploi (PPE). « Quel que soit le niveau de revenu, [cette réduction] s'appliquera de manière égale pour tous les contribuables et ne modifiera pas la progressivité de l'impôt », indique-t-on au ministère des finances.

Mercredi, M. Mer avait assuré, à propos de la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu : « Il n'a jamais été question entre nous, au gouverne-

ment, de faire un coup en 2002 pour le reprendre en 2003. Que les choses soient claires là-dessus ». Et d'ajouter que cette première étape ne préjugait en rien des modalités futures de la baisse des prélèvements. « Il n'y a pas que l'impôt sur le revenu », a-t-il ajouté, précisant : « Nous pouvons jouer sur le moral des troupes, mais aussi sur celui des entreprises. Et il nous faut tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des événements extérieurs. »

EN SITUATION DIFFICILE

De fait, entre les promesses fiscales de Jacques Chirac durant sa campagne présidentielle, les engagements européens de la France en matière d'assainissement des finances publiques et le ralentissement de la croissance, qui n'irait « pas au-delà de 1,4 % en 2002 », selon M. Mer, le gouvernement Raffarin est situation difficile. Dans le quotidien allemand *Berliner Zeitung*, le commissaire européen chargé des affaires économiques, l'Espagnol Pedro Solbes, a d'ailleurs indiqué que la France pourrait faire l'objet d'une procédure d'« alerte précoce » en raison du niveau de son déficit public.

Sur fond de rentrées des recettes en diminution (-6,7 milliards d'euros) et d'augmentation des dépenses (+7,5 milliards d'euros, dont 2,55 milliards au titre de la baisse de l'impôt sur le revenu), le solde du budget de l'Etat est fixé à 46 milliards d'euros dans le collectif budgétaire – soit une hausse de 50 % par rapport aux 30,45 milliards inscrits dans la loi de finances initiale par le gouvernement Jospin. Les ouvertures nettes de crédits sur le budget général prévues par le projet de loi de finances rectificative s'élèvent à 4,96 milliards d'euros, dont 2,484 milliards pour les seules dépenses sociales.

Claire Guélaud

La CFDT, le PS et le PCF critiquent les « contrats-jeunes »

LE CONTRAT « jeunes en entreprise » adopté, mercredi 10 juillet, en conseil des ministres (Le Monde du 11 juillet), est vivement critiqué par la CFDT. Dans un communiqué publié mercredi, la centrale syndicale regrette que « le gouvernement choisisse de légiférer sur un sujet qui relève aussi du dialogue social ». Il propose aux entreprises « un contrat exonéré de charges sociales sans contreparties », déplore la CFDT. Ce contrat « pêche par la faiblesse de la formation proposée » et risque de concurrencer l'apprentissage et les formations en alternance, tout en offrant aux jeunes non qualifiés « un avenir incertain », conclut la centrale.

Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, s'indigne de la fin annoncée des emplois-jeunes mis en place par la gauche et qualifie de « tour de passe-passe » la mesure de François Fillon. Le Parti communiste dénonce ces « embauches de jeunes au salaire minimum » et les « maxi-cadeaux » qu'ils représentent pour l'employeur.

L'Assemblée adopte le projet de loi sur l'amnistie

LES DÉPUTÉS ont adopté, mercredi 10 juillet, en première lecture, le projet de loi d'amnistie post-présidentielle, les députés UMP votant pour, les groupes PS, PC et UDF, contre (Le Monde du 11 juillet). Ce texte est le plus restrictif de la V^e République, excluant de l'amnistie plus d'une quarantaine d'infractions, auxquelles les députés ont ajouté les atteintes à l'exercice du droit syndical, l'usage prohibé de fichiers informatiques et les actes de cruauté envers les animaux. Les infractions en matière de stationnement ne seront pas non plus amnistiées, lorsque le stationnement sanctionné est considéré comme dangereux. Sont amnistiées, les peines de prison ferme égales ou inférieures à trois mois et les peines avec sursis, égales ou inférieures à six mois.

DÉPÊCHES

■ **LIONEL JOSPIN : Daniel Vaillant (PS, Paris), proche de Lionel Jospin**, a déclaré, mercredi 10 juillet, dans les couloirs de l'Assemblée, qu'il était « hors de question pour lui de revenir sur la décision qu'il a prise de ne plus être en responsabilité tel qu'il l'a été pendant des années ». L'ancien ministre de l'intérieur estime cependant que M. Jospin, avec qui il a « bavardé longuement, amicalement », a « toute sa place au PS ».

■ **ÉLECTIONS : le Conseil d'Etat a annulé, mercredi 10 juillet, l'élection de Dominique Gillot (PS)**, ancienne secrétaire d'Etat aux personnes âgées, à la mairie d'Eragny-sur-Oise (Val-d'Oise), infirmant le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui l'avait validée le 5 octobre 2001. Le Conseil d'Etat met notamment en cause la diffusion d'un tract pendant la campagne contenant « des insinuations et des accusations graves » contre la liste adverse. La haute juridiction a, en revanche, validé l'élection de Jean-Michel Bollé (Dv.d) comme conseiller municipal de Redon (Ille-et-Vilaine), alors que le tribunal administratif de Rennes l'avait annulée. Le Conseil d'Etat a considéré que M. Bollé n'avait pas dépassé le plafond de dépenses autorisées.

SOCIÉTÉ

EXPLOITATION

L'intensification de la prostitution depuis l'ouverture des frontières à l'Est et les **PROTESTATIONS** des riverains victimes de nuisances conduisent le gouvernement à ouvrir ce dossier complexe. Nicolas Sarkozy,

ministre de l'intérieur, a annoncé, mercredi 10 juillet, qu'il préparait un **PROJET DE LOI** destiné à reconduire à la frontière les prostituées étrangères. De son côté, Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité, a plaidé

pour la lutte contre les **RÉSEAUX MAFIEUX** et pour la dignité des femmes. La perspective d'une répression accrue contre les prostituées est vivement critiquée par les associations. Le sociologue Daniel Welzer-Lang

décrit le profil des clients et estime qu'ils sont très nombreux en France. **L'EUROPE**, confrontée à ce dossier, est divisée entre les pays partisans d'une réglementation et les abolitionnistes.

Le gouvernement veut expulser les prostituées étrangères

Devant l'arrivée massive des jeunes femmes venues d'Europe de l'Est et d'Afrique, le ministre de l'intérieur prépare une loi réprimant spécifiquement les étrangères. Parallèlement, un groupe de travail va étudier l'opportunité de mesures visant notamment à pénaliser les clients

EN ALTERNANT discours répressif et ouverture, le gouvernement Raffarin semble décidé à s'atteler au dossier épineux de la prostitution. Ce sont ainsi successivement Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, puis Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, qui ont tenu à s'afficher sur ce terrain.

Lors de la présentation au conseil des ministres du 10 juillet de son projet de loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, M. Sarkozy a annoncé la présentation, à la rentrée, d'un projet de loi visant les prostituées étrangères. La veille, M^{me} Ameline avait effectué une tournée nocturne sur les boulevards à Paris avec l'association le Nid, association d'aide aux prostituées, promettant d'« ouvrir un débat sur la prostitution ».

Voilà des semaines que la polémique enfle à propos des nuisances liées à ces activités nocturnes comme diurnes. Depuis dix ans, la prostitution s'est beaucoup développée dans les grandes villes. Avec l'ouverture des frontières aux anciens pays du bloc communiste et l'intensification des trafics de traite d'êtres humains, le phénomène, alors circonscrit à quelques milliers de femmes, a explosé, selon la police.

L'Office central pour la répression des trafics d'êtres humains (Ocreth) estime aujourd'hui le nombre de prostitué(e)s à 15 000 personnes, dont la moitié dans la capitale. Certaines associations citent le chiffre de 20 000. Le profil des prostitué(e)s a également changé : plus de 60 % sont d'origine étrangère et 30 % des travestis. Enfin, alors que le trafic était cantonné à certains quartiers périphériques, il a gagné les centres-villes de provin-



MARIE DORIGNY/SIPA PRES

Prostitution à Strasbourg (Bas-Rhin). Devant la colère des riverains des quartiers touchés par le racolage, la municipalité a pris des arrêtés d'interdiction dans certaines zones. D'autres maires de province ont pris des mesures similaires. On estime à 15 000 le nombre de prostitué(e)s en France, dont la moitié à Paris.

ce. Devant cet afflux, les riverains des quartiers nouvellement touchés par le racolage ont manifesté, parfois violemment, contre les prostituées, comme à Strasbourg. De nombreux élus ont réclamé des mesures immédiates. Sans attendre, certains maires ont pris des arrêtés d'interdiction d'exercice de la prostitution dans les centres-villes : depuis la fin mai, c'est le cas successivement de Strasbourg, Orléans, Aix-en-Provence et Metz.

Cette soudaine phobie antiprostituées a soulevé l'indignation des associations, qui ont dénoncé une « criminalisation des prostitué(e)s » (*Le Monde* du 6 juin). A Metz, un collectif de péripatéticiennes s'est

constitué contre l'« arrêté liberticide » et a demandé à plusieurs avocats de mener « une guérilla juridique » pour son retrait.

« ACTION DE NETTOYAGE »

Les élus de l'opposition à Paris se sont aussi saisis du sujet. Claude Goasguen, président du groupe DL au Conseil de Paris et député du 16^e arrondissement, avait proposé au conseil municipal du 24 juin l'interdiction de la prostitution dans un périmètre de 200 mètres autour des écoles. Son homologue du 17^e, Françoise de Panafieu, avait renchéri en suggérant la réouverture de maisons closes. Dans le même élan, M. Sarkozy avait promis lors

d'une de ses premières sorties sur le terrain pendant la campagne législative une « action de nettoyage » aux riverains mécontents du 17^e arrondissement de Paris.

Le ministre de l'intérieur souhaite aller plus loin que ces possibles opérations « coup de poing » en réprimant spécifiquement les prostituées étrangères. Dans l'annexe de son projet de loi, il suggère de mettre en œuvre « des mesures systématiques d'éloignement » à l'encontre des « auteurs de racolage actif ou passif », lorsqu'ils sont de « nationalité étrangère ». La proposition demeure floue et ne laisse pas d'étonner. La loi française n'interdit pas la prostitution, mais la tolère. Le nouveau code pénal ne punit plus que le racolage actif, l'exhibition sexuelle et le proxénétisme. Le projet de M. Sarkozy serait de créer une nouvelle infraction concernant que les prostituées étrangères, qu'elles soient en situation régulière ou non. Il pourrait passer par l'inscription dans la loi d'une peine d'interdiction du territoire sanctionnant toute personne étrangère coupable de racolage ou d'exhibition sexuelle.

En s'inscrivant dans une démarche plus sécuritaire, le gouvernement semble revenir sur l'inflexion donnée le 26 janvier par les députés de l'ancienne Assemblée nationale, qui avaient adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à mieux protéger les victimes de la « traite des êtres humains ». Les associations n'ont pas manqué de le relever. Claude Boucher, responsable du Bus des femmes, ne décolère pas : « Cette tendance à criminaliser à nouveau les prostituées me terrifie. On dirait qu'ils ont oublié que ces femmes sont avant tout des victimes d'un nouvel esclavage. » Même incompréhension au mouve-

ment du Nid : « Les mesures de pénalisation envisagées relèvent d'une politique à court terme. L'interdiction est l'arme des faibles », estime Bernard Lemette, président de l'association. Le Mouvement français pour le planning familial a, lui, dénoncé des mesures « nuisibles à la santé publique » : « La clandestinité augmente les prises de risque. les conséquences en

chargé d'étudier l'opportunité de nouveaux textes juridiques, et notamment la pénalisation du client.

Une orientation qu'Alain Juppé, maire (UMP) de Bordeaux, a anticipée. Voulant faire de sa cité une ville pilote en matière de lutte contre la prostitution, M. Juppé, en association avec le préfet et le procureur, a présenté en février un nou-

Une proposition de loi contre les clients

Le député (PS) Christophe Caresche, adjoint à la sécurité du maire de Paris, a annoncé le dépôt, « avant la fin de la semaine », d'une proposition de loi sanctionnant les clients de prostitué(e)s. Le texte envisage de punir de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération, des relations sexuelles avec une prostituée, y compris de façon occasionnelle. Cette personne encourrait également un suivi médico-judiciaire et une injonction de soins. Enfin, le texte prévoit la création d'un Conseil national de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains, chargé de faire des études et des propositions pour améliorer la prévention dans ce domaine.

« Notre raisonnement est simple : il existe des prostituées parce qu'il y a une demande. Si on supprime cette demande, l'offre s'appauvrit », explique le député socialiste. Sa proposition est largement inspirée des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'esclavage moderne présidée par Christine Lazerges en décembre 2001.

termes de contamination du sida risquant d'être dramatiques. »

Face à cette fronde, Nicole Ameline s'est efforcée de moduler le discours répressif. Lors de sa visite auprès des prostituées, mardi 9 juillet, la ministre s'est d'abord prononcée contre la réouverture des maisons closes : « Cela ne ferait qu'entériner la prostitution traditionnelle sans régler les nouveaux problèmes », comme la traite des jeunes femmes venues d'Europe de l'Est et d'Afrique de l'Ouest. M^{me} Ameline a plaidé pour la lutte contre les réseaux mafieux et « le respect et la dignité des femmes ». Elle a également annoncé la constitution d'un groupe de travail interministériel

veau dispositif s'appuyant sur la législation existante : il s'agit de sanctionner pour racolage et exhibitionnisme le client surpris à l'approche ou en compagnie d'une prostituée. « Nous souhaitons frapper le proxénète à la caisse en décourageant le client », a affirmé le préfet de Gironde. Douze clients ont ainsi déjà été verbalisés et condamnés à une amende ; quatre autres ont été mis en examen et seront jugés le 11 septembre au tribunal correctionnel.

Sylvia Zappi, avec Claudia Courtois (à Bordeaux) et Nicolas Bastuck (à Metz)

Une activité non délictuelle mais réglementée

● **Définition.** La prostitution est définie comme l'activité d'une personne qui consent habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'individus moyennant rémunération (décret du 5 novembre 1947). Ce n'est pas un délit.

● **Loi Marthe Richard.** Les maisons closes ou de tolérance ont été fermées depuis le vote de la loi Marthe Richard, le 15 avril 1946. Cette loi a également abrogé l'inscription et la mise en carte des prostituées par la police et aboli les mesures de privation de liberté qui pouvaient être prises à leur encontre par simple décision administrative.

● **Répression du proxénétisme et du racolage.** Le nouveau code pénal punit d'une amende de 5^e classe (1 500 euros) le « fait, par tout moyen, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles ».

L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est, elle, punie d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 267 euros.

● **Réglementation.** Les autorités peuvent cependant limiter cette activité en réglementant les allées et venues des professionnelles.

Le fisc considère la prostitution comme une profession dont les revenus doivent être déclarés dans la rubrique bénéfices non commerciaux.

● **Evolution.** Il existe plusieurs formes de prostitution. La prostitution extérieure, s'exerçant dans les lieux publics (trottoirs, parkings, jardins, bars...); celle en établissement ad hoc (hôtels, cafés) connus comme tels; et celle sur rendez-vous, réservée à une clientèle de luxe, soucieuse de discrétion, qui passent par des entremetteurs pour rencontrer une call-girl.

LILLE

de notre envoyée spéciale

Après dix ans dans le « brouillard », Roselyne a rattrapé. Depuis, elle a pris 20 kilos. Deux par année de brouillard sur le trottoir lillois.

■ PORTRAIT

Elle a commencé à 18 ans, dans un bar de banlieue, « une vie où on se sent sale »

lois. Avec ses mèches blondes toujours dans les yeux, cette jeune mère de deux enfants raconte sans haine comment elle a commencé à tapiner, à 18 ans, dans un bar de La Madeleine, dans la banlieue lilloise.

Au sortir de l'adolescence, la jeune fille portait déjà un trop lourd fardeau : elle a subi les « touchers réguliers » de deux de ses frères. Alors, « faire ça pour de l'argent, c'était pareil ». Un soir, en 1984, un cafetier lui propose de travailler dans un bar. Un de ces établissements qui fleuris-

sent alors dans le Nord, où on peut consommer du champagne et avoir une fille : « La première fois, j'ai dû monter avec un client sans préservatif. Ça m'a horrifiée. Je suis restée sous la douche pendant une heure », raconte Roselyne, qui se souvient avec effroi de ce « bordel » : « Le patron ne voulait pas me lâcher. Je ne pouvais sortir qu'accompagnée par la serveuse. » Son amant l'a aidée à s'enfuir au bout d'un mois et demi d'enfer. Mais ce nouvel « ami » la remet vite au travail dans un bar-vitrine en Belgique, puis sur le trottoir lillois. L'homme, marié, père de quatre enfants, lui prend la moitié de ses recettes. « C'était le genre proxo moderne », assure Roselyne, qui, au début, ne prenait pas beaucoup de clients parce qu'elle avait peur. Puis, avec l'aide de son souteneur, elle change de quartier, et s'installe dans le vieux Lille. « Je me suis fait respecter en frappant les filles. Quand une nouvelle arrivait, je la séquestrais dans mon coffre. Les autres me craignaient et je gagnais beaucoup d'argent » : 3 000 à 4 000 francs pour la demi-journée, et une vie où « on se sent sale ».

Dix ans de rue ont laissé des traces. A 36 ans, Roselyne avoue que le regard des autres est souvent dur : « On n'en sort jamais vraiment. » Ses

relations amoureuses en sont encore altérées : son compagnon lui « rebalace » son passé à chaque dispute. Malgré tout, « ça vaut le coup de sortir de la rue, parce que c'est insupportable ».

Le débat sur l'ouverture de maisons closes la fait bondir. « Ce serait laisser la porte ouverte à toutes les saloperies et les trafics. On laisse les filles enfermées physiquement et psychologiquement : elles ont encore moins de contacts avec le monde extérieur, les associations », assure l'ancienne professionnelle. « Sur le trottoir, c'est toi qui choisis tes clients. Pas dans les bordels, où le client paye et fait ce qu'il veut. Dans le bar où j'ai travaillé en Belgique, j'ai vu des copines massacrées alors que le client était sorti depuis longtemps », explique Roselyne. Elle dit aussi comprendre les riverains, l'envie de se promener avec ses enfants tranquillement. Mais elle refuse les solutions proposées de délimiter une zone pour la prostitution. « Voir cette misère en pleine ville, c'est aussi une sorte de prévention : ça réduirait les rêves de gamines qui pensent gagner des fortunes facilement. Si j'avais vu dans quelles conditions travaillent les prostituées, j'aurais peut-être compris la violence du trottoir... »

S. Z.

Daniel Welzer-Lang, sociologue, maître de conférences à l'université de Toulouse-Le Mirail

« Moins on stigmatisera ces femmes, moins il y aura de clients »

Qui sont les clients des prostitué(e)s ?

Ce sont des hommes qui appartiennent à tous les groupes sociaux. Avec un effet générationnel – les jeunes sont moins clients que les aînés – et sociologique – il s'agit plus souvent de cadres moyens et supérieurs. Ils deviennent clients souvent à des périodes particulières : quand ils sont en couple, c'est à l'arrivée du premier enfant ou lorsque leur femme correspond moins aux critères esthétiques et érotiques qu'on leur donne à voir. Ils expliquent alors que c'est le seul moyen qu'ils ont d'érotiser un rapport avec une femme.

Mais, pour comprendre qui est client, il vaut mieux inverser la question : quels sont les hommes qui ne sont pas clients ? Ce sont

soit des hommes très culpabilisés par ces pratiques, avec une composante éthique ou chrétienne. Soit des hommes qui sont dans un rapport plus égalitaire avec les femmes, qui disent ne pas avoir besoin ou envie de ce type de relation, trop pauvre à leurs yeux sur le plan érotique.

Vous avez l'air de dire que ceux qui n'y ont jamais eu recours sont minoritaires. Or, un sondage effectué en mai 2000 montre que seulement 16 % des hommes avouent avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée.

Les clients sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'imagine. Mais il y a en France des gens, associations comme pouvoirs publics, qui veulent à tout prix nous dire qu'ils sont une extrême minori-

té. Or si on regarde le nombre de prostitué(e)s en France – que j'estime entre 20 000 et 30 000 –, et le nombre de passes qu'(ils) elles peuvent faire pour vivre – dix en moyenne par jour –, manifestement les hommes qui ont recours à des prostitué(e)s sont très nombreux. On tait cette réalité afin d'éviter que les femmes puissent imaginer que leur conjoint, leur père, est client.

Quelles sont les raisons qui poussent un homme à aller voir un ou une prostituée ?

Il y a les habituels, qui vont voir les prostituées de rue depuis très longtemps, toujours les mêmes, avec une forme de relation affective ; et les autres, qui aiment bien changer, fantasmer sur la nouveauté. C'est souvent des cadres qui rentrent tard chez eux et qui veu-

lent « tirer un coup » en allant voir une prostituée : c'est rapide, contractuel et fonctionnel. Ceux-là nous disent : « Quand ma voiture est en panne, je vais voir un garagiste ; de la même manière, quand j'ai envie de me vider les couilles, je paye une prostituée. »

Mais depuis cinq à sept ans, les pratiques ont changé : beaucoup de clients des couches moyennes et supérieures ont déserté le trottoir pour d'autres lieux comme les clubs, les saunas, les bars échangistes. Pour un prix équivalent à une passe, ils obtiennent « mieux » : avec 50 euros, le dimanche soir, le client a un repas avec du vin, quelques fellations, et il va pouvoir faire l'amour. Dans ces établissements, le client paye non plus une personne, mais une structure. Cela lui renvoie une image plus valori-

sante : il peut se dire libertin moderne et non plus client de prostituée.

Ces pratiques sont-elles à mettre en relation avec le renouveau de la pornographie ?

Complètement. Dans la normalité masculine, la prostitution est un recours possible. La plupart des garçons ont eu leur premier émoi devant une image de « femme à poil ». Avant, c'était dans des magazines pornos, maintenant c'est en visionnant des films. Les garçons sont socialisés avec l'idée que leur compagne ou leur femme ne va pas satisfaire leurs besoins sexuels et que l'érotisme se passe ailleurs que dans la vie quotidienne. Ils savent qu'il va leur falloir payer d'une manière ou d'une autre. Ils sont clients avant même d'être pubères.

Que pensez-vous du discours expliquant le recours à la prostitution par un besoin physiologique masculin ?

On appelle toujours la nature quand il faut légitimer les actes d'oppression. Dire que c'est irrépressible, c'est ce que m'ont raconté de nombreux violeurs. Mais vouloir interdire ou délimiter l'espace de la prostitution est aussi absurde. Moins on stigmatisera les prostituées, moins il y aura de clients. Le système se nourrit de la relégation des prostitué(e)s : les clients ont besoin d'être dans un monde caché, extérieur à leur vie quotidienne. Les intégrer dans la société en instaurant une concertation officielle permettrait de culpabiliser plus efficacement les clients.

Propos recueillis par S. Z.



A Anvers (Belgique), la police municipale contrôle une prostituée qui a demandé l'asile en tant que Kosovare. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, 500 000 jeunes femmes originaires de l'ancien bloc communiste se prostituent aujourd'hui en Europe de l'Ouest.

MARIE DORIGNY/SIPA PRES

L'Europe est divisée entre partisans de la réglementation et « abolitionnistes »

QUELQUES MOIS après la chute du mur, une poignée de prostituées de Berlin-Ouest manifestent sur la grande artère du Kurfürstendamm, pancartes à la main, tenues légères et talons hauts. Elles réclament une reconnaissance de leur profession tout en protestant contre le dumping des prix pratiqué par les filles de Berlin-Est. Dix ans plus tard, c'est toute l'Europe qui est touchée par l'arrivée massive des filles de l'Est. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de 500 000 jeunes femmes originaires de l'ancien bloc communiste se prostituent à l'Ouest. Une situation qui pousse certains Etats à prendre des mesures ou à tenter de le faire.

L'Allemagne et les Pays-Bas ont légalisé la prostitution alors que la Suède a choisi de punir « l'achat de services sexuels ». Ces exemples contraignent le débat sur les régimes juridiques de la prostitution qui oppose traditionnellement les « réglementaristes », qui veulent encadrer la prostitution pour en fai-

re un métier à part entière, aux « abolitionnistes ». « Même les mouvements féministes sont divisés », souligne Leena Ruusuvoori, responsable du programme gouvernemental finlandais de lutte contre la violence envers les femmes. « Dans les pays nordiques, nous sommes proches de l'exemple suédois. C'est un excellent message, qui consiste à conseiller aux hommes de réfléchir avant de baisser leur pantalon. »

L'exercice individuel de la prostitution n'est en réalité interdit dans aucun pays de l'Union. Plusieurs Etats dont la Belgique, la France, le Danemark, l'Italie, le Luxembourg ou encore le Portugal tolèrent la prostitution en tant qu'activité privée, mais sanctionnent le racolage. Le 2 décembre 1949, ces pays ont signé la convention des Nations unies qui indique que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ». Dans ces pays

« abolitionnistes », l'absence de reconnaissance juridique de la profession prive les prostituées d'une couverture sociale complète. En revanche, elles sont impossibles, car le fait générateur de l'impôt est indépendant de la légalité de l'activité. Seule l'Espagne exonère les prosti-

Aux Pays-Bas, les professionnelles sont protégées par le droit du travail

tuees, conséquence de leur appartenance à l'économie souterraine.

« On ne peut pas éradiquer la prostitution », affirme Jan Visser, du Rode Draad (le Fil rouge), une association néerlandaise de défense des prostituées. C'est un phénomène social qu'il faut réglementer. » Depuis octobre 2000, les Pays-Bas, chefs de file des réglementaristes, ont légalisé les maisons closes et l'activité de soutien, dans la mesure où la prostitution est volontaire. Les prostituées exercent un métier normal et ont les mêmes droits que les salariés ou les travailleurs indépendants. « Ce sont des professionnelles et elles sont protégées par les lois du travail. Pour les filles de la rue, chaque commune désigne une "zone de tolérance" que la police peut ainsi mieux contrôler », indique M. Visser. Cette législation ne permet pas aux femmes et aux hommes qui ne sont pas citoyens de l'Union européenne d'obtenir un permis de travail dans ce secteur d'activité. « Selon les localités, la répression policière est devenue de plus en plus forte, comme à Amsterdam, regrette M. Visser. Les prostituées étrangères illégales peuvent être reconduites à la frontière. »

Dans la même veine, l'Allemagne autorise les prostituées, depuis décembre 2001, à passer des contrats de travail avec leurs employeurs. Elles peuvent prétendre aux prestations chômage, maladie et retraite. Une première mouture de la loi reconnaissait la prostitution comme un métier, mais les sociaux-démocrates ont renoncé au dernier moment à ce terme, arguant que cela ouvrirait un droit à la formation aux prostituées. Avec ses maisons closes appelées avec une pudeur toute germanique « Eros Center », l'amour tarifé a, en Allemagne tout comme aux Pays-Bas, droit de cité.

Pour Colette de Troy, membre du Lobby européen des femmes (LEF) de Bruxelles, ces deux pays vont dans le mauvais sens. « La prostitution est une violence contre les femmes », rappelle-t-elle. D'après le LEF et d'autres associations comme le Women's Global Network (WGNRR), le nombre des prostituées illégales aux Pays-Bas et en Allemagne est en augmentation. « Le marché génère la demande, souligne M^{me} de Troy. La légalisation favorise l'industrie du sexe, facilite la traite des femmes par des "supermaquereaux", véritables entrepreneurs d'un vaste réseau extrêmement lucratif. »

A Berlin, les manifestations des « filles de joie » se font rares depuis la reconnaissance de leur profession. Les filières se mondialisent et les pratiques se modernisent sur ordinauteurs. Les façades des « Eros Centers », autrefois scintillantes, sont devenues anonymes. Sur le pavé, les filles étrangères sont majoritaires. Les tarifs n'ont pas changé.

François Enver

Le projet de loi sur la sécurité satisfait les syndicats de policiers

Les associations des droits de l'homme dénoncent « une frénésie répressive »

LA LOI D'ORIENTATION et de programmation de la sécurité intérieure (Lopsi) fait beaucoup parler. Chez les policiers, le texte présenté mercredi 10 juillet au conseil des ministres par Nicolas Sarkozy (*Le Monde* du 11 juillet) recueille une approbation quasi générale. Magistrats, avocats, et associations de défense des droits de l'homme sont beaucoup plus réservés. La plupart d'entre eux contestent les dispositions juridiques à tonalité répressive du projet de M. Sarkozy.

L'importance de l'engagement financier consenti – 5,6 milliards d'euros sur cinq ans – satisfait les syndicats de police. « Cela va dans le bon sens », déclare le secrétaire général de l'UNSA-Police (majoritaire), Joaquin Masanet. *Nous avions réclamé 2 milliards de francs par an, c'est plus.* L'annonce de la création de 13 500 nouveaux emplois – 7 000 gendarmes et 6 500 policiers – provoque le même contentement. « On a des effectifs supplémentaires, un grand ministère de la sécurité intérieure, de l'argent, tout ce que nous avions réclamé », indique le secrétaire général d'Alliance (gardiens de la paix et gradés), Jean-Luc Garnier. *Il serait difficile de faire la fine bouche.* « Les crédits dégagés sont à la hauteur », assure André-Michel Ventre, secrétaire général du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). *Ils témoignent de l'ampleur des problèmes auxquels les policiers sont aujourd'hui confrontés.*

Au nom du Syndicat général de la police (SGP-FO), Nicolas Couteau confirme ce « bon début », pour regretter aussitôt qu'aucun effort ne soit annoncé en faveur des traitements des policiers. « Les gardiens de la paix français sont parmi les plus mal payés en Europe, assure-t-il, or une bonne police doit répondre à trois critères :

être bien formée, bien équipée et bien rémunérée. A ces conditions, on peut être exigeant envers elle. »

La méthode du ministre a en revanche suscité des réticences. M. Sarkozy avait affirmé son opposition à la cogestion avec les syndicats de police. Il l'a mise en pratique. Au grand regret du Syndicat national des officiers de police (SNOP, majoritaire). « Nous n'avons pas été associés à la réflexion », indique le secrétaire général adjoint du SNOP, Dominique Achispon, qui salue cependant « un projet ambitieux pour les policiers ». « Cela a été trop vite », renchérit Bruno Beschizza, secrétaire général de Synergie-officiers. *Si l'on veut réussir, il faudra à la rentrée prendre le temps de faire adhérer les policiers à la loi.*

« RÉPRESSION SOCIALE »

Le rapprochement de la police et de la gendarmerie suscite des réactions mitigées. Si personne n'en conteste le principe, plusieurs avouent leur méfiance. Les officiers de police sont les plus prudents. Ils exigent que la parité soit garantie entre les grades, qu'« un lieutenant de police ne soit pas dégradé au rang d'adjudant-chef de gendarmerie ».

Loin de ces soucis de galons et d'organisation, magistrats, avocats, et association des droits de l'homme pointent « les dangers » des « moyens juridiques » avancés par le projet de loi. Ils proposent de renforcer les moyens répressifs dont disposent policiers et gendarmes. Ceux-ci visent, pêle-mêle, l'absentéisme scolaire, les prostitué(e)s étranger(e)s, ou encore « la mendicité agressive, les regroupements dans les parties communes des immeubles et l'envahissement des propriétés privées par des gens du voyage, ainsi que le défaut de permis de conduire et le refus d'obtempérer ».

Absentéisme scolaire : un simple « rappel »

Pour le ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, le projet de loi sur la sécurité – qui prévoit que « les sanctions encourues par les parents qui ne respectent pas l'obligation scolaire seront aggravées » – « rappelle des textes qui existent déjà, et incite à les appliquer ou à les renforcer ». Le projet de Nicolas Sarkozy « n'est pas un texte à caractère pénal, mais à caractère réglementaire. Ce sera à l'ordre judiciaire de voir s'il faut fournir aux chefs d'établissements les moyens juridiques de faire des signalements qui soient suivis d'effet ». Le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression des prestations familiales en cas d'absentéisme mais cette disposition est « rarement appliquée », un rappel à l'ordre des parents suffit souvent. Il s'agit, ajoute M. Darcos, de « rappeler à leur devoir tous ceux qui pourraient contribuer à encourager l'absentéisme : les parents, les gestionnaires de lieux (cafés, salles de jeux) où les enfants mineurs sous statut scolaire peuvent se retrouver au lieu d'aller à l'école. Mais aussi les petites entreprises qui monnaient le travail des enfants et les détournent de leur obligation scolaire ».

Pascal Ceaux

Le sénateur Pierre André milite pour le retour des zones franches urbaines

Le dispositif a « rendu un espoir à certains quartiers », selon le rapport

PIERRE ANDRÉ, sénateur (RPR) de l'Aisne, a présenté, jeudi 11 juillet, devant la commission des affaires économiques de la Haute Assemblée, un « rapport d'information » sur les zones franches urbaines (ZFU), un dispositif mis en place en 1997 par le gouvernement d'Alain Juppé pour attirer des entreprises dans les banlieues défavorisées. Après cinq mois de travaux, le parlementaire a émis « une appréciation d'ensemble très positive » sur les ZFU : abolies par la gauche, elles méritent, selon lui, d'être relancées, compte tenu de leur « incidence favorable » sur l'emploi, l'activité économique, « l'environnement », « les conditions de vie et les mentalités ».

Ses préconisations vont probablement intéresser Jean-Louis Borloo, le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, qui avait indiqué, le 22 mai au Sénat, qu'il souhaitait avoir « une analyse quantitative et (...) qualitative de ces opérations » de manière à « faire le point ». Une façon prudente de signifier qu'il réfléchissait à la réactivation des ZFU, conformément aux intentions exprimées par Jacques Chirac pendant la campagne de l'élection présidentielle.

M. André rappelle d'abord « l'hostilité » et la « suspicion » du précédent gouvernement sur cette politique de discrimination positive, fondée sur des exonérations d'impôts et de cotisations sociales. Aux yeux du sénateur, l'inspection générale

des affaires sociales (IGAS) n'a fait que renforcer cette « défiance » en réalisant un « rapport particulièrement "orienté" (...) pour le compte » de Martine Aubry, l'ancienne ministre de l'emploi et de la solidarité. Deux ans après l'instauration des ZFU, l'IGAS en avait, en effet, tiré un bilan accablant : périmètres découpés en fonction d'arrière-pensées politiciennes, effet d'aubaine pour les entreprises déjà présentes, embauches peu nombreuses... (*Le Monde* du 6 janvier 1999).

Selon l'IGAS, quelque 8 900 emplois avaient été créés en 1997 dans les ZFU et le nombre de postes de travail exonérés de charges s'élevait à 31 000. De tels résultats étaient jugés bien maigres, vu les sommes engagées : 228,6 millions d'euros (1,5 milliard de francs). Mises en place pour cinq ans, les ZFU n'ont pas été reconduites par le gouvernement Jospin, malgré deux nouvelles études qui émettaient un diagnostic plus nuancé que celui de l'IGAS.

UNE « REVITALISATION »

Le rapport de M. André dénonce les « critiques injustifiées » de la gauche et de l'IGAS, d'autant que « les maires et les élus locaux ont, dans leur quasi-totalité (...), plébiscité [le] dispositif ». D'après le sénateur et maire de Saint-Quentin – une commune qui abrite une zone franche urbaine –, le nombre d'entreprises implantées en ZFU s'est accru de 12 000 entre 1997 et 2002. Les

« On est dans la démarche la plus sécuritaire possible », critique le président de la Ligue des droits de l'homme, Michel Tubiana. « Le gouvernement fait le choix d'une répression sociale qui ne résoudra pas les problèmes », ajoute-t-il en rappelant que « les socialistes s'étaient déjà lancés dans cette voie » avec la loi sur la sécurité au quotidien, votée à l'automne 2001. Le prési-

Les « dérapages » seront sanctionnés

Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a déclaré, mercredi 10 juillet, sur France 2, que chaque « dérapage » des forces de l'ordre « sera sanctionné avec beaucoup de sévérité, pour une raison simple : je soutiens les forces de l'ordre, je reconnais la valeur de leur travail (...) mais parce que je les soutiens, je serai intransigent sur le respect de l'éthique ». « Les règles républicaines s'appliqueront dans la police et dans la gendarmerie avec beaucoup de rigueur », a-t-il souligné.

Faisant référence aux incidents survenus à Lille après le verdict du procès du policier, condamné à trois ans de prison avec sursis pour avoir tué un jeune homme, Riad Hamlaoui, le ministre a souhaité « tirer les leçons » de ce « drame » : « plus de formation pour la police, plus d'encadrement pour éviter ce qui s'est passé ».

dent du Syndicat des avocats de France (SAF), Bruno Marcus, dénonce « une frénésie répressive ». « Ces mesures font constamment référence aux mineurs promus au rang de classe dangereuse. Est-ce la faute des enfants si notre société va mal ? En leur interdisant les halls d'immeubles, on veut les enfermer chez eux, avant de les enfermer en prison. »

Au nom de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), Géraldine Thomas s'étonne que ce soit « le ministère de l'intérieur qui définit de nouvelles infractions ». « C'est une confusion des rôles, dit-elle, à moins que le ministre de l'intérieur soit aussi celui de la justice. » Elle conteste « l'amalgame » fait par le texte qui vise l'absentéisme scolaire comme la prostitution. « On est dans le populisme pur et simple. Et on s'attaque aux plus faibles. Cela n'est pas très responsable. »

Pascal Ceaux

BILAN MITIGÉ

Mais trois ans et demi après l'entrée en vigueur de ce premier texte qui punit le client, le bilan est mitigé. Alors que la police estimait en 1998 à 125 000 personnes la clientèle des quelque 2 500 prostituées du pays, le nombre d'arrestations a été dérisoire, à peine une centaine par an. La plupart des hommes interpellés ont échappé à toute sanction, et personne n'est allé en prison. « La police n'a pas les moyens de faire quoi que ce soit », reconnaît-on en coulisse. Le Parlement a certes voté une rallonge, en 1999, de 7 millions de couronnes (765 000 euros aujourd'hui). Une goutte d'eau ! D'autant qu'il est bien difficile dans les faits de prouver qu'une relation sexuelle a donné lieu à une transaction financière. Et on peut difficilement attendre des prostituées qu'elles dénoncent leur « morue » (« torsk »), le client qui les fait vivre. Certains rapports de police accusent même la justice de ne pas jouer le jeu. « Cette loi ne vaut pas plus que le papier sur lequel elle est écrite », estime un fonctionnaire iconoclaste. Et elle n'améliore guère la situation des prostitué(e)s, ce qui est pourtant sa raison d'être.

En fait, la loi a poussé la prostitution à quitter les rues au profit d'endroits cachés, comme les

emplois « créés ou transférés » s'élevaient, eux, à plus de 46 000. Dans neuf cas sur dix, il s'agit de contrats à durée indéterminée.

Une partie de la population des cités déshéritées a profité de cette « revitalisation ». La loi prévoyait d'ailleurs de réserver au moins 20 % des emplois aux habitants des quartiers situés dans les ZFU. L'objectif a été dépassé : « Le taux d'emploi local varie entre 25 % et 30 % », selon M. André. En dehors de leur impact économique, les ZFU ont aussi attiré des investissements parfois « colossaux » : à Saint-Quentin, près de 52 millions d'euros ont été injectés en cinq ans, ce qui a permis de transformer « l'apparence des quartiers » et « l'environnement urbain ».

Estimant que les zones franches urbaines ont rendu « un espoir à certains des quartiers qui n'en avaient plus », M. André « invite le gouvernement à [les] relancer, sans délai ». Il faut, d'après lui, produire un gros effort de formation au profit des « personnes en situation "d'inemployabilité" », des jeunes, pour l'essentiel. Le sénateur pense également que « la clause de 20 % d'embauches locales » devrait s'appliquer à toute la population dans les quartiers concernés par la politique de la ville – et non plus aux seuls résidents en ZFU – de manière à « accroître le potentiel de recrutement des entreprises ».

Bertrand Bissuel

Des faux électeurs du 5^e auraient bénéficié de logements sociaux

Le fichier des appartements attribués par le maire de Paris fait apparaître des interventions de Jean et Xavière Tiberi, ainsi que de la famille Chirac. En échange de logements, certains locataires auraient voté dans le 5^e sans y habiter

OUVERTE en 1997 au cabinet du juge Jean-Paul Valat à la suite d'une plainte de Lyne Cohen-Solal (PS), qui venait d'être battue aux élections législatives par Jean Tiberi, l'enquête sur les faux électeurs du 5^e arrondissement se déplace sur le terrain – hautement sensible – des attributions de logements sociaux par le maire de Paris. Regroupées dans une série de procès-verbaux remis au magistrat les 28 juin et 4 juillet, les informations recueillies ces derniers mois par les gendarmes de la brigade de recherches de Paris pourraient permettre d'établir que certaines personnes ayant accepté d'être inscrites frauduleusement dans le 5^e arrondissement ont obtenu, en « récompense », des appartements à loyers modérés. Ce soupçon, s'il devait être confirmé, pourrait fragiliser la position de Jean Tiberi, jusqu'ici entendu en qualité de simple témoin assisté dans la procédure. M. Tiberi, qui cumulait, entre 1995 et 2001, les fonctions de maire de Paris et de président de l'OPAC, l'office HLM de la capitale, gardait la haute main sur le 5^e arrondissement, dont il fut maire de 1983 à 1995 – il a d'ailleurs retrouvé son fauteuil lors des municipales de 2001.

A la suite d'une demande d'acte déposée par les avocats de M^{me} Cohen-Solal, M^{es} Claude Pollet-Baillieux et Michel Zaoui, le juge Valat avait demandé aux gendarmes, en février, d'expertiser un fichier informatique destiné à gérer les quelque 5 000 logements sociaux pour lesquels le maire de la capitale dispose, depuis 1982, d'un droit de « réservation ». La découverte de ce fichier, baptisé « Sillex », par l'équipe de Bernard Delanoë (PS), qui a succédé à Jean Tiberi en mars 2001, avait mis en lumière l'existence au cabinet du maire de Paris, entre 1983 et 2001, d'un « cabinet noir » chargé d'attri-



Les derniers développements de l'enquête fragilisent la position de Jean Tiberi, qui a pour l'heure été entendu en qualité de simple témoin. Le 8 février 2001, l'ancien maire de Paris assistait avec son épouse Xavière à un meeting de campagne. Il était alors candidat à sa propre succession. Il a été confortablement réélu dans le 5^e arrondissement.

buer les logements sociaux. Cette « cellule logement » s'était dotée, courant 1995, d'un système informatique très sophistiqué, accessible aux seuls proches de M. Tiberi. Le fichier « Sillex » disposait d'une quadruple entrée : par « intervenant » – élu ou personnalité ayant sollicité le maire afin de favoriser un dossier –, par demandeur, par arrondissement et par immeuble.

Une militante du RPR mise en examen

Le juge Jean-Paul Valat a mis en examen pour « complicité de manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin », mercredi 10 juillet, Ginette Harduin, une militante RPR du 5^e arrondissement de Paris. Adhérente du mouvement gaulliste depuis 1993, cette femme, qui remplissait de nombreuses tâches à la permanence de la rue Vésale, avait reconnu devant les gendarmes, en novembre 2000, avoir hébergé frauduleusement à son domicile « des tiberistes demeurant hors du 5^e arrondissement ».

Elle avait dit avoir agi « uniquement par conviction politique et fidélité à M. Tiberi ». « Je ne suis pas persuadée que toutes [les] personnes frauduleusement inscrites ont toutes voté pour M. Tiberi », avait-elle toutefois ajouté. Interrogée à nouveau le 15 septembre 2001, M^{me} Harduin avait précisé qu'elle avait « été amenée à rédiger et compléter des documents [notamment des faux certificats d'hébergement] servant à inscrire des personnes sur les listes électorales du 5^e alors que celles-ci n'y habitaient pas ».

Sur la période d'examen (1995-1998), les gendarmes ont recensé, dans un tableau récapitulatif, toutes les « interventions ». Ainsi, M. Tiberi aurait « soutenu » 290 dossiers, dont 24 concernaient des personnes domiciliées dans la 2^e circonscription – qui couvre l'intégralité du 5^e et une partie du 6^e arrondissement. Les gendarmes, qui ont passé au crible les 24 dos-

siers, semblent estimer qu'une demi-douzaine au moins sont suspects. Ils évoquent le cas d'une femme à qui a été attribué un logement 29, rue Pierre Nicole (5^e). « Il est étonnant de constater que l'inscription électorale à cette adresse date de 1991 alors qu'elle n'a disposé de l'appartement qu'à compter de 1996 », soulignent-ils. Autre curiosité, cet homme, domicilié dans le 17^e à partir de janvier 1990, bénéficiaire d'un logement social dans le 15^e en janvier 1999 suite à l'intervention de M. Tiberi, et pourtant inscrit sans discontinuer sur les listes électorales du 5^e depuis décembre 1985... Plus troublant encore, le cas d'Antoine B. En août 1985, il avait fait une demande de logement auprès du maire de Paris, Jacques Chirac. Dès le 1^{er} octobre 1985, suite à l'intervention de M. Tiberi – alors maire du 5^e –, un appartement lui avait été attribué dans le 15^e. Or, le même mois, il se faisait inscrire sur les listes électorales du... 5^e, en se faisant héberger rue Censier, chez Roger

Romani, à l'époque responsable de la questure à l'Hôtel de Ville – et aujourd'hui conseiller à l'Elysée. Antoine B. a finalement été radié des listes du 5^e après les législatives de 1997.

MEMBRE DE LA FAMILLE CHIRAC

Les gendarmes ont également analysé les interventions de Xavière Tiberi, poursuivie depuis le 4 juillet 2000 pour « manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à la sincérité d'un scrutin ». L'épouse de M. Tiberi est intervenue, entre 1995 et 1998, en faveur de 825 personnes, dont 6 étaient domiciliées dans la 2^e circonscription. L'audition de ces 6 électeurs est « souhaitable », estiment les gendarmes dans un procès-verbal. Evoquant des « inscriptions illégales », ils s'étonnent par exemple qu'un demandeur de logement – dont le dossier, outre M^{me} Tiberi, a été soutenu par Line Renaud et Fanny Cottençon – ait figuré sur les listes du 5^e alors qu'il était domicilié dans le 4^e.

« Sillex » a également mis en évidence les interventions du chef de l'Etat et de ses proches. Selon les gendarmes – qui ont donc directement enquêté sur le président de la République –, entre 1995 et 1998, M. Chirac a « appuyé » auprès de M. Tiberi 28 dossiers (un seul dans le 5^e), son épouse Bernadette 21 (aucun dans le 5^e) et sa fille Claude 46 (deux dans le 5^e). Au terme de leur « étude des électeurs du 5^e et 6^e ayant bénéficié d'une intervention de la part d'un membre de la famille Chirac », les gendarmes ont indiqué au juge Valat, le 4 juillet, que les constats effectués « n'amen[ai]ent aucun élément probant démontrant que ces électeurs [avaient] été faussement inscrits ou maintenus illégalement sur les listes de la 2^e circonscription ».

Fabrice Lhomme

Les raéliens tentent de cloner une vingtaine de personnes, pour atteindre la vie éternelle

TOKYO

correspondance

Thomas Kaenzig, vice-président de Clonaid, société privée créée par l'Eglise raélienne – un mouvement qualifié de secte par la commission spécialisée de l'Assemblée nationale –, a présenté, mercredi 10 juillet, à Tokyo, les derniers résultats des travaux que mène son entreprise dans le domaine du clonage humain (*Le Monde* du 10 juillet).

« En Asie, nous sentons que les gens sont plus ouverts aux nouvelles technologies, c'est pour ça que nous avons choisi de venir au Japon, a-t-il expliqué, dans le cadre de Bio Expo Japan, un salon d'équipement médical et de biotechnologies organisé du 10 au 12 juillet dans la capitale nipponne. L'Europe est beaucoup plus conservatrice, attachée à ses valeurs chrétiennes, et aux Etats-Unis il nous faut dorénavant compter avec George W. Bush. »

Si elle dispose d'un site Internet sur lequel elle détaille ses propositions et ses tarifs en matière de clonage, officiellement, Clonaid n'a pas d'adresse : ses responsables ont toujours refusé de préciser la localisation de ses laboratoires ainsi que l'identité et le nombre de scientifiques qui travaillent pour leur compte. Adeptes du clonage humain à des fins reproductrices, les raéliens voient dans cette technique une manière d'atteindre la vie éternelle, tout comme une forme de réponse humaine aux attentes de leurs guides situés, pensent-ils, quelque part dans le cosmos.

A Tokyo, le stand de Clonaid était au nom de Biofusion Tech, une société coréenne qui a mis au point le RMX 2010, un appareil présenté comme « révolutionnaire ». Mis au point par les experts de Clonaid, le RMX 2010 est utilisé pour obtenir la fusion entre le noyau de la cellule prélevée sur celui qui souhaite être clo-

né et l'ovocyte énucléé destiné à l'accueillir. L'embryon ainsi obtenu peut alors poursuivre son développement in vitro avant d'être implanté dans l'utérus d'une mère porteuse.

DE TRÈS FAIBLES TAUX DE SUCCÈS

Cette opération délicate affiche pour l'heure de très faibles taux de succès. Deux firmes fabriquent actuellement des appareils de fusion cellulaire, principalement pour des applications de clonage animal : la société américaine BTX et la japonaise Fujihira. Selon ses concepteurs coréens le RMX 2010 vise à améliorer les techniques du clonage humain via une impulsion électrique stable et de bas voltage. Le RMX est commercialisé 9 800 dollars, soit deux à trois fois moins cher que ses concurrents, selon Jung Yun-pyo, directeur commercial de Biofusion, dont les membres sont raéliens.

Clonaid, qui avait annoncé il y a six mois l'obtention d'un premier embryon humain cloné, explique aujourd'hui avoir procédé à environ 250 expériences de clonage humain, et à plusieurs milliers sur des cellules animales. A Tokyo, ses responsables ont présenté une vidéo montrant les principales étapes du procédé. Thomas Kaenzig a aussi indiqué que les médias internationaux seraient informés de la première naissance.

Il a aussi précisé que sa société avait d'ores et déjà retenu une vingtaine de personnes sur quelques milliers de candidats, pour un tarif unitaire d'environ 200 000 dollars. Selon lui, une cinquantaine de jeunes femmes raéliennes se sont portées volontaires pour porter en leur sein un embryon humain conçu par clonage.

Brice Pedroletti

Un « climat d'enfer » après un deuxième meurtre dans la Somme

L'autopsie du corps de Patricia, 19 ans, démontre qu'elle a été écrasée par une voiture après une tentative de viol

VILLE-SUR-ANCRE (Somme)

de notre envoyé spécial

Les blés n'étaient pas encore fauchés. De leur voiture, les gendarmes n'ont pas pu voir le corps de Patricia, qui reposait face contre terre, derrière deux ballots de paille. A cinq mètres d'un petit chemin bordé de vastes étendues de céréales, de betteraves et de pommes de terre. L'adolescente de 19 ans avait disparu depuis deux jours quand Bruno l'a aperçue du haut de son tracteur, lundi 8 juillet à 17 heures, « en tournant au coin du champ ». Son assassin n'a pas cherché à la dissimuler, « elle était juste allongée au soleil, le pantalon baissé à mi-cuisses », au sommet d'une petite colli-

ne, à 1 km des maisons de Ville-sur-Ancre.

En six mois, Patricia est la seconde jeune femme de la région de Péronne retrouvée morte au bord d'un chemin. Le 11 janvier, Elodie Kulik avait été violée et étranglée sur un terrain militaire désaffecté de Tertry, à une quarantaine de kilomètres. Patricia, elle, travaillait depuis le 1^{er} juillet au McDonald's d'Albert, à 5 km de Buire-sur-l'Ancre où résident ses parents adoptifs. Samedi soir, la caissière avait terminé sa journée un peu tard, elle avait enfourché sa bicyclette après 22 h 30, pour un trajet d'une vingtaine de minutes au milieu des champs éclairés par la lune. Peu

après minuit, un appel signale à la gendarmerie d'Albert un vélo abandonné au bord de la route, près de l'un de ces innombrables monuments aux morts qui jalonnent les routes picardes.

Quand les gendarmes arrivent sur place, le vélo a disparu : « Il a été volé par deux adolescents qui l'ont caché dans un bois », précise le commandant de gendarmerie Alain Lecras. Le lendemain, le sac à dos de la jeune fille est retrouvé dans le même bois, près du vélo. L'alerte est donnée : un appel à témoins est lancé pendant qu'une centaine de gendarmes et un hélicoptère fouillent les environs. Le corps est découvert vingt-quatre heures plus tard, dans un champ de la commune voisine, à moitié dénudé et portant des traces de coups.

CORPS DÉNUDÉ

Une information judiciaire a été ouverte pour « homicide volontaire », et l'autopsie semble indiquer que la jeune femme, après une tentative de viol, est morte écrasée par une voiture. Le procureur de Péronne, Jean-Philippe Vicentini, insiste cependant sur le fait que « rien ne permet pour l'instant de rattacher »

le crime au meurtre d'Elodie Kulik. Cette ravissante banquière de 24 ans avait disparu dans la nuit du 10 au 11 janvier, après avoir dîné dans un restaurant asiatique de Saint-Quentin (Aisne). Son corps dénudé avait été retrouvé dans le brouillard, le 12 janvier, par un ouvrier agricole de Tertry, sur un tarmac désaffecté. La voiture de la victime avait été abandonnée à 5 km de là, accidentée, au bord de la route.

Après le choc, la banquière avait eu le temps d'appeler les pompiers de son téléphone portable. Une boîte vocale avait alors enregistré les voix de plusieurs hommes avant que l'appel ne soit brutalement interrompu. Elodie a été violée, étranglée puis en partie brûlée. L'analyse des voix et les traces d'ADN relevées sur les lieux n'ont pas permis d'arrêter ses meurtriers. Six mois plus tard, la mort de Patricia a ravivé les craintes des habitants de la région.

« C'est la psychose, résume Christian Eude, un habitant de Monchy-Lagache, le village où Elodie a vécu toute son enfance. J'ai une gamine de 14 ans qui est très mignonne et j'ai vraiment la trouille. Surtout qu'avec

les vacances, les filles veulent sortir et font du stop pour rentrer. » La suspicion se généralise dans les villages alentour où la plupart des hommes ont été convoqués à la gendarmerie. Les interrogatoires des voisins, l'accent picard enregistré sur le portable d'Elodie, le choix des lieux où ont été retrouvés les corps laissent penser que les criminels ne seraient pas étrangers à la région.

« Depuis le premier meurtre, les gens se regardent de travers, soupire Noël, un maçon de Mouchy. Il y a un climat d'enfer. Les gens ne sortent plus de chez eux et on finit par se demander si ce n'est pas le voisin qu'on côtoie tous les jours qui a fait le coup. » A Ville-sur-Ancre, une mère « horrifiée » a interdit à sa fille d'aller faire du vélo. Une autre a cessé ses promenades avec ses enfants sur la butte où Patricia a été retrouvée et elle « garde le nez à la fenêtre » dès qu'une voiture passe. A l'arrêt de bus, point de ralliement de la jeunesse du village, il ne reste plus que deux adolescentes désœuvrées autour d'une mobylette, pestant contre ce « village mort » où tout le monde reste chez soi.

Alexandre Garcia

M. Borloo associé à la politique du logement social

PRÉSENTÉ en conseil des ministres mercredi 10 juillet, un décret donne des pouvoirs supplémentaires à Jean-Louis Borloo. Désormais, le ministre délégué à la ville va être étroitement associé à la politique du logement social. Cette répartition de compétences est, selon M. Borloo, sans précédent depuis la création – en décembre 1990 – d'un portefeuille ministériel dévolu aux quartiers en difficulté. Elle découle d'un décret d'attributions qui précise que le ministère des affaires sociales – auquel M. Borloo est rattaché – exerce « l'autorité sur la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction [DGUHC] », conjointement avec le ministère du logement. Cette cotutelle sur la DGUHC ayant été déléguée à M. Borloo, ce dernier pourra désormais agir sur « l'empire du logement social » et peser davantage dans les opérations de renouvellement urbain. M. Borloo veut, en effet, mobiliser l'administration centrale de l'équipement et les organismes HLM pour débloquent la situation « inacceptable » dans laquelle se trouvent « 155 quartiers ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le magistrat Jean-Pierre Dintilhac a quitté, mercredi 10 juillet, le poste de procureur de la République de Paris, qu'il occupait depuis avril 1998, et a été installé comme conseiller à la Cour de cassation. La chancellerie, qui devrait proposer un successeur à M. Dintilhac au Conseil supérieur de la magistrature, ne s'est pas encore arrêtée sur une candidature précise. Par ailleurs, le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, Jean-Paul Laurans, qui avait suscité une vive polémique pour avoir présidé la formation qui avait remis en liberté le braqueur Jean-Claude Bonnal, dit « le Chinois », a également quitté ses fonctions pour devenir conseiller à la Cour de cassation.

■ **La juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui a instruit le volet non-ministériel de l'affaire du sang contaminé** et est toujours chargée de trois autres dossiers concernant notamment un hémophile et un transfusé contaminés, a indiqué, mercredi 10 juillet, avoir demandé au parquet de Paris une « saisine globale », afin de parvenir à « un traitement judiciaire cohérent de cette affaire ». Neuf associations de victimes d'affaires de santé publique ont soutenu la demande de la magistrate, jugeant cette saisine « indispensable pour permettre de couvrir l'ensemble des centres de transfusion et des périodes de contamination ».

■ **Dix jeunes gens, âgés de 16 à 25 ans, ont été interpellés, depuis lundi 8 juillet par la gendarmerie, après le viol en réunion de deux adolescentes de 13 ans et demi, comme pendant l'été 2001 à Saint-Vallier (Drôme).** Ils ont été présentés au parquet du tribunal de Valence. Selon les gendarmes, quatre d'entre eux ont déjà été mis en examen et écroués mercredi.

■ **Deux anciens élèves d'un foyer pour handicapés de Voisenon (Seine-et-Marne), âgés de 29 ans, ont avoué au cours de leur garde à vue commencée mardi 9 juillet, avoir jeté, le 23 juin, d'un pont qui enjambe l'autoroute A5, l'extincteur qui a causé la mort d'un automobiliste de 42 ans.**

■ **Pierre Lacoste, le premier adjoint au maire (PS) de Floirac (Gironde), a été mis en examen, mercredi 10 juillet, pour « harcèlement sexuel par personne ayant autorité » et « harcèlement moral ».** Laissé en liberté, M. Lacoste qui, selon son avocat, « conteste totalement les faits », est interdit de contact avec les trois employées municipales qui ont porté plainte contre lui.

■ **Plus de 200 personnes ont manifesté dans le calme, mercredi 10 juillet à Lille, pour demander « justice pour Riad » Hamloui, un jeune Algérien tué en avril 2000 par un policier qui a été condamné, le 4 juillet, à trois ans de prison avec sursis (*Le Monde* du 6 juillet).**

CONCOURS D'ENTRÉE
HEC et Grandes écoles de commerce

Tous les résultats sur

3615 LEMONDE
0,529 € la minute

DISPARITIONS

Paul Guilbert

Un écrivain journaliste au « Figaro »

PAUL GUILBERT, journaliste politique, rédacteur en chef au *Figaro*, est mort mercredi 10 juillet à l'âge de 70 ans.

Il y avait d'abord l'allure. Une élégance évidente des traits, des yeux clairs adoucissant un long nez coupant, et une voix, surtout. Grave et profonde. Une voix qui racontait avec autant de bonheur les vices d'un corrompu ou la générosité d'un ami. Curieusement, donc, pour un homme qui a toujours vécu de sa plume, Paul Guilbert frappait d'abord par un physique remarquable. Sans doute fallait-il y voir la traduction de son histoire et de sa personnalité. Car Guilbert avait débuté sa carrière en devenant secrétaire de l'ancien président du conseil Paul Reynaud et surtout de l'écrivain et journaliste Joseph Kessel. Et, au fond, il s'était mis à ressembler à ce dernier : un étonnant physique de lion et un regard aiguisé sur l'âme humaine. Et puis, ce balancement entre la littérature et le journalisme. Guilbert avait choisi la presse, mais il composait ses articles comme un écrivain. Entré à *Combat* en 1960, il avait même réussi ce tour de force d'être ensuite, pendant quelques mois, chef du service politique du *Quotidien de Paris* et des *Nouvelles littéraires*, en 1976. Il était pourtant resté au *Quotidien de Paris*, par goût pour la liberté de ton du journal et surtout pour son directeur Philippe Tesson dont il a toujours admiré la culture et la séduction. Ce n'est en 1988 que Guilbert entra au *Figaro*,



LE FIGARO

comme chroniqueur, puis comme rédacteur en chef et chef du service de politique intérieure.

C'est la politique qui le rendit célèbre. Paul Guilbert connaissait à peu près tout ce que la V^e République a pu produire de petits élus et de hauts responsables. Il savait leurs grands débats et aussi pas mal de petites. Mais il a adoré la politique avec passion. Ces dernières années, alors qu'il aurait pu rester dans ses bureaux du *Figaro*, il suivait encore volontiers un élu en campagne électorale. Il les tutoyait presque tous et pouvait tout aussi bien leur passer un savon. Journaliste de droite, gaulliste, il était un grand ami de Jacques Chirac, rencontré à Sciences Po. Et même s'il a mille fois frôlé sur le parcours de son ami, jamais il n'a pris ses distances. Prêtant même souvent sa plume à un Chirac qui a toujours reconnu être empêtré dans les

mots. Aux jeunes journalistes, Guilbert expliquait les travers du président avec affection et beaucoup d'humour.

Le président de la République ne s'y est pas trompé, qui a rendu hommage à son « ami ». « Avec lui, je perds un ami de toujours, un être cher, l'un de ces compagnons précieux dont les qualités de cœur, de fidélité et de générosité éclairent toute une route », a-t-il écrit. « Journaliste d'exception, il avait érigé son métier en art, décrivant d'une plume sans égale, où l'analyse le mêlait à l'épopée, tous les épisodes de notre vie politique. Il en tenait la fidèle chronique avec génie. Il en était devenu le héraut ». « Paul Guilbert était aussi un homme de grande culture, un esprit fin et curieux pour qui la langue et l'écriture étaient un engagement, parfois un combat. »

Le chef de l'Etat n'a jamais cessé de s'informer des progrès de la maladie de son « ami ». De son côté, Guilbert n'a jamais rien dit de ses faiblesses. Continuant à lire les romans qu'il aimait, à défaut de pouvoir poursuivre à plein son activité journalistique. La littérature ne l'a jamais vraiment quitté. Et s'il n'a pas voulu écrire lui-même ces romans dont on le sentait rempli, il a vécu ces dernières années avec l'écrivain Raphaële Billetdoux, qu'il admirait et avec laquelle il a eu un fils, Augustin, dont il aimait à souligner le physique de jeune lion. A l'image de son père.

Raphaële Bacqué

Rod Steiger

Un jeu très physique et des rôles de méchant

L'ACTEUR AMÉRICAIN Rod Steiger, Oscar du meilleur acteur en 1967 pour son rôle de shérif raciste dans le film de Norman Jewison, *Dans la chaleur de la nuit*, est mort, mardi 9 juin à l'âge de 77 ans, d'une pneumonie.

Né le 14 avril 1925, Rodney Stephen Steiger était le fils unique de parents issus du monde du spectacle. Il fut rapidement surnommé « Rodney the Rock » à cause de sa force physique. A l'âge de 16 ans, il s'enrôle dans l'US Navy après avoir menti sur son âge. Il prend part aux batailles d'Okinawa et d'Iwo Jima durant la seconde guerre mondiale. Steiger recommandait aux jeunes acteurs de s'engager comme lui dans la marine : « On y rencontre des gens, des cultures, des costumes différents. C'est une formation merveilleuse pour un acteur », disait-il.

Après la guerre, Steiger entre au New York Theater Workshop afin d'étudier les techniques de théâtre expérimental de l'époque. Il commence à travailler à la télévision en 1947, où il apparaît dans près de 300 productions. Sa carrière au cinéma prend plus de temps, avec une série de petits rôles entre 1951 et 1954. Il devient une vedette en 1954 après son interpréta-

tion du frère de Marlon Brando dans *Sur les quais*. Sa corpulence, son air souvent dédaigneux et son jeu très physique le conduisent à jouer au cinéma des rôles de méchant, de caractérisés ou de marginaux. Dans *Plus dure sera la chute* (1956), de Mark Robson, il joue un patron véreux chargé du Syndicat de la boxe. Il incarne un sudiste qui préfère vivre chez les Indiens que devenir un citoyen de l'Union dans *Le Jugement des flèches* (1957), de Samuel Fuller. Dans *Al Capone* (1959), de Richard Wilson, son interprétation du célèbre gangster atteint des sommets de démesure.

Les années 1960 marquent un tournant dans la carrière de Rod Steiger, qui se partage entre l'Europe et les Etats-Unis. Il incarne le pape Jean XXIII dans *E venne un uomo* (1965), hagiographie désuète d'Ermanno Olmi ; un survivant des camps dans l'étonnant *Prêtre sur gages* (1964), de Sidney Lumet, où le mélange de séquences situées en Russie ajoutées à celles tournées à New York avec une extraordinaire musique de Quincy Jones donne un film unique ; un édile municipal corrompu dans *Main basse sur la ville* (1963), de Francesco Rosi ;

un homme douteux dans *Le Docteur Jivago* (1965), de David Lean ; un flic raciste dans *Dans la chaleur de la nuit*, et un sergent aux pulsions homosexuelles dans *Le Sergent* (1968), de John Flynn. Les années 1970 marquent un coup d'arrêt à la carrière de Steiger. On le retrouve dans *Waterloo* (1970), de Sergueï Bondartchouk, où il incarne avec excès un Napoléon sur le déclin ; dans *Il était une fois la révolution* (1971), de Sergio Leone, où le réalisateur italien supporte mal ses caprices de star ; dans *Lucky Luciano* (1973), de Francesco Rosi, où il incarne avec emphase un gangster, et dans *Les Innocents aux mains sales* (1974), de Claude Chabrol.

La carrière de Rod Steiger s'arrête net en 1978, après une dépression nerveuse. « Je ne pouvais plus me lever le matin », déclare-t-il à l'époque. Il se remet à travailler de manière plus consistante dans les années 1980, à la télévision et au cinéma. On peut retenir son interprétation extraordinaire d'un rabbin aux principes inflexibles dans le magnifique *L'Elu* (1982), de Jeremy Paul Kagan.

Samuel Blumenfeld

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Emile MARMONIER est heureux d'annoncer la naissance de son petit frère,

Sidoine,

le 4 juillet 2002, à Grenoble.

Décès

– Mme Hubert Nutricy, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Mme Didier Bertrand, Mme Jean-Louis Bévière, ses sœurs, M. et Mme Pascal Jaluzot, M. et Mme Alain Cuvillier, M. et Mme Yves Monmoton, ses nièces et neveux, Leurs enfants et petits-enfants, Mme Charles Monmoton, sa belle-sœur, Les familles Gascuel et Janin, ses cousins,

font part du rappel à Dieu, le 9 juillet 2002, de

M. Jean-Paul GASCUEL, chevalier de la Légion d'honneur,

endormi dans la paix du Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 juillet, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5^e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.

– Marie-France et Alain Gineste, Guillaume et Anne-Laure Gineste, Bertrand Gineste et Caroline Fructus, Les familles Gineste, Orelle, Coste, Massardo, Jorda, Collet, Marques, Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Roger GINESTE, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 5 juillet 2002, dans sa quatre-vingt-dixième année.

42, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.

– Les familles Golvin-Milon, parents et alliés ont la tristesse de faire part du décès de

Lucien GOLVIN, chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'archéologie musulmane à la faculté d'Alger et d'Aix-en-Provence,

survenu le 7 juillet 2002, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'inhumation a eu lieu le 9 juillet, au cimetière d'Eguilles, en présence de sa famille et de tous ses amis.

8, rue des Lotins, 13510 Eguilles.

– On nous prie d'annoncer la disparition de

Mme Jany LECREUX-COURNOT,

le 25 juin 2002.

Elle repose désormais à Giverny.

1, avenue Victor-Hugo, 27200 Vernon.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Mme Jean Pats, son épouse, Le capitaine de frégate (H) Jean-Louis Pats ses enfants et petits-enfants, Mme Gérard Pats et ses enfants, Le docteur et Mme Pierre Pats leur fille et belle-fille, M. et Mme François-Xavier Pats et leurs enfants, Le médecin-chef des services et Mme Bruno Pats, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

général Jean Janvier PATS, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 10 juillet 2002, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, à l'hôpital d'instruction des armées Percy.

Ils rappellent à vos prières le souvenir de son fils,

Gérard,

décédé en mars 2002.

La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Saint-Pierre - Saint-Paul, 3, place de l'Eglise, à Clamart (Hauts-de-Seine), le lundi 15 juillet, à 10 heures, suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale, au cimetière de Clamart.

Ni fleurs ni couronnes.

9, rue Chef-de-Ville, 92140 Clamart.

– Mme Anne-Marie Renaud-Plon, Michel, Daniel, Isabelle et Florence Plon, ses enfants,

Jérôme, Laurence, Maela, Julian, Cécilia et Nicolas, ses petits-enfants, Samuel,

son arrière-petit-fils, ont la douleur de faire part du décès de

Gérard PLON,

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année, le 10 juillet 2002.

– Les familles Rozés, Fargue, Guiraud, Courcol Rozés, Brachet de La Valette ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Thérèse ROZÉS, artiste peintre,

rappelée à Dieu le 29 juin 2002, à Maisons-Alfort.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu le 5 juillet. Elle repose au cimetière d'Agén.

25, rue Cornac, 33000 Bordeaux.

– Nicolas Bourbaki a la tristesse de faire part du décès, le 4 juillet 2002, de l'un de ses anciens collaborateurs,

Laurent SCHWARTZ,

et s'associe à la douleur de sa famille.

– Le président, Le vice-président, Le délégué général, Les membres du Comité national d'évaluation,

Et tout le personnel de son secrétariat général, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Laurent SCHWARTZ, médaille Fields 1950,

membre de l'Académie des sciences, ancien professeur aux facultés des sciences de Nancy et Paris et à l'Ecole polytechnique,

survenu le 4 juillet 2002.

Premier président du CNE (1985-1989).

Son action déterminée en faveur de l'évaluation dans l'enseignement supérieur français a marqué avec force une orientation qui trouve maintenant tout son sens dans le cadre européen qui se met en place.
(Le Monde du 10 juillet.)

– Denise Guillaume-Suberville, sa compagne, Françoise Suberville-Van Regemorter, sa fille, Odile, Pierre-Laurent, Louis-Bertrand, ses petits-enfants, Et toute la famille, ont la grande douleur de faire part du décès, le 9 juillet 2002, dans sa quatre-vingt-cinquième année, de

Gérald SUBERVILLE, commandant Janvier dans la Résistance, organisateur de l'Action ouvrière du Languedoc, chef départemental FFI de l'Hérault.

L'incinération, suivie de l'inhumation des cendres, aura lieu le lundi 15 juillet, à 13 heures, au crématorium du Père-Lachaise, 15, rue du Repos, Paris-20^e.

Condolances

– L'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) tient à honorer la mémoire de

Laurent SCHWARTZ,

décédé le 4 juillet 2002.

Dès 1987, il avait adhéré à notre association, persuadé que le droit de mourir dans la dignité était un de ces droits de l'homme dont il a été un infatigable défenseur.

Son accord, fidèle jusqu'à sa mort, nous a été un appui moral précieux.

Les vingt-huit mille adhérents de l'ADMD l'en remercient et adressent à sa famille (dont plusieurs membres sont aussi adhérents) leur respectueuse sympathie.

– Le conseil d'administration de l'AX (Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique) ayant appris le décès, le 4 juillet 2002, de

Laurent SCHWARTZ,

présente ses condoléances à la famille.

Le souvenir de son enseignement de mathématiques à l'Ecole polytechnique reste gravé dans la mémoire de nombreuses générations d'anciens élèves. Son rayonnement scientifique restera en mémoire des anciens élèves de l'Ecole polytechnique.

Anniversaires

– Aujourd'hui, 12 juillet 2002,

Annie CARLSTEN-GOLDMARK

aurait dû avoir soixante ans.

Anniversaires de décès

– C'était un dimanche, le 12 juillet. Il y a quinze ans.

Jean ARCHAMBAUD.

Janine Cazes-Archambaud.

« Nous avons tous été ce que vous êtes, vous serez tous ce que nous sommes. »
Inscription à l'entrée d'un cimetière.

– 12 juillet 1944 - 12 juillet 2002.

Pour le cinquante-huitième anniversaire de leur mort, des prières seront dites à l'intention de

Roger MAGNIEN,

quarante-deux ans,

et de son épouse,

Claire, née DELORME,

trente-six ans,

victimes de l'épuration sauvage.

– Le 12 juillet 1982,

Jean POUTARAUD

nous quittait, rejoint par

Rita,

le 10 octobre 1996.

Sa famille vous remercie de penser à eux et de prier pour eux.

– Il y a dix ans, le 13 juillet 1992, disparaissait

Pierre SAVINEL.

Une pensée, une prière, rassembleront tous ceux pour qui son souvenir et son enseignement demeurent une vivante inspiration.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la «une» de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	14,60 € (95,77 *)
3 semaines (19 n°)	21,10 € (138,41 *)
1 mois (26 n°)	26,35 € (172,84 *)
2 mois (52 n°)	57,60 € (377,83 *)
3 mois (78 n°)	85,60 € (561,50 *)
12 mois (312 n°)	301,50 € (1.977,71 *)

Offre valable jusqu'au 31/08/2002

Vous êtes abonné(e) Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 825 022 021 (0,15 € TTC la minute) ou par Internet : www.lemonde.fr (Rubrique « le quotidien/abonnements »)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____
Prénom : _____ Nom : _____
Commune de résidence habituelle (impératif) : _____
 Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)
du : _____ au : _____
 Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)
du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :
Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e) Pour tout autre renseignement : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr

Votre adresse de vacances :
du : _____ au : _____
Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Votre adresse habituelle :
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint
 Carte bancaire n° : _____
En France métropolitaine uniquement.
Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements
60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires :

Jean-Pierre Raffarin lance la décentralisation à l'essai

Le premier ministre veut transférer aux régions un bloc important de nouvelles compétences, dans une réforme qui allierait cas particuliers et généralisation des expériences. Le Parlement disposerait d'un « ticket retour »

« C'EST SA PASSION, remarque un conseiller. Il travaille, bien sûr, sur tous les autres dossiers. Mais c'est son sujet de prédilection. » Jean-Pierre Raffarin n'a jamais caché qu'il voulait être pilote du chantier « décentralisation », pièce maîtresse de l'action réformatrice de son gouvernement.

Avant le second tour des législatives, l'Élysée et Matignon avaient esquissé l'idée d'un grand ministère de la décentralisation. Mais regrouper les administrations compétentes dans un département unique impliquait de dépouiller plusieurs ministres de leurs prérogatives. « Il était impensable de dépecer Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et numéro deux du gouvernement de la direction générale des collectivités locales ! », ironise un membre d'un cabinet ministériel. Le projet est mort-né avec la fin des ambitions ministérielles de Philippe Douste-Blazy, maire (UMP) de Toulouse, après sa réélection de justesse comme député.

M. Raffarin n'en est pas marri. Il garde ainsi la haute main – en concertation avec Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales – sur une réforme dont il a depuis longtemps en tête les grandes lignes. Et dont il sait qu'elle est très délicate à mettre en œuvre.

Quel que soit son rêve de voir advenir une « République des proximités » avec des pouvoirs très importants confiés aux régions, il ne veut pas courir le risque d'apparaître comme celui qui brisera un tabou, au nom duquel l'actuelle majorité s'était opposée au processus de Matignon de Lionel Jospin sur la Corse. « Je ne souhaite pas que l'unité de la République soit remise en cause », a-t-il déclaré au

Monde, mercredi 10 juillet à la veille d'une réunion de ministres à Matignon sur la décentralisation.

L'un des principaux soucis du chef du gouvernement est de parvenir à désamorcer les résistances des administrations centrales de l'Etat, des préfets, des personnels des services publics touchés par les éventuels transferts de compétences de l'Etat vers les régions. Il s'est forgé une méthode destinée à rassurer : « L'expérimentation. »

Le terme a plusieurs mérites. Il implique la possibilité d'un retour en arrière si les transferts ne sont pas concluants. Il suppose que les initiatives viennent d'« en bas », souligne M. Raffarin. Ainsi le premier ministre n'apparaît pas comme celui qui veut imposer d'« en haut » les réformes.

« DROIT À L'EXPÉRIMENTATION »

Dans l'esprit de M. Raffarin, deux types de transferts sont possibles : les « expérimentations-dérogation » et les « expérimentations-généralisation ». La première, une régionalisation à la carte, nécessite une réforme de la Constitution. Le gouvernement devrait présenter, à l'automne, devant l'Assemblée ou le Sénat – le choix n'est pas arrêté – un projet de réforme constitutionnelle qui inscrira « la région » et « le droit à l'expérimentation » dans la Constitution. Chaque région, mais aussi les départements et les communes, pourrait demander à exercer une compétence sur un domaine bien précis, par « dérogation ».

Un département pourrait ainsi demander à gérer intégralement le RMI ; une région à prendre la direction d'un centre de formation professionnelle. A ce titre, Jacques

Blanc, président (DL) de la région Languedoc-Roussillon, est déjà candidat à la gestion « du Centre national d'enseignements sportifs de haut niveau de Font-Romeu ».

Chaque demande de dérogation devra être examinée par le gouvernement qui pourra ensuite l'accorder par décret, sans passer par la loi, imagine-t-on à Matignon. Ces transferts auront lieu dès l'automne. Le principe pourrait aussi s'appliquer aux structures des collectivités : une région pourrait fusion-

ner avec une autre. La seconde voie – « l'expérimentation-généralisation » – est plus classique et plus longue. Sur le modèle de la régionalisation des transports ferroviaires lancée par le gouvernement d'Edouard Balladur et mise en œuvre par celui de Lionel Jospin, il s'agirait, selon Matignon, de transférer « trois ou quatre compétences à cinq ou six régions avant de les étendre à la totalité ».

Parmi les compétences envisagées, pourraient figurer : la cons-

Un proche du premier ministre à la Datar

Avant la mi-août, Nicolas Jacquet, actuel chef de cabinet de Jean-Pierre Raffarin, devrait s'installer dans le bureau qu'occupe Jean-Louis Guigou, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) depuis le 23 juillet 1997. Ancien secrétaire général auprès du préfet d'Ile-de-France, M. Jacquet, 50 ans, a été préfet de la Haute-Loire et du Lot-et-Garonne. Il a occupé plusieurs postes de direction aux Charbonnages de France entre 1985 et 1988. Administrateur de la RATP en 2000, puis du Port autonome de Paris en 2001, il est aujourd'hui préfet hors cadre. Le remplacement de M. Guigou est motivé par « le souci de redonner une nouvelle impulsion aux relations entre les élus locaux et la Datar », explique-t-on dans l'entourage de Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire. M. Guigou est accusé d'avoir suscité des « résistances » de la part des élus ruraux, même si son « sens de la prospective » est salué par M. Delevoye, auquel la Datar est rattachée.

ner avec une autre.

La seconde voie – « l'expérimentation-généralisation » – est plus classique et plus longue. Sur le modèle de la régionalisation des transports ferroviaires lancée par le gouvernement d'Edouard Balladur et mise en œuvre par celui de Lionel Jospin, il s'agirait, selon Matignon, de transférer « trois ou quatre compétences à cinq ou six régions avant de les étendre à la totalité ».

Parmi les compétences envisagées, pourraient figurer : la cons-

naître les compétences qu'elles souhaiteraient expérimenter. Déjà, des demandes ont été formulées ici et là, de la gestion du tourisme à la culture, en passant par la recherche... Si Adrien Zeller, président (UDF) de la région Alsace, entend gérer directement les fonds européens, le président breton Josselin de Rohan (RPR) réclame les ports, les aéroports, la gestion de l'eau.

Un projet de loi global pourrait être présenté en janvier 2003 qui arrêterait la liste des compétences transférées. L'expérimentation

pourrait ainsi débiter au printemps.

Mais la loi préciserait aussi les modalités de l'évaluation de ces expériences. A ce propos, le premier ministre insiste sur le rôle du Parlement : lui seul pourrait décider de la généralisation des expériences et trancher en dernier ressort sur leur utilité. « Il disposerait d'un ticket retour », résume M. Raffarin.

Des comités régionaux d'évaluation seraient aussi chargés, avec les partenaires sociaux et les catégories socioprofessionnelles intéressées par les transferts, d'examiner la politique menée et son coût pour la collectivité. L'exercice d'une nouvelle compétence pourrait être assorti d'un « bonus » fiscal, sous forme de transfert d'impôt national.

SURENCHÈRE DES ÉLUS

Reste un point, sur lequel le premier ministre reste très prudent : celui du pouvoir d'adaptation réglementaire des régions, qui ouvrirait la voie à une différenciation territoriale, avec la prise en compte des particularismes locaux.

M. Raffarin est ouvert à l'idée de transférer des pouvoirs réglementaires aux régions, ainsi que le réclame aujourd'hui Christian Poncellet, président (RPR) du Sénat (*Le Monde* du 3 juillet), comme la plupart des présidents de régions. Mais le premier ministre ne l'envisage que de façon expérimentale, réversible et très encadrée par le Parlement.

Quelles que soient ses propositions, le gouvernement s'expose, de toute façon, à la surenchère des élus, en premier lieu des anciens collègues sénateurs du premier ministre. Déjà, le 25 juin, M. Poncellet s'est montré plus radical que M. Raffarin en proposant une révision constitutionnelle pour jeter les soubassements d'une « République territoriale ». « Pourquoi ne pas envisager une loi-cadre qui laisserait à chaque commune la possibilité de modifier le mode de calcul de la taxe d'habitation ? », suggère, de son côté, Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine.

« J'attends avec gourmandise de connaître les propositions du gouvernement », renchérit Paul Girod, sénateur (RDSE) de l'Aisne, auteur d'une proposition de loi visant à créer des lois à « vocation territoriale ». Proposition « subversive », selon M. Raffarin, à laquelle néanmoins il affirme souscrire. La prudence et l'audace, toujours...

B. J.

Béatrice Jérôme

« Putsch » électoral de Gérard Longuet à l'Association des régions de France

L'ÉLECTION, mercredi 10 juillet, de Gérard Longuet à la tête de l'Association des régions de France (ARF) dote le premier ministre d'un renfort indéfectible pour mener à bien son « grand chantier » de la régionalisation. Le président (UMP-UDF) de la région Lorraine succède à Alain Le Vern, président (PS) de Haute-Normandie, qui assurait l'intérim de la présidence après que Jean-Pierre Raffarin lui-même eut démissionné, le 23 janvier 2001.

L'élection de M. Longuet a toutefois donné lieu à un psychodrame entre régions de droite et de gauche, qui augure mal des chances de l'ARF de rester unie : dix présidents de gauche ont dénoncé, dans un communiqué, mercredi, « le reniement de la parole de Jean-Pierre Raffarin par les présidents de région de droite ».

Quand l'ARF s'est constituée, au lendemain des régionales de 1998, M. Raffarin avait été élu au terme d'un accord qui prévoyait une alternance avec un président PS au bout de trois ans. Présidents de gauche et de droite étaient

alors à égalité. Après avoir instrumentalisé l'ARF pour critiquer le gouvernement Jospin – avec parfois l'assentiment des régions de gauche – l'ex-président (DL) de Poitou-Charentes avait obtenu que soit reportée à l'après-présidentielle l'élection officielle de M. Le Vern.

STUPÉFACTION À GAUCHE

Ces derniers jours, un accord semblait se dessiner qui aurait permis à M. Le Vern d'être élu président et à M. Longuet d'être rapporteur général des groupes de travail sur la réforme au sein de l'association. Mais mercredi matin, à la stupéfaction des élus de gauche, René Garrec, président (DL) de la Basse-Normandie, a présenté la candidature de M. Longuet à la présidence. Quittant immédiatement la salle avec l'ensemble des présidents de gauche qui ont refusé de prendre part au vote, Jean-Paul Huchon, président (PS) de l'Ile-de-France, a qualifié de « brutes ceux qui sont prêts à tout pour récupérer tous les postes tout de suite ».

Interrogé par *Le Monde*, M. Longuet reproche à la gauche d'avoir fait achopper l'accord initialement prévu. Il souligne que la parité n'était plus respectée à l'ARF depuis l'arrivée, en janvier 1999, d'Anne-Marie Comparini, présidente (UDF-UMP) de Rhône-Alpes, après l'exclusion de son prédécesseur, Charles Millon, pour cause d'alliance avec le FN.

M. Longuet estime plus « cohérent » que l'ARF puisse être représentée par un président du même bord que le gouvernement. « On voulait éviter le ridicule d'un président qui critique le gouvernement et d'une association dont les membres souscrivent majoritairement à la réforme », explique-t-il. M. Longuet, très proche de M. Raffarin, accueillera celui-ci en Lorraine mercredi 17 juillet. Sénateur de la Meuse depuis 2001, l'ancien ministre d'Edouard Balladur resurgit ainsi sur la scène politique par l'échelon régional.

Le report d'un an de la mise en service du TGV Est irrite les collectivités locales

Réseau ferré de France, maître d'ouvrage, devrait supporter le surcoût de 10 % annoncé des travaux

METZ de nos correspondants

Champenois, Lorrains et Alsaciens n'auront pas leur TGV européen en 2006. Réseau ferré de France (RFF) l'a confirmé mercredi 10 juillet, lors d'un « comité de pilotage » à Strasbourg. Le maître d'ouvrage du chantier, lancé officiellement le 28 janvier par Jean-Claude Gaysot, a demandé un délai d'un an supplémentaire pour la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) de 300 km entre Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne) et Baudrecourt (Moselle).

C'est donc en 2007, au plus tôt, que Paris sera relié à Metz ou Nancy en 1 h 30, contre plus de 2 h 40

aujourd'hui. Par ailleurs, RFF a annoncé un surcoût d'environ 10 % du budget initial, fixé en 2000 à 3,125 milliards d'euros, hors matériel roulant. A priori, cette hausse ne devrait pas être supportée par les collectivités locales mais par RFF, conformément à une convention de financement signée en 2000. « On s'en tient là, on ne paiera pas au delà », a commenté Gérard Longuet, président (UMP-UDF) du conseil régional de Lorraine, rejoint par son homologue alsacien, Adrien Zeller (UDF).

Ce projet est le premier du genre à être financé en partie par les collectivités locales. Régions, départements et structures intercommu-

nales intéressés par le TGV Est assurent 23 % du financement global. L'Etat injecte, pour sa part, 1,22 milliard d'euros, l'Union européenne, 320 millions, et le Grand-Duché du Luxembourg, 117,39 millions.

LA « GUÉRILLA » DE VANDIÈRES

Quant à RFF, sa contribution s'élève, toujours selon l'estimation de 2000, à 682,82 millions d'euros – contre 48,94 millions pour la SNCF. La participation des collectivités explique en partie l'irritation des élus locaux, qui attendent le TGV depuis plus de vingt ans. « On aimerait enfin avoir des garanties d'exécution dans le temps », a souligné mercredi Philippe Leroy, président (RPR) du conseil général de la Moselle. « Il faut tout faire pour éviter que ça dérape à nouveau », a renchérit Michel Dinet, son homologue PS de Meurthe-et-Moselle.

Selon le comité de pilotage, les retards résultent « principalement d'une concertation prolongée sur l'insertion de la LGV dans son environnement, de problèmes géotechniques ainsi que du caractère infructueux des appels d'offre de nouveaux lots de génie civil ».

La négociation avec les propriétaires fonciers et les communes traversées tourne parfois à l'imbroglie. Le cas de Vandières (Meurthe-

UN PREMIER CHANTIER DE 300 KILOMÈTRES

----- Ligne existante — Ligne TGV 1^{re} phase
 ■■■■ ligne TGV 2^e phase ■ Principales gares



et-Moselle) est exemplaire. Cette municipalité livre depuis plusieurs mois une véritable « guérilla juridique » à RFF pour mieux négocier ensuite certains aménagements.

Alors que le décret du 29 mai 1996 déclarant d'utilité publique et urgente les travaux de construction de la ligne TGV portait sur l'expropriation de 36 hectares de parcelles communales, l'emprise nécessaire atteindrait aujourd'hui les 70 hectares. Ne pouvant s'appuyer sur la déclaration d'utilité publique initiale, RFF tente d'acquiescer à l'amiable les terrains dont il a besoin, en négociant directe-

ment avec les propriétaires. En face, la commune s'est portée acquéreur de certaines parcelles stratégiques, tandis que ses avocats multiplient les procédures administratives...

« Notre but n'est pas de faire de l'obstruction systématique », a déclaré mercredi au *Monde* M^{me} Joseph Roth, avocat de Vandières. « En fait, nous demandons juste un peu plus de transparence et de concertation à RFF, dans le respect des procédures », soutient-il.

Nicolas Bastuck et Stéphane Getto

Un nouveau projet de loi sur l'eau est en préparation

RETOUR à la case « concertation » pour les projets de loi sur l'eau et sur le risque industriel. Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie, a annoncé, mardi 9 juillet, à Lyon, son « intention de présenter, courant 2003, un projet de loi sur la sécurité industrielle ».

Manière élégante de déclarer caduc l'ancien projet, présenté en conseil des ministres le 13 février par Yves Cochet.

Mardi également, Hervé Gayraud, ministre de l'agriculture, a confirmé l'abandon du texte sur l'eau, examiné en première lecture à l'Assemblée nationale en janvier. « D'ici six mois, nous allons reprendre les procédures de consultation générale », a affirmé le ministre.

Lors de la campagne présidentielle, le 18 mars, à Avranches (Manche), le candidat Jacques Chirac avait promis l'élaboration d'un nouveau texte sur l'eau. C'était également une manière civile d'enterrer l'ancien et de répondre à l'attente des agriculteurs, inquiets des redevances sur les nitrates qui devaient leur être appliquées au nom du principe pollueur-payeur.

Ces deux dossiers devraient donc faire l'objet de nouvelles discussions avec les acteurs. Mais les similitudes s'arrêtent là, la matière de l'un faisant plutôt consensus tandis que celle de l'autre suscite des antagonismes.

Le nouveau texte sur la sécurité industrielle ne devrait être qu'un simple remaniement du précédent qui, selon M^{me} Bachelot-Narquin, « introduit des modifications intéressantes mais reste imprécis ou critiquable dans de nombreux domaines cruciaux ». « J'entends retravailler sur cette base », a-t-elle ajouté.

Feu le projet sur l'eau fait l'objet d'un jugement autrement sévère. « La loi que j'ai trouvée dans les tiroirs me paraît insatisfaisante, elle ne prévoit pas de nouveaux moyens et affiche des principes faibles et nébuleux », affirmait la ministre, début juin.

« CULTURE DU RISQUE »

Sur le risque industriel, M^{me} Bachelot-Narquin envisage, dans la continuité de l'ancien projet, de renforcer l'information du public ou des personnels. Une circulaire va déjà être envoyée aux préfets, les enjoignant de créer des commissions locales d'information là où elles font défaut, et de diffuser sur Internet les différents rapports ou études sur les installations à risque.

« Il est nécessaire de renforcer la culture du risque », a affirmé mardi la ministre, lors de sa visite du couloir lyonnais de la chimie, où sont concentrées les principales installations Seveso de l'agglomération.

Par voie législative, des nouvelles règles pourraient être également imposées pour l'urbanisation à proximité des usines dangereuses. Le projet piochera également parmi les 90 propositions du rapport parlementaire rendu, en février, par Jean-Yves Le Déaut, député (PS) de Meurthe-et-Moselle, et François Loos, député (UMP-UDF) du Bas-Rhin, entré, depuis, au gouvernement.

Les deux élus, saisis après l'explosion de l'usine AZF, le 21 septembre 2001, préconisaient notamment de limiter l'usage en cascade de la sous-traitance. Argument repris par M^{me} Bachelot-Narquin : « On a bien vu sur le site de Toulouse que le facteur humain n'avait pas été assez pris en compte, qu'en particulier le développement de la sous-traitance avait amené à des errances et à des dysfonctionnements graves », a-t-elle déclaré.

Sur l'eau, l'exercice s'annonce plus difficile, le futur projet de loi étant annoncé à l'horizon 2003. « La volonté de dialogue et de participation » avancée par M^{me} Bachelot-Narquin risque de se heurter aux contentieux qui opposent protecteurs de l'environnement, usagers de l'eau, professionnels du secteur, industriels et agriculteurs. Les négociations s'annoncent ardues. Entre 1998 et 2002, le précédent gouvernement avait rédigé dix-huit moutures avant de parvenir à un texte final, qui n'avait satisfait personne.

Benoît Hopquin

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

Une lecture pour l'été :

O SAISONS O CHATEAUX PAR YVES DE MELLIS

Un roman historique, un roman d'amour, un roman d'aventure. Un vrai moment de lecture, de passion, de détente - La Bartavelle éditeur -

Distribué par Casteilla - 530 pages - 24 euros - Chez votre libraire

CLAUDIE HAIGNERÉ

MARDI 18 JUIN, salons de l'ancienne Ecole polytechnique. La – elle tient au féminin – ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, chemisier beige sur jupe longue rouge, mèches cendrées et sourie à la Fanny Ardant, prend possession de ses quartiers. Pressée par les journalistes, la « star » du deuxième gouvernement Raffarin donne, au pied levé, sa première conférence de presse de femme politique. « *Je pense avoir une bonne étoile* », dit-elle avec simplicité.

Sa bonne étoile, Claudie Haigneré sait qu'elle en aura besoin au poste qu'elle vient d'accepter, davantage peut-être que dans son parcours d'astronaute. Les défis qui attendent la troisième femme responsable de la recherche française – après Irène Joliot-Curie en 1936 et Elisabeth Dufourcq en 1995 – ne sont pas moins ardues que ceux relevés par la première Française à avoir volé dans l'espace. Et l'univers de la politique est plus féroce pour les novices, femme de surcroît, que le milieu des cosmonautes, où sa discipline et sa volonté de fer, plus sûrement encore que son charme sans apprêt, lui ont permis de s'imposer naturellement.

De feu la station Mir aux commandes de la science ! Singulière trajectoire en vérité. Sans remonter au berceau, Le Creusot, où son père était ingénieur, on peut la faire commencer – parce que l'image est belle, même si le souvenir a peut-être été enjolivé – à ce petit matin étoilé du 21 juillet 1969. Claudie a 12 ans. En camping à La Grande-Motte avec sa famille, elle assiste éblouie, en même temps que 600 millions de téléspectateurs, au premier pas de Neil Armstrong sur la Lune. « *Cet instant a été pour moi une révélation. Ce qui était du domaine du rêve était devenu une réalité. Une porte était ouverte. Je n'ai pas tout de suite imaginé qu'elle était ouverte pour moi. Mais cela m'a donné le goût de l'espace.* »

Elle n'ira pas tout droit vers son désir. Elève brillante – elle décroche son baccalauréat à 15 ans –, la jeune fille pratique aussi la gymnastique à haut niveau et songe au professorat d'éducation physique. Trop jeune pour s'inscrire dans cette filière, elle décide de patienter en faculté de médecine et... finit major de son année. Les études s'enchaînent alors, les diplômes s'accumulent : doctorat de médecine à 24 ans, suivi de trois spécialisations coup sur coup, en biologie et médecine du sport, médecine aéronautique et spatiale – le virus est bien là –, puis rhumatologie.

Sa carrière de médecin rhumatologue semble tracée quand, en 1985, le destin lui fait un signe. Le Centre national d'études spatiales (CNES) recherche de futurs astronautes. « *Je n'ai pas hésité. L'occasion était trop belle. On m'offrait l'aventure tout en me permettant d'exercer mon métier.* » Sur mille candidats, sept sont retenus. Elle est la seule femme dans le lot. Mais le chemin des étoiles sera encore long : il lui faudra patienter onze années avant d'obtenir son ticket pour l'espace. Une attente en forme d'ascèse, physique et morale, qu'elle met à profit pour préparer un DEA de biomécanique et physiologie du mouvement, puis soutenir une thèse de neurosciences. Ce qui vaut à cette jeune femme réservée le surnom de « bac + 19 ».

Sa ténacité finit par payer. En 1992, elle est choisie comme doublure de Jean-Pierre Haigneré – qui deviendra son compagnon et qu'elle épousera neuf ans plus tard – pour le vol franco-russe Altair. Elle partage alors le dur entraînement des cosmonautes russes à la Cité des étoiles, près de Moscou, tout en apprenant la langue de Tchekhov. Arrive enfin le moment tant espéré : en août 1996, elle s'envole pour seize jours vers la station orbitale Mir, où elle réalise une série d'expériences médico-physiologiques dans le cadre de la mission Cassiopée. Le bonheur !

Volera-t-elle un jour à nouveau ? Les places sont chères. Et, au ministère de la recherche, Claude Allègre est hostile aux vols habités, aussi inutiles que dispendieux à ses yeux. L'horizon se dégage avec son successeur, Roger-Gérard Schwartzenberg. Soucieux de maintenir la qualification des astronautes français, il donne son feu vert à un séjour de Claudie Haigneré, en octobre 2001, à bord de la station spatiale internationale (ISS), moyennant un droit d'entrée de 12 millions de dollars. Au programme de la mission Andromède, des observations de la Terre et des expériences sur des amphibiens.

Désormais la jeune femme sait que, malgré tous ses titres – dont celui de première Européenne déclarée apte à piloter un vaisseau Soyouz –, elle a peu de chances de repartir dans l'espace avant longtemps. Elle qui avait jusqu'alors résisté aux sirènes

De la station Mir aux commandes de la science, le parcours de la nouvelle ministre déléguée à la recherche est celui d'une surdouée, tenace et sans complexe



DESPATIN/GOBELI POUR « LE MONDE »

DITE
« BAC + 19 »

de la politique, en dépit des appels répétés du RPR François Fillon, lui-même ancien ministre de la recherche et de l'espace – « *je n'avais pas encore la maturité nécessaire* » –, se laisse convaincre d'entrer au gouvernement.

LE pas n'est pas bien grand à franchir. Après son deuxième vol, elle aspirait déjà à se « réorienter » : « *J'avais envie de prolonger ce que j'avais fait en le mettant au service de la société.* » Le président de la République lui ayant « *toujours accordé sa confiance* », elle n'hésite pas à dire « oui » à Jean-Pierre Raffarin. D'autant qu'elle se

sent « *en harmonie avec les orientations de la droite* ». Les plus prompts à la féliciter sont les représentants du secteur spatial, Alain Bensoussan et Gérard Brachet, respectivement président et directeur général du CNES, Antonio Rodotà, directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), et même – est-ce une surprise ? – l'Agence spatiale russe, dont le porte-parole espère qu'une « *nouvelle impulsion* » sera donnée au « *développement de projets conjoints* ». Il a, depuis, été exaucé, puisque Claudie Haigneré vient d'évoquer à Moscou avec les autorités russes, en prévision notamment du prochain voyage de Jacques Chirac, deux dossiers spatiaux : le lancement

de fusées Soyouz depuis la base guyanaise de Kourou et la relève de la fusée européenne Ariane-5.

Même si le CNES a pris soin de l'accompagner dans ses premiers pas, en détachant par exemple auprès d'elle une conseillère technique en communication, la ministre-astronaute se garde d'apparaître comme la championne du lobby spatial. Dès le surlendemain de sa nomination, sa première visite officielle, ce n'est pas un hasard, est réservée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), temple de la recherche fondamentale et symbole de la diversité des disciplines scientifiques. Diplomate, elle n'y oublie personne, s'entretient avec

le président de l'organisme et sa directrice générale, et rencontre aussi les responsables de ce « *parlement des chercheurs* » que constitue le Comité national de la recherche scientifique.

Depuis, entre un déplacement à Thessalonique, pour le sommet européen Eurêka, et une intervention à Rennes, aux journées de préparation du sommet de Johannesburg sur le développement durable, elle travaille à s'entourer d'un cabinet « *en béton* ». Elle n'ignore pas qu'elle cumule plusieurs handicaps. Ses galons d'astronaute et ses diplômes ne font d'elle ni une pure scientifique ni une vraie politique, encore moins une spécialiste des budgets. Lucide, elle ne sous-estime pas la tâche. « *Je m'inscris dans la durée. Je suis convaincue que l'avenir et les ambitions de la France passent par la recherche.* » La ministre se dit sûre de pouvoir compter sur « *le team spirit* » de ses collègues du gouvernement comme sur l'appui de Jacques Chirac, lequel s'est engagé pendant la campagne présidentielle à faire passer en dix ans l'effort de recherche de 2,1 % à 3 % du PIB. « *J'ai la conviction que je serai entendue* », se rassure-t-elle, prévenant par avance ceux qui craignent que sa jeunesse ne soit une faiblesse face aux barons des partis et aux financiers de Bercy.

Elle n'hésite pas à dire oui à Jean-Pierre Raffarin. D'autant qu'elle se sent « *en harmonie avec les orientations de la droite* »

« *Je porterai l'élan, marche après marche* », poursuit-elle. Mais pas question d'emprunter les chemins tortueux de « *la politique politicienne* ». Ce qu'elle veut, c'est utiliser son « *image* » et son « *dynamisme* » pour « *replacer la science au cœur de la société, humaniser la recherche et attirer à nouveau les jeunes – les filles en particulier – vers les carrières scientifiques* ». Sa patience, longtemps mise à l'épreuve à la Cité des étoiles dans l'attente sans cesse repoussée d'un vol en Soyouz, son opiniâtreté et sa force de travail suffiront-elles pour qu'elle réussisse dans un monde qui n'est guère tendre avec les femmes ?

Nul doute qu'il lui faille recourir à ces « *ancrages* » qui permettent de résister. Son mari astronaute, d'abord, et sa fille Carla, 4 ans, « *sans lesquels je ne pourrais relever les défis, et c'en est un* ». « *Les relations, les amis aussi, avec lesquels il faut malgré l'ampleur de la tâche garder le contact.* » « *L'environnement social* » enfin, vers lequel son passé de médecin rhumatologue l'attire naturellement. « *Quand on a pris des risques, et les vols habités en étaient un, quand on a été mise sur le devant de la scène comme je l'ai été, on doit en retour utiliser cette médiatisation pour aider ceux qui souffrent, ceux qui ne sont pas reconnus, ceux qui sont isolés.* » Son engagement dans plusieurs mouvements caritatifs en témoigne : maisons de parents pour enfants hospitalisés, Alliance des maladies rares, association Kourir des enfants atteints de polyarthrite juvénile.

Et puis il y a son jardin secret. La poésie, « *quand elle est facile d'accès, parce que c'est de l'évasion et du rêve, et que j'ai besoin de me laisser porter* ». Les livres d'histoire, « *d'histoire de l'art, d'histoire des sciences et d'histoire tout court* ». La peinture et la sculpture contemporaines aussi, « *le jaillissement des couleurs et des formes* ». D'ailleurs, elle « *brûle d'impatience* » de décorer l'univers trop froid de son bureau ministériel de quelques tableaux choisis. « *J'aime ce qui est abstrait. La peinture chinoise. Tout ce qui d'une manière ou d'une autre fait ressortir une créativité hors des règles. Dans ce monde de technologie et de compétitivité, c'est un moyen de me ressourcer et de prendre, comme dans l'espace, de la distance.* »

Là-haut, aime-t-elle à rappeler, « *la vision de la Terre est celle d'une planète bleue accueillante isolée dans un cosmos qui semble vide, si ce n'est hostile* ». « *Les frontières politiques ne sont bien sûr pas visibles* » et « *on se sent plus terrifié à bord* ». Un sentiment que, hier comme astronaute, aujourd'hui comme ministre, elle veut faire partager en appelant les hommes « *à sauvegarder* » ce fragile trésor.

Jean-François Augereau
et Pierre Le Hir

L'ABS et son recel : des règles sous haute pression

par Pierre Lascoumes

LA défense de la probité publique se joue entre l'intégrité des gouvernants et l'agressivité des stratégies d'influence des entreprises. La question aurait pu être un des enjeux forts de la dernière campagne présidentielle. Car, au-delà de l'usage privé de fonctions publiques, sont en cause la crédibilité de la démocratie et la confiance que les citoyens ont à l'égard de l'ensemble de leurs institutions.

La droite comme la gauche jouent avec le feu en évitant précautionneusement ce débat et en agissant par la bande. L'enjeu resurgit aujourd'hui à propos de la loi d'amnistie et surtout des projets ultérieurs qui s'annoncent. En particulier celui qui peut concerner les abus de biens sociaux (ABS).

La question, d'apparence très technique, mérite quelques éclaircissements car elle cache d'importantes manœuvres idéologiques amorcées depuis dix ans. La récente déclaration de Michel Hunault (rapporteur du projet de loi d'amnistie) au *Monde* (6 juillet) est significative des manipulations qui s'annoncent. Il déclare qu'un amendement déposé par lui en 2000 « soulevait la question de l'imprescriptibilité de l'abus de biens sociaux, et plus généralement des délits financiers ». Nous y voici !

Il y a d'abord des erreurs juridiques. Le droit pénal ne prévoit aucune clause d'imprescriptibilité, excepté pour les crimes contre l'humanité. Les « délits financiers » (corruption, prise illégale d'intérêts, etc.) ne bénéficient en rien d'une exception, leur délai de prescription est celui du droit commun, trois ans après l'accomplissement des faits.

Quant à l'abus de biens sociaux, il est loin d'être imprescriptible. Longtemps, sa particularité fut que le délai de trois ans ne débutait pas avec la survenue de l'acte, mais au moment où le détournement était découvert. Il ne s'agissait pas d'une exception atypique : le délit d'abus de biens sociaux a été créé pour compléter celui d'abus de confiance qui était auparavant utilisé mais ne s'appliquait pas toujours aisément aux dirigeants d'entreprise. Or, de longue tradition, la prescription de l'abus de confiance ne commence qu'au moment où la victime constate le détournement. En effet, par définition, il s'agit d'un comportement qui implique des manœuvres de dissimulation, et l'atteinte peut rester invisible pendant plusieurs années.

Ce principe s'applique aussi au bénéficiaire de l'abus de bien social, celui qui reçoit les sommes, celui qui est dit le receleur. Et c'est cela qui inquiète car, depuis dix ans, les règles ont été assouplies par la jurisprudence pour le dirigeant de société auteur de l'abus de bien social, mais il n'en a pas été de même pour le receleur, qui peut justement être un dirigeant politique.

De plus, l'abus de bien social, sa nature et ses conditions de poursuite sont depuis dix ans l'objet de fortes controverses portées par d'éminents juristes qui manifestent tout l'intérêt que les acteurs économiques et politiques portent à la suppression de ce délit ou à la réduction de son contenu et de ses usages. Le droit révèle ici son caractère de science sous influence, et cet exemple contredit la prétention de beaucoup de juristes qui revendiquent l'autonomie de leur discipline et la rationalité pure qui gouvernerait leurs décisions.

Réduire l'infraction d'abus de bien social présente un double avantage : satisfaire les industriels, mais aussi réduire, par contrecoup, les cas dans lesquels il y a recel d'ABS – c'est ce qui concerne les politiques

La Cour de cassation a changé cinq fois de position en dix ans. La question est d'abord : jusqu'où un dirigeant d'entreprise peut-il utiliser les fonds sociaux d'une entreprise afin d'obtenir des avantages économiques pour celle-ci ? Autrement dit : jusqu'à quel point l'intérêt de l'entreprise peut-il constituer un fait justificatif pour des pratiques irrégulières ?

Une solution d'apparence logique avait été donnée par un jugement de 1992 qui estimait que « l'usage des biens d'une société est nécessairement abusif lorsqu'il est fait dans un but illicite ». Cette assimilation de l'usage abusif à un usage illicite punissable fit hurler les divers porte-voix du patronat. Ils dénonçaient en fait l'usage dans les poursuites judiciaires de l'abus de bien social comme moyen de suppléer aux problèmes de poursuite de la corruption ou du trafic d'influence, dont le délai de prescription est très court.

Cette solution fut tempérée en

1996 par un jugement qui distinguait l'abus de bien social selon qu'il a ou non suscité un enrichissement personnel d'un dirigeant. Seul le premier cas de figure serait réprimable, il ne le serait pas si l'acte avait été accompli dans le seul intérêt de l'entreprise. La controverse s'intensifia. Ce qui était pour le patronat une « divine surprise » fut critiqué par ailleurs comme un « mauvais coup donné à l'éthique des affaires ».

La même année, une nouvelle décision de la Cour de cassation confirma la précédente : le versement par une entreprise d'un pot-de-vin pour obtenir une remise fiscale ne constituerait pas un abus de bien social. Explication : l'acte, bien qu'illicite, a profité à l'entreprise dans la mesure où il a « minoré substantiellement la dette de la société ». Le versement d'une somme pour l'obtention d'un marché public ne serait plus qualifiable d'abus de bien social, une nouvelle catégorie

était ainsi créée : « la corruption industrielle ».

Malgré le contexte de moralisation apparente de la vie publique à l'époque, c'est une conception particulièrement cynique des relations d'affaires qui était alors formulée. Le libre jeu de la concurrence, si cher aux libéraux, se déplaçait ainsi des offres faites au marché à celles adressées aux acteurs susceptibles d'obtenir des passe-droits.

En 1997, un arrêt de cassation rendu dans l'affaire Carignon revint à une conception plus répressive de la règle. L'usage des fonds sociaux à des fins illicites était considéré comme punissable dans la mesure où il exposait l'entreprise à un risque anormal de sanction : « Quel que soit l'avantage à court terme qu'elle peut procurer, l'utilisation des fonds sociaux ayant pour seul objet de commettre un délit tel que la corruption est contraire à l'intérêt social en ce qu'elle expose la personne morale (l'entreprise) au risque anormal de sanctions pénales ou fiscales... et

porte atteinte à son crédit et à sa réputation. »

A quatre reprises dans un délai de cinq années les frontières de l'usage licite et illicite des fonds sociaux d'une entreprise ont été déplacées. Ce qui dénote l'importance économique et politique de l'enjeu.

La pression des intérêts a été aus-

PIERRE LASCOUMES est directeur de recherche au CNRS, chercheur au Cevipof.

si forte sur les délais de prescription. Les magistrats tiennent à cet instrument qui leur permet de poursuivre des actes dissimulés et sans victimes, donc particulièrement peu visibles. Les industriels ont été les premiers à bénéficier d'un changement de jurisprudence favorable : en 1993 ils ont obtenu que le délai de prescription de l'abus de bien social débute non plus avec la découverte de l'opération litigieuse, mais au moment de la publication des comptes sociaux de l'entreprise à condition qu'il n'y ait pas dissimulation. Les commissaires aux comptes et les actionnaires sont censés pouvoir repérer et dénoncer l'opération illicite.

C'est purement théorique : sous la rubrique « frais commerciaux », on peut faire passer beaucoup de choses. Cette solution, très favorable aux industriels, est cependant fragile ; un jugement peut en modifier un autre. C'est pourquoi plusieurs députés de droite ont essayé de faire inscrire ladite solution dans la loi. Ainsi, Pierre Mazeaud a proposé de réduire la prescription à six ans à compter des faits (octobre 1995). Puis Xavier de Roux suggéra une réforme plus ample de l'infraction et de sa prescription (mai 1996).

N'oublions pas que réduire l'infraction d'abus de bien social présente un double avantage : satisfaire les industriels, mais aussi réduire, par contrecoup, les cas dans lesquels il y a recel d'ABS – c'est ce qui concerne les politiques.

La gauche s'est émue un peu tard. Lorsqu'elle était en fonctions, elle n'a pris aucune initiative pour stabiliser ces règles sous haute pression. Notons au passage que la solution directe qui consisterait à allonger le délai de prescription des actes de corruption n'est pas évoquée par les politiques. Il aurait l'avantage de signifier clairement la volonté d'assurer en tous domaines « l'impunité zéro » et de tenir compte des difficultés particulières de poursuite en ce domaine.

L'amnistie ou la démocratie

par Stéphane Gacon

ALORS que s'ouvre un nouveau débat sur l'amnistie présidentielle, des mots justes me reviennent en mémoire.

Publiés dans *Le Monde* du 10 avril 1990, ils nous donnent une leçon qui vaut pour aujourd'hui. Le chef du principal parti de l'opposition d'alors, Jacques Chirac, s'exprimant sur la justice, l'égalité, la République adoptait avec un vrai plaisir la posture morale de l'homme au destin national. Dans son point de vue intitulé « Dévolement », il portait un jugement sain sur une tradition française à la dérive, l'amnistie : « Il s'agit d'éviter désormais que l'amnistie ne soit utilisée comme mode de gouvernement ; il faut qu'elle demeure réservée à l'oubli des conséquences de troubles graves ayant affecté notre société. Il s'agit surtout d'éviter que le législateur ne se substitue au juge et ne mette dans l'incapacité d'exercer sa mission. Laissons les magistrats travailler en paix. (...) Je ne peux m'empêcher de songer à ce que va désormais éprouver le justiciable "ordinaire", celui qui n'est pas un puissant, et qui, comparant devant la justice de M. Tout-le-Monde ne bénéficiera, lui, d'aucun traitement de faveur. Comment lui expliquer que, pour une faute souvent

une augmentation de justice et de sagesse. »

On a vu l'amnistie-oubli gangrenée par l'idée de pardon, des considérations politiques, parfois électorales, ternir ce projet positif, au sens du XIX^e siècle. Pour les fondateurs de la République, l'amnistie rejetant dans l'oubli le pas-

STÉPHANE GACON est professeur d'histoire-géographie au lycée Carnot de Dijon. Il a soutenu en 2000 à l'Institut d'études politiques de Paris une thèse d'histoire sur l'amnistie et la République.

sé qui divisait était bien le moyen de continuer l'aventure commune vers un avenir meilleur.

L'amnistie s'est aussi épuisée dans sa fréquence. Rapidement, elle n'a plus été réservée au règlement des crises politiques. Elle a servi à réguler la répression d'Etat. Elle s'est adressée de plus en plus à des catégories précises. Et puis il y eut l'amnistie présidentielle, devenue rite entre les deux guerres, renouant avec la tradition royale du geste de clémence accompagnant l'avènement, quelque chose de bien peu républicain... Cette amnistie présidentielle s'est progressivement vidée de son contenu, comme en témoigne l'interminable liste des exclusions présentes dans le projet soumis au Parlement. Une telle amnistie a-t-elle encore un sens ?

Aujourd'hui, après le XX^e siècle des grands massacres, des totalitarismes et de la Shoah, le devoir d'oubli contenu dans l'amnistie paraît bien incongru quand on a le sentiment que seul le rappel de ce passé nous garantirait face à de nouveaux périls. La seule question qui reste est : comment faire pour que ce rappel n'attise pas des haines qui rendraient la poursuite de l'aventure commune impossible ?

L'amnistie a contribué à reconstruire périodiquement la nation, mais aujourd'hui, en ces temps où la République est malade, la nation peut-elle être refondée par l'amnistie ? Par cette amnistie présidentielle ? Ou par une quelconque amnistie politico-financière ? Il est permis d'en douter comme en doutait il y a une douzaine d'années celui qui est devenu président de la République.

Le triomphe de l'individualisme, la défense des intérêts catégoriels, l'exaltation des mémoires de groupes rendent plus difficile que jamais la construction d'un projet collectif. Compte tenu de ce qui est en jeu, les « affaires », c'est-à-dire la fracture entre la politique et la société civile, il est bien clair que l'amnistie éloignerait au lieu de rapprocher. Elle tuerait la démocratie en nourrissant tous les populismes au lieu de lui redonner les conditions d'un nouvel exercice.

L'opposition socialiste qui dénonce les manœuvres de la majorité est dans son rôle, et l'on peut louer une vigilance qui s'appuie sur une tradition de combats pour la justice. Mais, au-delà des traditions, il y a les pratiques. Il faut se souvenir que l'amnistie de 1990 a été, pour reprendre la formule de François Mitterrand, « l'un des faits qui ont le plus compté dans la démoralisation publique ».

De grâce – le mot est de circonstance ! – Mesdames et Messieurs les politiques, vous à qui nous avons confié la belle mission de nous représenter, ce qui ne vous place pas plus en haut que nous ne sommes en bas, ne nous décevez pas. Aidez-nous à redonner vie à cette démocratie dont nous avons le privilège. Laissons la corruption, les compromissions et les arrangements aux régimes que l'on dénonce à juste titre parce qu'ils sont assis sur les plus élémentaires droits des hommes. La démocratie a besoin de vous comme elle a besoin de nous ! Réservez l'amnistie aux « troubles graves ayant affecté notre société ». Dans certaines circonstances, il vaut mieux éviter les amnisties ou les formules qui y ressemblent.

Enron, Marx, Bentham

par Ludovic Desmedt

D'UNE manière générale, les sociétés par actions – qui se développent avec le système du crédit – tendent de plus en plus à séparer cette fonction administrative d'avec la possession du capital ; (...) à côté du véritable manager apparaît une foule de conseils d'administration et de direction pour qui l'administration et la direction ne sont, en fait, que prétextes à spolier les actionnaires et à amasser les richesses. » Ces lignes ne sont pas extraites d'une chronique consacrée à Enron, ni d'un jugement porté sur WorldCom, mais puisées dans le livre troisième du *Capital*. A partir de l'étude du monde des affaires de la seconde moitié du XIX^e siècle, Karl Marx perçoit dans l'antagonisme entre actionnaires et dirigeants rien moins que « la négation du mode de production capitaliste ». Selon lui, la généralisation des sociétés anonymes, en favorisant la prise de pouvoir de gestionnaires, dissoudrait la responsabilité personnelle et favoriserait les dérapages – en particulier spéculatifs.

Aujourd'hui, afin d'éviter cette funeste destinée, les autorités boursières tentent de déployer un cordon sanitaire autour du monde de la finance. Devant l'ampleur du scandale Enron-Andersen, le New York Stock Exchange a réclamé un renforcement de l'indépendance des conseils d'administration, une plus grande lisibilité des comptes publiés... Les codes de bonne

conduite fleurissent, révélant une hantise et une traque de la faute, avec pour but de restaurer la tant vantée « démocratie actionnariale ».

A travers ces initiatives, l'on retrouve une nouvelle incarnation de l'idéal utilitariste de gestion rationnelle de la société. On le sait, le panoptique, mécanisme imaginé par Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle, visait, à partir d'une tour centrale, à surveiller l'ensemble de sa périphérie grâce à des cellules ouvertes, des cages transparentes et circulaires.

Au-delà d'une application stricte pénitentiaire, Bentham voyait dans ce mécanisme un « grand et nouvel instrument de gouvernement

La prolifération des codes et des règles réintroduit le rêve paranoïaque de la transparence absolue

[dont l']excellence tient à la grande force qu'il est capable de donner à toute institution à laquelle on peut juger bon de l'appliquer ».

La visibilité permanente devient l'aspiration dominante. La prolifération des codes et des règles réintroduit le rêve paranoïaque de la transparence absolue. Désormais, le marché incarnerait l'instance qui permettrait à l'ensemble des détenteurs de droits – c'est-à-dire ceux qui les ont

achetés – d'obtenir, derrière leur anonymat, un droit de regard.

Depuis longtemps, le travail a vu se mettre en place un dispositif de surveillance dans les ateliers ou les bureaux. La « législation de fabrique » développée à l'époque de Marx marquait le début du contrôle de la régularité des heures de travail. Progressivement, c'est le champ financier qui demanderait à être circonscrit par des procédés similaires : un agglomérat d'acteurs doit interpréter le moindre mouvement détecté dans l'espace occupé par la firme, et un jeu de miroirs déclenche alors sanctions ou récompenses boursières. Le spéculateur retrouve son sens premier d'observateur.

c'est-à-dire – in fine – le marché financier, agit rationnellement. Partant, l'autorégulation est parfaitement envisageable.

Ainsi, face aux accidents boursiers, ce ne sont ni la perte de maîtrise des flux financiers par les autorités (libéralisation des années 1980), ni les conditions macroéconomiques

LUDOVIC DESMEDT est maître de conférences en économie à l'université de Bourgogne.

(choc récessif, sous-investissement), ni les interventions déstabilisatrices (*hedge funds*...), ni les attentes absurdes (15 % de rendement...) qui sont en premier lieu à questionner, mais bien plus simplement l'insuffisante transparence !

Ensuite, à quelques aménagements minimes près, les affaires reprendront paisiblement. En vérité, cette approche paraît totalement illusoire. En quoi l'évaluation privée des détenteurs de capitaux serait-elle garante de « vérité » ? La constante de l'histoire financière et humaine, c'est la succession de phases d'euphorie, de doute, puis de dépression. Chaque étape peut être considérée comme parfaitement valide au moment considéré, et la volonté d'instaurer un ordre inquisitorial-actionnaire ne résoudra en rien le problème.

En définitive, la question est éternelle : l'acteur digne d'occuper le centre du panoptique existe-t-il ?

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ PARIS-MATCH
Alain Genestar

La bêtise est sans doute la chose au monde la mieux partagée. La télévision se voulant le miroir irréflecti de notre société, elle restitue donc les choses telles qu'elles sont. D'où ces émissions plus bêtes les unes que les autres. Après « Loft 2 », voici donc pour cet été « L'île de la tentation », en concurrence avec « Opération séduction aux Caraïbes ». La télévision doit-elle tout montrer ? La réponse est oui. Car de quoi s'agit-il ? De bon goût, de morale, d'éthique et d'esprit de responsabilité, notamment de la part des parents. Aucune loi nouvelle ne fixera, sans contraintes nuisibles à la liberté d'informer ou à la création, les limites du bon goût et de la décence. La morale est affaire de conscience. Elle concerne, strictement et intimement, les individus, les téléspectateurs, les lecteurs de journaux, les citoyens, pas le législateur ni l'Etat. Plutôt l'île de la tentation que cette île, promise, de la vertu.

■ LE NOUVEAU OBSERVATEUR

Jacques Julliard

Il faut revenir sur cette affaire Messier-Vivendi, qui nous éclaire sur la réalité du pouvoir et du régime sous lequel nous vivons. En réalité, il s'agit d'un régime mixte et profondément bâtard : démocratie dans la cité, monarchie dans l'entreprise. Il paraîtrait que la gauche est à court de programme. Mais il est là, son programme, évidemment, et elle ne veut pas le voir ! Il tient en une phrase : deux siècles après le 10 août 1792, qui vit la chute de la royauté en France, il faut abattre la monarchie d'entreprise ! Car enfin, est-il normal que le citoyen, qui est censé, en élisant le président de la République et le Parlement, donner son avis et trancher de tout, est-il normal qu'un tel citoyen, quand il se retrouve dans sa boîte, n'ait pas le droit de dire son mot sur sa propre condition, sur son propre avenir, sur le choix de ses dirigeants ? La réforme de la République ? Rien ne presse. La réforme de l'entreprise et du pouvoir économique, voilà l'urgence, voilà le chemin.

■ L'EXPRESS

Denis Jeambar

La démocratie est devenue un tonneau des Danaïdes : la puissance publique ne parvient plus, en effet, à satisfaire l'inextinguible soif de droits individuels ni à contenir le flot des revendications sociales. Garant de notre égale liberté, l'Etat était au cœur du contrat social et du subtil mécanisme démocratique des droits et des devoirs. Les errements totalitaires du XX^e siècle ont obscurci cette légitimité fondatrice. L'Etat protecteur est, à présent, suspect d'excès de pouvoir et se retrouve noyé sous une crue démocratique. L'Etat souffre, aujourd'hui, parce qu'il n'apparaît plus comme une force libératrice de l'individu. Pour surmonter cette remise en cause fondamentale, il est urgent qu'il se réorganise en créant ou soutenant des corps intermédiaires et en inventant des médiations nouvelles entre lui et les citoyens-individus.

« Nike » écartelé entre profit et bonne conscience

Comment faire des chaussures de sport, gagner beaucoup d'argent et ne pas choquer ses clients tout en payant mal ses ouvriers ? Un exercice d'équilibre selon « Alternatives internationales »

CEUX QUI PENSAIENT que le PDG de la firme Nike n'était qu'un affairiste sans scrupules, se sont trompés. Phil Knight est aussi un superchampion du lifting et du rajustement d'image. Mis en cause, à la fin des années 1990, par des associations puis par la presse américaine pour les conditions de travail désastreuses de ses ouvriers - jeunes femmes et enfants compris - dans ses usines de sous-traitance asiatiques, le géant de la chaussure de sport avait senti passer le vent du boulet.

Le film de Mike Moore, *The Big One*, sorti en 1997, achevait de casser la réputation du « Big Boss » de Beaverton. L'étoile de la firme, ou plutôt la célèbre virgule qui lui sert de logo, avait commencé à pâlir. Révoltés par les méthodes d'exploitation utilisées par les sous-traitants, une partie des consommateurs occidentaux s'étaient mis à bouder ses produits. En quelques mois, rappelle le bimestriel *Alternatives internationales*, dans son numéro 3 (juillet-août), les bénéfices de Nike diminuèrent de moitié,



tombant à « 400 millions de dollars seulement » en 1998, « contre 796 millions l'année précédente ».

Loin de baisser les bras, Phil Knight réagit. Au printemps 1998, il s'engagea publiquement à corriger le tir. Il promit, notamment, de faire respecter la norme américaine OSHA sur la qualité de l'air dans les ateliers et accepta de fixer l'âge mini-

mum à 18 ans pour travailler dans les usines de chaussures, et à 16 ans dans celles de confection. « *Quatre ans plus tard, où en est-on ?* », s'interroge Antoine de Ravignan, qui a mené l'enquête, épluchant rapports et dossiers. Le bilan est assez mitigé. En septembre 2000, à la suite d'un reportage de la BBC « *attestant la présence d'enfants* » dans une usine du Cambodge, la firme n'hésita pas à rompre le contrat avec ce fournisseur - un bon point pour Nike.

« DES PROGRÈS À FAIRE »

Mais, en février 2001, un audit effectué dans l'usine mexicaine de Kukdong, sous-traitant coréen de Nike, signale « *la présence de jeunes de moins de 16 ans* » sans que cela suscite de crise. Faux pas ? La firme américaine s'en défend : « *La vérification de l'âge des employés est malaisée : sur certains sites, les documents sont inexistant, voire falsifiés.* » Comme l'écrit *Alternatives internationales*, même si la compagnie « *n'a pas ménagé sa peine* »

pour essayer de tenir ses promesses, « *des failles demeurent* », à l'évidence. Dans le domaine de la santé et de l'hygiène, par exemple, « *bien des progrès restent à faire* », note le journaliste, qui cite le rapport du professeur Dara O'Rourke, spécialiste des questions d'hygiène industrielle, seul expert autorisé à suivre le travail des auditeurs du cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) en Chine et en Corée. Pour l'auteur, le résultat est « *édifiant* ». En Corée, « *les heures supplémentaires n'étaient ni enregistrées ni payées, mais PwC a jugé la situation acceptable* ». En Chine « *la falsification des cartes de pointage et un système de fait de rémunération à la pièce interdisant aux ouvriers de parvenir à un salaire minimum n'ont pas été relevés* » par les auditeurs américains.

Le pari de Phil Knight n'a donc été tenu qu'à moitié. « *Est-ce vraiment un hasard si 82 % de la production des chaussures Nike provient des pays asiatiques, où la main-d'œuvre est extrêmement bon marché et où le*

syndicalisme (indépendant) est souvent réprimé voire, en Chine, interdit ? » En Asie, les rémunérations demeurent « *extrêmement faibles et permettent tout juste de survivre* ».

En revanche, les actionnaires de Nike ont retrouvé le sourire : « *En 1999, les bénéfices sont remontés à 451 millions de dollars et atteignaient les 590 millions en 2001.* » Très parlant, un graphique illustre, à sa manière, les quatre années que Nike vient de passer à redorer son blason : sur les 80 dollars que paye le consommateur pour acheter sa paire de chaussures, le coût de la main-d'œuvre ne dépasse pas les 3 dollars. Banco !

Catherine Simon

★ *Alternatives internationales* n°3, 4,90 €. 28, rue du Sentier, 75002 Paris. Tél : 01-44-88-95-90. e-mail : redaction@alternatives-internationales.fr. Abonnements : 03-80-48-95-40, ou abonnements@alternatives-internationales.fr

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Justice

■ Les points du projet de loi d'orientation pour la justice sont exposés sur le site du ministère. www.justice.gouv.fr/presse/como60602.htm

■ En mai 2001, l'institut de sondage Louis-Harris a réalisé une enquête de satisfaction auprès des usagers des la justice française. www.louis-harris.fr/version_f/autres_s/Acrobat/LHF-usagers%20justice.pdf

■ Un rapport du ministère de la justice constate que près d'un tiers des peines de prison prononcées par la justice ne sont pas exécutées. www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000226.shtml

■ Le bureau d'étude FORS-recherche sociale publie les résultats d'une recherche (janvier 2002) sur la violence en prison, sa production et sa régulation. www.gip-recherche-justice.fr/publications/violence-prison.pdf

■ L'École nationale de la magistrature a mené une session de réflexion sur la peine sous ses aspects historique, religieux, philosophique et psychanalytique. www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/peine/sommaire_peine.htm

■ Un article paru en 1989 dans *Questions pénales* étudie la perception des crimes et des politiques criminelles par les Français (p. 6). [ftp://ftp.msh-paris.fr/pub/cesdip/partie6.pdf](http://ftp.msh-paris.fr/pub/cesdip/partie6.pdf)

■ Dans son rapport d'activité 2001, le Conseil supérieur de la magistrature affirme son attachement au maintien du lien hiérarchique entre le parquet et la garde des sceaux. www.conseil-supérieur-magistrature.fr/rapports-annuels/rapport2001/rapport2001-partie4.htm

vincent.truffly@lemonde.fr

José Maria Aznar vu par la presse espagnole

Le premier ministre a surpris tout le monde en remodelant entièrement son gouvernement

EL MUNDO qui parle de « *remaniement éclair et inattendu* », **La Vanguardia** qui ne se remet pas de sa « *surprise* », ou encore **El País** qui évoque « *une reprise en main politique* », la presse espagnole accuse le coup. En bouleversant son équipe, le chef du gouvernement espagnol a non seulement créé la surprise, mais il a aussi opéré, pour **ABC**, « *le remaniement le plus ambitieux depuis son accession au pouvoir en 1996* ». Six ministres qui partent et huit qui font leur entrée, le décompte est impressionnant lorsque l'on sait que le gouvernement de José Maria Aznar ne comporte qu'une quinzaine de portefeuilles.

Que dire de la nouvelle équipe ? Que pour la première fois dans l'histoire de l'Espagne, une femme, Ana de Palacio, hérite des affaires étrangères. Mais surtout, souligne l'ensemble des quotidiens, José Maria Aznar n'a oublié aucun des poids lourds du Parti populaire. Comme le remarque **El Mundo**, « *presque tous les candidats à la succession d'Aznar figurent maintenant au gouvernement : Rodrigo Rato, Mariano Rajoy, Angel Acebes, Javier Arenas et Eduardo Zaplana* ». Les loups n'ont plus qu'à attendre. José Maria Aznar a, en effet, toujours répété qu'il ne briguerait pas un troisième mandat.

Ce bouleversement ministériel a tellement surpris que la seule métaphore qui vienne à l'esprit d'**ABC** est échiquéenne. Pour le quotidien conservateur, « *Aznar a donné hier une magistrale leçon de jeu d'échecs* » gouvernementale qui, bien entendu, met échec et mat l'opposition socialiste. Une leçon « *digne du grand Steinitz* », conclut

ABC, « *digne aussi de l'assurance du grand joueur d'échecs* » autrichien. Pour **El Mundo** aussi, un tel coup de tonnerre « *démontre qu'Aznar est bel et bien vivant et qu'il a envie de jouer* ». En clair, que « *le premier ministre espagnol est de retour* » dans l'arène politique

« LE SOIR » (Belgique)



Inégaux face au sida. Pharmacies et trithérapies au Nord, cimetières au Sud. La 14^e conférence internationale sur le sida changera-t-elle quelque chose pour les dizaines de millions d'Africains promis à mourir dans les années à venir ? **Dessin de Cost.**

« COURRIER INTERNATIONAL » POUR « LE MONDE »

AU COURRIER DES LECTEURS

FATALE JOURNÉE

Votre éditorial « *Affaires impunies* » (*Le Monde* du 7 juillet) révèle, par sa naïveté, le péché originel qui tachera ce quinquennat. Le 5 mai dernier, dans un grand sursaut républicain, nous avons été invités à choisir l'« *escroc* » plutôt que le « *facho* ». C'était quasiment le slogan officiel, tout à fait surréaliste pour nos voisins européens, mais que personne, même l'intéressé, n'a eu le mauvais goût de récuser, tant il était urgent de « *souder* » le peuple contre l'ennemi fasciste. Nous avons donc fondé une « *nouvelle* » ère républicaine sur cette valeur-là : plutôt l'escroc que le facho ! Et il faudra raconter cela à nos petits-enfants, sans rire, ou plutôt sans honte... Moins de deux mois après cet événement dont tout le monde s'est gargarisé, on feint de découvrir que l'escroc est toujours le même, que Chirac est toujours Chirac, que son premier souci sera, d'une ou façon ou d'une autre, de se débarrasser des « *affaires* », et de faire ainsi un magnifique bras d'honneur à ce 5 mai et à tous ceux (dont moi) qui se sont bien fait avoir.

Il ne reste plus aux journalistes encore lucides que leurs larmes pour tremper leur plume, et aux historiens à trouver une explication crédible à cette fantastique mystification démocratique qu'a été ce second tour de l'élection présidentielle.

Gérard Carrère-Gée

Anglet (Pyrénées-Atlantiques)

INDEMNISATION, EMPRUNT ET MORALE

Jean-Marie Messier est prié de démissionner et voilà qu'il cherche à négocier les conditions financières de son départ (*Le Monde* du 4 juillet).

J'ai été moi-même dirigeant de sociétés anonymes et je sais parfaitement que tout dirigeant est nommé « *ad nutum* », ce qui veut dire qu'il peut être révoqué sur simple décision du conseil d'administration et cela sans indemnités aucunes. C'est d'ailleurs cette disposition du code des sociétés qui justifie en partie l'importante rémunération qui est accordée à un PDG. A fortiori, quand ce dirigeant a commis une ou plusieurs fautes, comment peut-il se croire autorisé à réclamer une indemnisation ? N'est-ce pas lui qui devrait une indemnité à sa société ?

Comment pourra-t-on, sur le plan moral, justifier une indemnisation d'une telle importance, alors qu'un cadre qui se trouve licencié par une décision prise par ce même dirigeant ne percevra que ses trois mois de préavis et une maigre prime d'ancienneté ?

Je vais plus loin. M. Messier s'est vu accorder un prêt de 25 000 000 de dollars. Cela relève du pénal. Une société n'a pas le droit de prêter un centime à un cadre dirigeant ou à un administrateur. C'est un abus de biens sociaux, ni plus ni moins.

Y aurait-il donc deux poids et deux mesures dans le droit des sociétés selon qu'il s'agit d'une petite entreprise française ou d'un très grand groupe d'envergure mondiale ?

Jean-Jacques Werling

Palma de Majorque (Espagne)

LE CAPITALISME À L'ÉPREUVE

Certes, le PDG de Vivendi Universal ne s'est guère distingué par sa clairvoyance. A ce titre, il mérite effectivement d'être limogé et ce d'autant qu'il bénéficiera sans doute d'un « *golden parachute* » dont nombre de salariés et de petits actionnaires pourront s'étonner. Reste que l'échec de la stratégie de JMM n'est

pas l'échec d'un homme mais plutôt celui d'un système. En effet, la baisse vertigineuse du cours de l'action Vivendi Universal a été provoquée par les marchés financiers, ces mêmes marchés financiers qui portaient encore au pinacle, en début d'année, un patron français aux méthodes de management résolument modernes (rachat d'entreprises à l'anglo-saxonne), qui avait compris l'impérieuse nécessité d'investir dans les nouvelles technologies, au même prix fort. Par conséquent, au même titre que les scandales Enron ou WorldCom, la chute de JMM interroge les fondements mêmes du capitalisme.

Pierre Kersauze

Rennes (Ille-et-Vilaine)

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Ne serait-il pas plus simple, dans certains cas bien spécifiques nécessitant une réponse rapide et essentielle à la survie de centaines de milliers de malades (le sida par exemple), de déclarer les médicaments concernés d'« *utilité publique mondiale* » ? Les brevets d'exploitation des médicaments ainsi désignés seraient rachetés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui bénéficie-

rait pour ce faire de fonds mis à sa disposition par l'ensemble des pays la composant. L'OMS contrôlerait la fabrication, la répartition et la distribution de ces médicaments afin d'éviter toute fraude.

Il va de soi que les laboratoires qui sont les « *auteurs* » de ces médicaments doivent être indemnisés de manière à ne pas décourager leurs missions de recherche, tout en sachant que les marchés sur lesquels ces médicaments seront distribués n'auraient, de toute façon, pas constitué des marchés économiquement intéressants. Cette notion de médicaments d'utilité publique mondiale répond, me semble-t-il, à une solidarité internationale qui s'avère de plus en plus indispensable là, comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs. Nous avons des devoirs vis-à-vis de ceux qui sont nés sur le mauvais côté de la planète.

François Chambon

Strasbourg (Bas-Rhin)

LA PAIX AU QUOTIDIEN

Paysans cévenols, originaires de Chambonas depuis 1585, nous habitons la même maison après avoir fui Montpellier et la peste en 1450. Notre nom de famille était alors

Alyos, il est devenu Albert et enfin Aubert.

Jamais un seul membre de notre famille n'a embrassé la carrière militaire. Pourtant, mobilisés par nos diverses Républiques, ma grand-mère a pleuré son père en 1870, son mari en 1918, ses fils en 1940, ses petits-fils pendant la guerre d'Algérie. Et la construction de l'Europe dans tout cela aujourd'hui ? Eh bien, ma femme ne pleure pas la disparition de son mari ou de ses enfants, ouvrier, ingénieur, paysan à qui l'on n'a pas donné un fusil, à ce jour naturellement, pour aller guerroyer son voisin d'en face ou autres personnages belliqueux.

Alors, si nos mères, nos épouses, nos filles ne pleurent plus pour un être cher disparu, vive l'Europe ! Et même si le commissaire européen décide de la forme et de la taille de mon fromage de chèvre, ce dernier gardera quand même le goût de l'amour de celui qui l'aura élevé, parce que lui est vivant, en bonne santé, et follement amoureux de sa femme. Simpliste me diras-tu ? Oui, sans doute, mais demande à une mère, à une épouse, à une fille.

Albert Aubert

Aubenas (Ardèche)

Le Monde
ÉDITORIAL

Bush et le capitalisme

LE PRÉSIDENT George W. Bush est-il le fils de ce capitalisme dévoyé qu'il a dénoncé, mardi 9 juillet, à Wall Street ? Est-il coupable de ces « *trucages de bilans, maquillages de la vérité et malversations* » contre lesquels il s'est élevé ? A-t-il péché lui-même contre cette « *éthique de responsabilité dans le monde des affaires* » qu'il a dit nécessaire pour rendre leur confiance aux épargnants ?

Les retombées sur George W. Bush de l'affaire Enron, cette société texane de courtage en énergie qui a fait une faillite scandaleuse en décembre, avaient été jusqu'ici nulles. Enron, un « *modèle* » du nouveau capitalisme jouant sur les dérégulations et les marchés dérivés, avait été aussi un très gros contributeur des campagnes électorales des Bush, père et fils. Ses avis avaient été très écoutés par l'équipe de la Maison Blanche dirigée par le vice-président, Dick Cheney, lors de la préparation de la loi sur l'énergie, l'an passé. Mais, malgré les nombreuses enquêtes parlementaires et malgré les efforts de la presse, rien ne semblait impliquer directement le président ou son administration dans le scandale. George W. Bush a pu ainsi faire la leçon aux PDG délinquants et annoncer une série de mesures pour lutter contre le crime comptable.

Deux séries d'affaires viennent le rattraper. Les siennes d'abord. En répondant, lundi, aux questions sur la gestion de sa société pétrolière dans les années 80, il a déclaré que, dans son secteur, « *les règles comptables n'étaient pas blanches ou noires* ». Aveu malheu-

reux, puisque la question est désormais de savoir dans quelle mesure ce gris se distingue de la créativité dont ont fait preuve les responsables d'Enron de WorldCom ou de Merck ? Ensuite, ayant revendu cette société à Harken Energy, M. Bush en est devenu administrateur. Puis, en 1990, il a revendu pour 850 000 dollars d'actions Harken deux mois avant que cette société n'annonce des pertes. M. Bush le savait-il avant ? L'autre affaire concerne Dick Cheney et la société de recherche pétrolière, Halliburton, qui fait l'objet d'une enquête de la SEC (la COB américaine) pour faux bilans entre 1995 et 2000, lorsque l'actuel vice-président en était PDG.

Ces deux dossiers affaiblissent considérablement le président à quelques mois des élections de mi-mandat. Ils laissent planer un doute sur la détermination de l'administration Bush à se donner les moyens d'éradiquer le crime d'entreprise.

Le discours de M. Bush à Wall Street avait déjà été reçu avec beaucoup de scepticisme puisqu'il n'a proposé que peu de mesures concrètes : la création d'une brigade financière, un budget augmenté de la SEC (alors qu'il s'appretait à le réduire), un contrôle accru des dirigeants. Les révélations sur son passé d'homme d'affaires et sur celui de M. Cheney viennent ternir cette lutte. Elles renforcent l'ancienne suspicion d'un Bush qui doit sa fortune personnelle et sa carrière à des méthodes dont on se demande si elles relèvent de cette « *éthique* » qu'il vante tant dans tous ses discours.

ENVOYER les enfants à l'école. Lutter contre l'analphabétisme. Réduire la disparité entre garçons et filles. Et, ainsi, préparer une nouvelle génération qui prendra elle-même en main le destin économique et politique de son pays. Les experts sont unanimes : c'est grâce à l'éducation que l'Afrique parviendra à sortir de la misère. Ce n'est pas un hasard si l'un des objectifs que s'est fixés la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire, organisé par les Nations unies en septembre 2000, prévoyait notamment de « *faire en sorte que tous les enfants du monde, filles et garçons, suivent un cycle primaire complet* ». Dans le cadre plus global d'une réduction de moitié de la pauvreté, c'est-à-dire diviser par deux la population vivant avec moins de 1 dollar par jour, d'ici à 2015.

Quand on sait que dans les pays pauvres plus de 113 millions d'enfants, entre 6 et 12 ans, dont les deux tiers sont des filles, ne vont pas à l'école, l'objectif d'une scolarisation primaire pour tous est déjà une gageure en soi. L'épidémie du sida rend sa réussite encore plus aléatoire. Dans un rapport publié lundi 8 juillet à l'occasion de la conférence de Barcelone consacrée à la prévention du sida, la Banque mondiale estime que, « *dans les pays où l'infection est très haute, le virus du sida tue les enseignants plus vite qu'ils ne peuvent être formés* ». Les professeurs meurent ou sont trop malades pour enseigner ; des enfants perdent leurs parents et le soutien qui leur permettait d'aller à l'école. C'est ainsi que, parmi les enfants scolarisés, un sur quatre quitte l'école avant d'avoir appris à lire et à écrire, relève l'institution.

CONSTAT ACCABLANT

Sur les quelque 40 millions de personnes séropositives, 17,6 millions sont des femmes et 2,7 millions des enfants de moins de 15 ans. Les orphelins et les enfants vulnérables sont désormais près de 16 millions, à la suite de la mort de 25 millions d'adultes à la fin 2001. Et si l'épidémie affecte évidemment la croissance des pays en développement et accroît la pauvreté, son impact sur les systèmes éducatifs est encore plus dévastateur et lourd de conséquences à long terme. La Banque mondiale rappelle que, sur les 15 000 cas de sida détectés par jour dans le monde, la moitié concerne la tranche des 15-24 ans (chiffres 1999).

Le constat global est accablant : sans prendre en compte l'impact

de l'épidémie sur l'éducation, au moins 55 des pays les plus pauvres seraient incapables d'atteindre l'objectif de 2015, estime la Banque mondiale. Et 28 d'entre eux figurent également sur la liste des 45 pays les plus touchés par le virus. Au total, 88 pays n'ont que peu de chances d'atteindre l'objectif d'ici à 2015. Sans compter celui, tout aussi important, de la disparition de l'inégalité entre les filles et les garçons dans l'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005.

Selon le PNUD, l'Afrique avait bien fait quelques progrès dans l'éducation de ses enfants au cours des années 1990, mais ces progrès ne sont pas suffisants : le pourcentage d'inscriptions à l'école primaire a augmenté de 3 points, de 60 % à 63 % en 2000. Cette augmentation a été plus rapide pour les filles (de 56 % à 60 %) que pour les garçons (63 % à 65 %), réduisant le déséquilibre entre les deux sexes. A ce rythme, cependant, l'Afrique ne pourra pas atteindre l'objectif avant 2100.

Le faible taux de scolarisation au début de la décennie a permis à certains pays de faire des pro-

grès de l'ordre de 20 %, comme au Mali, au Bénin, au Niger et au Swaziland, et de 30 % pour le Malawi et l'Ouganda. D'autres ont reculé jusqu'à 10 %. C'est le cas de la République centrafricaine, du Lesotho et de l'Afrique du Sud.

L'Agence onusienne note également des disparités importantes entre les ruraux et les gens des villes. Dans certains pays, le ratio de scolarisation dans les zones urbaines est deux ou trois fois supérieur à celui des zones rurales. Au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, trois enfants des villes vont à l'école pour un enfant des champs.

« DU POUVOIR AUX ENFANTS »

Ne pas atteindre l'objectif de scolarisation réduit les chances d'atteindre les autres buts que s'est fixés le Sommet du Millénaire, car l'éducation de base est la clé pour libérer les synergies, souligne la Banque mondiale. « *L'éducation donne du pouvoir aux enfants, surtout aux filles, et renforce leur confiance en soi. Une mère éduquée se marie plus tard, choisit mieux le moment de sa maternité et sait mieux veiller sur sa santé et*

sur celle de son enfant. Les investissements dans la santé sont également plus efficaces lorsque les gens sont mieux éduqués, en raison notamment d'une meilleure hygiène. »

Dans le communiqué publié à l'issue du sommet du G8 au début du mois de juillet à Kananaskis (Canada), les chefs d'Etat de pays les plus puissants du monde ont déclaré qu'ils avaient « *adopté une série de recommandations pour aider les pays en développement à faire en sorte que l'éducation primaire universelle pour tous les enfants et l'accès équitable à l'éducation pour les jeunes filles deviennent une réalité* ». Ils sont également convenus d'accroître de façon significative l'aide bilatérale aux pays qui ont montré leur volonté de prendre des engagements politiques et financiers solides et crédibles pour atteindre ces objectifs. Le sida touche toujours à 90 % des pays en voie de développement. Mais, selon la Fondation Bill and Melinda Gates, seulement 10 % des fonds mondiaux consacrés au sida vont à ces pays.

Babette Stern

Ushuaïa PAR SERGUEI



Le symbole Jean-Marie Messier

Suite de la première page

Les dirigeants d'entreprise y voyaient la consécration de leur aspiration au changement, tandis que le monde de la culture et celui de la politique applaudissaient à la performance.

Désormais, les groupes français étaient capables de jouer à armes égales avec les Américains. Mieux, un groupe leur demandait le pion sur leur propre sol, dans une industrie mythique, Hollywood. Dans le concert de louanges de l'époque, peu de personnes avaient souligné que le mariage n'était pas gagné d'avance, que l'alliance entre l'ancienne et la nouvelle économie n'était pas facile en soi, que la rencontre médiatisée entre le capitalisme français et le capitalisme anglo-saxon n'avait rien d'évident. Jean-Marie Messier, qui était déjà parvenu dans le passé à tourner la page des financements occultes dans lesquels était plongée la Générale des eaux, avait suggéré qu'il tirerait le meilleur de cet atelage. On eut le pire.

Certes, le pari était initialement audacieux. Allier contenant et contenu, regrouper programmes, téléphones et télévision, construire un géant de la communication pour le hisser au deuxième rang mondial... qui aurait pu ne pas souscrire à la magnifique épopée qui était proposée ? Mais, au quotidien, c'est une autre aventure

qui s'est jouée : les grandes collaborations entre métiers et les synergies miraculeuses n'ont jamais vu le jour. Ainsi le fichier des abonnés de Canal+, qui avait été à l'origine de tant de contorsions juridiques pour permettre à la maison mère de se l'approprier, n'a par la suite jamais été utilisé.

Du mariage des deux cultures, Jean-Marie Messier a retenu le plus souvent les aspects les plus contestables. Pour le plus grand profit du haut encadrement, le groupe s'est ainsi lancé dans une course folle aux stock-options, symbole du capitalisme anglo-saxon. Mais il s'y est lancé à sa manière : quand la Bourse grimpeait, il a fait valoir que ces produits constituaient la légitime récompense de l'initiative et de l'effort ; et puis, quand la Bourse s'est retournée, le groupe a cherché à inventer des règles de compensation, pour que ses dirigeants restent gagnants. En quel que sorte, Jean-Marie Messier a cherché à réinventer l'économie-casino, où l'on gagne à tous les coups.

DES FAIBLESSES TRÈS FRANÇAISES

Le tour de passe-passe sur les stock-options serait peut-être passé inaperçu si, dans le même temps, la direction du groupe Vivendi Universal avait aussi importé des Etats-Unis les règles de transparence qui, officiellement, vont avec les règles du *corporate governance*. Mais, là encore, le groupe a procédé à l'inverse. S'il a été un modèle, c'est d'abord... d'opacité ! Jonglant avec les systèmes comptables américain ou français, au gré

de son intérêt, il n'a jamais voulu donner de ses comptes un aperçu incontestable. De très fortes pressions ont même été exercées sur un auditeur du cabinet Salustro, et ce dernier aurait même pu être licencié si la Commission des opérations de Bourse ne s'en était opportunément mêlée. Bref, la belle histoire a tourné au fiasco.

Il ne faut évidemment pas être naïf. En coulisses, de petites et grandes manœuvres se sont jouées, qui expliquent aussi pour partie l'échec du patron de Vivendi Universal – des manœuvres auxquelles ont activement participé des figures éminentes de l'établissement financier américain. Malgré tout, si Jean-Marie Messier a trébuché, c'est d'abord par sa faute. Et, dans son cheminement personnel, on lit aussi certains dysfonctionnements très français.

Observons d'abord le comportement du gouvernement de Lionel Jospin lors de l'ascension de Jean-Marie Messier. Il s'est gardé de toute critique contre les stock-options et a même fini par les favoriser. Bref, la gauche française n'a rien dit. Et les premières critiques contre les excès du système sont venues paradoxalement des Etats-Unis : c'est Alan Greenspan qui, le premier, a attiré l'attention sur les excès des stock-options.

Observons ensuite comment les principes du gouvernement d'entreprise ont été appliqués dans le cas de Vivendi Universal. Malgré la loi sur les régulations économiques, les administrateurs ont tardé à jouer leur rôle et à s'inquiéter de la situation financière calamiteuse de l'entreprise.

On a même vu Marc Viénot, l'ancien patron de la Société générale, et auteur des rapports français sur le « *gouvernement d'entreprise* », figurer parmi les derniers soutiens de Jean-Marie Messier, alors même que la débâcle était patente.

C'est dire qu'il y a dans l'histoire de M. Messier de nombreux symboles qui méritent d'être scrutés. Le symbole d'un certain complexe libéral qui frappe souvent la France et la conduit à ne renier du modèle anglo-saxon que ses aspects caricaturaux : l'argent sans la responsabilité. Celui aussi d'une mutation inachevée du capitalisme hexagonal : revendiquant pour les avantages de la nouvelle économie, certains des grands chefs d'entreprise rechignent à en supporter aussi les devoirs. Qui, par exemple, en France, a pris le risque de lancer un débat sur les enseignements de la dérive de Vivendi Universal ? Quelle voix s'est-elle élevée, pour dire que les principes du « *gouvernement d'entreprise* » devaient être revus ou améliorés ?

Lorsque l'affaire Enron avait éclaté, de nombreux patrons français avaient expliqué qu'il ne s'agissait que d'une de ces affaires de malversation qui ont émaillé l'histoire du capitalisme. Aujourd'hui, on découvre la profondeur du mal poussant le président américain à intervenir. Avec le cas Messier, les mêmes veulent croire qu'il ne s'agit que d'un accident de parcours. Et que la vie des affaires va reprendre...

Laurent Mauduit et Martine Orange

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lollchon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pillaux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

TAXI 2. Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article publié dans *Le Monde* du 25 juin, intitulé « *L'accident mortel sur le tournage de Taxi 2 fait toujours l'objet d'une enquête* », l'avocat de Rémy Julienne n'est pas M^{me} Jean-Yves Halimi mais M^{me} Jean-Gilles Halimi.

ABEL GANCE. Nous avons cité, dans le portrait de Georges Goldstein (*Le Monde* du 3 juillet), le cinéaste Abel Ganz. Il s'agissait, bien sûr, d'Abel Gance, cinéaste français, réalisateur notamment du film muet *Napoléon* en 1927.

PRÉCISION

MAGISTRATS. L'Union syndicale des magistrats, qualifiée de « *USM (droite, majoritaire)* » dans *Le Monde* du 6 juillet, tient à préciser qu'elle est politiquement indépendante et récuse une étiquette « *qui ne correspond pas à celle de bon nombre de [ses] adhérents et de [ses] membres du conseil national* ». « *Nous revendiquons avec conviction et fermeté notre indépendance*, indique Dominique Barel-la, secrétaire général de l'USM, « *nos récentes communications prouvent que nous n'agissons pas par dogmatisme et que nous critiquons la droite comme la gauche quand cela est nécessaire.* »

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschour
94852 Ivry cedex



Le Monde

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur : Stéphane Corre

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05

Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

FUSION

A Limoges, en Haute-Vienne, le groupe d'équipement électrique Legrand est le grand **FLEURON INDUSTRIEL** de la région. Neuf mois après le rejet de la fusion avec Schneider par la Commission de

Bruxelles, les salariés de Legrand ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être mangés. L'inquiétude monte, et avec elle la **DÉMOTIVATION** des employés et des cadres. C'est toute une culture d'entreprise

qui a été mise à mal par la fusion avec Schneider, puis par sa remise en cause, qui contraint Schneider à trouver un repreneur. D'autant que celui pressenti, le tandem franco-américain **WENDEL-KKR**, a une

vision très financière des affaires. A Luxembourg, mercredi 10 juillet, la **COUR EUROPÉENNE** a critiqué les procédures de Bruxelles, qui ont conduit à l'annulation de la fusion Schneider-Legrand.

A Limoges, les « Legrand » attendent leur sort dans l'angoisse

Neuf mois après le rejet par Bruxelles de la fusion avec Schneider, les salariés du leader mondial du petit équipement électrique attendent toujours de connaître le nom de leur repreneur, et surtout ses projets. La direction a du mal à remobiliser les salariés

LIMOGES

de notre envoyé spécial

« Le plus grave, c'est qu'on ne comprend toujours pas comment notre entreprise, si rentable, a pu en arriver

REPORTAGE

« Le choc est brutal.

L'époque du cocon

est terminée »,

conclut un cadre

ver là. » L'homme lâche un soupir et replonge les yeux dans son assiette. A l'heure du déjeuner, dans les petits établissements qui font face au siège de Legrand à Limoges (Haute-Vienne), la résignation domine. Sur le trottoir opposé, l'entreprise étale ses longs murs ternes. Avec 4 000 salariés sur ce site, le leader mondial de l'équipement électrique basse tension est aussi le seul poids lourd industriel de la région.

La fierté d'appartenir à cette entreprise familiale devenue multinationale, tout en restant ancrée dans son terroir d'origine, ne suffit plus à masquer l'inquiétude. Depuis presque un an, les « Legrand » ne savent plus où ils vont. En janvier 2001, la fusion avec Schneider devait faire naître un géant de l'équipement électrique. Le 10 octobre 2001, la Commission de Bruxelles refusait cette fusion, estimant qu'elle pouvait créer sur certains marchés une position dominante. Schneider possède alors 98 % de Legrand mais doit s'en séparer. Depuis, le groupe d'Henri Lachmann a fait appel auprès du tribunal européen de Luxembourg, tout en annonçant que, sauf jugement favorable à la fusion, elle céderait Legrand aux fonds d'investissement Wendel Investissement (que préside Ernest-Antoine Seillière) et Kohlberg Kravis Roberts (KKR), un fonds américain qui s'est jadis illustré par la mise en coupe réglée de plusieurs sociétés outre-Atlantique.

« Ça fait un peu feuilleton, résume un employé. Les gens sont las-

sés. » En dix-huit mois, les salariés sont passés « d'un engouement raisonné à la méfiance », selon l'un d'entre eux. « Une cassure s'est produite en septembre, quand, pour satisfaire Bruxelles, Lachmann a proposé la cession de nos activités dans le modulaire [les systèmes de protection], se souvient Denis Delorme, responsable syndical CFE-CGC. On a alors compris que Legrand risquait de perdre son âme. »

ARRÊTS DE TRAVAIL

L'« âme » de l'entreprise, aux yeux des salariés, reposait sur deux fondements : une forte intégration (à Limoges, les ateliers côtoient les services commerciaux et de direction) et l'identification des actionnaires familiaux. Depuis, les familles Decoster et Verspieren ont échangé les 42 % du capital qu'elles détenaient contre des actions Schneider. « Les gens connaissent leurs patrons, explique Lydie Dhélias, secrétaire CGT du comité central d'entreprise et du comité de groupe européen, chez Legrand depuis trente ans. De même, ils comprennent la stratégie de l'entreprise, qui s'élargissait géographiquement en restant dans le même métier. Cette double cohérence a disparu. Le sentiment d'être trahis, lâchés, abandonnés s'est répandu, d'autant plus fortement que des rumeurs de démantèlement circulaient et que la communication interne était catastrophique. Un esprit critique très fort s'est développé dans l'entreprise. »

Déjà, en décembre 2001, une



PATRICK ALLARD/REA

Fabrication d'équipement électrique et électronique à l'usine Le Sital (Legrand), à Limoges, en mars. Avec 4 000 salariés dans la région, le groupe est le seul poids lourd industriel du Limousin.

vague de protestations avait suivi l'attribution de « golden parachutes » à Olivier Bazil, vice-président et directeur général, et à Gilles Schrepp, directeur général. S'ils quittent l'entreprise, les deux hommes recevront chacun plus de 760 000 euros et autant au titre d'un engagement de non-concurrence. Une annonce mal vécue par les cadres dirigeants, dont, pour la plupart, les stock-options avaient déjà été converties en actions Schneider, qui valaient 76 euros avant la fusion, et qui valent moins de 50 euros aujourd'hui.

« Il y a une réelle défiance envers la direction, même si elle a pour l'heure évité tout plan de licenciement et qu'elle fait le maximum pour préserver l'intégrité de Legrand », confirme M. Delorme. « Dans beaucoup d'équipes, la démotivation est sensible », affirme M^{me} Dhélias. « Le nombre d'arrêts de travail dus au stress a augmenté, renchérit Serge Sénamaud, délégué central FO. Certains ne supportent pas les rumeurs de licenciements. D'ailleurs, un plan de préretraite est en cours d'application ; il va concerner 230 personnes dans le Limousin. Il y a quelques années, il n'y aurait jamais eu autant de volontaires au départ. » Déterminé, un cadre en tire les conclusions : « L'époque du cocon est terminée. Le choc est brutal, mais il faut sortir de la culture

paternaliste, oser se syndiquer et arrêter de penser que le monde économique est une machine contre laquelle on ne peut rien. » La direction, qui a senti le vent tourner, tente justement de remobiliser l'encadrement. Mais « les dernières réunions de cadres ont été des bides, confie l'un d'entre eux. Après nous avoir expliqué que la fusion était une formidable opportunité, on nous dit maintenant qu'on l'a échappé belle et que c'est une chance d'être sorti des griffes de Schneider ». Le bénéfice net de l'entreprise est certes resté confortable en 2001 (176 millions d'euros), bien qu'en diminution de 25 % par rapport à 2000, dans une conjoncture

les deux groupes auraient eu une position dominante sur le marché du matériel électrique.

● **13 décembre** : Schneider dépose un recours devant le tribunal de Luxembourg.

● **30 janvier 2002** : les modalités du divorce sont arrêtées. Schneider a neuf mois pour se séparer de Legrand. Les propositions préliminaires pour la reprise de ce dernier doivent être déposées avant le 15 février. Près d'une vingtaine de groupes seront candidats.

● **24 juin** : Schneider retient le projet de reprise présenté par les fonds Wendel Investissement (CGIP) et Kohlberg Kravis Roberts (KKR). Schneider obtient que la vente de Legrand soit suspendue jusqu'en octobre, date à laquelle la Cour européenne doit rendre son jugement sur le veto de Bruxelles.

● **10 juillet** : la cour de justice de Luxembourg étudie le recours déposé par Schneider contre Bruxelles.

Près de deux ans de procédures

● **15 janvier 2001** : Henri Lachmann, PDG de Schneider, annonce la fusion de son groupe et de Legrand.

● **30 mars** : Bruxelles décide d'ouvrir une enquête approfondie sur ce rapprochement.

● **7 juin** : après un recours déposé par l'Association des actionnaires minoritaires (ADAM), qui obtient gain de cause devant la cour d'appel de Paris, Schneider améliore son offre.

● **25 juillet** : clôture de l'offre publique d'achat (OPA). Schneider

annonce détenir 98 % du capital de Legrand.

● **6 septembre** : devant des analystes financiers, M. Lachmann se dit « assez serein » sur la décision de Bruxelles.

● **27 septembre** : les deux entreprises annoncent que les services de la Commission s'opposent au projet. Le ministre des finances et le président de la République défendent Schneider auprès de Bruxelles.

● **10 octobre** : la Commission interdit la fusion estimant que

Lors d'une audience-marathon, la Cour européenne critique les méthodes de Bruxelles

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Mercredi 10 juillet, le tribunal de première instance des communautés européennes examinait le recours déposé par le groupe français Schneider Electric contre la décision de Bruxelles d'annuler sa fusion avec Legrand. Au terme d'une audience complexe (le rapport comprend 369 points) de plus de sept heures, le tribunal s'est engagé à rendre sa décision en octobre, en vertu de la procédure accélérée mise en œuvre.

Les représentants de la Commission ont été mis en difficulté principalement sur deux points : la violation des droits de la défense lors de la procédure et le raisonnement économique tenu par la direction de la concurrence. Leur orateur est apparu embarrassé et parfois contradictoire dans ses propos, à mesure que les questions des trois juges, dont le Français Hubert Legal, ouvraient des brèches au cœur des positions de Bruxelles.

Concernant la procédure, Schneider reproche aux services de Mario Monti d'avoir modifié les règles pendant l'examen du projet. Pour le groupe, l'un des griefs majeurs dans la décision de la Commission n'avait jamais été exprimé par elle auparavant. En effet, lorsque deux entreprises présentent un projet de fusion, la direction de la concurrence leur adresse la liste des difficultés auxquelles elles doivent remédier, en général en cédant les activités dont le chevauchement crée ou renforce une position domi-

nante. Habituellement, la position dominante est évaluée en additionnant les parts de marché des sociétés dans les secteurs qu'elles exploitent toutes deux. Or, la Commission a estimé que la forte position de Legrand dans les équipements ultra-terminaux (prises, interrupteurs) sur le marché français, renforcerait la position de Schneider sur le marché des tableaux électriques. Pour le groupe, cette modification du mode d'évaluation aurait dû être explicitement mentionnée dans la liste des griefs que lui a communiquée la Commission, ce qui n'est pas le cas.

INVESTIGATION DÉMESURÉE

Enfin, Schneider a reproché à Bruxelles de ne pas lui avoir laissé le temps nécessaire pour produire de nouveaux remèdes correctifs une fois ce grief connu, fustigeant au passage une procédure extrêmement lourde, lestée d'une « investigation démesurée » non exempte de « dérives » et d'« erreurs » et caractérisée selon lui par « un manque manifeste de transparence et de loyauté ». La Commission a renvoyé le compliment, faisant valoir que Schneider avait « sous-estimé les difficultés juridiques » de la fusion par une « confiance excessive », perdant ainsi « plusieurs semaines précieuses » et confondant « le règlement de concentration avec un régime politique », allusion aux démarches entreprises dans ce dossier par Paris, qui soutient d'ailleurs Schneider dans son recours.

L'autre argument sur lequel le tribunal s'est arrêté concerne le raisonnement économique tenu par les services de M. Monti. Pour évaluer les possibles affectations du principe de concurrence, ceux-ci ont procédé à un découpage par marchés nationaux. Or, les juges ont noté qu'au terme de l'analyse, le raisonnement sur les effets concurrentiels de la fusion s'opérait souvent « sur un plan général », c'est-à-dire à l'échelle de l'Europe. Les représentants de la Commission ont expliqué qu'ils avaient observé des similarités entre certains marchés, et donc opté pour une « présentation globale », jugée plus simple. « Il est difficile de postuler que la Commission a procédé à une analyse poussée des effets concurrentiels sur tous les marchés », a rétorqué le président du tribunal, le Danois Bo Vesterdorf pour qui le raisonnement reposait en partie sur une « extrapolation ».

L'audience a donc permis de soulever deux problèmes majeurs dans le fonctionnement de la direction de la concurrence : la définition des marchés permettant d'évaluer les conséquences d'une fusion, et la réalité du second tour offert, via les remèdes correctifs, aux entreprises. Deux questions de fond mises au jour un mois après que Luxembourg a, pour la première fois, annulé un veto de l'exécutif européen, à la reprise par le vogaiste britannique Airtours de son concurrent First Choice.

A. De.

Schneider, la vie après le veto

Quelle que soit la décision des juges, le divorce est consommé

LA PAGE s'est tournée d'abord douloureusement puis avec de plus en plus de distance. Aujourd'hui, Schneider regarde son projet de fusion avec Legrand comme de l'histoire ancienne. Même si le groupe d'équipements électriques attend avec impatience le jugement du tribunal de première instance de l'Union européenne à Luxembourg, prévu en octobre, il s'agit davantage d'effacer l'affront qui lui a été fait par la Commission européenne que d'obtenir un feu vert à un projet dont il ne veut plus. « Si le tribunal revenait sur le veto de la Commission de la concurrence et donnait son accord à une fusion entre Schneider et Legrand, je ne suis pas sûr que le dossier serait repris », note un proche du dossier.

Trop d'illusions suivies de trop de déceptions ont émaillé le projet. Le dernier coup n'est pas le moindre : l'équipe dirigeante de Schneider a mal vécu de voir, au lendemain du veto, la direction de Legrand prendre froidement ses distances, sans un geste, et renvoyer la responsabilité de l'échec à Schneider seul. Neuf mois passés à travailler ensemble à la création d'un nouveau groupe étaient niés en un instant.

Depuis, les relations entre les deux anciens partenaires, même si Schneider détient toujours 98 % de Legrand, sont réduites à leur plus simple expression. Le PDG de Schneider Henri Lachmann a à peine voulu entendre les désirs de sa filiale sur les manières d'organiser

le divorce et a retenu la méthode qui lui était la plus favorable. Alors que la direction de Legrand préférait la formule de la scission et de la mise en Bourse qui lui aurait permis de conserver son indépendance, Schneider a privilégié la cession à un consortium financier, formule qui lui permet de récupérer tout de suite de l'argent.

Un accord a été signé fin juin avec le consortium formé par Wendel Investissement, la holding d'Ernest-Antoine Seillière, et les fonds

Le groupe vient de lancer un programme sur trois ans pour soutenir sa croissance

d'investissement américain KKR. Les deux associés proposent de reprendre Legrand pour 5 milliards d'euros, dont 1,3 milliard de dettes. Schneider devrait donc toucher 3,7 milliards d'euros. Moins que la somme de 4 milliards provisionnée dans ses comptes 2001 au titre de Legrand. Mais grâce aux crédits d'impôts, le groupe espère faire une opération blanche.

Si le jugement permet au groupe de reprendre certaines parties de Legrand, Schneider n'exclut pas de le faire, selon son intérêt. Mais obtenir le total des 3,7 mil-

moins favorable. « Les neuf premiers mois de 2001 ont été en partie consacrés à préparer la fusion, rappelle M^{me} Dhélias. Des achats, des projets ont été repoussés. L'investissement industriel a été inférieur à son niveau habituel. Pour certains produits nouveaux, le retard atteint un an. » « On a l'impression que l'usine tourne au ralenti, confirme un employé. Certains ateliers sont d'ailleurs passés aux 32 heures. »

VASTE RÉORGANISATION

En pleine période de doute, la direction a cru bon de se lancer dans une vaste réorganisation des opérations. Naguère complètement intégré, l'électricien est désormais organisé en cinq branches (l'appareillage, la protection, l'électronique, la distribution et l'industrie). « Il n'était pas opportun d'engager une réorganisation de cette ampleur, explique un cadre supérieur. Ça risque d'être un coup d'épée dans l'eau, dans la mesure où nos futurs actionnaires ont de grandes chances de tout remettre à plat. » Le PDG, François Grapotte, apparaît fragilisé. D'autant que son ancien numéro deux, Patrick Puy, parti un temps chez Moulinex, pourrait faire son retour. Il joue les conseils auprès de KKR, au grand dam de M. Grapotte, qui n'avait rien fait pour lors de son départ à l'été 2000.

Le passage du capitalisme familial au capitalisme boursier est une révolution culturelle. Si l'hypothèse Wendel-KKR se concrétise, Legrand devra rémunérer ses nouveaux propriétaires, gourmands de rentabilité rapide, tout en continuant de financer son rachat, basé sur un LBO (reprise de l'entreprise par endettement), ce qui pèsera sur ses capacités de développement. D'aucuns rappellent que, au cours des neuf mois de travail commun entre Legrand et Schneider, ce dernier a eu tout le loisir de recueillir de précieuses informations sur son éphémère acquisition. « On s'est mis à nu devant eux », constate le syndicaliste CGC. Un salarié prédit : « Seillière et Lachmann vont se partager le gâteau. »

Alexis Delcambre

liards prévus l'intéresse tout autant.

Schneider a l'intention d'utiliser très vite cet argent pour rebondir. Le groupe vient de lancer un programme sur trois ans pour soutenir sa croissance. Présent dans les domaines de la distribution électrique, le contrôle industriel et les automatismes, il entend accélérer sa croissance, en misant sur l'innovation, la recherche de nouveaux produits, mais aussi sur l'expansion géographique où le groupe est encore peu ou mal implanté. Des acquisitions de l'ordre de plusieurs centaines de millions, voire du milliard d'euros sont envisagées pour accompagner ce développement. Le groupe, en revanche, semble guéri pour un moment de la fascination des grandes opérations.

En parallèle, Schneider veut améliorer ses performances opérationnelles et financières. Bien que très résistant par rapport à ses concurrents, il entend obtenir 14 % de marge opérationnelle en moyenne contre 11 % actuellement. Des réorganisations industrielles sont à l'étude. Le groupe juge qu'il a trop d'usines, trop petites, trop souvent implantées sur les marchés mûrs des pays développés et pas assez dans les pays comme la Chine. Mais redessiner cette carte industrielle n'est pas aisé. Schneider a décidé de se donner du temps et des moyens pour le faire.

Martine Orange

Francis Mer relance le projet de fusion entre les autorités boursières

Devant Paris Europlace, jeudi 11 juillet, le ministre de l'économie et des finances devait confirmer une mise en œuvre rapide du projet élaboré par Laurent Fabius, prévoyant le mariage de la COB et du CMF

JEUDI 11 juillet, le ministre de l'économie, Francis Mer, devait relancer le projet de création d'une autorité unique des marchés financiers (AMF), fusionnant la Commission des opérations de Bourse (COB), le Conseil des marchés financiers (CMF) et le Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF), à l'occasion d'un discours prononcé lors d'un déjeuner devant Paris Europlace, la manifestation annuelle qui réunit tous les acteurs de la place financière.

De bonne source, cette réforme serait inscrite « dans un délai rapproché » à l'ordre du jour des Assemblées et elle devrait « s'inscrire dans la continuité du projet de loi » qui avait été déposé par le pré-décesseur de M. Mer, Laurent Fabius. Le projet de M. Fabius créait une autorité unique mais ne lui confiait pas le contrôle des banques et des assurances, rapprochant dans une entité distincte la Commission bancaire et la Commission de contrôle des assurances. Cette architecture devrait être conservée.

MODALITÉS DE RELANCE

Discrètement consultés par M. Mer depuis son arrivée à Bercy, les professionnels des marchés et les différentes autorités attendaient que le ministre donne sa vision des modalités de la relance du projet de l'AMF. Le collège de cet organisme devait, à l'origine, être composé pour moitié de pro-

fessionnels des marchés et pour moitié de personnalités qualifiées. En effet, le conseil du CMF est composé de professionnels, alors que la COB inclut majoritairement des hauts fonctionnaires. D'autre part, le collège plénier de l'AMF devait être assisté, dans le projet initial, de deux sous-collèges, l'un disciplinaire, l'autre des offres publiques. Critiquée, l'existence de ce dernier pourrait être remise en question. En outre, certains observateurs jugent que la composition du collège de sanction devrait être totalement différente de celle du collège plénier de l'AMF, afin de mieux garantir la séparation entre les fonctions d'enquête et de sanction.

Enfin, le président de la COB, Michel Prada, devant quitter la COB en octobre, et le mandat de celui du CMF, Jean-François Lepe-

tit, étant soumis à renouvellement, la possibilité de nommer à l'automne un président commun chargé de créer l'AMF, déjà envisagée par Laurent Fabius, est également à l'ordre du jour.

HARMONISATION EUROPÉENNE

A l'origine, M. Fabius avait mis en route cette réforme, qui vise à améliorer la régulation des marchés et à harmoniser le fonctionnement des autorités de marchés européennes, lors des rencontres Paris Europlace de... juillet 2000, et avait déposé son projet de loi sur le bureau des Assemblées en février 2001. Depuis, un calendrier législatif embouteillé n'avait pas permis de faire aboutir la nouvelle autorité. Fin 2001, lors des entretiens annuels de la COB, son président, M. Prada, a ainsi regretté que la fusion de la COB et du CMF

Un million d'actionnaires de plus en un an

Malgré des conditions de marché plus que difficiles, les actionnaires individuels sont de plus en plus nombreux à la Bourse de Paris, indique l'enquête annuelle réalisée par la Sofres pour la Banque de France et Euronext Paris. De mai 2001 à mai 2002, le nombre de détenteurs d'actions cotées en Bourse a progressé de 6,1 millions de personnes à 7,1 millions, soit l'équivalent de 15,9 % des Français âgés de 15 ans et plus. Cette hausse s'explique principalement par l'entrée en Bourse du Crédit agricole « qui a bénéficié du réseau de placement de cet établissement » et « expliquerait à elle seule l'essentiel de la progression de la détention d'actions », selon l'étude. La privatisation des Autoroutes du Sud de la France (ASF) aurait également recruté de nouveaux porteurs.

Par ailleurs, 9,8 millions de personnes (contre 8,9 millions il y a un an) détiennent des valeurs mobilières : actions, obligations, sicav, fonds communs de placements (FCP) et parts de FCP d'entreprise.

n'ait pu être menée à bien. Il avait évoqué « une réforme nécessaire, évidente, sur laquelle un large consensus avait été acquis ».

Entre les deux tours des élections législatives, M. Prada, a profité de la remise de son rapport annuel au président de la République pour former le vœu auprès de Jacques Chirac « que le nouveau gouvernement finalise rapidement le projet ».

Les pays européens ont tous évolué ces dernières années vers le modèle du régulateur unique sur leur marché, certains s'inspirant de la Financial Services Authority (FSA) britannique, qui assure également le contrôle des banques et des assurances.

Si la création d'une « COB européenne » n'est pas encore à l'ordre du jour, cette convergence pourrait favoriser, à terme, la mise en place d'un organe commun. En outre, un comité des régulateurs européens s'est mis en place, en 2001, à la suite du rapport sur la régulation des marchés européens par l'ancien banquier central belge Alexandre Lamfalussy. Ce comité conseille la Commission européenne dans la mise au point de règles de fonctionnement communes des marchés financiers européens. Des règles sont déjà en cours d'adoption, notamment dans le domaine du traitement du délit d'initié et des abus de marché.

Adrien de Tricornot

Le gouvernement italien envisage d'amples privatisations

L'Enel, Telecom Italia ou Alitalia sont concernées

ROME

de notre correspondante

Comme chaque année, le gouvernement italien va présenter au Parlement d'ici la fin juillet son plan budgétaire à moyen terme, appelé le « document de programmation économique et financière » (DPEF). Mercredi 10 juillet, devant la commission budget de la Chambre des députés, le ministre de l'économie, Giulio Tremonti, a créé quelques surprises en annonçant, entre autres mesures destinées à procurer de nouvelles recettes, un « très ambitieux » projet de privatisations.

Le gain de ces privatisations serait d'environ 20 milliards d'euros au cours des prochains dix-huit mois. 37,58 % du capital social de l'Enel, la compagnie nationale d'électricité, pourrait être vendu par l'Etat - qui en possède 67,58 %. Cette vente aurait lieu à une époque encore non précisée, lorsque le contexte boursier sera approprié.

De même seraient cédées les parts détenues par le Trésor dans d'autres sociétés comme Telecom Italia, Seat, Tirrenia (transports maritimes) et partiellement celles d'Alitalia (aviation). Pas question en revanche de toucher aux Postes ni à Wind (téléphonie), qui est propriété à 73,4 % de l'Enel et à 26,6 % de France Télécom.

Le DPEF ne mentionne pas l'ENI (carburants) et Finmeccanica, où la part du Trésor est déjà réduite à 30 %. C'est cette même part de 30 % du capital détenu par l'Etat

qui devrait être retenue pour l'Enel, mais aussi pour Alitalia.

Ce ne sont pas tant les privatisations que d'autres aspects du DPEF qui suscitent la polémique avec l'opposition de centre-gauche. « Ce ne sont que des ajustements comptables et des évaluations fictives », proteste Vincenzo Vizzo, l'ancien ministre des finances, qui accuse le gouvernement de ne pas vraiment relancer les privatisations « déjà prévues par le centre-gauche et bloquées depuis un an par l'équipe au pouvoir ».

COUP DE FROID AVEC BRUXELLES

Au cœur des critiques figurent les réformes des impôts et du marché du travail. Deux confédérations de salariés les ont acceptées et ont signé vendredi 5 juillet le Pacte pour l'Italie, tandis que le syndicat le plus important du pays, la CGIL (5,5 millions d'adhérents), refusait ce texte (*Le Monde* des 7 et 8 juillet).

Enfin, la décision de Rome de repousser sans crier gare le retour à l'équilibre de ses comptes publics a provoqué un nouveau coup de froid avec Bruxelles. Au lendemain du sommet de Séville, Silvio Berlusconi n'avait pas caché son intention d'utiliser la nouvelle « flexibilité » apportée au pacte de stabilité européen « pour réaliser des réformes », en premier lieu baisser certains impôts, comme il s'y était engagé devant son électoral, tout particulièrement le patronat.

Danielle Rouard

Les postes japonaises vont passer dans le secteur privé

Le projet libéral du premier ministre a toutefois été partiellement vidé de sa substance

TOKYO

de notre correspondant

Après les chemins de fer japonais et les télécommunications, privatisés au cours des décennies 1980-1990, un autre monopole d'Etat, la poste, a été entamé par les lois votées mardi 9 juillet à la Chambre basse, qui entreront en vigueur fin juillet après l'approbation attendue du Sénat. La privatisation des postes, « cheval de bataille » du train de réformes promises par le premier ministre Junichiro Koizumi, n'a en réalité été qu'esquissée par des dispositions profondément amendées au fil d'une âpre bataille parlementaire qui a vidé le projet de sa substance.

Loin de couronner la volonté réformatrice du premier ministre, le début de privatisation des postes est perçu comme une défaite politique de celui-ci : les compromis auxquels il a été contraint confirment la perte d'initiative du chef du gouvernement, qui est désormais ouvertement critiqué par des personnalités de son propre parti et qui ne pourra vraisemblablement pas résister à leurs exigences d'un remaniement ministériel à la rentrée.

Aux termes des nouvelles lois,

l'Agence des postes sera remplacée en 2003 par une régie. La distribution du courrier sera en outre ouverte au secteur privé. Mais les conditions à remplir sont si contraignantes que, pour l'instant, aucune entreprise n'a fait acte de candidature. Le législateur a placé très haut la barre à l'entrée sur le marché de la distribution du courrier : disposer de 100 000 boîtes à lettres à travers le pays, pratiquer une tarification unique, enfin collecter et livrer le courrier au cours d'une même journée.

AVANTAGES SUR LES BANQUES

La poste japonaise est la plus grosse banque du monde avec 238 000 milliards de yens (quelque 2 000 milliards d'euros) en dépôts sous forme de comptes d'épargne : un « pactole » ne produisant pratiquement pas d'intérêts convoité depuis longtemps par les milieux bancaires qui ont en M. Koizumi l'un de leur actif lobbyiste. Dans sa gestion de l'épargne, la poste bénéficie d'avantages certains sur les banques : exemption fiscale et garantie de l'Etat.

En arrivant au pouvoir il y a un peu plus d'un an, M. Koizumi avait

promis de privatiser les postes, un secteur qu'il connaît pour avoir détenu le portefeuille au début des années 1990. Mais il s'agit d'un puissant lobby : les postiers par leurs contacts quasi quotidiens avec les électeurs sont un rouage de la machine électorale du parti gouvernemental. Quant à l'épargne, elle est une source abondante de fonds pour les dépenses de travaux publics via l'achat de bons d'Etat. Aussi, le projet de M. Koizumi, destiné à recycler l'épargne postale vers le secteur privé s'est-il heurté à une forte résistance. Non seulement du lobby des postes mais aussi de députés représentant des circonscriptions rurales.

Le système des postes, établi en 1970 sur le modèle anglais dont les boîtes aux lettres rouges sont une survivance, est un service public qui répond à des attentes multiples dans les provinces. En cas de privatisation, les communautés isolées craignent non seulement de ne plus recevoir de courrier si sa distribution est jugée non rentable, mais aussi d'être privées, pour la même raison, de banque, dont la poste tient lieu.

Les postiers assurent une autre

forme de « service public » : dans les petites communes, ils sont souvent les seuls à avoir un contact quotidien avec les personnes âgées, signalant aux autorités si elles ont besoin d'aide. En raison de ces résistances, dictées par des intérêts divers, les nouvelles lois ne contiennent aucune disposition visant à réduire le nombre (25 000) des bureaux de poste, comme M. Koizumi l'avait demandé.

Le système des postes au Japon n'est pas exempt de dysfonctionnements, dont les plus flagrants sont les liens avec le monde politique. Mais sa privatisation pose aussi des questions sociales : au-delà de la question de la crédibilité de M. Koizumi, un peu plus entamée par sa reculade, le vrai débat, consistant à savoir s'il faut pénaliser les régions les plus reculées et les catégories sociales les plus faibles au nom de la rentabilité, a été largement esquissé dans la presse nationale au profit d'une analyse en termes de bataille entre les forces « réformatrices » et la « vieille garde », qui a tourné au désavantage des premiers.

Philippe Pons

Malgré la fragilité de la reprise, les entrepreneurs reprennent confiance

TOKYO

de notre correspondant

Stimulée par les exportations et une reprise de la production dans certains secteurs, l'économie japonaise a commencé à se redresser, indique le rapport mensuel du gouvernement, publié jeudi 11 juillet, qui emploie des expressions plus positives que celles utilisées en mai et en juin qui soulignaient simplement l'arrêt de la dégradation de la situation. L'optimisme n'est cependant pas de mise car de sérieux risques pèsent sur ce début de reprise : faiblesse du dollar et incertitudes sur la croissance américaine dans un contexte de demande intérieure nippone toujours atone.

Indicateur de l'état d'esprit des entrepreneurs, la dernière enquête trimestrielle de la Banque du Japon, publiée le 1^{er} juillet, indiquait pour sa part un relatif regain de confiance qui contraste avec le fort pessimisme des enquêtes précédentes. Cet optimisme tout relatif (l'enquête montre, en fait, que les opinions pessimistes diminuent) est néanmoins le premier signe positif de la part des milieux d'affaires depuis décembre 2000. Il

SIX MOIS DE HAUSSE

Le yen (100 yens en dollar), en 2002



L'appréciation continue du yen face au dollar vert risque de pénaliser les exportations japonaises.

Source : Bloomberg

reflète le rebond de l'activité économique au cours du premier trimestre. Non seulement les grands groupes des secteurs de l'automobile et de l'électronique mais aussi les entreprises de taille moyenne ou petite, qui sentent les effets d'une reprise plus tardivement que les premiers, se font

l'écho de cette amélioration de la conjoncture.

Au premier trimestre 2002, le produit intérieur brut (PIB) japonais a progressé de 1,4 % par rapport au trimestre précédent et, en mai, la production industrielle a augmenté de 3,9 %. Pour le deuxième trimestre, les perspectives semblent également favorables et laissent présager une poursuite de la reprise tendant à confirmer l'idée que l'économie a touché le fond de la récession. Les analystes restent néanmoins prudents sinon sceptiques : il y a déjà eu au cours des dix ans de stagnation de l'économie nippone des phases de redressement qui sont vite retombées.

RÉAJUSTEMENTS DRASTIQUES

Surtout, la reprise actuelle est fragile parce qu'elle est « tirée » par les exportations (+ 6 % au premier trimestre). En dépit d'un frémissement de la consommation privée, la reprise dépend donc largement de la vigueur de la demande mondiale et d'un yen relativement faible qui favorise la compétitivité des produits japonais. Si la demande américaine fléchit et si le yen

continue à se renforcer vis-à-vis du dollar en dépit des efforts de la Banque centrale pour le faire baisser, le dynamisme du commerce extérieur risque d'en souffrir.

Des variables que ne reflètent pas l'enquête de la Banque du Japon menée en mai et au début juin. Les milieux d'affaires nippons envisageaient alors un cours de 125 yens pour 1 dollar. Or, début juillet, son cours avait baissé de 5 yens. Les autorités financières se sont d'ailleurs empressées de minimiser les résultats de l'enquête de la Banque centrale, de crainte que l'optimisme ne fasse monter davantage le cours de la monnaie nationale. Loin de claironner la sortie de crise, la Banque du Japon continue, pour sa part, à souligner un arrêt de la dégradation de la situation.

Pour beaucoup d'analystes, l'économie nippone est entrée dans une phase de reprise consécutive à des réajustements drastiques et les perspectives restent donc incertaines comme en témoigne une stagnation des investissements.

Ph. P.

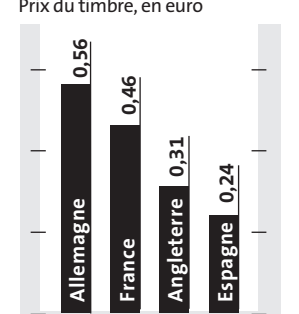
La Deutsche Post contrainte de baisser le prix du timbre

L'AUTORITÉ allemande de régulation des Postes et des télécommunications veut imposer une baisse des tarifs postaux de la Deutsche Post. Cette décision devrait être prise le 26 juillet. L'autorité de régulation demanderait à l'opérateur allemand de baisser en 2003, de 7,2 % le tarif des services sur lesquels il détient un monopole. Pour les services ouverts à la concurrence, la baisse serait de 6,5 %.

Les conséquences pour le premier opérateur postal européen sont importantes : ces mesures entraîneraient une perte totale de chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros entre 2003 et 2007 ainsi que la suppression de 10 000 emplois, a précisé mercredi soir la Deutsche Post. L'affranchissement du courrier en Allemagne est actuellement le plus cher d'Europe.

LE PLUS CHER D'EUROPE

Prix du timbre, en euro



Source : FFPI

Le patron de Deutsche Telekom évoque son départ

RON SOMMER, le président du directoire de Deutsche Telekom que la rumeur donne démissionnaire, a pour la première fois laissé entendre, mercredi 10 juillet, qu'il pourrait être prêt à démissionner, dans un entretien au quotidien *Bild*. « Le sujet est la société, pas moi. Je suis venu pour faire avancer Deutsche Telekom. Je recherche la meilleure solution », a déclaré M. Sommer, selon l'édition en ligne du quotidien. Trois millions d'Allemands détiennent 37 % du capital de Deutsche Telekom, tandis que l'Etat est encore actionnaire à hauteur de 43 %. Un nouveau conseil de surveillance doit se réunir le mardi 16 juillet. - (Reuters).

INDUSTRIE

■ **TOTAL : le pétrolier français va reprendre** 195 stations-service Agip en Italie et 111 stations Galp au Portugal (pour bondir de 2 % à 6 % du marché). En échange, Total va se séparer, en faveur d'Agip et de Galp, de 186 points de vente en Espagne.

SERVICES

■ **SOCIAL : la Cour de cassation a jugé, mercredi**, qu'un salarié ne pouvait pas être à la fois en repos et d'astreinte. Le temps de repos « suppose que le salarié soit totalement dispensé directement ou indirectement, sauf cas exceptionnels, d'accomplir pour son employeur une prestation de travail, même si elle n'est qu'éventuelle ou occasionnelle ». Le Syndicat libre des exploitants de chauffage avait attaqué les pratiques de Dalkia, ex-Compagnie générale de chauffe, de Saint-André (Nord), qui imposait des périodes d'astreinte à des salariés en repos, pour intervenir en cas de panne d'une chaudière.

FINANCE

■ **DEUTSCHE BANK : la première banque allemande pourrait être contrainte** de rallonger de 200 millions de dollars (202,57 millions d'euros) ses provisions du fait de son exposition sur WorldCom, affirme l'agence Bloomberg. La banque aurait participé à un prêt à WorldCom de 2,65 milliards de dollars avec ABN Amro.

RÉSULTATS

■ **YAHOO : le portail américain a enregistré un bénéfice net** de 21,4 millions de dollars au deuxième trimestre contre une perte de 48,5 millions sur la même période en 2001. Le site doit son redressement au développement des services payants et au succès du site de la Fédération internationale de football (FIFA) géré par Yahoo, lors de la Coupe du monde.

La presse berlinoise, déprimée, se réorganise

La chute du Mur, en 1989, puis l'arrivée du gouvernement fédéral à Berlin, en septembre 1998, semblaient avoir transformé la capitale allemande en eldorado journalistique. Cependant, en dix ans, les ventes ont baissé d'un tiers. Un fossé sépare encore les lecteurs de l'Est de ceux de l'Ouest

FRANCFORT

de notre correspondant

L'épisode est révélateur de l'ambiance actuelle dans la presse berlinoise : lorsque les journalistes de la *Berliner Zeitung*, l'un des quotidiens phares de la capitale allemande, ont appris que leur maison passait sous le contrôle d'un nouvel éditeur, beaucoup ont poussé un « ouf » de soulagement.

Gruner & Jahr, filiale du géant des médias Bertelsmann, venait d'annoncer la vente de ses titres locaux à son rival Holtzbrinck. Venu prendre contact avec la rédaction, l'un des dirigeants de ce groupe familial, entre autres propriétaire de l'hebdomadaire *Die Zeit*, a même été applaudi par des salariés depuis longtemps sur le qui-vive. « On en avait marre d'être délaissés par l'ancien propriétaire », justifie l'un des journalistes de *Berliner Zeitung*, ce quotidien installé en plein cœur de l'ancien Berlin-Est. Dévoilée fin juin, la nouvelle constitue un coup de théâtre supplémentaire dans un paysage berlinois qui n'en est pas avarié. Car les temps sont durs pour la presse de la capitale allemande.

Dans les années qui ont suivi la chute du Mur, en 1989, la ville a pris des airs d'eldorado journalistique. *Berliner Zeitung*, *Tagespiegel*, *Berliner Morgenpost*, les trois titres de référence se sont sentis pousser des ailes.

Les deux premiers ont lancé d'énormes investissements pour se hisser au niveau des plus prestigieux journaux du pays, les « supra-régionaux », comme la *Süddeutsche Zeitung*, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, et *Die Welt*, lui-même installé dans la capitale. Guerre des prix, campagnes de publicité



BIRGIT MEKNER/DIE ZEIT

intenses, exemplaires gratuits distribués dans la rue, rien n'a été négligé pour tenter de profiter du nouveau statut de Berlin-capitale de l'Allemagne réunifiée. Après l'arrivée du gouvernement, en septembre 1998, la *Süddeutsche Zeitung* et la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) se sont dépêchées de créer des pages locales très fouillées. Le patron de la rédaction de la *Berliner Zeitung* espérait alors transformer son journal en « une sorte de Washington Post allemand ».

La concurrence fut d'autant plus acharnée qu'au travers de ces titres, les trois plus puissants éditeurs de la presse allemande – Gruner & Jahr, Holtzbrinck, et Springer – s'affrontaient.

Désormais, tous les rêves de grandeur se sont envolés. Début juillet, la FAZ a d'ailleurs supprimé son édition locale. « Les éditeurs avaient complètement surévalué le potentiel du marché berlinois. La population locale n'a pas augmenté,

Le groupe d'édition Springer a opéré, en décembre 2001, la fusion des rédactions de « Die Welt », son titre de référence, et du « Berliner Morgenpost ». Les deux journaux existent toujours, mais ils sont désormais réalisés par une même équipe. Cette opération a entraîné la suppression de quelque 120 postes de journalistes.

au contraire. En dix ans, les ventes ont baissé d'un tiers, même si la qualité des journaux a sans doute beaucoup progressé », observe Christian Eggert, de la Fédération des éditeurs de presse allemande : « Il est très difficile d'élargir sa diffusion

Une offre de quotidiens diversifiée

Outre les titres suprarégionaux *Süddeutsche Zeitung*, *Frankfurter Allgemeine Zeitung* et *Die Welt*, trois quotidiens spécifiquement berlinois sont proposés dans la capitale allemande.

● La *Berliner Zeitung*, cédée fin juin par Gruner & Jahr à Holtzbrinck, a vendu dans la capitale 191 300 exemplaires

durant le 1^{er} trimestre 2002, contre 216 600 exemplaire au 1^{er} trimestre 1999. Sur ses 459 000 lecteurs, 357 000 habitent l'ancien Berlin-Est. ● Le *Berliner Morgenpost* (Springer) a diffusé 157 600 exemplaires durant le 1^{er} trimestre 2002, contre 179 300 au même trimestre il y a trois ans. Sur ses

sans se couper de son lectorat d'origine. » Le développement économique poussif de la capitale – qui a du mal à se remettre de l'époque de la guerre froide, où elle bénéficiait des généreuses subventions de Bonn – n'arrange rien.

Treize ans après la chute du mur, un immense fossé continue de séparer les lectorats de l'Est et de l'Ouest de la ville. Moins d'un quart du lectorat du *Berliner Morgenpost*, journal qui a d'abord grandi du côté occidental, se recrute à l'Est. Et le phénomène est général. « Le mur est resté dans les têtes, le marché est encore totalement séparé, malgré tous les efforts entrepris pour renverser la balance. Les lecteurs de l'Est lisent très peu les journaux originaires de l'Ouest, et réciproquement », regrette Clemens Goldberg, vice-président du Syndicat des journalistes berlinois.

Pour se consoler, les professionnels berlinois se répètent que c'est toute la presse allemande qui connaît aujourd'hui une phase de fortes turbulences. « Le secteur traverse une crise sans précédent, la plus grave depuis la guerre », rappelle récemment Mathias Döpfner, le président du directoire de Springer. Quelques chiffres donnent une idée du malaise :

403 000 lecteurs, 86 000 habitent les quartiers Est. ● *Der Tagespiegel* (Holtzbrinck) a vendu 149 200 exemplaires au 1^{er} trimestre 2002, soit 9 200 de plus qu'au 1^{er} trimestre 1999. Sur ses 277 000 lecteurs, 36 000 seulement habitent l'ancien Berlin-Est. Source : IVW

pour l'ensemble de la presse quotidienne allemande, la publicité a baissé en volume de 18 % entre mai 2001 et mai 2002, les annonces pour les emplois de 48 %. La priorité est donc aux économies. Dernier plan social en date, le quotidien libéral de gauche *Süddeutsche Zeitung* a annoncé, mardi 9 juillet, depuis son berceau muniçois, la suppression de 10 % de

Tous les journaux allemands traversent aujourd'hui une phase de fortes turbulences

ses effectifs (sur un total de 5 000 personnes). A Berlin, la maison Springer a causé la surprise en décembre dernier en lançant la fusion des rédactions de *Die Welt*, son titre de référence, et du *Berliner Morgenpost*. Les deux journaux continuent d'exister en tant que tels, mais ils sont désormais rédigés par une seule et même équipe. « Le concept doit permettre de renforcer la couverture économique et internationale du *Berliner Morgenpost*, tout en confortant les informations locales de *Die Welt* », explique-t-on auprès des deux journaux. Avec quelque 120 postes de journalistes supprimés, l'initiative n'a pas fait que des heureux. Mais elle est à l'image des doutes perceptible dans les rédactions de la capitale allemande.

Philippe Ricard

L'armée de terre mise sur des images du terrain pour recruter

D'UN CÔTÉ, une basket beige qui foule une herbe verte, de l'autre une « ranger » boueuse. Cette double image s'affiche sur un gobelet de pop-corns en forme de chaussure distribué dans 700 salles de cinéma en France. Sur le coup de pied de cette boîte en carton, un message se détache en lettres jaunes : « De la basket à la ranger, faites le pas. » C'est en tout cas le souhait de l'armée de terre qui tente, depuis juin, de convaincre les jeunes de troquer leurs vêtements civils contre l'habit militaire.

Cet objet publicitaire n'est que l'un des éléments de l'arsenal de communication déployé par la « grande muette » jusqu'à la fin du mois d'octobre, pour tenter d'étoffer ses rangs. Trois spots télévisés et trois spots radiophoniques constituent la clé de voûte de la campagne. Tous chutent sur un même slogan : « Soldat, c'est plus qu'un métier. »

L'agence J. Walter Thompson, qui avait à son tableau de chasse la publicité des marines américains avant d'être sélectionnée par l'armée de terre française, a opté pour un traitement proche du reportage. Les spots exploitent des images



d'archives, comme une opération dans les Balkans, une autre hélicoptère, et une mission d'aide à la population française après les tempêtes de décembre 1999. A la fin des extraits, un fac-similé d'une petite annonce : « Recherche responsables télécommunications capable de rétablir le contact avec la population », par exemple.

Cette campagne marque un tournant. « Depuis juin 2002, nous sommes une armée entièrement profes-

sionnelle. Notre communication se concentre maintenant sur le cœur du métier de soldat », souligne le lieutenant-colonel Richard Pernod, chef de bureau information communication.

En 1997, quand l'armée s'est lancée dans le grand bain publicitaire pour préparer sa professionnalisation, elle a d'abord cherché des compétences spécifiques en axant ses messages sur les métiers et les technologies. Depuis que la source des appels s'est tarie, elle est en quête de soldats. « Nous avons réfléchi au thème de la campagne entre le 4 et le 12 septembre 2001. Lorsque les événements du 11 septembre se sont produits, nous nous sommes dit que la réalité dépassait la fiction et qu'il était préférable d'exploiter des images d'archives plutôt que de chercher à sublimer la réalité », précise Stéphane Billard, publicitaire chez J. Walter-Thompson.

RECHERCHE DE L'AVENTURE

Ces images du terrain sont censées répondre à une des principales motivations exprimées par les jeunes volontaires : la recherche de l'aventure. L'armée, ce serait désormais plus le « baroud » que

le combat. Pas question de jouer en tout cas, contrairement aux publicités militaires américaines, sur la fibre patriotique. « Ce n'est pas dans la mentalité française. On nous dirait : vous êtes de vrais fachos », assure M. Pernod, qui ne se fait guère d'illusion. « Ce sera de plus en plus dur de recruter, la concurrence est forte. »

L'armée de terre doit recruter 18 000 jeunes par an pour assurer le renouvellement des effectifs. « Nous n'avons pas été autorisés à communiquer pendant les campagnes électorales présidentielle et législatives, et nous commençons à en ressentir les effets », précise M. Pernod. Avec un budget annuel de 8 millions d'euros, il est à l'affût d'idées nouvelles pour toucher les jeunes. Comme s'afficher sur les gobelets de pop-corns, ou nouer un partenariat avec Bouygues Telecom : l'opérateur cible les soldats potentiels dans son vivier d'utilisateurs des cartes « Spot ». Ceux-ci acceptent de la publicité en échange de minutes gratuites. Et fournissent, en passant, toutes sortes d'informations personnelles.

Laurence Girard

RSF manifeste pour faire libérer un journaliste tunisien

UNE VINGTAINE de membres de l'organisation Reporters sans frontières (RSF) ont manifesté, mercredi 10 juillet, devant l'Assemblée nationale, pour exiger la libération du cyberjournaliste tunisien Zouhair Yahyaoui, condamné en appel, le jour même, à deux ans de prison en Tunisie. Au même moment, l'ancien premier ministre, Edouard Balladur, président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée, recevait Habib Ben Yahia, ministre tunisien des affaires étrangères. Le député Vert Noël Mamère est sorti du Palais Bourbon pour soutenir les manifestants, qui se sont dispersés sans incidents au bout d'une heure. Zouhair Yahyaoui, créateur du site Internet d'opposition TUNeZINE, a été arrêté le 4 juin et condamné le 20 juin pour « propagation de fausses nouvelles dans le but de faire croire à un attentat » et « vol et utilisation frauduleuse de moyens de communication ».

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : TF1 a réaffirmé, mercredi 10 juillet, son intérêt pour le groupe allemand KirchMedia, qui détient notamment les chaînes généralistes de télévision du câble Pro 7 et Sat 1. Début juin, la Une a adressé une lettre d'intérêt à la banque SBS Warburg, qui a estimé les actifs de KirchMedia à 2 milliards d'euros (*Le Monde* du 14 juin). A l'instar, notamment, du groupe italien Mediaset, de Silvio Berlusconi, TF1 souhaite acquérir ces chaînes « avec un partenaire allemand qui puisse régler les problèmes politiques », a indiqué Patrick Le Lay, PDG de la chaîne privée.

■ **Jean-Jacques Aillagon a déclaré, mercredi, devant la commission culturelle de l'Assemblée nationale**, qu'il s'attendait à « quelques infléchissements de la programmation ou du traitement de l'information » dans les programmes de France Télévisions « dès la rentrée ». Le ministre de la culture et de la communication a rappelé qu'il s'était récemment montré « perplexe quant à la réalité totale de l'engagement du service public de télévision à l'égard de ses missions ».

■ **PRESSE** : Xavier Ellie, directeur général adjoint de la Socpresse, société éditrice du Figaro, a été réélu pour deux ans à la présidence du Syndicat de la presse parisienne (SPP). Le président d'honneur du nouveau bureau du SPP est Yves de Chaisemartin, président du directoire de la Socpresse et président du Conseil supérieur des messageries de presse. Les vice-présidents du bureau sont Dominique Alduy, membre du directoire et directrice générale de la société éditrice du *Monde*, Patrick Le Hyaric, directeur de *L'Humanité*, David Guiraud, directeur général du groupe *Les Echos*, et Philippe Micouleau, PDG d'Agefi SA.

Débuts officiels de la mission sur la violence à la télévision

Près de 40 personnalités travailleront à des recommandations présentées en octobre

IL Y AVAIT le rapport du Collectif interassociatif enfance et médias (CIEM) qui évoque la « maltraitance audiovisuelle », commandé par le précédent gouvernement, les récentes recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) contre la pornographie à la télévision, il y aura désormais la mission Blandine Kriegel sur la violence à la télévision. Mercredi 10 juillet, Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, a inauguré les travaux de la philosophe et de son aéropage de personnalités, rue de Valois, à Paris.

Un mois après sa nomination, M. Aillagon a confié, le 6 juin, cette mission à M^{me} Kriegel, qui devra déterminer « la part que la télévision, en charge de tous les maux du monde, prendrait dans ce phénomène de violence », a expliqué M. Aillagon. Il a relayé les signaux d'alarme

tirés par le CIEM et le CSA contre la pornographie à la télévision, en proposant de faire de ce sujet l'un des axes de travail de la mission (*Le Monde* du 10 juillet). La pornographie, « détestable comme forme de violence, occupera la place qu'il conviendra dans l'élaboration de ce rapport », a-t-il rappelé.

« PURGATION DES PASSIONS »

Le comité qui travaillera autour de M^{me} Kriegel est constitué autour de trois familles et composé à parité d'hommes et de femmes, a indiqué le chef de mission. Il y a des professeurs, des chercheurs, ainsi Jean Baubérot, président de l'École pratique des hautes études, ou Sophie Body-Gendrot, professeur en sciences politiques ; des représentants des médias, avec Arlette Chabot, journaliste à France 2, Pierre-Luc Séguillon, de LCI, ou Hervé Chabalier, le fondateur de

l'agence Capa ; des juristes, avec l'avocat Daniel Soulez-Larivière ; des psychologues, des pédiatres, comme Julien Cohen-Solal. L'aéropage compte également la présence de Carole Desbarats, directrice de l'école de cinéma FEMIS, celle de la comédienne Véronique Genest et celle d'Hélène Fatou, membre du CSA, notamment chargée du groupe de travail sur la protection de l'enfance au sein de l'organisme de régulation.

Devant les responsables de chaîne – Marc Tessier, président de France Télévisions, Dominique Farugia, président de Canal+ SA, Thomas Valentin, directeur des programmes de M6, Serge Adda, président de TV5 Monde –, Blandine Kriegel a déclaré : « L'image est devenue un vecteur privilégié de la violence. » Elle a parlé d'Aristote et de la catharsis, cet effet de « purgation des passions » produit sur les

spectateurs d'une représentation dramatique : « Cette doctrine, qui est exacte pour des adultes, est-elle possible pour un jeune public ? » S'intéresser à la violence dans les médias n'est pas une question de censure ni d'ordre moral : « C'est comme dans *Antigone*, de Sophocle : les principes qui s'opposent sont tous les deux valables », dit-elle.

Le collège devrait se réunir six fois. Pendant ces séances, il auditionnera des réalisateurs, des producteurs et de nombreux protagonistes de la télévision. La chef de mission, à qui le ministre a également demandé si « la situation [appellerait] de la part de l'Etat des aménagements dans la réglementation, voire la législation », devrait remettre ses conclusions et ses recommandations au gouvernement en octobre.

Bénédicte Mathieu



publications judiciaires

47, rue Louis Blanc - 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 - Fax. 01 43 33 51 36

A la demande de la SPEDIDAM et du SNAM agissant à l'encontre de la société BMG en raison d'utilisations non autorisées de disques du commerce, la Cour d'Appel de PARIS, par arrêt en date du 26 janvier 2000, a confirmé en toutes ses dispositions la décision du 30 avril 1997 du Tribunal de Grande Instance de PARIS, et a :

« Dit que la reproduction du phonogramme du commerce « LE REVE DU PECHEUR » pour la réalisation d'une vidéomusique produite par la société BMG et diffusée par la société CANAL PLUS sans l'autorisation des artistes-interprètes, est illicite ;
Condamné in solidum les sociétés BMG, CANAL PLUS à payer à la SPEDIDAM la somme de 20.000 francs en réparation du préjudice subi par les artistes-interprètes concernés ;
Condamné les sociétés BMG, CANAL PLUS, la SPCP et le SNEP à payer à chacun d'une part au SNAM et d'autre part à la SPEDIDAM la somme de 7.000 francs par application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile. »

Nouvelle journée noire sur les Bourses européennes

LES PLACES financières ont essuyé une forte baisse, mercredi 10 juillet, dans la crainte d'une nouvelle affaire de fraude comptable.

Sur le marché parisien, l'indice CAC 40, affecté par les suspicions, a fini la séance en baisse de 4,26 %, à 3 656,38 points. Le titre Pinault-Printemps-Redoute a notamment dégringolé de 7,76 %, à 92,7 euros, sur une rumeur d'abaissement de ses notes par l'agence Standard & Poor's. La possible exposition à Vivendi Universal, France Télécom ou Alcatel et des recommandations plutôt défavorables des courtiers Goldman Sachs et Morgan Stanley ont provoqué un recul des banques françaises. Du côté des valeurs de télécommunication, l'équipementier Alcatel a perdu 7,63 %, à 6,05 euros, au lendemain du déclassement par Moody's de

sa dette à long terme au rang de « catégorie spéculative » (*junk*). Pour sa part, le numéro deux mondial de la communication, Vivendi Universal, a abandonné 7,54 %, à 16,93 euros, au lendemain de l'annonce d'une enquête de la Commission des opérations de Bourse (COB) sur son information financière depuis janvier 2001.

Ailleurs en Europe, les marchés d'actions ont subi la même déprime, terminant pour la plupart en baisse : l'indice DJ Euro Stoxx 50 perdait 4,18 %, à 2 983,47 points, et le DAX à Francfort 4,11 %, à 4 190,22 points. A Londres, l'indice Footsie a poursuivi sa chute, terminant en baisse de 2,7 %, à 4 240,10 points.

Outre-Atlantique, les marchés sont aussi passés dans le rouge, en dépit du ton ferme des déclarations du président américain George W. Bush à l'encontre des délits d'escroqueries comptables : l'indice Dow Jones a perdu 3,11 % à 8 813,50 points, et le Nasdaq 2,54 %, à 1 346,01 points. L'ouverture d'une enquête pénale officielle de la justice américaine sur les pratiques comptables de Qwest, quatrième compagnie de téléphonie locale aux Etats Unis, et de ses pratiques comptables a entraîné à la baisse les marchés d'actions.

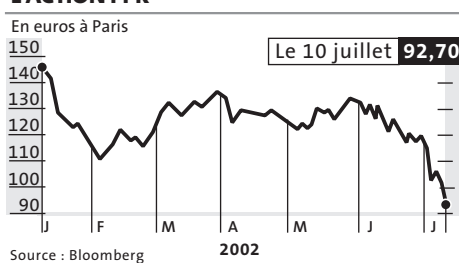
A Tokyo, l'indice Nikkei a reculé de 2,27 %, à 10 508,90 points à la fermeture.

Elsa Conesa

Burberry veut être l'exception au sein de valeurs du luxe malmenées

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'ACTION PPR



L'AVERTISSEMENT sur résultats lancé par le bijoutier new-yorkais Tiffany, mercredi 10 juillet, a déclenché une nouvelle dégringolade des valeurs du luxe. Cela n'empêche pas Burberry, à Londres, de maintenir son introduction en Bourse pour vendredi.

QUI VEUT LA CHUTE DE PPR ?

Moins 7,76 %. Une nouvelle fois, mercredi 10 juillet, le titre PPR a dévié à la Bourse de Paris, tombant à 92,70 euros, dans un marché en repli de 4,26 %. Victime de la « vivendite » ambiante (*Le Monde* du 6 juillet), PPR a perdu 21 % de sa valeur depuis le 1^{er} juillet. Le président du directoire, Serge Weinberg, devait déposer, jeudi, auprès du doyen des juges d'instruction, la plainte contre X... pour « manipulation de cours et propagation de fausse information » annoncée le 4 juillet. Mercredi, les opérateurs redoutaient un déclassement de la note financière du groupe. Standard & Poor's a annoncé dans la journée qu'il maintenait ses notes et a souligné que PPR dispose d'une marge de manœuvre adéquate, mais rien n'y a fait. Tout se passe comme si les opérateurs, échaudés par la boulimie d'acquisitions de Vivendi Universal, sanctionnaient désormais tous les groupes qui semblent mener la même stratégie de croissance externe rapide, à grand renfort de créativité financière pour faire passer la pilule de l'endettement.

Les efforts de M. Weinberg pour bâtir un vrai groupe industriel autour de ses grandes enseignes (Fnac, Printemps, Conforama, La Redoute, Rexel...) n'ont, pour l'instant, pas réussi à débarrasser PPR de son image de conglomérat. Cette impression a au contraire été renforcée par l'entrée du groupe dans le luxe, avec l'achat de Gucci et d'Yves Saint Laurent, en 1999. Cette diversification, qui devait accroître la rentabilité de l'en-

semble, l'a pour l'instant dégradée. Gucci a annoncé, mi-juin, une baisse de 42 % de son bénéfice net trimestriel. La nomination, mercredi, du styliste Tom Ford comme vice-président de Gucci Group et la réaffirmation, par le PDG Domenico de Sole, qu'Yves Saint Laurent sortirait du rouge en 2004 n'ont pas empêché Gucci de terminer en baisse mercredi.

PRADA ATTENDRA

Durant l'été 2001, Prada, grand rival de Gucci en Italie, pouvait espérer être valorisé à plus de 6 milliards d'euros. Les analystes estiment aujourd'hui qu'il ne vaut guère plus de 3 milliards. La styliste Miuccia Prada et son mari, le PDG Patrizio Bertelli, ont préféré renoncer à aller en Bourse, le 26 juin, pour la troisième fois en un an. Du coup, la situation financière de Prada demeure tendue. Le groupe a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de plus de 1,73 milliard d'euros, mais un résultat net de seulement 24 millions d'euros, en chute de 74 % ! Au premier trimestre 2002, le chiffre d'affaires a baissé de plus de 15 %, et le résultat d'exploitation s'est effondré de 61 %.

Le groupe paie cher sa politique d'acquisitions des années 1999-2000, au cours desquelles il avait acheté Helmut Lang, Jil Sander, Azzedine Alaïa, Byblos, Church's... L'endettement de Prada a enflé jusqu'à presque 1 milliard d'euros, contraignant le groupe à revendre certaines de ses acquisitions. LVMH a ainsi récupéré la griffe romaine Fendi, dans laquelle le groupe français vient de porter son contrôle à 66,9 % en rachetant la part de l'une des cinq sœurs Fendi. L'entrée au conseil d'administration de Prada de Franco Taro, ancien patron de l'électricien Enel, et de Luciano Benetton suffira-t-elle à rassurer les investisseurs, pour envisager une nouvelle tentative de mise en Bourse ?

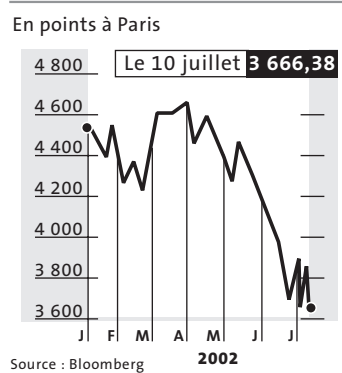
RUÉE SUR BURBERRY

Le report sine die de l'introduction en Bourse de Prada a laissé le terrain libre pour Burberry, dont la cotation est attendue pour vendredi 12 juillet. Son propriétaire, le distributeur Great Universal Stores (GUS), craignant de se retrouver en concurrence avec l'italien, avait littéralement cassé les prix, en fixant une fourchette à 230-290 pence l'action. Cela valorise Burberry entre 1,77 milliard et 2,24 milliards d'euros. Du coup, les 112,4 millions d'actions à émettre ont été souscrites par les investisseurs, qui en ont commandé deux fois plus que ce qui est disponible.

Contrairement à Prada, Burberry a fortement amélioré ses résultats, dégageant 146 millions d'euros de profit net en 2001 pour un chiffre d'affaires de 805 millions d'euros. La griffe exploite cinquante-neuf boutiques dans le monde et elle prévoit d'en ouvrir ou moderniser onze en 2002.

Pascal Galinier et Marie-Noëlle Terrisse (à Milan)

INDICE CAC 40



LES BOURSES DANS LE MONDE 11/7, 9h44

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	4141,79 11/7	-1,16	5467,31 19/3	3946,69 26/6	19,70
	Euro Neu Markt Price IX	598,41 11/7	-0,86	1212,43 4/1	573,21 3/7	
AUTRICHE	Austria traded	1212,89 11/7	-0,56	1368,18 2/5	1109,88 9/1	13,40
BELGIQUE	Bel 20	2382,42 11/7	-2,18	2906,75 24/4	2340,59 26/6	12,10
DANEMARK	Horsens Bnex	236,76 11/7	-1,45	280,92 26/3	220,72 24/6	14,60
ESPAGNE	Ibex 35	6726,70 11/7	-1,92	8608,50 4/1	6433,60 26/6	16,20
FINLANDE	Hex General	5828,57 11/7	-2,56	9224,38 4/1	5369,91 26/6	14,90
FRANCE	CAC 40	3565,06 11/7	-2,50	4720,04 4/1	3561,23 26/6	16,80
	Mid CAC	1814,61 10/7	-0,74	2176,89 2/4	1792,77 26/6	15,10
	SBF 120	2507,86 11/7	-2,34	3263,90 28/3	2506,37 26/6	16,90
	SBF 250	2451,51 10/7	-3,46	3081,89 28/3	2410,80 26/6	17,30
	Indice second marché	2317,98 10/7	-0,61	2567,01 15/5	2281,86 26/6	13,80
	Indice nouveau marché	652,38 11/7	-2,26	1175,41 7/1	666,96 10/7	
GRÈCE	ASE General	2162,29 10/7	-1,06	2655,07 3/1	2143,73 3/7	16,10
IRLANDE	Irish Overall	4402,13 11/7	-1,27	6085,02 18/1	4293,83 9/7	11,10
ITALIE	Milan Mib 30	26903,00 11/7	-1,43	33548,00 17/4	26091,10 26/6	18,00
LUXEMBOURG	Lux Index	998,85 10/7	-1,88	1169,47 14/1	821,61 30/4	15,40
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	399,77 11/7	-2,44	531,45 18/4	395,17 26/6	14,30
PORTUGAL	PSI 20	6666,58 11/7	-0,55	7998,50 4/1	6471,95 3/7	15,40

EUROPE Jeudi 11 juillet 9h44

INDICES	Indice	% var.
SECTEURS EURO STOXX		
AUTOMOBILE	2916,71	-2,24
BANQUES	201,81	-1,40
PRODUIT DE BASE	245,85	-2,17
CHIMIE	189,62	-1,23
TÉLÉCOMMUNICATIONS	331,15	-1,27
CONSTRUCTION	295,98	-0,94
CONSOMMATION CYCLIQUE	216,28	-1,30
PHARMACIE	103,40	-2,66
ÉNERGIE	376,50	-3,03
SERVICES FINANCIERS	316,68	-1,42
ALIMENTATION ET BOISSON	188,15	-1,84
BIENS D'ÉQUIPEMENT	224,54	-1,04
ASSURANCES	307,54	-1,55
MÉDIAS	237,87	-3,04
BIENS DE CONSOMMATION	169,82	-2,30
COMMERCE ET DISTRIBUTION	311,12	-1,24
HAUTE TECHNOLOGIE	244,14	-3,50
SERVICES COLLECTIFS	285,67	-2,75
	253,89	-1,60

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HOLDING	16,88	-4,31
AEGON NV	18,83	-3,14
AIR LIQUIDE	152,40	-1,36
ALCATEL A	5,90	-2,48
ALIANZ N	183,24	-2,03
AVENTIS	65,10	-3,27
AXA	15,29	-4,79
BASF AG	44,32	-0,40
BAYER	30,73	-1,70
BAYR.HYP.U.VERBK	30,62	-0,91
BVVA	10,95	-2,49
BNP PARIBAS	50,00	-2,91
BSCH	7,84	-2,23
CARREFOUR	47,37	-5,76
DAIMLERCHRYSLER N	45,10	-0,73

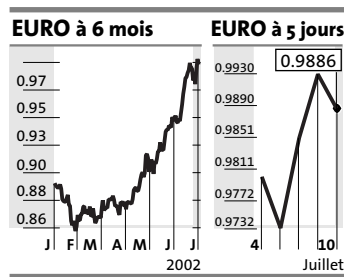
DANONE	133,50	-1,26
DEUTSCHE BANK AG	68,00	-1,88
DEUTSCHE TELEKOM	11,38	-2,06
E.ON	55,84	-0,62
ENDESA	13,69	-1,86
ENEL	5,74	-1,37
ENI SPA	16,07	-1,11
FORTIS	19,52	-2,64
FRANCE TELECOM	12,89	-3,81
GENERALI ASS.	22,64	-2,12
ING GROEP CVA	23,51	-4,04
KONINKLIJKE AHOLD	16,20	-2,53
L'OREAL	75,80	-0,00
LVMH	42,58	-2,90
MUENCHENER RUECKV	222,30	-3,35
NOKIA OYJ	13,19	-4,77
PINAULT PRINTEMPS	89,15	-3,83
REPSOL YPF	12,26	-1,53
ROY.PHILIPS ELECTR	25,34	-3,65
ROYAL DUTCH PETROL	51,70	-1,43
RWE	38,79	-0,15
SAINT GOBAIN	43,00	-1,33
SANOFI-SYNTHELABO	58,45	-3,07
SANPAOLO IMI	8,91	-2,94
SIEMENS	55,91	-1,04
SOCIETE GENERALE A	58,70	-2,81
SUEZ	22,77	-5,12
TELECOM ITALIA	7,81	-1,14
TELEFONICA	8,49	-2,08
TIFM	4,34	-1,36
TOTAL FINA ELF	158,50	-1,55
UNICREDITO ITALIAN	4,39	-2,44
UNILEVER CVA	62,25	-0,64
VIVENDI UNIVERSAL	16,24	-4,08
VOLKSWAGEN	42,82	-2,66
ZONE EURO - FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).		
HORS ZONE EURO - CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).		

MARCHÉ DES CHANGES 11/7, 9h44

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,85164	0,98685	1,54560	0,67191
TOKYO (¥)	117,42000		115,88500	181,49000	78,89546
PARIS (€)	1,01325	0,86300		1,56630	0,68070
LONDRES (£)	0,64700	0,55099	0,63840		0,43476
ZURICH (FR. S.)	1,48830	1,26750	1,46900	2,30010	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4296	7,4306
COURONNE NORVÉGE	7,2790	7,2850
COURONNE SUÉDOISE	9,3207	9,3237
COURONNE TCHÉQUE	28,6192	29,1273
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7562	1,7572
DOLLAR CANADIEN	1,4984	1,4994
DOLLAR HONGKONG	7,6955	7,7005
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0273	2,0304
FORINT HONGROIS	247,4644	248,3795
LEU ROUMAIN	32627,0000	32693,0000
ROUBLE	31,1560	31,1817



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
ROYAUME UNI						
	FTSE 100 index	4352,20 11/7	-1,54	5362,29 4/1	4392,60 4/7	15,00
	FTSE techMark 100 index	784,21 11/7	-1,68	1569,61 4/1	793,72 3/7	125,20
SUÈDE	OMX	580,38 11/7	-1,68	878,88 4/1	554,84 26/6	20,10
EUROPE						
HONGRIE	Bux	7588,40 10/7	0,74	9019,42 7/5	7052,97 3/1	10,20
ISLANDE	ICEX 15	1290,99 10/7	0,27	1413,85 21/3	1142,61 7/1	
POLOGNE	WSE Wig index	13990,04 10/7	-1,29	16423,34 25/1	13582,05 3/7	207,20
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	430,40 11/7	-0,83	479,39 10/5	384,60 2/1	
RUSSIE	RTS	391,17 10/7	1,90	425,42 20/5	267,70 3/1	
SUISSE	Swiss market	5644,50 11/7	-2,27	6740,60 17/5	5490,50 26/6	16,50
TURQUIE	National 100	9091,37 11/7	1,96	15071,83 8/1	8514,03 3/7	10,40
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	385,01 10/7		471,33 6/2	267,73 14/6	21,60
BRÉSIL	Bovespa	10555,99 10/7	-1,23	14495,28 18/3	10246,95 24/6	7,90
CANADA	TSE 300	6916,41 10/7	-1,68	7992,70 7/3	6954,39 3/7	18,80
CHILI	Ipsa	83,34 10/7	-1,64	102,37 4/1	84,73 9/7	14,10
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	8813,50 10/7	-3,11	10673,09 19/3	8897,54 3/7	18,60
	Nasdaq composite	1346,01 10/7	-2,54	2098,87 9/1	1336,06 3/7	36,10
	Nasdaq 100	959,05 10/7	-3,15	1170,22 9/1	950,33 3/7	33,90
	Wilshire 5000	8716,38 10/7	-3,01	10983,40 19/3	8824,79 3/7	
	Standards & Poors 500	920,47 10/7	-3,40	1176,96 7/1	934,86 3/7	17,80
MEXIQUE	IPC	6371,27 10/7	-1,39	7611,12 11/4	6104,56 26/6	11,30

FRANCFORT

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
Meilleures performances						
ARTSTOR		0,06	50,00			
TV LOONLAND		2,65	46,41			
CARRIER ONE		0,04	33,33			
TELESENSKCL		0,05	25,00			
PULSION MEDIC SYST		2,75	21,68			
G.KROMSCHROEDER AG		7,50	21,16			
GEDYS INTERNET PRD		0,65	18,18		</	

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Jeudi 11 juillet 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	34,90	35,20	-0,85	-14,52	49,00	34,85	1,05	12040
AFINE	38,91	39,00	-0,23	-5,44	40,05	30,34	1,40	3610
AGF	41,90	42,85	-2,22	-22,26	58,50	41,45	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	15,35	15,70	-2,23	-6,63	21,19	14,52	0,22	3112
AIR LIQUIDE	152,00	154,50	-1,62	-8,64	160,00	133,15	3,20	12007
ALCATEL A	5,91	6,05	-2,31	-69,21	21,62	4,03	0,16	13000
ALCATEL O	1,88	1,80	4,44	-75,64	9,62	1,67	0,10	13015
ALSTOM	10,58	11,00	-3,82	-9,41	15,24	9,20	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	21,92	22,94	-4,45	-56,80	66,40	18,90	2,00	3463
ARBELA	3,57	3,59	-0,56	15,16	7,50	2,92	0,53	3588
ARVEA CIP	176,50	179,10	-1,45	10,65	201,00	160,00	22,85	4524
ASF	26,30	26,50	-0,75	n/d	28,20	25,00	n/d	18415
ATOS ORIGIN	54,80	56,75	-3,44	-25,49	94,40	54,20	n/d	5173
AVENIT	65,25	67,30	-3,05	-18,18	85,95	62,75	0,58	13046
AXA	15,40	16,06	-4,11	-34,38	26,09	15,10	0,56	12062
BACOU DALLOZ	n/d	111,70	n/d	26,93	138,00	83,30	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA	138,30	141,00	-1,91	14,20	147,00	122,50	7,58	12018
BEGHIN SAY	37,75	38,23	-1,26	-7,47	45,90	37,01	1,70	4455
BIC	38,00	38,15	-0,39	-0,93	44,66	35,51	0,36	12096
BNP PARIBAS	50,20	51,50	-2,52	-0,09	61,85	49,11	1,20	13110
BOLLORE	n/d	240,20	n/d	n/d	262,00	230,00	3,00	12585
BOLLORE INV.	44,16	44,60	-0,99	-14,00	55,00	43,00	0,25	3929
BONGRAND	48,40	48,80	-0,82	-7,55	59,80	41,70	1,45	12010
BOUYGUES	26,60	26,80	-0,75	-27,71	38,95	25,32	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	n/d	60,00	n/d	49,81	60,00	38,60	1,10	13070
BULL.#	0,42	0,43	-2,33	-65,85	1,36	0,40	n/d	5260
BURELLE (LY)	66,05	66,00	0,08	33,08	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS	24,29	24,40	-0,45	-35,31	31,00	22,50	n/d	12074
CANAL +	3,54	3,54	n/d	-1,11	3,90	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	35,75	36,91	-3,14	-55,91	90,70	35,61	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	30,60	30,72	-0,39	2,00	39,48	28,60	0,80	3962
CARREFOUR	47,50	50,00	-5,00	-18,66	58,80	45,80	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	58,10	59,45	-2,27	-7,04	67,30	56,05	1,58	12113
CASINO GUICHARD	79,90	81,50	-1,96	-7,78	89,90	75,05	1,54	12558
CASTORAMA DUB.(LI)	65,90	66,00	-0,15	13,91	68,50	54,25	0,76	12420
CEGID (LY)	58,00	58,50	-0,85	-25,97	90,50	52,70	2,30	12470
CEROL	31,90	32,00	-0,31	12,12	36,40	28,00	n/d	4456
CERSTAR	31,21	31,10	0,35	1,33	33,06	30,11	n/d	4457
CF.RECYCLING	46,30	46,51	-0,45	15,75	49,88	38,50	2,08	3905
CHARGEURS	26,70	26,77	-0,26	-6,84	30,66	22,34	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	32,65	33,95	-3,83	-5,27	47,63	32,50	0,50	13040
CIC ACTIONS A	127,40	130,00	-2,00	5,72	135,00	118,70	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS	50,35	52,00	-3,17	-4,89	53,50	46,20	1,40	12098
CLARINS	56,00	56,05	-0,09	-11,67	72,50	56,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE	30,82	31,55	-2,31	-24,82	56,40	29,00	1,00	12156
CNP ASSURANCES	37,92	38,13	-0,55	-6,21	43,98	33,60	1,39	12022
COFACE SVN CA	n/d	60,10	n/d	26,79	64,00	46,40	1,47	12099
COFLEXIP	n/d	113,70	n/d	-28,49	172,00	100,40	0,31	13064
COLAS	72,00	72,00	n/d	13,65	75,95	62,00	2,80	12163
CONTIN.ENTREPR.	43,00	44,60	-3,59	-3,80	46,90	38,02	0,70	3664
CREDIT AGRICOLE	20,90	21,10	-0,95	17,48	24,70	17,58	0,55	4507
CRED.FON.FRANCE	16,02	16,02	n/d	10,17	16,70	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	43,40	44,00	-1,36	15,73	48,80	36,14	0,75	18420
CS COM ET SYSTEMES	8,27	8,60	-3,84	-0,36	12,25	7,60	n/d	7896
DANONE	133,80	135,20	-1,04	-2,33	150,40	125,20	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	n/d	357,00	n/d	12,61	425,00	284,90	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES	39,49	40,40	-2,25	-26,87	59,40	38,20	0,33	13065
DEV.R.N.P.CAL LI #	14,40	14,60	-1,37	n/d	16,90	13,00	0,55	12423
DEVAULT(LY)#	65,10	65,50	-0,61	-19,13	78,00	65,10	3,00	6100
DIETIX(BOTTIN)	n/d	78,75	n/d	29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	6,25	6,40	-2,34	-16,55	11,48	5,80	0,61	12133
DYNATION	28,25	29,50	-4,24	5,01	32,40	25,41	0,50	13035
EIFFAGE	90,05	90,20	-0,17	31,65	97,40	68,80	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	21,60	22,10	-2,26	-4,00	24,95	19,60	n/d	3571
ENIR SVN SCA	7,40	7,60	-2,63	-8,18	9,88	6,50	0,07	12127
ENTIALEX(C DE)	31,02	31,20	-0,58	22,36	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	33,02	32,15	2,71	-4,56	39,80	30,00	0,60	13175
ESSILOR INTL	40,55	41,20	-1,58	19,44	45,57	31,20	0,41	12166
ESSO	82,90	84,50	-1,89	-3,36	96,80	79,50	3,25	12066
EULER ET HERMES	n/d	33,40	n/d	-19,24	46,13	32,20	1,40	12130
EURAZEO	44,80	44,50	0,67	-26,43	60,80	43,85	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,69	0,72	-4,17	-21,59	1,21	0,59	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,86	0,86	n/d	-23,89	1,18	0,84	n/d	12537

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
FAURECIA	41,45	42,80	-3,15	-29,74	61,40	40,05	0,91	12114
F.F.P. (NY)	108,50	109,30	-0,73	-11,79	132,50	94,20	2,20	6478
FIMALAC	43,20	43,44	-0,55	-7,19	50,50	40,01	1,40	3794
FINAXA	71,00	74,00	-4,05	-10,29	107,50	58,50	2,24	3313
FONCLYON.#	28,60	29,38	-2,65	-7,11	32,60	25,20	1,00	3340
FRANCE TELECOM	13,10	13,40	-2,24	-70,82	48,16	8,60	1,00	13330
FRANMAG	n/d	116,00	n/d	16,05	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	136,10	138,50	-1,73	-10,98	168,90	123,10	0,90	12124
GAUMONT #	50,00	52,50	-4,76	-21,35	57,70	39,00	0,57	3489
GEACINA	96,50	96,90	-0,41	-5,46	104,00	90,00	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	15,80	16,00	-1,25	10,02	17,85	13,71	n/d	4447
GEOPHYSIQUE	36,60	38,05	-3,81	3,82	50,05	33,02	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	6,81	7,15	-4,76	-43,48	13,34	6,11	0,15	6337
GRANDVISION CAH	16,71	16,75	-0,24	9,57	20,10	15,05	0,30	5297
GROUPE GASCOGNE	76,85	76,90	-0,07	-3,57	86,00	67,75	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	84,20	84,15	0,06	-13,40	84,20	63,00	0,80	5354
GR.ZANNIER (LY)	n/d	90,25	n/d	-14,82	91,00	72,00	0,73	12472
GUYENNE GASCOGNE	84,50	86,00	-1,74	-0,58	92,95	79,00	1,70	12028
HAVAS	5,51	5,62	-1,96	-32,22	11,00	5,30	0,17	12188
IMERY	123,70	125,00	-1,04	14,74	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	23,00	n/d	4,54	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBAGANCE NOM.	n/d	127,00	n/d	n/d	132,50	118,00	7,92	5293
INFRAGAMES ENTER.	4,13	4,25	-2,82	-68,10	15,98	3,20	n/d	5757
INGENICO	19,60	20,00	-2,00	-13,27	28,50	18,25	0,15	12534
JC DECAUX	11,15	12,00	-7,08	-11,15	14,50	10,20	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	n/d	22,00	n/d	33,33	23,63	16,21	0,92	12105
KLEPPIERE	124,50	127,60	-2,43	-16,02	134,60	108,20	3,10	12196
LAFARE	99,10	100,00	-0,90	-5,52	111,20	96,85	2,30	12053
LAFARDERE	42,45	43,10	-1,51	-9,68	54,85	41,50	0,82	13021
LEBRON (CIE)	57,50	57,50	n/d	14,54	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	130,80	134,80	-2,97	-9,16	180,00	122,10	0,93	12061
LEGRAND ADP	n/d	109,30	n/d	-11,85	143,20	109,10	1,49	12528
LEGIS INDUST.	21,80	22,00	-0,91	-0,90	25,39	18,20	0,70	12590
LICENTY SURF	3,00	3,06	-1,96	-5,26	3,80	2,90	n/d	7508
LINDBUS	130,00	130,00	n/d	3,17	143,90	120,00	8,76	12115
L'OREAL	76,70	78,80	-1,39	-5,19	88,30	72,70	0,54	12032
LOUREV #	70,00	70,00	n/d	11,46	83,40	60,00	1,30	3311
LUCIA	n/d	13,30	n/d	2,30	14,13	10,42	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	42,50	43,85	-3,08	-7,00	61,60	42,02	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM	45,00	45,65	-1,42	-17,27	57,60	43,10	n/d	6494
MAUSSIERE FOREST.	7,60	7,80	-2,56	-14,51	9,85	7,05	0,22	6057
MAUREL ET PROM.	21,90	22,30	-1,79	-41,29	24,99	15,10	0,91	5107
METALUPRO	2,81	2,85	-1,40	-8,76	4,90	2,75	0,61	12038
MICHELIN	37,74	38,76	-2,63	1,86	45,05	36,05	0,85	12126
MONTEPUS SA	13,40	13,70	-2,19	-28,47	16,40	10,50	0,17	

AUJOURD'HUI

TOUR DE FRANCE

La 4^e étape du 89^e **TOUR DE FRANCE**, le contre-la-montre par équipes entre Epernay et Château-Thierry (68 km), a été emportée, mercredi 10 juillet, par la formation espagnole **ONCE**, qui a devancé

l'US Postal de l'Américain Lance Armstrong, et CSC Tiscali du Français Laurent Jalabert. L'Espagnol **IGOR GONZALEZ DE GALDEANO** s'est emparé du **MAILLOT JAUNE** porté, jusque-là, par l'Allemand

Erik Zabel (Telekom). Le triple vainqueur sortant Lance Armstrong occupe la 3^e place à 7 secondes. CSC-Tiscali, la formation de **LAURENT JALABERT**, en tête aux deux premiers pointages intermédiaires, a perdu

toutes ses chances de victoire après la **CREVAISON** du Danois Michael Sandstod, qui a provoqué un **CAFOUILLAGE**, désorganisant l'équipe et empêchant le Français d'enfiler le maillot jaune.

Domo et Lotto engagées dans une autre course contre la montre

Les deux formations belges fusionneront en 2003, pour raisons financières, et formeront une « sorte d'équipe nationale ». En attendant, Domo a réintégré Frank Vandenbroucke, l'enfant terrible du cyclisme d'outre-Quévrain, qui est pourtant au centre d'une saisie de produits dopants



CHÂTEAU-THIERRY (Aisne)
de notre envoyée spéciale

Les formations belges Domo-Farm Frites et Lotto-Adecco n'étaient pas loin l'une de l'autre sur la route du contre-la-montre par équipes reliant Epernay à Château-Thierry (68 km), mercredi 10 juillet. Partis en 8^e position, les Domo se sont classés 7^e. Partis dix minutes plus tard en 10^e position, les Lotto ont signé le 15^e temps. En 2003, les deux équipes espèrent faire mieux, mais ensemble. Leur fusion, le 1^{er} janvier 2003 et pour deux saisons complètes, a été annoncée une semaine avant le début du Tour de France.

Coéquipiers pendant huit ans au sein de la Mapei-GB dans les années 1990, Patrick Lefèvre (manager général de Domo) et Claude Criquiélon (directeur sportif de Lotto) cherchaient respectivement un remplaçant à Farm Frites, spécialiste de la pomme de terre, et à Adecco, société de travail temporaire, lorsqu'ils ont réalisé que l'union fait la force. La nouvelle structure, baptisée Lotto-Domo, disposera d'un budget

de 5 millions d'euros partagé à parts égales par les deux entreprises. Avec le retrait annoncé fin 2002 de l'équipe italienne Mapei – qui laissera 28 coureurs sans employeur –, cette fusion est un nouveau coup dur pour le cyclisme professionnel. Patrick Lefèvre, futur directeur sportif et de la communication de la Lotto-Domo, compte en faire « une sorte d'équipe nationale avec une base belge et quelques coureurs étrangers, une formation proche du top du cyclisme ».

« S'IL N'Y A PAS DE PLACE... »

Mais l'Union cycliste internationale (UCI) lui imposant un maximum de 25 coureurs, où se recaseront les 25 coureurs actuels de la Domo et les 26 de la Lotto ? « Seuls quatre de mes coureurs sont encore sous contrat pour 2003 et un seul chez Lotto, proteste Patrick Lefèvre. Ce n'est pas comme si 50 personnes perdaient leur boulot. Le désengagement de la Mapei est pour moi beaucoup plus grave que cette fusion. »

Chez Domo devaient continuer : Richard Virenque, le Néerlandais Léon Van Bon et les Belges Sven Van Thourhout et Jurgen Van Goolen – deux néoprofessionnels absents du Tour de France. Chez Lotto, seul le Belge Rik Verbrughe

devait prolonger pour une saison. La future structure ne les met pas forcément à l'abri mais, « dans le pire des cas, dit Lefèvre, s'il n'y a pas de place pour eux, c'est la société qui gère le groupe sportif qui doit trouver une solution, financière ou autre ».

L'incertitude professionnelle est

Laurent Roux contre-attaque

Dans l'affaire de dopage qui l'oppose à la Fédération française de cyclisme et à l'équipe Jean-Delatour, son employeur, Laurent Roux a contre-attaqué, mercredi 10 juillet. Contrôlé positif aux amphétamines lors du Tour de Vendée, le 29 avril, il a été suspendu par son équipe. Il a aussi été interdit de départ au championnat de France à Briançon, le 30 juin, alors que la contre-expertise n'avait pas été effectuée. Laurent Roux « s'étonne de la publicité entreprise sur cette affaire (...), alors qu'il s'agit d'une présumée positivité à une substance dont la nature ne pouvait avoir aucune incidence sur ses performances ni sur le déroulement de la course ».

« Dès lors, il s'avère que la procédure disciplinaire diligentée est entachée, dès sa mise en œuvre, par de manifestes irrégularités », a ajouté Laurent Roux, qui envisage un recours administratif afin de faire annuler une éventuelle sanction disciplinaire et entend demander, si les « agissements de la FFC sont déclarés hors la loi », des dommages et intérêts.

aussi le lot de Frank Vandenbroucke (Domo) dit VDB. A Saint-Moritz (Suisse) où il effectue un stage en altitude, il doit follement s'amuser de l'embrouillamini qui entoure son cas. « C'est une nouvelle blague belge », estime Patrick Lefèvre. La Domo avait « gelé » le contrat du

coureur le 28 février après la saisie par la police à son domicile de produits interdits (Clenbutérol, morphine et EPO). La perquisition avait suivi l'arrestation sur une autoroute de Bernard Sainz, également connu dans le peloton sous le nom de Doc-teur Mabuse, qui disait avoir passé

4 juillet, VDB a écopé d'une nouvelle suspension (dix-huit mois dont douze avec sursis) émanant de la commission disciplinaire de la Communauté flamande. Présidée par un magistrat, celle-ci a reproché à VDB la saisie lors de la perquisition à son domicile d'autres produits interdits (amphétamines, produits masquants et emballages de NESP, produit proche de l'EPO).

Sa sanction est dérisoire puisqu'elle ne prive le coureur de compétition qu'en territoire flamand. En effet, le Conseil d'Etat n'a toujours pas signé le décret étendant à tout le pays les sanctions sportives infligées par une de ses régions. S'il ne reste que peu de courses à disputer dans les Flandres, la situation n'en risque pas moins de devenir ubuesque. VDB prévoit son retour lors du Tour de la région wallonne (29 juillet-2 août), une épreuve dont le parcours traverse une sorte de « zone-frontière » entre Flandre et Wallonie. VDB devra alors s'assurer de rouler du bon côté de la route.

De possibles suites judiciaires pour VDB n'inquiètent pas le manager du groupe sportif Domo. « Frank a un contrat avec nous jusqu'au 30 novembre, dit-il. S'il a un problème avec la justice, on verra en temps utile. Je ne suis peut-être pas

objectif, mais je trouve qu'il a déjà été assez puni. Si c'était un anonyme du peloton, nous ne serions même pas ici à en parler. D'ailleurs dans l'affaire précédente [dite Sainz-Lavelot], à Paris, il a été blanchi. Le seul vrai problème, c'est que VDB ne laisse personne indifférent. Au lendemain de l'affaire du 28 février, une radio a fait un sondage auprès du public belge, qui estimait à 92 % qu'il devait recourir immédiatement. »

L'affaire n'a pas non plus ébranlé la foi du sponsor principal Domo (fabricant de moquettes). Au-delà de l'association avec Lotto jusque fin 2004, il a même pris une option pour continuer son engagement jusqu'en 2006. « Les retours publicitaires qu'il a grâce au cyclisme n'ont jamais été aussi hauts même s'il y a des aspects négatifs comme le dopage, dit Patrick Lefèvre. Le cyclisme restera dans l'œil du cyclone tant que tous les autres sports, surtout le tennis et le football, ne seront pas contrôlés autant que lui. Le cyclisme n'a jamais été si propre qu'aujourd'hui, j'en suis convaincu, même si on y retrouve parfois un reflet de la société actuelle avec des affaires privées », comme celle qui concerne actuellement l'Allemand Jan Ullrich.

Patricia Jolly

Jean-Marie Leblanc écrira à « Cipo »

Jean-Marie Leblanc, directeur du Tour de France, a fait part de sa déception quant à la retraite anticipée du coureur italien, Mario Cipollini. Selon lui, il laissera « la marque d'un formidable sprinteur, une star, qui ajoutait une part de spectacle à ses victoires, un charisme magnifique ». Interrogé sur la non-sélection de l'équipe Aqua e Sapone, qui a provoqué la décision du « Roi Lion », Jean-Marie Leblanc a expliqué qu'« en tant que champion Cipollini avait évidemment sa place sur la première partie du Tour. Seulement, son encadrement au sein de la formation laissait penser que cette équipe n'était pas armée pour faire la totalité du Tour ». Il a ajouté qu'il écrirait à Mario Cipollini, « pour vider notre contentieux, si contentieux il y a ».

CHÂTEAU-THIERRY (Aisne)

ONCE en jaune, il ne s'agit pas vraiment d'une surprise. Il y a bien longtemps que cette couleur est associée à l'équipe espagnole. Sauf sur le Tour de France, où la formation financée par l'association des aveugles en charge de la loterie nationale espagnole troque traditionnellement ses maillots jaunes parés de bandes noires, pour revêtir des maillots roses. Prééminence de la tunique jaune attribuée au leader de la Grande Boucle oblige.

Jeudi 11 juillet, à Soissons, au départ de la 5^e étape de l'épreuve, un coureur de l'équipe dirigée par Manolo Saiz devait arborer sans vergogne un tricot doré : Igor Gonzalez de Galdeano. En s'imposant sur les 68 km du contre-la-montre par équipes, tracé entre Epernay et Château-Thierry, ONCE avait propulsé ce natif de Vitoria à la première place du classement

général. « C'était un rêve pour moi, ce maillot, je remercie toute l'équipe qui me l'a donné. C'est une satisfaction personnelle et une récompense pour l'équipe », a déclaré l'intéressé, qui, à 30 ans et pour sa deuxième participation au Tour (5^e en 2001), a endossé pour la première fois cette tunique. Aucun Espagnol ne s'était paré de jaune depuis Miguel Indurain, en 1995.

LA RIVALE NUMÉRO UN

Même si, officiellement, Manolo Saiz s'en défendait, ONCE était donnée comme l'équipe favorite de ce qui constituait le premier grand rendez-vous de l'édition 2002 du Tour. Elle n'a pas failli, devançant de 16 secondes la formation US Postal du triple vainqueur sortant du Tour, l'Américain Lance Armstrong, et de 46 secondes la formation danoise CSC-Tiscali, où évolue le Français Laurent Jalabert. « Je ne suis pas déçu », a assuré Lance Armstrong. Ce

qui n'était pas le cas de Laurent Jalabert, furieux d'avoir dû attendre l'un de ses équipiers handicapé par un problème mécanique et qui a vu lui échapper un maillot jaune longtemps à sa portée.

Avec la prise de pouvoir d'Igor Gonzalez de Galdeano, ONCE s'est posée comme la rivale la plus sérieuse d'US Postal et de Lance Armstrong – 3^e mercredi 10 juillet au soir, devancé de 7 secondes par le nouveau maillot jaune. Elle l'apparaît d'autant plus qu'elle devait repartir jeudi 11 juillet de Soissons avec sept coureurs parmi les dix premiers du classement général. Dont Joseba Beloki, son autre leader : ce dernier – 3^e des deux derniers Tour de France – occupait la deuxième place, avec un écart de 4 secondes. « Une place sur le podium à Paris reste l'objectif », a tempéré Igor Gonzalez de Galdeano, assurant que s'il avait dominé Lance Armstrong lors d'un contre-la-montre

individuel au Grand Prix Midi-Libre, en mai, « on ne peut pas comparer les choses ». « Quand il arrive sur le Tour, c'est un surhomme, un autre coureur. Il est vraiment difficile à battre », a déclaré le coureur espagnol qui, à propos de ses chances de conserver son maillot jaune d'ici au contre-la-montre individuel du lundi 15 juillet (entre Lanester et Lorient) et même à l'issue de celui-ci, s'est contenté d'un « On verra » laconique.

En 2000, ONCE avait également décroché, en début de Tour, le maillot jaune grâce à Laurent Jalabert à l'issue du contre-la-montre par équipes, puis l'avait perdu deux jours plus tard. Mardi 9 juillet, Manolo Saiz avait cet épisode en mémoire. Mais il avait ajouté : « Là, on vise le Tour. » La préparation de la saison 2002 de l'équipe a été conçue dans cette perspective.

Philippe Le Cœur



FRANÇOIS SIERAKOWSKI/ISOSPORT/CORBIS TEMPOREPORT

Aujourd'hui, j'enlève le heaume

LE MAILLOT JAUNE allemand, Erik Zabel, se doutait bien au départ du contre-la-montre par équipes à Epernay, mercredi 10 juillet, que sa formation Telekom ne lui permettrait pas de conserver sa position au terme de l'étape. Privée de

surcroît de son meilleur rouleur, Jan Ullrich, l'équipe n'a pris que la 12^e place au terme des 68 km, avec un débours de 2 min 47 s sur les coureurs de la ONCE. Les Telekom n'ont pas vu la vie en rose et Erik Zabel s'est même débarrassé

en plein effort du casque profilé dont les vertus aérodynamiques espérées ont surtout pour effet de gêner sa position de course. Et le soir, c'est sa tunique dorée qui lui était enlevée, sans qu'il ait trop d'espoir de la récupérer cette année.

AG2r Prévoyance ne remet pas en cause son investissement

CHATEAU-THIERRY (Aisne)

de notre envoyé spécial
« Désormais, tout le monde se pose des questions chez AG2r Prévoyance et Décathlon. Et vous comprenez qu'il y a 40 personnes en jeu. » Mercredi 10 juillet, à Epernay, Vincent Lavenu, le directeur sportif de l'équipe AG2r Prévoyance, était très remonté.

Pas tant manifestement d'avoir eu à demander, dans la soirée du lundi 8 juillet, à l'un de ses mécaniciens de quitter le Tour de France parce qu'il est impliqué dans un trafic de stupéfiants – l'affaire Béon –, qui sera jugée début décembre à Rennes – que d'avoir, comme il l'a affirmé, appris l'existence de cette affaire par l'intermédiaire de son sponsor ce soir-là.

« Je ne savais pas, a expliqué Vincent Lavenu à propos des démêlés judiciaires de son salarié, j'avais bien remarqué que quelque chose n'allait pas ces derniers temps. Mais chacun peut avoir ses problèmes. Nous nous sommes expliqués. Il m'a dit qu'il n'en avait pas parlé parce qu'il avait peur d'être licencié et que cela rejaille sur l'image de l'équipe. Ma responsabilité était de l'écartier du Tour pour une question d'image, mais il ne faut pas faire d'amalgame. Je n'ai pas envie de devoir laisser tomber l'équipe. »

« Nous ne sommes pas dans une phase de réflexion par rapport à notre investissement qui court jusque fin 2003 », a cependant assuré Yvon Breton, le directeur de la communication du groupe AG2r Prévoyance. Ce dernier a déclaré « compren-

dre que Vincent Lavenu broie du noir et se sente redevable de l'image pour le sponsor ».

« Si nous avions un doute, nous serions amenés à nous poser ce type de question, a-t-il ajouté. Mais là non. Nous n'avons jamais été trahis par le management de cette équipe. Nous considérons qu'il s'agit d'une connerie individuelle qui ne remet pas en cause l'équipe et son management. Et je pense que Décathlon, qui est un partenaire technique, est également dans cet état d'esprit. »

« CÉLÉRITÉ APPRÉCIÉE »

« Nous apprécions la célérité de la décision qui a été prise », a indiqué Daniel Baal. Le directeur de l'activité cyclisme d'Amateur Sport Organisation (ASO), société organisatrice du Tour de France, a toutefois estimé que l'« on fait beaucoup de bruit » autour de cette affaire, ainsi que celle de « la présence en début de Tour à Luxembourg d'Hervé Stoicheff », le médecin du Crédit agricole mis en examen dans une autre affaire de trafic de produits interdits, instruite à Perpignan et touchant le milieu cycliste amateur.

« M. Stoicheff n'était là que pour donner des dossiers médicaux. Il n'est pas accrédité sur le Tour », a poursuivi Daniel Baal, considérant que « tout cela n'est pas important pour le Tour de France » avant de déplorer que l'« on soit toujours dans la même logique : sur le Tour il y a 4 000 personnes et on voudrait que, parmi elles, il n'y ait que des gens irréprochables ».

Ph. L. C.

AUJOURD’HUI SCIENCES

Changements de perspectives dans la lutte contre le virus du sida

Conscients des effets secondaires de certaines thérapies, les spécialistes du VIH se sont interrogés à Barcelone sur le meilleur moment de débiter un traitement antiviral

BARCELONE *de notre envoyé spécial*

A défaut de grandes nouveautés dans les médicaments anti-VIH, les modalités de traitement des personnes infectées par le virus du sida évoluent sensiblement. La quatorzième Conférence internationale sur le sida (7-12 juillet à Barcelone), confirme le passage récent d’une époque où l’on traitait vite et fort par les médicaments antirétroviraux à une approche où l’on diffère, autant que faire se peut, la prise de molécules aux effets secondaires notables.

Dans les pays du Nord, où les trithérapies ont transformé le sida en une maladie chronique qu’il s’agit de gérer sur le long terme, l’attitude privilégiée répond à une logique d’« épargne ». Comme l’a rappelé le professeur Robert Siliciano (université John-Hopkins, Baltimore), le VIH s’aggrave dans les populations de cellules immunitaires (les lymphocytes T CD4 +) retournées à l’état de repos. Ces cellules, qui jouent un rôle essentiel dans la mémoire immunitaire et qui « ont pour fonction biologique de survivre pendant des années », abritent donc une forme silencieuse du virus, alors même que le VIH a pu devenir indétectable dans le sang.

Or, poursuit Robert Siliciano, « il n’y a pas de décroissance significative du réservoir latent après 5 à 7 années chez les patients qui ont la meilleure réponse possible aux traitements antirétroviraux hautement actifs [les trithérapies]. Même si le réservoir ne consiste qu’en un million de cellules, il faudrait, estime-t-il, 73 ans pour qu’il soit vidangé ». Et le scientifique américain de conclure : « Le réservoir latent que constituent pour le

VIH les lymphocytes T CD4 + garantit une persistance à vie du virus et rend la maladie intrinsèquement incurable par les seuls traitements antirétroviraux. »

Malgré cet obstacle à l’éradication du VIH, il est avéré qu’un traitement antirétroviral bien conduit permet de restaurer des fonctions immunitaires même chez les personnes profondément immunodéprimées. Or, on sait l’importance des effets secondaires liés à ces médicaments : intolérance, effets préoccupants sur le métabolisme des graisses (modification de leur répartition, augmentation du risque cardio-vasculaire).

TRIÈZE ÉTUDES PROSPECTIVES

Au cours de la session consacrée à ce thème, Geneviève Chêne (Inserm U330, université Victor-Segalen, Bordeaux) a présenté les résultats de l’analyse conjointe de treize études prospectives menées en Europe et en Amérique du Nord. Regroupant les données de 12 574 patients chez lesquels une trithérapie était débutée, cette étude « ART » qui doit paraître vendredi

12 juillet dans la revue britannique *The Lancet* examine l’évolution vers le sida et les décès en fonction du taux sanguin de CD4 et d’autres paramètres comme l’âge, le mode d’infection, etc.

La probabilité de progresser jusqu’au stade sida ou de décéder au bout de trois ans de traitement allait de 3,4 %, chez des patients de moins de 50 ans, non consommateurs de drogue par voie intraveineuse et ayant au moins 350 CD4 par mm³ et une charge virale inférieure à 100 000 copies par ml au commencement de leur traitement, à 50 %, chez ceux de plus de 50 ans, usagers de drogue par voie intra-veineuse et ayant moins de 50 CD4 et une charge virale (le nombre de copies du virus, qui s’est multiplié, dans le sang) supérieure à 100 000. Le taux de CD4 au début du traitement apparaît être le meilleur facteur pronostique, la limite se situant à 200 CD4 par mm³.

S’il s’agit toujours de traiter fort avec un traitement « hautement actif » afin d’abaisser la charge virale jusqu’à la rendre indétectable, ce

La nouveauté du T-20

C’est l’une des rares nouveautés des médicaments anti-VIH. Les résultats de l’étude de phase III (premiers évaluations de l’efficacité chez l’homme) avec l’emfuviridine, baptisé T-20 (laboratoire Roche), ont été présentés, lundi 8 juillet, à Barcelone. Cette étude, dite TORO, comparait l’addition du T-20 à la trithérapie la mieux adaptée aux effets de la seule trithérapie chez des patients ayant déjà reçu des traitements antirétroviraux à haute dose. Le T-20 a ceci d’original qu’il est le premier antirétroviral de la famille des inhibiteurs de fusion, qui bloquent le VIH avant qu’il ne pénètre dans la cellule. Dans la branche de l’étude menée en Europe, 37 % des patients du groupe T-20 ont vu leur charge virale descendre jusqu’à un niveau jugé indétectable à 24 semaines, contre 16 % dans le groupe qui n’en recevait pas. Dans la partie américaine (Etats-Unis et Brésil), 28 % des patients du groupe T-20 avaient une charge virale indétectable, contre 14 % dans l’autre groupe.

VaxGen, stimulant l’autre voie du système immunitaire, l’immunité humorale. Tous les volontaires recevront également une information détaillée sur la prévention de l’infection par le VIH.

« UNE EFFICACITÉ PARTIELLE »

L’ANRS, elle, teste un programme utilisant un vecteur viral et des lipopeptides, en l’occurrence « *des séquences protéiques-clés du VIH auxquelles ont été rajoutées des queues lipidiques, ce qui leur permet d’être mieux captées par les cellules présentatrices d’antigènes*», explique Michel Kazatchkine. Douze essais ont été menés jusqu’à présent et trois sont en cours, dont un enrobant plus de 400 personnes qui sera conduit aux États-Unis. « *Tous ces vaccins de première génération n’auront qu’une efficacité partielle et ne suffiront pas à empêcher l’infection*, reconnaît Michel Kazatchkine, mais ils peuvent permettre une épargne thérapeutique et auront peut-être un impact sur la transmission. » Par ailleurs, VaxGen a beaucoup communiqué sur les résultats à venir (fin 2002 aux États-Unis et mi-2003 en Thaïlande) d’un essai de phase III de son vaccin « Aidsvax B/E ». Enfin, l’essai « Oxford-Nairobi », du nom des deux villes où sera menée la phase I (innocuité), fait appel à un vaccin à base d’ADN viral combiné au vecteur viral MVA.

P. Be.

Les premiers Européens étaient sans doute petits et dotés d’une faible capacité crânienne

LES PREMIERS hommes qui ont quitté leur berceau africain pour atteindre les portes de l’Europe à Dmanissi en Géorgie, il y a 1,75 million d’années, n’étaient pas, comme on le pensait jusqu’à présent, des membres de l’espèce *Homo ergaster* (un *Homo erectus* africain archaïque), grands, taillés pour la marche et possédant un cerveau suffisamment important pour partir à la conquête du monde.

La découverte d’un troisième crâne doté d’une face presque complète à Dmanissi par une équipe internationale semble indiquer au contraire que la première sortie d’Afrique et l’arrivée en Europe par le couloir du Levant a été réalisée par des groupes d’hominidés de petite taille possédant une faible capacité cérébrale, et plus proches d’*Homo habilis* – un prédécesseur d’*Homo erectus*.

L’équipe de paléo-anthropologues dirigée par les Géorgiens Abesalom Vekua et David Lordkipanidze (Institut de paléobiologie de Géorgie) et l’Américain Philip Rightmire (département d’anthropologie de l’université Binghamton, Etat de New York) explique dans *Science* du 5 juillet que ce crâ-

ne, « remarquablement bien conservé », possède une capacité cérébrale voisine de 600 cm³ – celle des deux crânes retrouvés précédemment à Dmanissi était respectivement de 780 et 625 cm³ (*Le Monde* du 19 avril 2000). « C’est plus petit que ce que l’on attend d’un *Homo erectus* (900 cm³), et plus proche de la moyenne des *Homo habilis* (550 à 650 cm³). »

« COMBINAISON INTÉRESSANTE »

« Tout laisse à penser, concluent-ils, que les premiers humains qui se sont dispersés depuis le berceau africain étaient plus proches de l’espèce *Homo habilis* ». Une opinion confortée par la découverte sur le site géorgien d’un outillage lithique primitif semblable à ceux mis au jour dans les gorges d’Olduvai (Tanzanie), où l’on a également retrouvé un crâne d’*Homo habilis* de 600 cm³ vieux de 1,8 million d’années.

Le fossile mis au jour à Dmanissi « présente une combinaison intéressante de caractères évolués et archaïques », précise pour sa part Pascal Picq, paléo-anthropologue au Collège de France. « *La forme de la boîte crânienne et d’une manière générale l’arrière du crâne sont plutôt Homo*

erectus. Par contre, la face ressemble à ce que l’on observe chez *Homo habilis*. Nous avons donc là un être aux caractères très composites. Dommage que le reste du squelette manque, car il permettrait d’avoir une idée plus précise de l’ensemble de l’individu. S’il s’agit d’un *Homo habilis*, il devait être petit, car leur taille ne dépassait pas les 1,40 m-1,50 m. Contrairement aux *Homo ergaster*, qui pouvaient être très grands. » L’adolescent de Turkana (Kenya), dont on possède le squelette complet, mesurait 1,60 m à 13 ans, et pouvait atteindre 1,80 m à l’âge adulte.

« Si l’on découvre des ossements associés à ce nouveau crâne et indiquant des proportions du corps semblables à celles d’*Homo habilis*, alors, nous devrions réellement repenser nos hypothèses concernant les plus anciens humains qui se sont éparpillés à partir de l’Afrique », précise Richard Potts, de la Smithsonian Institution à Washington, dans un commentaire publié dans le même numéro de la revue *Science*. Cela pourrait vouloir dire que *Homo habilis* a été, comme *Homo erectus*, un explorateur.

Christiane Galus

Découverte d’une souche de staphylocoque doré résistante à la vancomycine

Une mauvaise nouvelle pour la santé publique

C’EST l’information que les microbiologistes du monde entier redoutaient d’apprendre. Une souche de staphylocoque doré, *Staphylococcus aureus*, totalement résistante à la vancomycine – l’un des derniers antibiotiques jusqu’ici efficaces contre cette bactérie responsable de fréquentes et graves infections – a, pour la première fois, été isolée chez un malade de nationalité américaine. Les détails de cette découverte sont présentés dans le bulletin hebdomadaire des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) d’Atlanta daté du 5 juillet.

Cette nouvelle souche bactérienne a été isolée chez un malade diabétique âgé de 40 ans souffrant de multiples complications vasculaires et rénales. Pris en charge par un centre d’hémodyalise de l’Etat du Michigan, ce patient avait été soigné à partir d’avril 2001, pour d’importantes lésions cutanées au niveau des pieds ; lésions qui s’infectaient de manière récurrente et étaient traitées par des antibiotiques dont la fameuse vancomycine. En avril 2002, un début de gangrène contraint à l’amputer d’un doigt de pied. Dans les jours suivant cette intervention, les médecins observent l’apparition d’une infection généralisée dont l’agent pathogène est résistant à la vancomycine ainsi qu’à un autre antibiotique majeur, l’oxacilline. Le coupable : un *Staphylococcus aureus* inconnu à ce jour.

Les analyses pratiquées au Michigan, puis par les spécialistes des CDC, ont confirmé que cette souche comportait bien, au sein de son patrimoine héréditaire, les bases moléculaires capables de la rendre résistante à la vancomycine. Cette souche présentant heureusement des faiblesses à certains autres antibiotiques, l’infection a pu être jugu-


Jean-Yves Nau





PHOTOS: ENLARGED, PHOTOGRAPHY BANK




Bac + 2/3

Votre avenir professionnel est dans le Train de l’Emploi

Du 23 septembre au 4 octobre, montez dans le Train de l’Emploi organisé par *Le Monde*.

A bord, des entreprises vous proposent des milliers d’offres d’emploi.

Jeune diplômé ou déjà riche de quelques années d’expérience, ne manquez pas cette correspondance dans dix villes de France.

Inscrivez-vous dès maintenant.



Inscription obligatoire www.emploi.lemonde.fr







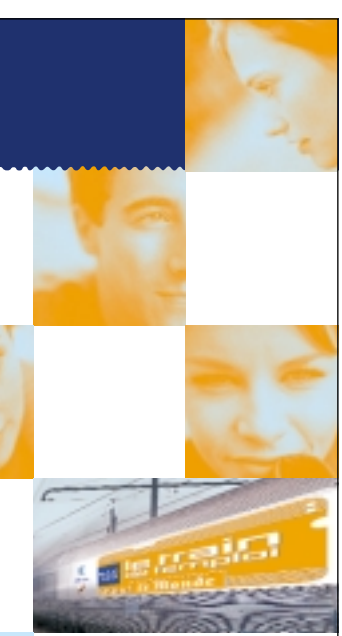
Train de l’Emploi réalisé avec le concours de la Société des Trains Exposition

C’EST l’information que les microbiologistes du monde entier redoutaient d’apprendre. Une souche de staphylocoque doré, *Staphylococcus aureus*, totalement résistante à la vancomycine – l’un des derniers antibiotiques jusqu’ici efficaces contre cette bactérie responsable de fréquentes et graves infections – a, pour la première fois, été isolée chez un malade de nationalité américaine. Les détails de cette découverte sont présentés dans le bulletin hebdomadaire des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) d’Atlanta daté du 5 juillet.

Cette nouvelle souche bactérienne a été isolée chez un malade diabétique âgé de 40 ans souffrant de multiples complications vasculaires et rénales. Pris en charge par un centre d’hémodyalise de l’Etat du Michigan, ce patient avait été soigné à partir d’avril 2001, pour d’importantes lésions cutanées au niveau des pieds ; lésions qui s’infectaient de manière récurrente et étaient traitées par des antibiotiques dont la fameuse vancomycine. En avril 2002, un début de gangrène contraint à l’amputer d’un doigt de pied. Dans les jours suivant cette intervention, les médecins observent l’apparition d’une infection généralisée dont l’agent pathogène est résistant à la vancomycine ainsi qu’à un autre antibiotique majeur, l’oxacilline. Le coupable : un *Staphylococcus aureus* inconnu à ce jour.

Les analyses pratiquées au Michigan, puis par les spécialistes des CDC, ont confirmé que cette souche comportait bien, au sein de son patrimoine héréditaire, les bases moléculaires capables de la rendre résistante à la vancomycine. Cette souche présentant heureusement des faiblesses à certains autres antibiotiques, l’infection a pu être jugu-

Jean-Yves Nau



P. Be.

Dégradation à l'ouest du pays

VENDREDI 12 JUILLET
Lever du soleil à Paris : 6 h 02
Coucher du soleil à Paris : 21 h 50

L'anticyclone qui nous protégeait temporairement s'éloigne vers la mer Baltique et une perturbation arrive par les régions de l'ouest. Elle sera suivie pour la fin de semaine d'un temps trop frais et souvent nuageux même si des éclaircies se développent peu à peu sur l'ouest du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Il pleut dès le début de journée en Bretagne et les nuages gagnent les autres régions. En mi-journée, les pluies gagnent les pays de Loire et la Normandie. Dans l'après-midi, le temps devient plus sec sur l'ouest de la Bretagne. Le vent souffle avec des rafales à 70 km/h sur les côtes. Il fait de 17 à 20 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel se couvre en matinée de la Haute-Normandie à la Touraine annonçant l'arrivée de pluies dans le courant de l'après-midi. Sur les autres régions, les passages nuageux sont nombreux mais le temps reste sec. Il fait de 19 à 22 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Des passages nuageux alternent avec de belles éclaircies. Quelques ondées peuvent toucher le sud de la Bourgogne l'après-midi. Il fait de 22 à 25 degrés d'ouest en est.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le temps reste incertain. Près des Pyrénées, les nuages peuvent donner des orages. Ces orages gagnent Midi-Pyrénées en soirée. Du Poitou-Charentes à l'Aquitaine, les nuages s'épaississent et donnent un peu de pluie dans l'après-midi ou la soirée. Il fait de 20 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Après une matinée agréable, les nuages se développent l'après-midi sur le relief. Il fait de 20 à 30 degrés du Limousin au Bas Dauphiné.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le soleil matinal est contrarié l'après-midi par des bourgeonnements en Languedoc-Roussillon accompagnés d'averses locales. Il fait de 27 à 32 degrés.

12 JUI. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

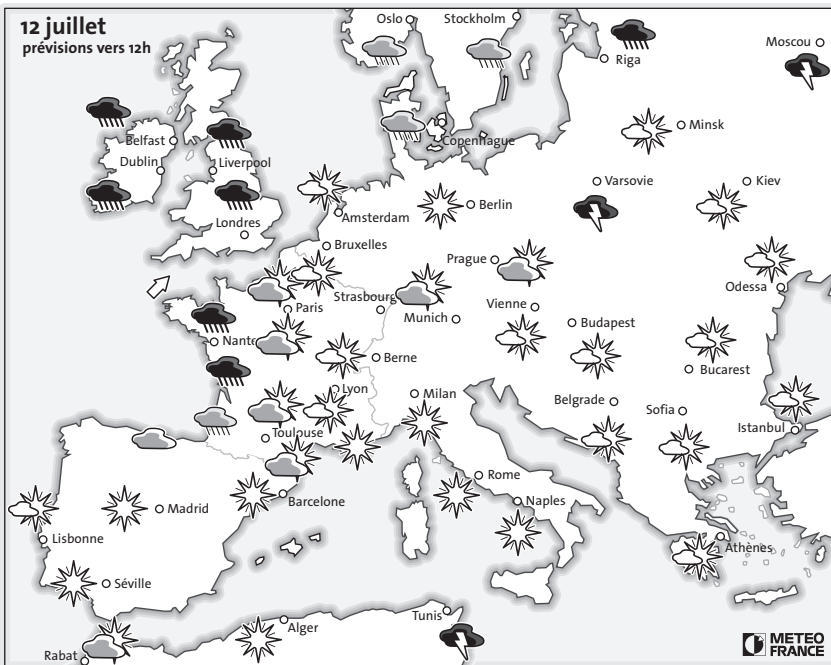
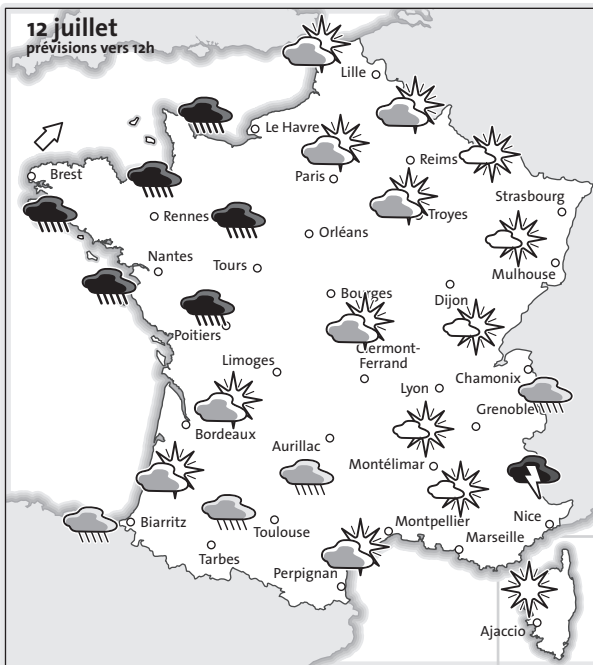
FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	18/29 S	Milan	20/32 S
Biarritz	12/20 P	Moscou	19/30 P
Bordeaux	11/21 C	Munich	14/23 N
Bourges	9/21 N	Naples	23/32 S
Brest	12/16 P	Oslo	11/18 P
Caen	13/18 P	Palma de M.	20/29 S
Cherbourg	9/17 P	Prague	11/21 N
Clermont-F.	10/23 N	Rome	19/30 S
Dijon	10/24 N	Séville	19/34 S
Grenoble	14/28 S	Sofia	19/29 N
Lille	10/20 C	St-Petersb.	18/27 S
Limoges	11/19 N	Stockholm	14/22 P
Lyon	14/25 S	Ténérife	19/26 S
Marseille	19/30 S	Varsovie	15/26 P
Nancy	10/24 N	Venise	24/29 S
Nantes	9/19 P	Vienne	17/28 N
Nice	22/28 S		
Paris	11/22 N		
Pau	14/17 P		
Perpignan	19/26 N		
Rennes	10/19 P		
St-Etienne	11/24 N		
Strasbourg	11/25 N		
Toulouse	14/21 N		
Tours	10/21 N		

AMÉRIQUES		
Brasilia	16/28 S	
Buenos Aires	6/14 P	
Caracas	25/30 P	
Chicago	20/25 S	
Lima	15/18 S	
Los Angeles	19/24 S	
Mexico	12/24 P	
Montréal	14/26 S	
New York	18/28 S	
San Francisco	14/23 S	
Santiago Ch.	5/19 S	
Toronto	15/27 S	
Washington DC	15/29 C	

AFRIQUE		
Alger	20/27 S	
Dakar	26/30 S	
Kinshasa	19/30 S	
Le Caire	25/35 S	
Nairobi	13/23 P	
Pretoria	1/19 S	
Rabat	17/24 N	
Tunis	24/34 P	

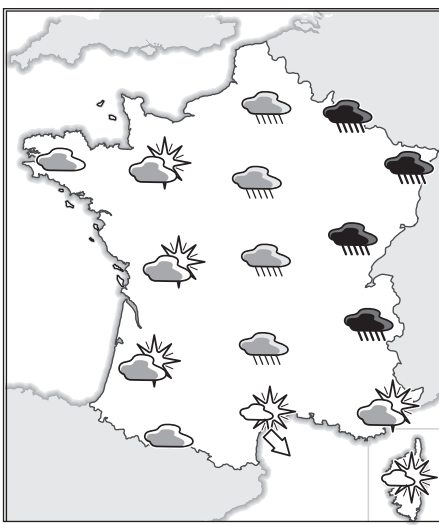
ASIE-OcéANIE		
Bangkok	28/35 P	
Beyrouth	24/29 N	
Bombay	28/30 P	
Copenhague	14/20 P	
Djakarta	24/31 P	
Dubai	31/41 S	
Hanoï	28/35 P	
Hongkong	28/31 P	
Jérusalem	17/29 S	
New Delhi	31/41 S	
Pékin	27/38 S	
Séoul	22/28 C	
Singapour	27/30 P	
Sydney	5/18 S	
Tokyo	24/31 S	

EUROPE		
Amsterdam	12/21 N	
Athènes	27/34 N	
Barcelone	19/25 S	
Belfast	10/15 P	
Belgrade	22/31 N	
Berlin	15/25 S	
Berne	11/25 S	
Bruxelles	9/24 S	
Bucarest	22/32 N	
Budapest	22/30 N	
Copenhague	14/20 P	
Dublin	11/16 P	
Francfort	12/26 S	
Genève	12/27 S	
Helsinki	15/22 P	
Istanbul	25/31 N	
Kiev	21/31 S	
Lisbonne	16/25 S	
Liverpool	10/12 P	
Londres	12/15 P	
Luxembourg	10/24 S	



12 juillet prévisions vers 12h

- Soleil
- Peu nuageux
- Couvert
- Brèves éclaircies
- Averses
- Pluie
- Orage
- Neige
- Brouillard
- Vent fort



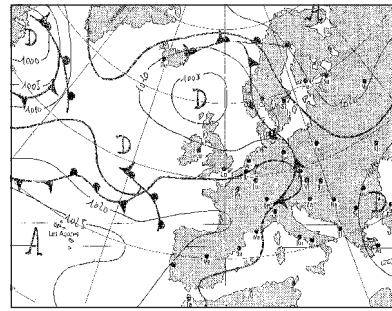
PRÉVISIONS POUR LE 13 JUILLET

Chaque dépense vous rapproche de vos vacances.

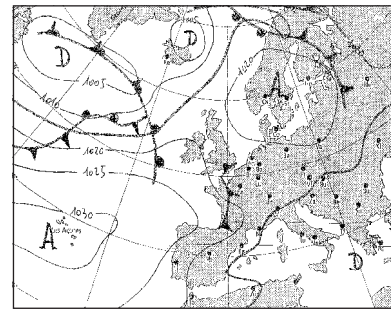
Accumulez des Miles avec les Cartes Air France-American express.

AIR FRANCE

Samedi 13 juillet
Sur la moitié Est, le temps est maussade avec des pluies localement orageuses. Seul le pourtour méditerranéen bénéficie d'éclaircies. Sur la moitié Ouest, les nuages laissent percer de courtes éclaircies. La fraîcheur est générale.



SITUATION LE 11 JUILLET À 0 HEURE TU



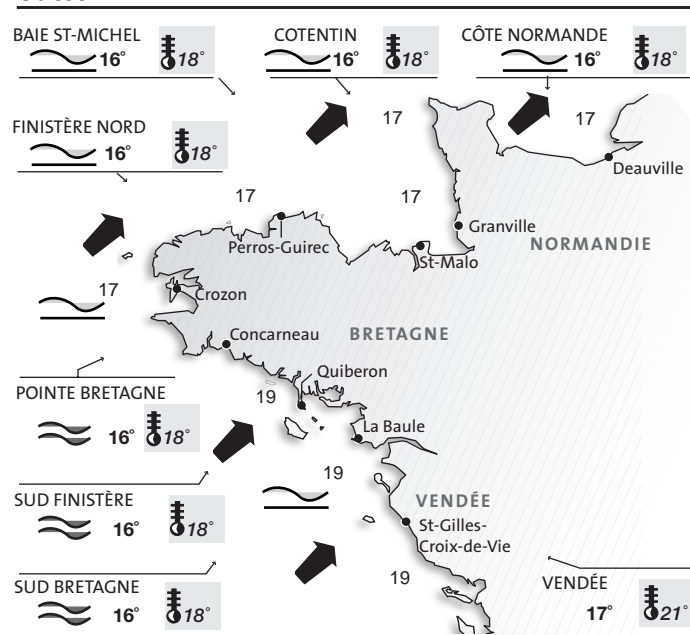
PRÉVISIONS POUR LE 13 JUILLET À 0 HEURE TU

Sur les plages

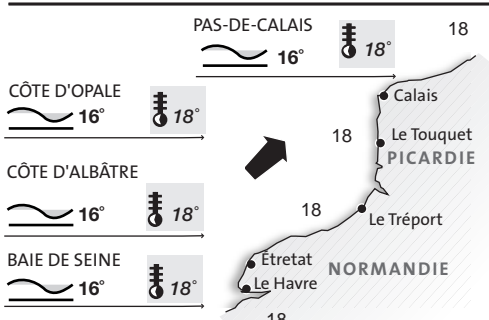
Le 12 juillet vers 12 heures

Une faible perturbation maintient un temps frais pour la saison sauf autour de la méditerranée où il fera plutôt beau.

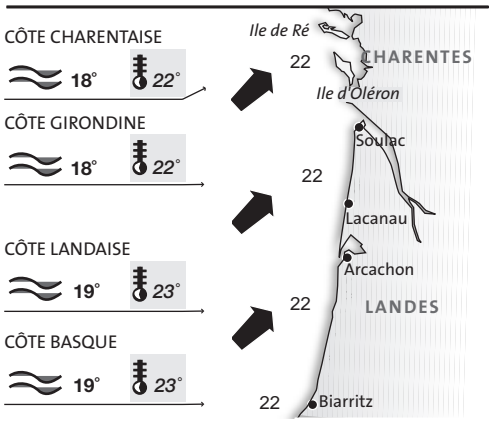
Ouest



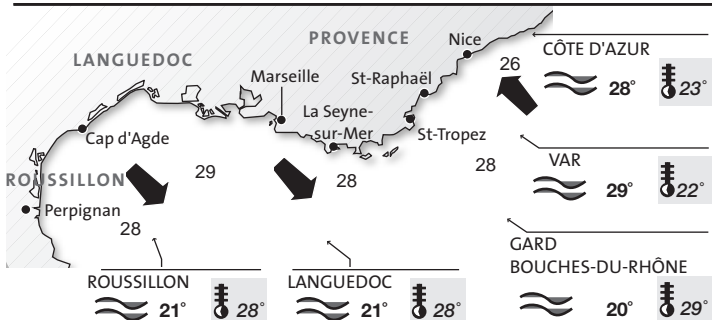
Nord



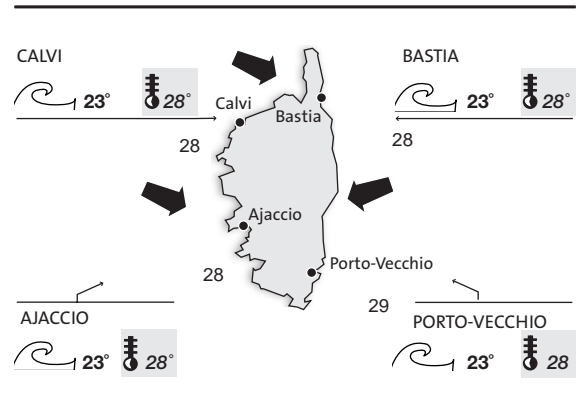
Sud-Ouest



Sud



Corse



MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 02 - 164

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Faite pour débloquent la situation. - II. Débloqua en abandonnant. Bouts de carnet. - III. Titres chez les orfèvres. Choix. Affrontement entre noirs et blancs. - IV. Joue avec les mots. Ne s'est pas converti à l'euro. - V. Mit tout à plat. Sa raison est la plus forte. - VI. Sur une carte asiatique. Rangée dans les placards du Vatican. - VII. Point de départ. Cordiales

et démonstratives. - VIII. En fuite, on le retrouve sur les planches. Lettres de Nijinski. Appréciée si elle a bon fond. - IX. Exclue. Voyelles. - X. Même passionné, on ne le prend pas au sérieux.

VERTICALEMENT

1. Toujours à la recherche d'aventures. - 2. Garder à l'abri. Convient. - 3. Touche les sens.

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

L'ART EN QUESTION N° 282 EN COLLABORATION AVEC LA



Dialogues

Expression de dédain. - 4. Vient de naître. Sans aucun intérêt. - 5. Il n'y a que la séparation qui peut la libérer de sa famille. - 6. Préposition. Une fois choisi, il faut bien le traiter. - 7. Grosse farce d'un autre temps. Conjonction. - 8. Difficiles à avaler. - 9. Sur place. Dur pour le cœur et pour la loi. - 10. Interjection. Prêt la décision. - 11. En réduction, pour obtenir une réduction. Admise à entrer. - 12. Jugée à pleines mains.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 163

Horizontalement

I. Croissants. - II. Eclaircie. - III. Ec. Reinettes. - IV. Caféine. Sang. - V. Arrêté. Nco. - VI. Lai. Absolu. - VII. Acte. Plaisir. - VIII. Gourmette. Nd. - IX. Roulotte. - X. Représente.

Verticalement

1. Décalage. - 2. Caraco. - 3. Rê. Friture. - 4. Ocrée. Erop (pore). - 5. Iléite. Mur. - 6. Saine. Pelé. - 7. Siné. Altos. - 8. Are. Abatte. - 9. Nets. Sietn (tiens). - 10. Tétanos. Et. - 11. Enclin. - 12. Esgourde.

« KIRILI nous convie à une fête : il s'agit de ses retrouvailles avec un sculpteur, Carpeaux, l'un des plus aimés du XIX^e siècle et dont une œuvre au moins illustre le génie dans l'imaginaire collectif, La Danse de l'Opéra Garnier à Paris. » C'est bien une fête que cette rencontre, ce dialogue, cette confrontation entre les modelés d'Alain Kirili et les esquisses de terre de Carpeaux.

Ce dernier a pratiqué toute sa vie le modelé, et certaines de ses esquisses, même si elles sont destinées à l'élaboration d'une œuvre en devenir, sont des « témoignages de sensations fulgurantes transcrites immédiatement ». Kirili, lui, est un des rares sculpteurs abstraits à s'exprimer depuis plus de trente ans avec ce matériau éminemment plastique qu'est l'argile. Pour lui, il s'agit presque d'une rétrospective de son œuvre modelée. Ses sculptures sont totalement autonomes, mais elles procèdent de la même impulsion, de la même recherche de sensations immédiates, de la même liberté d'expression que celles de Carpeaux, dont le musée possède un fonds d'une grande richesse.



Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875) Ugolin et ses enfants, esquisse en plâtre. Alain Kirili (1946) Bird, 1998, terre cuite. Ces œuvres sont présentées au Musée des beaux-arts de Valenciennes pour l'exposition « Kirili dialogue avec Carpeaux - Trente ans de modelé », jusqu'au 23 septembre.

Pensionnaire de la Villa Médicis, Carpeaux présente, en 1862, le groupe Ugolin comme travail de fin de séjour. Qui est Ugolin :
● Un dieu de l'Olympe ?
● Un personnage de la Rome antique ?
● Un tyran italien ?

Réponse dans *Le Monde* du 19 juillet.

Réponse du jeu n° 281 paru dans *Le Monde* du 5 juillet. C'est Jean de Meun (ou de Meung, 1250-vers 1305) qui composa la seconde partie du *Roman de la rose*. Bérroul (XII^e siècle) est l'auteur de *Tristan et Iseult*, Christine de Pisan (vers 1363 - vers 1430) est la première femme écrivain à vivre de sa plume.

CULTURE

FESTIVALS

Le Festival d'Avignon présente « Enfants de nuit », ensemble de créations de jeunes errants sénégalais recueillis et pris en charge par une association d'artistes, fondée par le metteur en scène français Jean-Michel Bruyère

L'art inattendu des enfants des rues de Dakar

DAKAR

de notre envoyée spéciale

C'est une grande maison, haute de trois étages, située dans le quartier tranquille de Grand-Yof. Man-Keneen-Ki, une association fondée en 1997 par des artistes sénégalais et le metteur en scène français Jean-Michel Bruyère, installé à Dakar depuis une dizaine d'années, y accueille trente enfants de la rue. Là, ils habitent, prennent leurs repas, se font soigner et pratiquent des activités artistiques. L'écrivain Oumar Sall, le plasticien Amadou Kane Sy, le poète Issa Samb et Jean-Michel Bruyère prennent en charge intégralement ces enfants et adolescents récupérés dans la rue. Les activités proposées mêlent le théâtre, le cirque, l'écriture, la photo ou la peinture. « *Ce qu'ils veulent ? Lutter contre le sort hallucinant, vertigineux de drames et de souffrances, que nos sociétés réservent, dès l'enfance, à ceux d'entre nous qui ne sont pas nés au bon endroit, du bon côté ou parfois seulement dans le bon quartier* », explique Jean-Michel Bruyère.

Dans le jardin de rez-de-chaussée, à l'ombre des arcades, une petite salle de classe est en train d'être équipée par le designer français François Bauchet. Au premier étage, les garçons ont leurs chambres et une salle de détente. Au deuxième étage, un labo-photo a été installé et des terrasses servent de lieux de répétition pour le théâtre et le cirque. La maison est régie par Grandmali, un ancien *faxxman* (enfant errant) recueilli par Man-Keneen-Ki à ses débuts, aujourd'hui âgé de 25 ans.

Un dispensaire a été aménagé depuis deux ans pour soigner gratuitement les *faxxman* qui survivent dans les rues de Dakar. « *Ils viennent pour des blessures liées à des bagarres à coups de tesson de bouteille ou de couteau ou pour des infections qui sont souvent déjà très*

avancées », explique Papis Kane, le jeune médecin en charge du dispensaire. « *J'essaie de leur expliquer comment prendre les médicaments. Je leur confie des cachets en petite quantité, car les boîtes neuves sont immédiatement revendues sur le marché informel.* » La plupart des *faxxman* abusent des diluants (comme le white-spirit) : « *Le diluant les aide à supporter la vie, mais il affaiblit gravement les défenses du corps* », ajoute le médecin. C'est là le seul interdit de la maison de Man-Keneen-Ki : les diluants y sont totalement proscrits.

Pour la trentaine d'enfants qui vivent en permanence dans la maison – tous des garçons, un projet pour les filles, de plus en plus nombreuses dans la rue, est étudié par l'association –, ce sont les aînés qui s'occupent des plus petits. Ibé, arrivé à l'âge de 11 ans, est à présent le responsable des activités de théâtre et le metteur en scène de la troupe de Man-Keneen-Ki – un nom qui signifie « Moi-l'autre », en wolof. La troupe des enfants se produit régulièrement au Sénégal, dans la rue ou dans des lieux culturels.

Elle est souvent invitée à jouer dans les services pédiatriques des hôpitaux du pays. Sada Tangara, 18 ans, anime les ateliers photo. La photo a été l'une des premières activités, avec les ateliers d'écriture, proposées aux enfants.

Dès ses premières rencontres avec les enfants, en 1996, Jean-Michel Bruyère leur distribue des appareils photo jetables. Il a envie de savoir comment ils voient la ville de Dakar, cette ville qui les rejette. Les enfants se photographient entre eux – « *J'ai photographié ceux qui étaient habillés comme moi* », explique l'un – ou attrapent des images de la ville en toute liberté : « *Ceux qui me voyaient faire ne pouvaient pas imaginer que j'avais dans les mains un appareil neuf, ils pensaient que je déconnaissais avec un truc ramassé dans les poubelles.* »

Pour la Biennale des arts contemporains africains de Dakar, en 1998, Man-Keneen-Ki expose une centaine de ces 1 800 clichés. Les visiteurs sont guidés par les enfants eux-mêmes. A l'issue de l'exposition, Sada Tangara, âgé de 15 ans, décide de devenir photographe profes-



Photographie de Sada Tangara, tirée de sa série « Le grand sommeil ». Depuis janvier 1999, l'adolescent alors âgé de 15 ans, recueilli par Man-Keneen Ki, parcourt les nuits de Dakar pour témoigner du dénuement des enfants errants.

« *Ces œuvres ne mettent pas en avant la misère du monde, mais la richesse d'un monde d'enfants oubliés, méprisés, niés avant que d'avoir existé* »

Jean-Michel Bruyère

sionnel. L'adolescent, qui a vécu quatre ans dans la rue, construit alors une œuvre intitulée *Le Grand Sommeil*, consacrée aux errants de Dakar, photographiés la nuit, d'abord en noir et blanc, puis en couleur.

Rien, dans le parcours de Jean-Michel Bruyère, ne le prédisposait à s'occuper d'enfants en difficulté. En vivant à Dakar, il s'est peu à peu intéressé à ces *faxxman* et s'y est attaché, non sans témoigner

une certaine admiration à leur égard. « *Le plus souvent, les fugueurs n'ont pas davantage que 6 ou 7 ans, mais leur choix cependant est délibéré et conscient. Ils sont tous des enfants à très forte personnalité et souvent d'une très grande intelligence. L'extraordinaire difficulté de la vie dans les rues ne les fera pas reculer. Tous, même les plus jeunes, comprennent très vite que l'errance urbaine qu'ils ont choisie signe leur disparition définitive de la société. Une mort sociale qu'ils préfèrent cependant à la vie sans événements que leurs origines leur propose comme indépassable horizon. "Ma vie est une mort, mais je la vis libre", dit Ibrahim Konaté à 11 ans.* »

Les artistes de Man-Keneen-Ki estiment que le nombre d'enfants errants à Dakar est d'environ 3 000. Leur action, qu'ils mènent sans demander la moindre aide publique au Sénégal ou en France, sert entre autres à rendre le problème visible, mais ils se veulent conscients de ses limites. « *Devant l'ampleur du phénomène, ce que nous faisons ne compte pas, ne change rien. Nous le faisons parce qu'une certaine acuité de notre*

regard, nécessaire à nos travaux d'art, fait que nous sommes à la fois disposés et contraints à percevoir les réalités les moins immédiatement apparentes de la ville où nous vivons, l'une des plus pauvres du monde. » Jean-Michel Bruyère récuse toute notion de pitié : « *Nous agissons seulement pour préserver notre dignité minimum, mise en danger par l'entrée de ces enfants-déchets dans l'espace de notre perception.* »

En six ou sept ans, les garçons de Man-Keneen-Ki ont déjà réalisé des œuvres. Ils ont participé plusieurs fois à la Biennale de Dakar et monté un spectacle de théâtre, fondé sur leurs propres écrits, qui a tourné en France, *Poèmes à l'infant* (Le Monde du 15 juin 1998). Plusieurs d'entre eux sont en passe de devenir des artistes professionnels, comme le metteur en scène Ibrahim Konaté, les peintres Babacar Sy et Papisthione, le photographe Sada Tangara. La formation d'artistes professionnels n'était pas un objectif de l'association, mais elle s'est développée compte tenu des difficultés d'insertion de ces jeunes marginaux dans des filières plus conventionnelles.

En outre, Man-Keneen-Ki entend démontrer, à travers les expositions et les spectacles, que les enfants de la rue sont porteurs d'une sensibilité inaltérée et d'un potentiel artistique. « *Les œuvres que notre association s'attache à diffuser dans le monde entier ne mettent pas en avant la misère du monde, mais la richesse d'un monde d'enfants oubliés, méprisés, niés avant que d'avoir existé.* »

Catherine Bédarida

« Enfants de nuit », LFK-la Fabriks, exposition-spectacle. La Baraque Charbran, près de la porte Thiers, Avignon. De 15 heures à 17 heures, du 12 au 22 juillet (relâche le 14). Tél. : 04-90-14-14-14. 16 € (chômeurs, moins de 25 ans : 12 €).



Image issue de la série « Le grand sommeil » (à gauche) et autoportrait de Sada Tangara (à droite). Après quatre ans dans la rue, l'adolescent a présenté ses photos à la Biennale de Dakar en 1998 et veut devenir photographe professionnel. Agé de 18 ans, il anime aujourd'hui l'atelier photo de Man-Keneen Ki.



PHOTOS : SADA TANGARA

PROFIL UN ARTISTE ENGAGÉ CONTRE LA PAUVRETÉ

Né en 1959, Jean-Michel Bruyère est un artiste pluridisciplinaire – metteur en scène, scénographe, réalisateur, écrivain – installé à Dakar depuis dix ans, après avoir voyagé dans plusieurs pays. Il anime le groupe LFK-la Fabriks, un collectif d'intellectuels et d'artistes qui s'est formé à Paris dans les années 1980. Jean-Michel Bruyère bénéficie de résidences de création régulières au Centre international de création vidéo de Belfort et à la Grande Halle de La Villette. Il a tourné plusieurs films, dont *Element of a Naked Chase* (2000) ou *Si poteris narrare, licet* (2002). Il collabore avec le Ballet atlantique Régine Chopinot, pour lequel il réalise films, installations, photographies.

Actuellement, il prépare un opéra, *Battling Siki*, consacré à un boxeur sénégalais de légende, aujourd'hui disparu. L'œuvre sera créée à l'Opéra national de Bonn en 2003. Il devrait ensuite mener un projet en commun avec le cinéaste danois Lars Von Trier.

Jean-Michel Bruyère a publié deux livres sur son expérience avec les enfants errants, un ouvrage richement illustré, notamment des photos de Sada Tangara et des peintures de Babacar Sy, compre-

nant des textes écrits par les jeunes, *L'Envers du jour* (Léo Scheer, 320 p., 53,35 €), et un court pamphlet, *La Guerre aux pauvres* (Sens & Tonka, 50 p., 5 €). Sur un ton brillant, il y dénonce la prétendue « lutte contre la pauvreté » annoncée par des organisations internationales comme l'ONU, qui se transforme en « guerre contre les pauvres ». « *L'on aurait pu choisir de lutter contre les plus riches, ils ne sont que trois. A quelques bons gaillards, la victoire était facile. On a préféré donner la guerre aux pauvres, qui sont six cents millions, et la bataille, forcément, traîne en longueur* », ironise-t-il.

A Dakar, l'auteur vit dans le milieu artistique sénégalais. Il est proche du sculpteur Ousmane Sow, dont l'exposition sur la passerelle des Arts, à Paris, avait connu un vif succès. Le travail avec les enfants errants l'a aussi mis en contact avec des juges – l'association a obtenu la responsabilité légale des enfants –, des médecins ou des patrons de bar : avec celui du bistrot de la petite île de N'Gor, en face de Dakar, il aménage une cabane pour les vacances des enfants de Man-Keneen-Ki.

C. Ba

La survie des « faxxman », fugueurs de 8 ans

DAKAR

de notre envoyée spéciale

Vers l'âge de onze ans, alors qu'il avait déjà vécu trois années d'errance, Ibrahim Konaté, dit Ibé, a commencé à écrire des poèmes, à l'invitation de Jean-Michel Bruyère. « *Parfois, j'invente des chants très anciens/dans une langue qui n'existe pas./ Et je marche dans les rues/avec mon chant./ Et alors je regarde tout/comme s'il s'agissait d'un très vieil ailleurs/ou j'aurais ma place/ou je serais connu de tous.* » Plus tard, l'enfant crie sa rage : « *Parfois je reste seul à penser faire du mal (...)/ Je ferai du mal aux connards (...)/ qui font semblant de vivre dans un monde bien. Je les déteste comme j'ai détesté mon père. Je me dis que si on tue tous les connards, les enfants auront la paix.* »

Ibé a été l'un des premiers enfants errants avec lesquels Jean-Michel Bruyère a établi le contact. A sa demande, il a commencé à raconter son mode de survie. Avec un autre *faxxman* (enfant errant), Amadou Bâ, ils lui ont confié leurs « trucs » pour mendier : « *On déchire nos vêtements, si les trous ne sont pas assez grands. Des fois même, on ne garde que le short sur nous. Pour*

faire plus pauvre. Il faut savoir travailler son air triste. Moi, je sais faire l'infirme. Si j'ai trouvé un pantalon assez grand, je replie une jambe dans le pantalon. On s'amuse beaucoup à faire ça. La nuit, la tristesse devant les boîtes de nuit, ça marche pas. Les soûlards, ceux qui baisent les putes, c'est le contraire des autres. Il faut les faire marrer. Moi, je sais faire ça aussi. » Ibé, 18 ans aujourd'hui, est devenu le metteur en scène de la troupe de Man-Keneen-Ki.

FAMILLES À LA DÉRIVE

Babacar Sy est arrivé en 1996 à l'association. Agé de 11 ans, il avait passé une année dans la rue. Il suit les ateliers de peinture de la maison et s'investit pleinement dans cet art. Il peint en toute liberté, sur des formats souvent de grande taille. Ignorant la peinture contemporaine ou classique, africaine ou occidentale, il fait ses propres recherches. Il découvre cependant les courants contemporains à l'occasion de la Biennale de Dakar. Babacar Sy a fait sa première exposition personnelle à l'école des Beaux-Arts de Saint-Etienne en 2000. Une salle de l'exposition présentée à Avignon lui est consacrée.

Après avoir instauré un climat de confiance, Jean-Michel Bruyère a compris à travers les récits et les fictions des *faxxman* quels étaient leurs parcours. Issus de familles à la dérive, socialement ou affectivement, ils trouvent le courage de fuguer et de s'exposer à la rue, souvent après avoir été battus très durement ou livrés contre argent à des petits patrons.

Les *faxxman* subissent les lois de la rue, marquées par les violences. Garçons et filles sont mis en esclavage par d'autres enfants errants plus expérimentés. « *En échange d'une "protection" et d'une transmission des astuces et réflexes de survie, ils doivent mendier pour leurs mentors*

et assouvir leurs besoins sexuels. Ils deviennent objets sexuels également de gardiens d'immeubles et de boutiques, de mendiants infirmes, dont les "protecteurs" achètent les services. Non consentants, les novices sont violés, risquent d'être blessés et d'en mourir ; il ne s'agit pas de résister. »

Pour échapper aux sévices sexuels, certains enfants se réfugient dans les ordures, afin que leur odeur tienne les agresseurs à distance. Les minuscules revenus des *faxxman* proviennent essentiellement de la prostitution, du chapardage, du gardiennage et du lavage des voitures en stationnement.

C. Ba

Attention, du 17 juillet au 25 août en Pays d'Auge, un clavier peut en cacher un autre !

FRANCE FESTIVALS

Retrouvez toute l'information des festivals internationaux de musique sur le site internet www.francefestivals.com

THÉÂTRE • « Médée-Matériau », du dramaturge allemand Heiner Müller, est jouée à la Chapelle des Pénitents-Blancs. Anatoli Vassiliev donne au solo de Valérie Dréville des accents barbares

A Avignon, toute la rage de Médée en exhibition

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Le public entre dans l'église. Le décor est là. Un siège, face à nous. Posé sur un support. Simple siège de bois, mais des détails de rien éveillent plusieurs usages : stalle, dans le chœur, chaise curule au Sénat, trône de souverain, bien sûr, mais pourquoi pas chaise électrique, du moins chaise de torture ? Devant, à droite, une grande cuvette d'émail, blanche, qui rappelle l'Afrique, où elle sert à tout : porter l'eau, le linge, égrener le mil ou le blé. Devant, à gauche, un petit meuble à étagères, sur quoi l'actrice prendra pots de crème de maquillage et petites compresses. Devant encore, plus près de nous, deux poupées de toile grise, assises l'une contre l'autre sur un tabouret noir, nous tournent le dos. Les deux enfants de Médée.

Dans le fond de l'église, un écran de projection est tendu par un faufileur de cordons sur un cadre – un beau travail, comme de marins. Sur cet écran sont projetés des fragments du texte que dira l'actrice. « Comment fais-tu pour vivre dans les ruines de ton corps ? – Pour toi j'ai tué et enfanté, moi ta chienne, ta putain, moi, ointe de tes déjections – Mon bien la vision des massacrés, les cris des écorchés, ma propriété – Prends, Jason, ce que tu m'as donné, les fruits de la trahison issus de ta semence, et fourre-les dans les entrailles de ta putain, mon cadeau de mariage pour tes et ses noces. » Ce n'est pas une action légère, c'est celle de Médée qui tue ses enfants, et l'auteur, Heiner Müller, grand dramaturge de notre temps, écrit d'une main ferme.

Médée est entrée pendant la projection du texte, grande femme mince en tunique de carreaux imprimés, boutonnée devant. Chaussures noires à barrettes, talons hauts, style voleuse d'enfants dans les films d'humour noir anglais. Elle s'assied, très droite, dans la chaise, et d'emblée elle donne le texte. « Donne » n'est d'ailleurs pas le mot, tant le texte n'est pas discernable. Disons que nous entendons des paroles venues d'ailleurs, pas la voix de tous les jours, plutôt un « cri musical », inventé, tantôt humain ou inhumain, tantôt animal ou naturel (l'ora-

ge, l'océan en colère, la tempête créent aussi des sons). Ce n'est pas un hurlement, ni un grognement, ni un rauquement, c'est tout cela à la fois, dénaturé, ou renaturé, par la sauvagerie de Médée.

L'actrice ne peut se retenir, dans l'allant de ces cris barbares, de déformer horriblement les traits de son visage, de lancer des poings de brute. Elle est Médée, elle projette un égarement, une fureur. Les paroles qu'elle crie ou barrit, nous ne les comprenons pas, elles sont trop souterraines, trop infernales, mais comprenons-nous, à l'opéra, ce que chantent les divas lorsque la musique atteint des paroxysmes de recherche ? Mais, là, ce n'est pas l'opéra, ce serait plutôt les hurlements des guerriers dans les drames de Shakespeare joués par des Japonais.

SUR LA POINTE DES PIEDS

A de rares moments, l'actrice s'exprime plus calmement, elle dit « Je veux déchirer l'humanité en deux, et demeurer dans le vide au milieu, Moi », et elle se tait, et elle prend sur le petit meuble un pot de crème, elle se l'étale sur le front, les joues, elle applique dessus une compresse de tulle blanc. Mais voici qu'elle débou-tonne le devant de sa tunique, s'enduit et se « tulle » les seins, se dévêt entièrement, reste assise, face à nous, droite, les genoux écartés de la plus possible. Le sexe, entre les cuisses, est occulté par un sexe masculin de verre ou plastique transparent. Abrégeons : le sexe sera arraché, il contiendra un liquide qui s'écoulera, d'abord onctueux peut-être, puis plus féroce car il mettra le feu à la tunique, laquelle sera jetée dans la cuvette.

Sur l'écran sont projetées, en continu, des images de toute beauté : océans, couchers de soleil, oiseaux volant au ras des vagues, nages ou plutôt danses de poissons. Soudain Médée avise les deux petits mannequins-enfants : « Des comédiens voilà ce que vous êtes, des menteurs et des traîtres, une demeure pour chiens, rats, serpents ! » Médée les tire à elle avec un filin, les serre contre elle, les éventre, les fait valser en l'air, les jette dans le brasier de la cuvette. Ce qui la calme, dirait-on.



« Je veux déchirer l'humanité en deux, et demeurer dans le vide au milieu, Moi. » Puis Médée, interprétée par Valérie Dréville, se tait, et prend sur le petit meuble un pot de crème qu'elle étale sur son front, ses joues...

Pour Heiner Müller, ce sont les deux enfants, témoins, acteurs, puis détruits, qui sont le centre de la fable. Médée reprend son attitude droite. Nue, genoux écartés. D'une voix lente, intelligible, elle murmure : « Médée – Nourrice – Connais-tu cet homme ? » Elle dit et redit ces mots, cependant qu'une assistante vient placer, face au public, une pancarte : « LA PIÈCE EST FINIE ». Le spectateur comprend qu'il doit s'en aller, en silence, sur la pointe des pieds, passant devant le corps murmurant de Médée.

Ce spectacle, quoique prenant la suite d'un exhibitionnisme en vogue, surtout dans la danse, est d'une étoffe si particulière que le plus fidèle a été de le décrire, sans plus. L'actrice, Valérie Dréville, dit qu'elle et le metteur en scène, Anatoli Vassiliev, voient là, plus un « travail » que de la représentation. Pourquoi pas ? Mais ce parti pris

d'inouï, si fascinant soit-il, d'exhibitionnisme aussi peut donner au spectateur le sentiment d'assister, clandestin, aux pratiques d'une secte, de ne pas s'y sentir trop bien. Avant tout, comment ne pas avouer qu'il est attristant de voir Valérie Dréville, cette immense artiste, exécuter à la lettre cette performance rituelle, cruelle, qu'Anatoli Vassiliev aurait aussi bien pu confier à une jeune femme du pays des chamans, des ensorceleurs-devin-thérapeutes, si nombreux et si doués dans les taïgas du grand Est ?

Michel Cournot

MÉDÉE-MATÉRIAU de Heiner Müller. Mise en scène : Anatoli Vassiliev. Avec Valérie Dréville.

FESTIVAL D'AVIGNON, Chapelle des Pénitents-Blancs, à 23 heures. Tél. : 04-90-14-14-19 € et 23 €. Jusqu'au 16 (relâche le 14). Durée : 1 heure.

THÉÂTRE • Jean-Pierre Vincent monte « Le Fou et sa femme ce soir dans Pancomedia » à Avignon

D'un hôtel l'autre, la grande comédie d'un monde à l'identique

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Tiens, des acteurs. Au théâtre, toutes sortes d'individus tentent de se faire passer pour acteurs. Ici, les acteurs ressemblent à ce qu'on entend communément sous ce nom. Ils font les acteurs. Ils appuient sur le jeu, afin que leur savoir-faire soit bien visible. Dès les premières mesures, le spectateur, même débutant, ne manque pas de se dire : tiens, celui-ci joue bien, celui-là moins. Aussi peu consistantes soient-elles, ces réflexions font l'acteur dans l'esprit du spectateur.

Les jeunes gens et jeunes filles en scène (une quinzaine) sont élèves de l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes (ERAC). Après trois ans d'études, leur maître, Jean-Pierre Vincent, a choisi de les jeter dans le monde par la grande porte de la Pancomedia composée par Botho Strauss pour Peter Stein (*Le Monde* du 2 août 2001). Quatre-vingts personnages à interpréter, autant de visages que de visas à venir sur les books. Au risque de se perdre.

Quand tout bouge, quand tout doit bouger, les hôtels deviennent les seuls repères auxquels se fixer. Des quartiers entiers de Londres, Paris, Rome ne sont plus que gigantesques suites hôtelières. Chacune rivalise dans le semblable (« De lounge en lounge, le même canapé tout autour du monde », dit Botho Strauss), aux mesures de gens pressés de ne jamais quitter leurs marques : boutiques

profit d'un idéaliste sympathique, qui rentrait dans le rang le carnet de chèques sur la tempe, avant de s'évader, à la première occasion, et reprendre le combat. Jean-Pierre Vincent en fait au mieux un évaporé, au pire un escroc. Par souci d'équité professorale, il fait interpréter le même rôle par différents élèves, renforçant l'inconsistance du malheureux.

A défaut de hisser les jeunes gens vers les personnages, la tentative de faire descendre *Le Fou et sa femme ce soir dans Pancomedia* vers les acteurs tourne court. Les situations pourraient être de sitcom, pas les dialogues. Les stéréotypes de la grande comédie du monde ne supportent pas le premier degré. Jean-Pierre Vincent le

Chaque suite hôtelière rivalise dans le semblable, aux mesures de gens pressés de ne jamais quitter leurs marques. « De lounge en lounge, le même canapé tout autour du monde », dit Botho Strauss.



Sur scène, les élèves de l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes (ERAC) dont plusieurs interprètent successivement le personnage de Zacharias Werner.

griffées, salles de sport, de formation permanente, boîtes et salons. La lecture d'un roman et un séminaire sur les adoucisseurs d'eau entrent, du pareil au même, dans l'ordre, implacable, du libre choix. Cet hôtel idéal est le siège de Pancomedia. Il est joliment nommé Confidence, propriété de la chaîne du même nom, qui fabrique aussi de la communication. L'hôtellerie est un appendice dans la stratégie d'un groupe qui entend bien capter en sa faveur les échanges des mots et des chiffres, des amours et des affaires.

L'hôtel Confidence est le rendez-vous des auteurs, des éditeurs, des lecteurs. Une antichambre, avant l'envoi de la prose adéquate dans les tuyaux de la communication mondiale. Le fou et sa femme seraient-ils ceux qui s'obstinent à rester en marge du groupe ? Qui est au juste Zacharias Werner, le jeune éditeur marginal ? Un guérrillero, un illuminé, un imbécile, un cynique ? Peter Stein avait estompé l'ironie straussienne, au

souligne d'un trait pervers, en envoyant deux baladins, valises en main, marquer la différence du théâtre dans le théâtre. Alfredo et Vittorio ont trop tapé la route pour ne pas se prendre les pieds dans les moquettes lisses de l'hôtellerie internationale. Ils sont servis par des acteurs qui savent mesurer les chutes : Philippe Crubézy et Pierre Gondard. Par leur voix, le théâtre se met à parler. Avec les détours nécessaires.

Jean-Louis Perrier

LE FOU ET SA FEMME CE SOIR DANS PANCOMEDIA, de Botho Strauss (traduit par Bernard Chartreux, Eberhard Spreng, Jean-Pierre Vincent ; L'Arche, 192 p., 13 €). Mise en scène : Jean-Pierre Vincent. Avec les élèves comédiens de l'ERAC et Philippe Crubézy, Pierre Gondard, Alexandra Tobelaim. FESTIVAL D'AVIGNON, Gymnase Aubanel. Tél. : 04-90-14-14-14. Durée : 3 h 30. 13 € et 16 €. A 18 heures, jusqu'au 13 juillet.

OPÉRA • A Aix, le pianiste et metteur en scène parodie « A Summer Night's Dream » de Shakespeare

Le songe d'une nuit ratée, par Franz Wittenbrink

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyée spéciale

On nous avait promis une nuit de rêve et de poésie, touche d'humour, doigt d'érotisme. Cela ne fut qu'une triste partouze de série B, une « Loft Story » musicale affligeante. Avant de virer franchement au long, très très long cauchemar. En mêlant, dans *A Summer Night's Dream*, Shakespeare et Mozart, qui, nous dit-on, ont foudroie de points communs, le « pianiste-musicien-concepteur-décorateur-éclairagiste-metteur en scène » Franz Wittenbrink pensait se garantir, surtout du pire. Raté : c'était sans compter les trois méchantes fées de cette nuit interminable – l'indigence, la vulgarité et la laideur.

Là où le cœur se serre, c'est que le lieu, lui, reste magique, petite cour cernée de hauts murs qui sied aux voix et offre à la musique une résonance nocturne toute particulière. Que la musique de Mozart, comme toujours, est un bonheur. Même égarée par une instrumentation anorexique. Même servie – parfois comme un cerf aux abois – par des chanteurs en herbe, dont certains croîtront peut-être si Dieu leur prête voix et musique. Un bonheur, et

donc une douleur, tant ce visage mozartien familial, soudain simiesque et lourdement grimpé, s'accommode peu de l'inquiétante étrangeté qui sourd peu à peu du spectacle. Que les costumes soient un mélange du genre « les Deschiens chantent Mozart », et d'un kitsch à la *Rocky Horror Picture Show*, n'aurait rien en soi qui dérange, si la scénographie et, surtout, le « travail dramaturgique » – donc musical – n'étaient à la même aune.

ACADÉMISME CONFONDANT

Hormis certains gags repassant comme un plat qu'il faut finir avant de quitter la table, hormis quelques troupailles vite défilées puis abusées jusqu'à la corde comme dans une tournante scénique, l'ensemble est d'un académisme confondant. Le triomphe repu de la fausse iconoclastie, de la pseudo-subversion. Allons ! qu'on se dédouane d'avoir fait jouir Titiana, à cheval sur le sexe de l'âne Oberon, sur le nymphomaniaque « Alléluia » de l'*Exultate jubilate* KV 165. Qu'on recouvre cette exaction du manteau jaloux d'Oberon-Figaro pestant dans les *Nozze di Figaro*, avant que de déverser le tombereau amoureux d'un Puck-Cherubino « Voi, che sapetano ».

Montesquieu disait : « Le ridicule jeté à propos est d'une grande puissance. » Pas quand il est ainsi jeté par les fenêtres. Dommage, il y a quelques mois en février à Vienne, Wittenbrink nous avait donné, avec ses *Pompes funèbres*, quelques coups de pied de l'âne vraiment drôlissimes et décapants. Nina Hagen y côtoyait la romance sentimentale, le cabaret berlinois, la chanson française et le Bach des *Passions*. *A Summer Night's Dream* devait parler d'amour, et il n'y a décidément que les amours mortes pour se ramasser ainsi à la pelle.

Marie-Aude Roux

A SUMMER NIGHT'S DREAM, de Franz Wittenbrink d'après Shakespeare sur des airs de Mozart. Avec Kathi Maurer (costumes), Stéphanie Mohr (dramaturgie), Matthias Stötzl (piano), Gaëlle Burgelin (clarinette), Eva Alexandrian (violin), Friedrich Paravicini (violoncelle), les solistes de l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence.

FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE. Hôtel Maynier d'Oppède. Le 7 juillet. Jusqu'au 27 juillet (sauf les 13, 20 et 24) à 22 heures. Tél. : 04-42-17-34-34. De 22 à 45 euros.

Révissez vos classiques

REVISEZ CET ÉTÉ AVEC FRANCE INTER, LA FNAC ET L'UNIVERSAL LES CHEFS D'ŒUVRE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE.

Le Monde UNIVERSAL PHILIPS



tchaikovski | CONCERTO N°1 | argerich

UN MIRACLE SLAVE. Tchaïkovski avait enchaîné très tôt les dons de son position de jeune pianiste prodige qu'était Serge Rachoulinev. Si l'enfant appartenait dès à la même génération on peut bien, de l'un à l'autre, une filiation spirituelle toute donnée à la même conception d'un certain romantisme où, au-delà de l'émotion, se dévoile le « miracle slave ». Il faudrait au contraire des miracles une bonne vingtaine de ce genre pour espérer jouir de l'ensemble Concerto n°1 de Tchaïkovski. Mais la magie de ce miracle est accomplie avec un seul et unique miracle, et nous voilà en l'attente face à nos chers H.F.I. Faut-il en dire plus ? Le miracle se présente se reproduit avec le Concerto n°1 de Tchaïkovski, au moment du tour de chant que l'été le plus joyeux et célèbre l'histoire du premier miracle.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Frédéric Lodeon, « CARREFOUR DE LODEON »

France Inter

FNAC

Danse Le goût du show, nouveau mal du siècle



MARSEILLE En argot marseillais, *pachole* (prononcez patchole) signifie moule, comprenez : fou-foune, pour rester propre. Quand on lui accole l'adjectif « desséché », autant dire que les Marseillais s'estrassent de rire. Et si c'est une jolie blonde tirée à quatre épingle qui l'articule avec l'accent allemand et l'air de ne pas y toucher, *a piaffe* dans les rangs. Ce détail gratiné, perle parmi d'autres d'un collier de gros mots comme on aime parfois les enfiler, est extrait du spectacle *Seriously* présenté par le Festival de Marseille, dimanche 7 juillet à 22 heures, dans la cour de la Vieille Charité.

Le chorégraphe Luc Dunberry, ainsi que huit acteurs-danseurs de la Schaubühne, théâtre mythique berlinois, témoignaient ainsi leur attention au public français en adaptant des pans entiers de cette pièce, critique cinglante et néanmoins drôle d'une société qui ne rit, ne pleure, ne jouit que pour en faire le commentaire en direct à la télé !

Chaud devant, on communique sur tout ce qui bouge, en particulier sous la ceinture, mais on finit par hurler désespérément « *allô ! y a quelqu'un ?* » en tournant dans sa roue tel un hamster. Ainsi va la vie, cyclothymique : face A, on frôle la frénésie à force de vitalité tout sourire ; face B, on tire la gueule en creusant sa déprime. Hors micro, il n'y a plus que des corps muets, hébétés, plein de tics et de tocs qui remuent la jambe par réflexe et se bercent en mâchonnant la même phrase ad vitam. Tête sous la taie d'oreiller, doigts dans la bouche pour se faire vomir entre filles (les demoiselles étant d'ailleurs nettement plus cabossées que les garçons dans ce spectacle !), on se croirait presque dans une histoire de « Loft » méchamment corrigée par une bande de zouaves qui aiment garder les doigts dans la prise.

Giga-top ou méga-grave, *Seriously* est une comédie noire dans laquelle Luc Dunberry tire à boulets rouges sur ce mal du siècle qu'est le goût du show. Avec adresse et invention, pas mal de loufoquerie heureusement aussi, il bâtit chaque séquence, qu'elle soit théâtrale ou chorégraphique – les deux versants finissant par s'imbriquer naturellement – à partir de situations réelles qu'il décale d'un coup violent. Cet ancrage permet à toutes les scènes, aussi surréalistes soient-elles, d'imposer leur évidence. Dans la filiation danse-théâtre de la chorégraphe Sasha Waltz, codirectrice de la Schaubühne avec laquelle il collabore comme interprète depuis 1996, Luc Dunberry noue un

fil serré entre abstraction et narration. Troisième pièce de ce jeune artiste d'origine canadienne (il est né en 1969), *Seriously* a été coproduite par la Schaubühne et le Festival de Marseille.

Dans la foulée, un nouveau projet, très excitant, voit le jour. *D'avant*, tel est le titre du spectacle, rassemble dans une écriture collective Luc Dunberry, Juan Kruz Diaz de Garaio Esnaola, Sidi Larbi Cherkaoui et Damien Jalet. Autrement dit, quatre garçons dans le vent (la première pièce de Cherkaoui, *Rien de rien*, fait un tabac depuis deux ans), aussi vifs et acharnés bosseurs les uns que les autres. Ils profitent depuis le 24 juin et jusqu'au 15 juillet d'une résidence de création offerte par le festival.

« *Il s'agit pour moi d'échapper définitivement à la seule mission de programmation qui réduit souvent un festival à un espace de consommation, détaille Apolline Quinrand, directrice. En lançant cette résidence, je veux me situer en amont de la création, redéfinir le rôle de la manifestation du côté de la recherche, en soutenant, tant financièrement qu'humainement, les jeunes créateurs.* » Nos quatre complices ont donc investi le tout frais, tout neuf studio Bird, aménagé par le chorégraphe Pierre Droulers. A 12 kilomètres du centre-ville, au-dessus de l'Estaque, dans le quartier Saint-Antoine, cette ancienne scierie réhabilitée par un groupe d'artistes s'offre telle que la désirait Droulers : abritée, apaisante, lumineuse. *D'avant* sera à l'affiche du festival 2003.

Rosita Boisseau

Festival de Marseille. Jusqu'au 25 juillet. Prochains spectacles : Luc Dunberry avec *Anything Else* le 12 ; Collectif Skalen et compagnie Pascal Montrouge le 15. Tél. : 04-91-99-02-50. De 7 € à 23 €. Photo : Sidi Larbi Cherkaoui © Tristan Jeanne-Vales/Agence Enguerand.

PHOTOGRAPHIE • A Arles, deux Liégeois au style très différent réunis dans une même exposition

Pol Pierart et Thomas Chable, deux Belges touchés par la grâce de l'image

C'EST LE GENRE de plaisir qui, à lui seul, justifierait, si besoin était, l'existence des Rencontres d'Arles. Sur la foi du programme et du plan, vous allez visiter une exposition sans rien savoir des artistes, vous entrez et, presque aussitôt, deux choses sautent aux yeux : d'une part, l'exposition est extrêmement étrange dans sa conception ; d'autre part, les œuvres sont immédiatement convaincantes, tout en étant fort différentes.

Les artistes sont au nombre de deux. Leurs points communs : travailler à Liège ou dans les environs, employer un appareil et du papier photographiques, préférer le noir et blanc. Ils sont à Arles dans le cadre d'un échange entre l'Ecole de la photographie et le très actif centre d'art contemporain liégeois Les Brasseurs. Leurs différences ? Considérables. Pol Pierart présente des photos format carte postale dans lesquelles apparaissent exclusivement des objets simples, des bricolages élémentaires et des petits papiers portant des phrases tapées à la machine ou écrites à la main en majuscules.

Thomas Chable expose, lui, des photos de format carré, faites au cours de ses déambulations en Afrique, au Mali et au Burkina. Déam-

photographes qui se sont inspirés de ce livre. C'est dire sa justesse et sa légèreté.

Pourquoi ces images voyageuses vont-elles si bien avec les images immobiles de Pol Pierart ? Ce doit être parce qu'elles ont en commun, précisément, la justesse et la légèreté. Pierart ne se définit pas comme un photographe, mais comme quelqu'un – il ne dit même pas artiste – qui emploie la photo, le film super 8 et la peinture. Dans ces techniques, il introduit le mot, la phrase, le jeu de mots.

APHORISMES PHOTOGRAPHIQUES

Exemples tirés de son recueil intitulé *Ça fait du bien d'ôter ses choses sûres* : « *Puisque nous n'avons pas d'avenir, ayons un présent* », « *Le fond de l'air est frais, le fond de l'être effraie* ». Ces aphorismes, sérieux sans en avoir l'air, s'inscrivent dans des installations à base d'ours en peluche, plantes vertes, coquilles d'œuf, globes terrestres, tête de mort en plâtre et autportraits sarcastiques. Ils s'affichent sur des petits panneaux, des feuilles de papier ou, directement, sur le front de Pierart. Chaque œuvre est donc autant à lire qu'à voir. Pierart excelle dans la mise en scène apparemment désinvolte et

Photographie

PARIS Des incunables au Musée d'Orsay

Lors de la vente aux enchères de la collection André et Marie-Thérèse Jammes, à Paris, le 21 mars, l'Etat français avait préempté, pour le compte de la Bibliothèque nationale de France, une gravure héliographique réalisée en 1825 par Nicéphore Niépce (1765-1833), l'inventeur de la photographie, ainsi qu'une correspondance importante.

Ces lettres et cette épreuve, reproduction d'une gravure hollandaise du XVII^e siècle, antérieure aux premiers essais connus de Niépce (*Le Point de vue du Gras* est la première photographie réalisée d'après nature, vers 1826), sont à découvrir au Musée d'Orsay.

Elles sont exposées avec une quarantaine d'autres photographies, en majorité du XIX^e siècle, achetées ou préemptées par l'Etat lors de la même vente

ou lors de la dispersion du fonds de l'architecte Viollet le Duc, le 19 mars.

Musée d'Orsay (salle 8), quai Anatole-France, Paris-7^e. M^e Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. Du mardi au samedi de 10 heures à 18 heures ; le dimanche à partir de 9 heures et le jeudi jusqu'à 21 h 45. Jusqu'au 28. 6,5 € et 8,5 €.

Classique

BEAUNE L'Olympiade

Le Festival de Beaune a accompagné, durant vingt ans, l'évolution et l'émergence des musiques anciennes. Le 13, l'excellent Rinaldo Alessandrini dirige dans la cour des Hospices la version originale (Venise, 1734) de l'*Olympiade*, opéra d'Antonio Vivaldi. Le programme annonce une « *écriture musicale constamment renouvelée* » et une « *grande variété des situations dramatiques* ».

Hospices de Beaune, rue de l'Hôtel-Dieu, Beaune (Côte-d'Or). Le 13, à 21 heures. Tél. : 03-80-26-21-33. De 12 € à 55 €.

Musiques

PARIS Momo Wandel Soumah

Entre le jazz et l'Afrique, c'est plus qu'une histoire d'amour. Plutôt un lien de sang, une filiation d'une lumineuse évidence. Et si de nombreux jazzmen ont éprouvé souvent le besoin de retourner boire à la source, beaucoup de musiciens africains se sont laissés séduire par le jazz. Ainsi le saxophoniste et chanteur Momo Wandel Soumah. Originaire de la basse-côte de Guinée, on l'avait découvert au début des années 1990. Retombé ensuite dans un relatif anonymat, il est revenu avec un nouvel album enregistré en 1999 (afro swing/fonti musical) et avec le Circus Baobab de Guinée en tournée, dont il assure la direction musicale.

Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^e Gambetta. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 12 € et 15 €.

Danse

MONTPELLIER, VAISON-LA-ROMAINE La fête à Georges Momboye

Parmi ceux qui pratiquent une danse très contemporaine qui puise néanmoins sa racine dans la culture africaine ou le hip-hop, Georges Momboye ouvre une route originale et fructueuse. Après le Festival de Millau (Aveyron), le chorégraphe d'origine ivoirienne file au Festival de Radio-France, à Montpellier, où il assure la partie dansée d'un opéra de Zoltan Kodaly, *Hary Janos*, mis en scène par Jean-Paul Scarpitta. Gérard Depardieu tient le rôle du récitant. Puis, Momboye ira à Vaison-la-Romaine avec *Adjaya*, une pièce pour dix-sept artistes qui sera suivie d'un bal africain.

Festival de Radio-France, Opéra Le Corum, Montpellier (Hérault). Le 15 et 16, à 20 heures. Tél. : 04-67-02-02-01. De 8 € à 34 € ; Festival de Vaison-la-Romaine (Vaucluse), le 31, à 21 h 45. Tél. : 04-90-28-74-74. 15 €, 19 € et 22 €.



Thomas Chable expose à Arles des clichés pris en Afrique, dont l'apparente simplicité cache une parfaite maîtrise du cadrage et du contre-jour.

bulations est ici le mot nécessaire : Chable ne part pas en reportage, n'accomplit pas une mission ethnographique, ne suit pas les traces d'un explorateur : il se balade. De temps en temps, dit-il, il sent que le moment est propice pour faire une photo. Que ce soit dans une rue poussiéreuse, dans une maison obscure, sur une pirogue, pendant une conversation, pendant la sieste. La photo peut donc tenir du portrait, du paysage, de la nature morte. On dirait presque qu'il n'y a pas de photo, parce que les effets sont légers, changeants, sans rhétorique.

Naturellement, cette simplicité est due à une maîtrise parfaite de l'instrument que Chable, né dans un ascenseur en 1962, a perfectionnée en suivant les cours d'Hubert Grootclaes à Liège. Son sens du cadrage et du contre-jour crépusculaire est remarquable. Pour faire l'éloge d'*Odeur d'Afrique* – titre du livre qu'il a publié l'an dernier où figurent les photos d'Arles –, il suffit de dire que son regard est bien plus proche de celui du Leiris de *L'Afrique fantôme* que de celui des

la construction de la lumière. Il ne déteste pas non plus réunir deux négatifs sur une même photo, afin de se dédoubler.

L'interroge-t-on sur son cousinage avec Ensor et le surréalisme, il répond qu'étant belge il a, en effet, baigné dans le surréalisme, mais qu'il doit plus à la bande dessinée, autre lieu de rencontre du lisible et du visible. Qu'il descende de Magritte ou d'Hergé n'a, au demeurant, aucune importance, tant sont efficaces ses petites images, qu'il tire lui-même dans sa cave à charbon, vignettes métaphysiques, politiques ou poétiques.

Une dernière citation : « *La mémoire est une sentinelle qui s'endort tout le temps.* » Sans doute, mais on aurait tort d'oublier Pierart.

Philippe Dagen

POL PIERART ET THOMAS CHABLE, Galerie Aréna, Ecole Nationale de la Photographie, 16, rue des Arènes, Arles. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 4 août.

Sélection disques jazz, blues et rock

MORCHEEBA Charango



Dès les premières mesures, on replonge dans le bain de rythmes voluptueux

cher à Morcheeba. Basse toute en ronfleur lascive, scratches sensuels, touches de guitare blues ensoleillée forment invariablement une alcôve douillette pour la voix sucrée et soul de Skye Edwards. Mais à l'inverse de son précédent album, *Fragments of Freedom*, qui tirait vers une pop sans consistance, le trio anglais a redonné un peu de profondeur à son trip hop langoureux. Des invités hip hop comme Pace Won ou Slick Rick musclent un peu le propos, et surtout Kurt Wagner, démiurge de la country alternative au sein du fascinant Lambchop, cosigne deux titres, dont *What New York Couples Fight About*, sur lesquels il pose son murmure mystérieux. – S. D.

1 CD China/WEA.

THE VINES Highly Evolved

Avec la même frénésie que pour les Strokes en 2001, la presse anglaise s'emballe pour The Vines, combo australien dont le *New Musical Express*, jamais avare de disproportion, n'hésite pas à dire qu'il est « le

meilleur groupe depuis Nirvana ». On reconnaît que ces quatre jeunes gens semblent habités d'une foi et d'un abandon propres à consumer quelques jolis couplets sur l'angoisse post-adolescente. Le flux tendu de la chanson titre (volatilisée en quatre-vingt-quatorze secondes), l'étincelle émotionnelle d'hymnes garages rocks comme *Get Free* donnent du panache à l'immatérialité. Pourtant, si dans *Outthaway* Craig Nicholls s'essaie à une pénible imitation de Kurt Cobain, rien ici n'évoque le radicalisme décoiffant du groupe de Seattle. Dans les ballades qui parsèment ce premier album, on trouve même (hormis l'excellent *Country Yard*) un sentimentalisme un peu nunuche qui doit surtout au pub rock des années 1970 et aux Beatles de (grand)papa. – S. D.

1 CD Capitol.

RED HOT CHILI PEPPERS

By The Way

Plutôt que de rester le groupe symbole de l'hédonisme californien, les Red Hot Chili Peppers ont su introduire – en particulier, à partir de *Blood Sugar Sex Magik* (1991) – de nouvelles perspectives dans leur fusion originelle de punk, funk, rap et metal. Élément clef de ces évolutions, le guitariste John Frusciante est de nouveau à l'origine des mutations d'un huitième album qui devrait surprendre plus d'un fan. Si deux ou trois titres (*By The Way*, *Can't Stop*) savent encore bander leurs muscles, la plupart de ces nouvelles chansons, produites par Rick

Rubin, sont imprégnées de références pop. Teintées de romantisme désenchanté, les mélodies se laissent séduire par les harmonies chorales des Beatles et des Beach Boys, par la légèreté latino de Ritchie Valens (*Cabron*), les influences inattendues de R.E.M. et des Smiths. Sobre ; tendu et mélancolique, Frusciante vole la vedette à son chanteur, Anthony Kiedis, dont la voix blanche et monocorde a du mal à relever le défi de ces variations chromatiques. – S. D.

1 CD Warner.

OLIVIER HUTMAN Band Shapes

Compositeur de musiques de films, accompagnateurs d'artistes qui connaissent sa musicalité rigoureuse, le pianiste Olivier Hutman mène également une carrière phonographique discrète comme leader. La poignée d'albums d'Hutman sous son nom en près de vingt ans (en particulier *Six Songs*, sorti en 1983, et *Brooklyn Eight*, en 1997) résiste au temps. Un sort heureux que devrait aussi connaître *Band Shapes*. Hutman est un homme de rythmes à visées mélodistes, ce qui s'entend dans sa manière d'ajuster au mieux le tempo ; son écriture d'une grande clarté densifie le propos orchestral, le swing surgit de chaque note qu'il joue ou qu'il confie à ses compagnons. Ces derniers – Steve Slaggle (flûte, saxophones), Tony Miceli (vibraphone), Joe Magnarelli (trompette), Larry Farrell (trombone) Charles Fambrough (contrebasse) et Bru-

ce Cox (batterie) – sont manifestement dans une relation partagée de pleine assurance et d'envie. – S. Si.

1 CD RDC Records/BMG.

PRECIOUS BRYANT

Fool Me Good

« Trésor musical de la Géorgie », comme la présente le musicologue George Mitchell, la chanteuse Precious Bryant vient d'enregistrer son premier album dans le salon d'amis. Les quinze titres interprétés par la chanteuse, qui s'accompagne à la guitare acoustique, proviennent d'un vaste répertoire appris l'oreille collée au transistor, par transmission familiale ou collectage personnel dans les communes rurales de sa région natale du comté de Talbot et alentour. D'où des textes et des mélodies qui partent des traditions locales – chants de l'Eglise baptiste, blues rural, airs identitaires des Etats du Sud – pour aller jusqu'aux premiers pas du rhythm'n'blues et du rock'n'roll, millésimés début des années 1950. La voix douce et chaleureuse de Precious Bryant, son approche syncopée du jeu à la guitare – et surtout la diversité de son répertoire –, montrent que Precious Bryant a une approche ouverte du blues, dont elle traduit toute la vitalité. Sans recours à des effets extérieurs de « modernité » pas plus qu'elle ne pourrait être réductible à une prétendue « authenticité » au prétexte de son approche minimaliste. – S. Si.

1 CD Terminus Records.

Le Monde

www.lemonde.fr

Dans le cadre des festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon 2002

Retrouvez sur *Radio Classique* les meilleurs moments du « Monde des Rencontres ». Une émission pour découvrir, autour du *Monde*, toutes celles et ceux qui feront l'actualité de ces festivals.

Du 8 au 22 juillet, du lundi au vendredi à 18 h 45.



Radio Classique à Paris : 101.1, Aix : 100.9, Avignon : 99.4 et toutes les autres fréquences sur www.radioclassique.com

Jeanne Dandoy, la féminité en pâture

La comédienne présente à Avignon sa première création, « Jane ». Dans une cabine de peep-show, elle dit des textes érotiques, interrogeant le travail des actrices et le regard porté sur les femmes

DANS une cabine de peep-show, derrière une vitre sans tain, Jane apparaît, en tenue assez déshabillée, pour le plaisir d'un seul spectateur. Auparavant, il ou elle a choisi de payer pour une prestation, un texte choisi parmi une dizaine, en fonction de son titre – « Le paradis », « Ce membre sublime », « L'ogre », « La passion »... – et de son tarif. Une dizaine de minutes plus tard, pendant lesquelles Jane lui dit son texte, il ou elle ressort, sans que Jane ait pu le voir. C'est au tour du suivant...

Jane est un personnage et un spectacle inventés par Jeanne Dandoy. Vingt-sept ans, une frange brune faussement sage, Jeanne Dandoy a choisi pour sa première création personnelle cette performance limite. « Comme comédienne, j'ai souvent eu le sentiment d'être utilisée. Je me souviens d'une pièce où je ne comprenais pas ce que voulait le metteur en scène. Des amis m'ont donné un conseil pour lui plaire : "Pleurez, ça marche toujours." On m'avait mise à l'avant-scène, dans une combinaison noire assez sexy. Je me suis tellement sentie jetée en pâture au public que je me suis mise à pleurer. Et là, le metteur en scène m'a crié : "Formidable !" ». Les comédiennes, plus encore que leurs collègues masculins, sont souvent choisies pour leur physique, pense-t-elle. « On nous dit toujours : ne te pose pas de questions, fais ce qu'on te dit. Bref : sois belle et tais-toi. C'est assez proche de la prostitution : nous aussi, on le fait pour de l'argent. »

Jeanne Dandoy a choisi la provocation du peep-show pour travailler sur l'image de la femme, sur le masochisme ambigu de ses sœurs, sur la force de leur rapport aux figures paternelles. Elle puise les textes de Jane chez le marquis de Sade, Pierre Louÿs, les mystiques féminines, dans la Bible ou parmi ses propres écrits. Auparavant, elle a incarné au théâtre plusieurs rôles féminins qui l'ont marquée, sous la direction de Jacques Delcuvelierie, l'un de ses professeurs au conservatoire et le fondateur de la troupe belge Le Groupov. Avec la Lulu de Frank Wedekind et l'Agnès de L'Ecole des femmes, elle a plongé au cœur du continent noir féminin et découvert « comment paraître un ange alors qu'on commet des choses horribles », « comment faire émerger à la conscience un pouvoir de séduction qui va bouleverser sa vie ».

La comédienne a grandi dans une famille d'artistes. Chanteuse d'opéra, sa grand-mère maternelle était aussi une bouffeuse de curé. Elle en a hérité le goût de l'offensivité : « Je ne tolère pas qu'on se batte contre l'islam sans rappeler que la religion catholique a aussi ses talibans. » Adolescente, elle se sent

BIOGRAPHIE

► 1975

Naissance en Belgique.

► 1989

Écrit sa première pièce de théâtre.

► 1996

Sort du Conservatoire de Liège.

► 1998

Joue « Lulu », de Frank Wedekind.

► 2000

Crée « Jane ».

► 2002

Joue « Jane » à Bruxelles et à Avignon.

attirée par le théâtre et l'écriture. A 14 ans, elle écrit sa première pièce, rêve de jouer *La Mouette* de Tchekhov et *Mademoiselle Julie* de Strindberg, deux pièces qu'elle aura l'occasion d'interpréter quelques années plus tard. A 17 ans, elle choisit d'entrer dans une école de théâtre, persuadée que cet art peut contribuer à changer le monde. « Je le crois toujours, de manière peut-être moins naïve. En tout cas, le théâtre peut aider à ne pas stagner. »

LES ATELIERS DU GROUPOV

Au conservatoire de Liège, elle étudie sous la direction de Jacques Delcuvelierie et découvre le travail du Groupov. Compagnie originale qui mêle artistes de différentes nationalités et de diverses disciplines, le Groupov mène des créations expérimentales et des mises en scène de textes du grand répertoire, de Brecht à Claudel (le numéro 67-68 de la revue *Alternatives théâtrales* est entièrement consacré au Groupov). Désireux de se confronter aux problèmes contemporains, le Groupov a en particulier créé *Rwanda 94*, une œuvre exceptionnelle, tant sur le propos (le génocide rwandais) que sur la forme, mêlant pièce de théâtre, opéra, images de film, conférence, marionnettes (*Le Monde* du 26 janvier 2001).

Jacques Delcuvelierie propose des expériences marquantes à ses élèves du conservatoire ou les entraîne dans les ateliers qu'il organise pour le Groupov. « On part huit jours en pleine nature, entre comédiens, vidéastes, plasticiens, avec par exemple le silence pour consigne. Le thème peut être l'enfance, ou la mort, ou la nature. On doit parfois apporter un objet dont on veut faire le deuil. Je me souviens d'une consigne qui consistait à dépecer un lapin... On découvre les mille chemins qui existent pour arriver au théâtre », raconte la comédienne.

Quand elle a commencé à concevoir *Jane*, elle a aussitôt reçu le soutien du Groupov, qui affectionne le travail sur les limites du théâtre. Deux productions de la compagnie sont présentées au même moment à Avignon, *Jane* et le *Discours sur le colonialisme*, d'Aimé Césaire, interprété par Younouss Diallo. Jacques Delcuvelierie revendique « ces deux versants du travail du Groupov, l'un qui touche à l'histoire, l'autre qui parle de l'intimité ». « La prostitution et le théâtre ont longtemps été synonymes pour les Pères de l'Eglise. Plus essentiellement, comment nommeriez-vous quelqu'un qui, pour de l'argent, feint pour votre plaisir d'aimer, de souffrir, de haïr, de jouir ? C'est pourtant là le rôle de l'acteur », note-t-il à propos de *Jane*.

Après *Jane* – « la plus forte expérience que j'aie eue en tant qu'actrice » –, Jeanne Dandoy veut mettre en scène une pièce qu'elle a écrite à la suite des événements du 11 septembre. « La réaction du gouvernement américain m'a choquée. Cette façon de se présenter comme les seuls bons, les seuls justes, alors qu'aux Etats-Unis on condamne des mineurs à la peine de mort, m'a ulcérée. » Sa pièce n'est cependant pas une œuvre réaliste, plutôt un conte à la Candide : une fillette qui fait sa première communion le 10 septembre perd peu à peu ses illusions. Enfance et violence, innocence et perversité : Jeanne-Jane chemine à travers les territoires du trouble.

Catherine Bédarida

Discours sur le colonialisme, d'Aimé Césaire, adaptation et mise en scène Jacques Delcuvelierie, par Younouss Diallo. Jusqu'au 18 juillet, à 14 heures. La Manufacture, 2, rue des Ecoles, Avignon. Tél. : 04-90-86-30-78. *Jane*, par Jeanne Dandoy. Du 14 au 27 juillet (sauf 19 et 24) ; les jours pairs de 20 heures à 23 heures ; les jours impairs de 20 heures à 2 heures. L'Autre Lieu, 40, rue Thiers. Avignon. Tél. : 04-90-86-30-78. Entretiens particuliers avec Jane, uniquement sur rendez-vous, de 11 heures à 14 heures, au 06-14-80-48-42.



JEAN-LUC BERU

LES GENS DU MONDE

■ « Ils ont dit que j'ai blanchi ma peau. Ils ont tout fait pour monter le public contre moi. C'est un complot. Je sais à quelle race j'appartiens. Je me regarde dans un miroir et je sais que je suis noir », a déclaré mardi 9 juillet, à New York, **Michael Jackson**. La star est actuellement en conflit ouvert avec sa maison de disques, Sony. « Dès que j'ai commencé à battre des records de ventes de disques de tous les temps (...), ils m'ont traité de monstre, ils ont dit que j'étais homosexuel, ils m'ont traité de pédophile », a-t-il affirmé, à l'occasion d'un « sommet sur la musique » organisé par **Al Sharpton**, figure de la lutte pour les droits civiques, destiné à dénoncer les pratiques des maisons de disques.

■ Les Grands Prix des Rencontres d'Arles 2002, dotés chacun de 10 000 euros, ont été attribués mardi soir lors d'un dîner dans les arènes, l'amphithéâtre romain de la ville. Le Sud-Africain **Roger Ballen** s'est vu décerner le prix d'Arles du photographe de l'année 2002, qui récompense un photographe ou un artiste utilisant la photographie. Le prix Découverte d'Arles 2002 est allé à l'Allemand **Peter Granser**. Le prix No Limit d'Arles, récompensant un photographe dont le travail contribue à repousser les limites de l'expression photographique, a été attribué à la Néerlandaise **Jacqueline Hassink**. Le prix Dialogue de l'humanité d'Arles a été remis au Britannique **Tom Wood**.

■ Le prix du Livre d'Arles, récompensant le meilleur livre ou catalogue de photographies édité entre le 1^{er} juin 2001 et le 31 mai 2002, a été attribué, parmi 220 candidatures, au Sud-Africain **Koto Bololo**, pour le livre *Sibusiso Mbhele and His Fish Helicopter*, publié par Powerhouse Books. L'aide à l'édition d'Arles, permettant de soutenir un projet de livre ou de catalogue de photographies dont l'édition est particulièrement difficile, a été remise à la Française **Anne-Lise Brover** pour *Une histoire sans nom*.

■ Le juge des référés du tribunal administratif de Rennes a suspendu, vendredi 5 juillet, l'arrêté pris le 17 juin par la maire de Guilers (Finistère) empêchant la tenue du Festival Astropolis. Cet événement festif, qui pourrait bien devenir l'une des plus grandes fêtes techno de la région, aura donc bien lieu les 2 et 3 août.

■ Le deuxième épisode de la comédie de science-fiction *Men in Black*, avec l'acteur-rapporteur **Will Smith** et **Tommy Lee Jones**, a pris la première place du box-office américain ce week-end. Le film, dans lequel deux agents fédéraux loufoques sauvent la planète menacée par des extraterrestres, a engrangé 52,1 millions de dollars durant le week-end.

RADIO

VENDREDI 12 JUILLET

► **Le monde change** 13 h 10, RFI Patrick Chompré s'intéresse aujourd'hui à l'avenir des déchets nucléaires. La France est le leader mondial de l'industrie nucléaire ; mais, une fois le combustible brûlé, que faisons-nous de nos déchets ? Laure Ducaroi a mené l'enquête à l'usine de la Cogema de la Hague, qui traite les résidus de plusieurs pays européens.

► **Histoire d'années** 20 h 00, France-Inter Cette nouvelle émission, intitulée « Histoire d'années », revient sur les événements qui ont bouleversé nos sociétés et changé peu à peu le monde au cours des dernières décennies, annonçant le nouveau siècle. Eric Yung s'intéressera aussi bien à la politique, au social, aux idéologies qu'aux faits divers, à la culture et aux nouvelles technologies.

► **Pollen** 21 h 00, France-Inter Dans le cadre des Francofolies de La Rochelle, Jean-Louis Foulquier retrouve Henri Salvador pour le premier de deux « Pollen » exceptionnels, enregistrés au bord de l'eau. Comme celui de Miossec, vendredi prochain, le concert est retransmis en direct et en public.

DOMINIQUE DHOMBRES

Les kamikazes

ILS N'ÉTAIENT PAS si volontaires ça. Certains avaient seulement 17 ans et savaient à peine piloter. La pression de leurs supérieurs hiérarchiques était telle qu'il leur était presque impossible de refuser d'aller se jeter, avec leur avion bourré d'explosifs, sur les navires américains.

C'est toute l'histoire des kamikazes japonais que réexamine le documentaire allemand de Klaus Scherer diffusé mercredi soir sur Arte. Ils ont été 6 000 à périr ainsi, d'octobre 1944 jusqu'à la capitulation du Japon, en août 1945. Le témoignage des rares survivants, qui ont réussi à poser leur avion touché par des tirs américains, ou que la fin de la guerre a surpris avant qu'ils n'accomplissent leur mission, remet sérieusement en cause le mythe héroïque. L'un d'entre eux, Kenichiro Onuki, raconte comment il s'est retrouvé interné dans un camp spécial, avec une vingtaine de ses camarades qui étaient parvenus, comme lui, à faire atterrir leur appareil endommagé. « On nous considérait comme des traîtres », se souvient-il. Il avait été déclaré mort, avait eu des funérailles officielles, et on avait déjà apporté à sa mère une urne censée contenir ses cendres.

Un autre rescapé, Masamichi Shi-

da, a longtemps tourné autour de sa maison avant d'oser en franchir le seuil. Il avait honte d'être encore en vie. Sa mère l'a aperçu et s'est précipitée pour le serrer dans ses bras. « Excuse-moi d'avoir perdu la guerre ! », lui a-t-il dit. Sa mère lui a répondu qu'elle s'en moquait éperdument. Il n'avait que 19 ans. Le départ des pilotes obéissait à un véritable rituel. Sur des images d'archives, on voit de petits groupes, déjà en tenue de vol, qui boivent une ultime coupe de saké. Des écoliers du voisinage venaient apporter des bouquets de fleurs et agiter leurs mouchoirs. L'une d'elles se souvient de la scène en pleurant. Les pilotes leur faisaient parfois cadeau de quelque objet personnel. Sur les photos, les visages sont étonnamment juvéniles.

L'état-major japonais avait beaucoup d'imagination. On a essayé aussi des sortes de bombes humaines volantes, lancées à partir de plus gros avions, et appelées « fleurs de cerisier » parce qu'elles tombaient du ciel comme fleurs de cerisier au printemps. La marine a fabriqué d'étranges torpilles pilotées.

Les kamikazes survivants étaient très mal considérés, comme on l'a vu. Aucun de leurs supérieurs hiérarchiques n'a jamais été inquiété.

TÉLÉVISION

Ulster, les coulisses de la paix

Quel a été le pas à pas des négociations périlleuses et complexes qui ont permis d'aboutir à un accord de paix en Irlande du Nord, en avril 1998 ? *Rendre les armes*, diffusé ce soir, est le dernier des quatre volets de l'enquête très fouillée que les Britanniques Brian Lapping et Norma Percy ont consacrée à ce long processus, entre 1981 et mi-2001. Témoignages inédits, toujours corroborés par la « partie adverse », révélations des acteurs-clés et images d'actualités : la méthode Brian Lapping (auteur du fameux *Yugoslavie : suicide d'une nation européenne*) fait une fois encore merveille pour sa rigueur, sa précision, son montage – qui évite tout commentaire.

Durant la seconde moitié des années 1990, le premier ministre britannique, Tony Blair, parvient à obtenir un cessez-le-feu et, surtout, à amener les ennemis de toujours à se retrouver autour d'une table : le Sinn Féin, aile politique de l'IRA (l'Armée républicaine irlandaise, catholique), et les unionistes (protestants). C'est là que commence ce dernier volet d'« Irlande : fin de partie », permettant de vivre dans les coulisses de l'histoire en train de se faire, tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis (Bill Clinton est un des témoins interviewés). Jusqu'à l'installation d'un gouvernement nord-irlandais où toutes les parties sont représentées. – Ma. D. « Irlande : fin de partie » (4/4), vendredi 12 juillet, 22 h 15, Arte.

VENDREDI 12 JUILLET

► Algérie-Montpellier : aller simple

9 h 45, France 5 Il y a quarante ans se produisait une vague d'immigration massive et soudaine : l'arrivée en France de ceux qui n'avaient plus leur place dans l'Algérie indépendante. Un million de personnes rapatriées en quelques mois. Les membres de trois familles

(chrétienne, juive, musulmane) ayant connu l'exode de 1962 témoignent du drame et du chemin parcouru, dans ce documentaire de 2001 réalisé par Benoît Califano. Si l'on reste avec l'impression que ces témoins en diraient aujourd'hui davantage, nombre d'autres venant d'en finir avec le silence sur la guerre d'Algérie, ce film a le mérite de ne pas oublier les laissés-pour-compte

de cette transplantation : les harkis.

► Le Parrain, le roman complet pour la télévision (1 et 2/9)

22 h 00, Paris Première Un vrai cadeau d'été pour les amateurs du *Parrain*. Paris Première diffuse chaque dimanche, avec rediffusion le vendredi suivant, la version télévisée du *Parrain*. Ce soir, rediffusion des deux premiers épisodes de cette version longue, dans laquelle Francis Ford Coppola a repris les deux premiers volets de sa trilogie en en chamboulant la structure narrative. Avec des séquences inédites par rapport à la version cinématographique, et en version originale sous-titrée.

► « Profils »

Ferveur Jacques Lassale

23 h 15, Arte Acteur, auteur, metteur en scène, fondateur de compagnie, directeur de théâtre, professeur... Jacques Lassale a pratiqué tous les métiers de l'art dramatique. Son portrait est réalisé par un autre comédien, Jean-Philippe Puymartin, qui a surtout le grand mérite de capter l'intimité du travail du metteur en scène avec « ses » acteurs : ses attentes, ses exigences, son attention passionnée. Un « excès d'amour » qu'il appelle « l'amour d'Alceste ».

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 11 JUILLET

TF1

16.25 Dingue de toi Ames sœurs. Série **17.00** Melrose Place Les pièges. Série **17.55** Sous le soleil Noces de sang. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo **20.00** Journal, Météo.



20.55 NAVARRO Esclavage moderne. Série. Patrick Jamain. Avec Roger Hanin, Christian Rauth, Audrey Sualhat, Said Amadis, Hichem Yacoubi (Fr., 1999). 5578966 *Une fillette en fugue conduit Navarro à enquêter sur un réseau esclavagiste qui kidnappe des enfants pour les revendre.*

22.40 LIAISON SECRÈTE Téléfilm. Jorge Montesi. Avec Patrick Dempsey, Margot Kidder, Kate Veron (EU, 1995) **7758625** *Une jeune femme pénètre dans la vie d'une famille en deuil.*

0.20 Koh-Lanta Episode n° 2. 1484611 **1.15** Mode in France **2.25** Reportages Triomphant, le sous-marin du silence **2.55** Enquêtes à l'italienne **3.50** Notre XX siècle **4.55** Aimer vivre en France [2/2]. 7043893 (30 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

14.05 La Haine ■ ■ ■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 100 min) **Cinéfaz**
15.05 Le Gaucher ■ ■ ■ Arthur Penn (Etats-Unis, 1958, N., 100 min). **TCM**
17.40 Les Enfants du paradis ■ ■ ■ Marcel Carné (France, 1943, N., 100 min) [1/2] **CineClassics**
17.55 La Leçon de piano ■ ■ ■ Jane Campion. Avec Holly Hunter, Harvey Keitel (France - Australie, 1992, v.m., 115 min) **CineCinemas 3**
18.30 Un monde parfait ■ ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, 135 min) **Cinéstar 1**
19.20 Les Enfants du paradis ■ ■ ■ Marcel Carné (France, 1943, N., 85 min) [2/2]. **CineClassics**
20.35 Batman, le défi ■ ■ ■ Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 130 min) **TCM**
22.10 Ouvre les yeux ■ ■ ■ Alejandro Amenabar (Fr. - Esp., 1997, v.o., 115 min) **Cinéfaz**
22.20 La ville des pirates ■ ■ ■ Raoul Ruiz (France, 1983, 110 min) **CineCinemas 3**
22.20 Cyrano de Bergerac ■ ■ ■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1989, 140 min) **TPS Star**
23.45 La Porte du diable ■ ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 90 min). **TCM**
0.10 Midnight Run ■ ■ ■ Martin Brest (Etats-Unis, 1988, v.m., 125 min) **CineCinemas 3**

FRANCE 2

17.35 Vélo club Cyclisme **18.05** Un livre *Le Génie féminin* de Julia Kristeva **18.10** JAG Le fils du héros **18.55** Tous au club **19.45** Histoires formidables par Stéphane Peyron **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo.



20.55 FAITES ENTRER L'ACCUSÉ Simone Weber, la « diabolique » de Nancy. Présenté par Christophe Hondelatte. 5575879 Documentaire. Florent Chevolleau, Bernard Faroux, et Christian Gerin. *L'affaire d'une femme condamnée en 1991 pour le meurtre de son amant.*

22.50 COMME ON S'AIME L'amour à tout âge. Présenté par Gaël Lefoestier. Invités : Charlotte de Turckheim, Jean Benguigui. Génération Lolita ; Les ados et le sexe ; Les seniors au dancing ; etc. 7511527

0.40 Journal, Météo **1.00** Nikita L'homme derrière le rideau. Série **0.150** Eurocops Dernière réunion **0. Dix jours tout compris** **3.05** Un autre tour de France **3.35** Infos, Météo **3.55** Conan **0** (105 min).

FRANCE 3

16.50 Au-delà du temps Téléfilm. Bruce Seth Green (EU, 1990) **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.15** Le Journal du Tour Cyclisme **20.30** C'est mon choix... ce soir.



20.55 UN IDIOT À PARIS Film. Serge Korber. Avec Dany Carrel, Jean Lefebvre, Bernard Blier, P. Avron (Fr., 1966). 5592546 *Un idiot de village se retrouve à Paris, où il tombe amoureux d'une prostituée au cœur tendre. La formation d'un type de personnage auquel sera attaché Jean Lefebvre.* **22.30** Météo, Soir 3.

23.00 LA BASTON Film. Jean-Claude Missiaen. Avec Robin Renucci, Véronique Genest, Gérard Desarthe, Michel Constantin, Patrick Deyprat (Fr., 1985) **0**. 5793411 *Un polar d'une naïveté maladroite.*

0.35 La Case de l'oncle doc Le Chemin des neuf mondes. 1636744. **1.30** Capitaine Flam Un long voyage. 3511378 **2.00** Soir 3 **2.25** Le Journal du Tour **2.35** Mondial **3.05** Des racines et des ailes Florence 7620305 (120 min).

CANAL+

17.20 Mademoiselle ■ Film. Philippe Lioret. Avec Sandrine Bonnaire **0** ► *En clair jusqu'à 20.05* **18.35** Allô la Terri ci les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine **19.10** Les Guignols **19.30** Journal, Le Zapping. **20.05** Burger Quiz



20.45 GANGSTA COP Film. Michael Rymer. Avec Omar Epps, LL Cool J, Nia Long, Stanley Tucci, Pam Grier (EU, 2000) **0**. 7789666 *Un policier infiltre un gang de trafiquants de drogue. Un sujet banal, banalement traité. Prix spécial du jury et Prix spécial Police lors du Festival de Cognac 2000.*

22.20 APPARENCES ■ Film. Robert Zemeckis. Avec Michelle Pfeiffer, Harrison Ford (EU, 2000, v.o.) **0**. 56339053 **0.25** Black Books Virtuouse malgré lui **0**. 91164 **0.50** South Park Série (v.o.) **0**. 5121812

1.15 Un flic ■ ■ ■ Film. Jean-Pierre Melville (Fr., 1972) **0**. 2232305. **2.55** Le Cercle ■ ■ ■ Film. Jafar Panahi (Iran, 2000) **0**. 3877183 **4.25** Le Monde des ténébres Le sacrifice **0**. 8774611 **5.10** Hockey NHL Rétro (100 min).

FRANCE 5 / ARTE

17.30 100 % question **18.05** Le Crabe et la Fourmi Documentaire **19.00** Voyages, voyages Tanger **19.45** Arte info, Météo **20.15** La vie en feuilleton A l'école des pom-pom girls [4/5]. La première fois.



20.45 PREMIÈRE SÉANCE - INSÉPARABLES Film. Michel Couvelard. Avec Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Fabienne Babe, Sami Bouajila (Fr., 1999) **0**. 255121 *Pour échapper à la solitude, un homme de quarante ans, comédien raté, renoue avec une famille avec laquelle il avait depuis longtemps rompu les ponts...*

22.15 THEMA - IRLANDE, FIN DE PARTIE [1/4] Des bombes et des urnes (1981-1990). Documentaire. 100863508 **23.20** Thema [2/4] Pour parler des terroristes (1990-1993). Documentaire. 9683362

0.20 Thema [3/4]. Du silence des armes, 1994-1996. Documentaire. 1139638. **1.20** Cyclomania Téléfilm. Simo Halinen. Avec Lauri Nurkse, Tommi Muijunen, Elena Leevie, S. Pääkkönen (Fin., 2001, 90 min). 6747724.

M6

17.50 Le Clown Mission forcée **0** **18.50** Sydney Fox Le drapeau oublié **0** **19.45** ET **20.45** Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Mode 6 Ginchy / Valentino **20.10** Notre belle famille Amour fou **0**.



20.55 OPÉRATION SÉDUCTION AUX CARAÏBES [1/10] Ce soir, 4 garçons quittent le bateau. Divertissement. 6834633 *Parmi les 100 candidats masculins au départ, seulement 16 d'entre eux se verront offrir la possibilité de continuer l'aventure sur un voilier, en compagnie de Loan, Ariane, Léa et Vanessa.*

22.10 OPÉRATION SÉDUCTION AUX CARAÏBES Ce soir, un garçon quitte le bateau. Divertissement. 1478701

23.25 Dernier stade Film. Christian Zerbib.

Avec Anne Richard, Philippe Volter **0**. 5225411 **1.10** Tour de France à la voile **1.14** Météo **1.15** C'est l'after Magazine **2.00** M6 Music / Les Nuits de M6 Magazine (420 min) 40197676

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. Œuvre d'Elsa Solal. **21.00** Le Gai Savoir. Jean-Pierre Morel. **22.00** Journal. **22.10** Musicistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. A l'Orangerie de Champs-sur-Marne. Olivier Baumont, clavicé : Œuvres de Couperin, Markeas. **21.30** 54^e Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. *Le Balcon*. Opéra de Peter Eötvös. Par l'Ensemble InterContemporain, dir. Peter Eötvös, Csaba Airizer (l'évêque).

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Concert pour petit orchestre* op. 34, de Roussel, dir. David Stern ; Œuvres de Honegger, Ravel. **20.40** Concert. Par The Nash Ensemble : œuvres de Mozart, Berwald, Schubert. **22.25** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Chopin, Onslow, Farrenc, Liszt.

MAGAZINES

17.00 Les Lumières du music-hall. Charles Aznavour. Patrick Juvet. **Paris Première**
17.10 Comme à la télé. Invités : Jean-Pierre Pernaut ; Catherine Nay ; Guy Lux. **Match TV**
18.55 J'y étais. Invités : Jean-Marie Perrier ; André Glucksmann. **Match TV**
19.00 Explorer. Voyage sous les grottes. Les fantômes du bayou. Les tombeaux de glace de Sibérie. **Nat. Geographic**
23.30 Recto Verso. Michel Galabru. **Paris Première**
0.00 Plaisir de France. Marcel Marceau. **Match TV**
0.10 La Route. Invités : Antoine de Caunes ; Bernie Bonvoisin. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.30 Plongée avec les chercheurs aventuriers. Portugal : la route des cachalots. **Voyage**
18.00 Espace sauvage. Les grands blancs d'Afrique du Sud. **National Geographic**
18.25 Nazisme, un avertissement de l'histoire. [6/6]. La fin du Reich. **Planète**
18.30 Saveurs du Liban. La vallée de la Beeka. **Voyage**
18.35 Evasion. Doubs : le sentier du guépier. **Odyssee**
19.00 Voyage pratique. L'Écosse, hors du temps. **Voyage**
19.00 Biographie. Malcolm X. **La Chaîne Histoire**
19.30 Action Heroes. James Bond. **TPS Star**

20.00 La Vie secrète des chats. **National Geographic**
20.00 La Route transasiatique. [3/7]. L'Inde. **Voyage**
20.15 Hollywood Stories. Tom Hanks. **Paris Première**
20.30 Quatorze récits d'Auschwitz. [4/14]. Raphaël Esraïl. **Histoire**
20.45 Robert Wyatt, la vie après « Soft Machine ». **Planète**
21.00 L'Histoire de la Révolution française. [6/6]. Le Consulat et l'Empire. **Planète**
21.00 Festival d'Avignon. [1 et 2/2]. **Mezzo**
22.00 L'Esprit des mers. Journal de bord. **Nat. Geographic**
22.40 Nazisme, un avertissement de l'histoire. [6/6]. La fin du Reich. **Planète**
23.00 Pilot Guides. Trekking en Ouganda et en République démocratique du Congo. **Voyage**
23.20 L'Enigme de l'« Oiseau blanc ». **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.30 Cyclisme. Tour de France (5^e étape) : Soissons - Rouen (195 km). **Eurosport**

DANSE

17.00 Mayerling. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. Musique de Liszt. En 1994. Avec Irek Mukhamedov (le prince Rudolf), Viviane Durante (la baronne Marie Vetsera), Jane Burn (princesse Stéphanie), Derek Rencher (l'empereur François-Joseph) ... **Mezzo**

MUSIQUE

19.15 Les Solistes de la fondation Beracasa. Festival Radio France de Montpellier 2000. Avec Per Tengstrand (piano). Œuvres de Beethoven. **Mezzo**
22.45 Le Quatuor Huberman joue Schubert et Dvorák. Auditorium du Louvre, le 2 décembre 1998. Avec Yehonatan Berick (violon), Guy Braunstein (violon), Gilad Karni (alto), Zvi Plessner (violoncelle). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.00 Un nouveau départ pour la Coccinelle. Robert Peyton Reed. **Disney Channel**
20.40 Le Mystère d'Edwin Drood. Timothy Forder. **Festival**
21.55 Les Mouettes. Jean Chapot. **Paris Première**
22.35 Passagers clandestins. John Mackenzie **0** **RTL 9**

SÉRIES

18.50 Le Chevalier de Maison Rouge. La patrouille. Lorin. Le bonhomme Octave. **Histoire**
19.55 Stargate SG-1. Les démons. **Série Club**
19.55 Docteur Quinn. Portraits. **0** **Téva**
22.20 McCallum. Une bactérie mortelle **0** **13^{ème} RUE**
22.35 Les Monos. Le Responsable. **TV 5**
23.00 Michael Hayes. Jusqu'au bout. **Monte-Carlo TMC**
23.45 Un flic dans la mafia. [2/2]. Bienvenue dans la famille. **Monte-Carlo TMC**

VENDREDI 12 JUILLET

TF1

12.50 A vrai dire Agenda : la sardine **13.00** Journal, Météo, Trafic info **13.50** Les Feux de l'Amour **14.45** Palomino Téléfilm. Michael Miller. Avec Lindsay Frost, Eva Marie Saint (EU, 1991) **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Série **17.55** Sous le soleil Pourquoi moi ? Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo, Journal **20.35** Du côté de chez vous **20.40** Météo, Trafic infos.



20.50 KOH-LANTA Episode n° 3. Présenté par Denis Brogniart. 7534541 *Après deux départs, les aventuriers de Koh-Lanta ne sont plus que quatorze concurrents pour qui l'eau et la nourriture sont devenues des priorités. Quelle équipe des Tembor et des Ventanas va-t-elle perdre un de ses membres ce soir ?*

21.50 L'ÉMISSION DES RECORDS Divertissement présenté par Valérie Benaïm, Nicolas Deuil. Invités : Pascal Sellem, Daniel Russo. 6531367 *Egalement au sommaire de cette émission, présentée dans une nouvelle formule, un sujet sur le requin blanc.* **23.20** Le Droit de savoir Créatures de rêve : une fabrique sur mesure. 1107928 **0.35** L'île de la tentation **0.135** Mode in France.

2.45 Reportages Les belles du Lido **3.10** Enquêtes à l'italienne Série **4.00** Histoires naturelles La pêche à la mouche en Yougoslavie. 8164177 **4.30** Musique **4.55** Aimer vivre en France La passion des jardins (35 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

14.20 Conte de printemps ■ ■ ■ Eric Rohmer (France, 1990, 110 min) **0**
14.25 Printemps tardif ■ ■ ■ Yasujiro Ozu (Japon, 1949, N., v.o., 105 min) **0**
15.30 Cyrano de Bergerac ■ ■ ■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1989, 140 min) **0** **Cinéstar 2**
15.55 Midnight Run ■ ■ ■ Martin Brest (Etats-Unis, 1988, v.m., 125 min) **0** **CineCinemas 3**
16.05 La Leçon de piano ■ ■ ■ Jane Campion (Fr. - Australie, 1992, v.m., 115 min) **0** **CineCinemas 1**
16.10 Rambo ■ ■ ■ Ted Kotcheff (Etats-Unis, 1983, v.m., 90 min) **0** **CineCinemas 2**
16.20 Le Fantôme de Cat Dancing ■ ■ ■ Richard C. Sarafian (Etats-Unis, 1973, v.m., 120 min). **TCM**
21.00 Desperate ■ ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 70 min) **0** **CineClassics**
21.00 Le Vent de la nuit ■ ■ ■ Philippe Garrel (France - Suisse, 1999, 95 min) **0** **CineCinemas 2**
21.05 L'Armoire volante ■ ■ ■ Carlo Rim (France, 1948, N., 90 min) **0** **Cinétoile**
22.10 La Rue de la mort ■ ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 80 min) **0** **CineClassics**
22.35 Série noire ■ ■ ■ Alain Corneau (France, 1979, 115 min) **0** **CineCinemas 2**
22.35 Douce ■ ■ ■ Claude Autant-Lara (France, 1943, N., 105 min) **0** **Cinétoile**
0.15 Hôtel des Amériques ■ ■ ■ André Téchiné (France, 1981, 90 min) **0** **CineCinemas 3**

FRANCE 2

12.20 Pyramide **13.00** Journal, Météo, Point route **13.48** La Légende du Tour **14.15** Cyclisme Tour de France (6^e étape) : Forges-les-Eaux - Alençon (199,5 km) **17.30** Vélo club Magazine **18.05** Un livre *Le Bon Pain*, de Steven Kaplan **18.10** JAG Moins sept **18.55** Tous au club Magazine **19.45** Histoires formidables **19.50** Un gars, une fille **19.55** Objectif Terre **20.00** Journal, Météo, Point route.



20.55 UNE SOIRÉE DE POLARS - LA CRIM' L'Oiseau fou. Série. Dennis Berry. Avec Clotilde de Baysy, Dominique Guillo, Jean-François Garreaud (2000) **0**. 1572928 **21.50** La Crim' Ramsés. Série. Dennis Berry. Avec Clotilde de Baysy. 2813638 **0**
22.50 Avocats et associés L'affaire Cindy. Série. Philippe Tribout. Avec Julie Debazac, Micky Sébastian. 4893928 **0**

23.50 S.L.A.P. Magazine. Invités : Gaëtan Roussel et Arnaud Samuel (Tarmac). 1117305 *« Du son, de la lumière, des anecdotes et du public », tel est le concept de cette toute nouvelle émission musicale dédiée au rock qui accueille ce soir les membres du groupe Tarmac.*

1.05 Journal, Météo **1.25** Dernière Nuit des Proms 1999 Première Partie. 8351477

2.55 Faites entrer l'accusé Simone Weber, la « diabolique » de Nancy ». Documentaire. Florent Chevolleau, Bernard Faroux et Christian Gerin. 3859787 **4.25** 24 heures d'info, Météo **4.45** Une vie c'est trop peu (15 min).

FRANCE 3

13.30 C'est mon choix **14.30** Drôles de dames La grande chasse **15.25** Une ville déchirée Téléfilm. Daniel Petrie. Avec Michael Tucker (EU, 1992) **16.50** La Star et le Diplomate Téléfilm. Richard Michaels. Avec Robert Wagner, Lesley-Ann Down (EU, 1988) **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.15** Journal du Tour **20.30** C'est mon choix... ce soir.



20.55 THALASSA VOYAGES AUTOUR DE LA MER Magazine présenté par Georges Pernoud. Au sommaire : Italie - Venise. Inde. Afrique du Sud. 5569218

22.30 Météo, Soir 3.

23.00 POUR LE RIRE ET LE MEILLEUR Documentaire. André Flédéric. 5760183 *Un demi-siècle d'humour en France, de Bourvil à Patrick Adler, en passant par Coluche, Guy Bedos et les Inconnus.* **0.35** Athlétisme En différé. Golden League. Meeting de Rome (Italie). 1165329 **1.35** Capitaine Flam Voyage vers Laguna. Série. 6133313 **1.50** Journal du Tour

2.15 Une nuit en Polynésie Les conquérants du Pacifique ; Les pirogues ; Bora-Bora, mon île pour la vie ; Le Heiva ; Tatoué-moi à Raiatea ; Tahuata ; Chants polynésiens ; Takaroa, l'île aux perles... (205 min) 48450665.

CANAL+

14.30 Les Aventures de Rocky et Bullwinkle ■ Film. Des McAnuff **0** **16.00** Le Choix d'une vie Film. Tony Goldwyn **0** **17.45** Black Books Le vin sacré. Perte de mémoire **0** ► *En clair jusqu'à 20.45* **18.30** Les Faell 2 **18.35** Allo la Terre, ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine [11/16] **19.29** Résultats et rapports **19.00** Journal, Zapping **19.45** Arte info, Météo **20.15** A l'école des pom-pom girls [5/5].



21.00 À LA CLAIREFONTAINE [2/3] Maturité oblige. Documentaire. Bruno Sevaistre (France, 2002). 63034 *La deuxième année de formation des apprentis footballeurs au centre d'entraînement de Clairefontaine : cran supplémentaire dans la difficulté.* **22.30** Stick Naturellement. Court métrage. Christophe Le Masne (Fr., 2001) **0**. 164.

23.00 15 AOÛT Film. Patrick Alessandrini. Avec Richard Berry, Charles Berling, Jean-Pierre Darroussin, Mélanie Thierry, Selma El Mouissi (France, 2000) **0**. 85367 **0.30** Black Books Les nuisibles. Série. 4833787 **0.55** South Park Les handicapés vont-ils en enfer ? Série. 5024955 **1.20** La Fille du capitaine Film. Alexandre Prochkine. Avec Vladimir Machkov, Karolina Grouchka (CEI, 2000, v.o.) **0**. 3406877.

3.15 Les Enfants terribles ■ ■ ■ Film. Jean-Pierre Melville (Fr., 1949) **0**. 2469145 **4.55** Les Alpes, terres sauvages au cœur de l'Europe Le grand retour des prédateurs (55 min) 3730706.

FRANCE 5 / ARTE

12.05 Midi les zouzous **13.50** Le Journal de la santé **14.05** Les Etoiles du cinéma Matt Damon **14.35** Idéal Palace Paris-New York-Singapore **15.35** Cap à l'Est Estonie, Moldavie, Bosnie, Slovanie **16.35** Le Prix de la conquête spatiale Documentaire **17.30** 100 % question **18.05** L'île de Sulawesi Documentaire **19.00** Tracks Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** A l'école des pom-pom girls [5/5].



PIERRE GEORGES

L'affaire de la fourche

AU MÉTRO La Fourche-de-l'Evolution, cela paraissait établi : l'hominidé, notre cher vieil ancêtre l'Africain, avait pris à droite. Et le grand singe, notre cousin, à gauche. A moins que cela ne soit l'inverse, puisque, aussi bien, sens dessus dessous, cela dépend de la façon de regarder l'Afrique. Du dessus ou d'en bas.

Bref, vous l'aurez compris, on a la mémoire qui fourche singulièrement sur cette affaire ancestrale, confondant assez volontiers, comme apprenti-paléontologue, notre primate gauche et notre hominidé droit. Ce que l'on sut, ou plutôt ce que l'on retint vaguement des travaux et théories du passionnant professeur Yves Coppens, c'est que, dans cette affaire de famille, on pouvait supposer et admettre une théorie supérieure de la séparation des espèces et des territoires. Au grand singe l'Ouest africain, ses immenses forêts, son climat humide, l'empire des chimpanzés et des bonobos. A l'hominidé, cet ancien primate repent, tout prêt à marcher comme un grand, sur ses deux seules papattes arrière, l'Est Africain, sa savane et son climat, à l'époque, nettement plus charitable et accueillant à l'évolution de cette belle espèce.

Voici donc où l'on croyait en être. Pour user d'une image ne tenant compte ni du temps ni du plus élémentaire respect dû à la chose scientifique, mais bien caustique à notre esprit d'homo sapiens de peu, Chita s'en fut à l'Ouest et Lucy à l'Est. Allez, salut cousine ! A la revoyure dans sept, huit millions d'années quand les paléontologues, s'échinant avec des gourmandises d'explorateurs d'os, s'étriperont pour déterminer les origines de l'humanité humaine.

Eh bien ce moment est arrivé,

qui d'ailleurs ne cessera probablement, dans une affaire sans fin de remontée aux sources, comme au berceau. Ce qu'un paléontologue français, Yves Coppens, avait théorisé, la fourche donc, un autre paléontologue français vient, pour partie, de le démantibuler avec un crâne et des ossements nettement hors d'âge !

A l'ouest du nouveau ! Ou plutôt du très vieux. Le crâne d'un hominidé de derrière les fagots, sept millions d'années, découvert au Tchad, et avec l'aide d'une équipe tchadienne, par Michel Brunet, chercheur de fossiles, comme autant de trésors. Un crâne trouvé après des années de traversée et de balayage sisyphiens du désert. Un crâne à nul autre pareil, ni singe, ni australopithèque. Le crâne de Toumaï, ce cher vieux Toumaï, de l'espèce *Sahelanthropus tchadensis*. Sept millions d'années aux cerises, ou au carbone 14 ! C'est dire si Lucy, cette jeunesse, 3,2 millions d'années, découverte en 1974 en Ethiopie, par Yves Coppens et d'autres, ne saurait plus postuler à son titre enviable de mère de l'humanité et de gardienne du grand berceau.

Toumaï est arrivé ! Et nous voyons de nos yeux ébahis, vertige de la modernité, sa bobine de face et de profil, faire la « une », comme anthropométrique, des quotidiens. Toumaï, « l'espoir de vie » en langue goran, ressemble paraît-il, à un fossile aux deux visages. Homme de face, singe de profil. Encore que cette caractéristique ne nous paraisse pas exclusive dans l'évolution de l'espèce, elle ouvre évidemment place à un fabuleux débat. Est-ce bien lui, est-ce bien nous ? Qui sommes-nous, où allons-nous ? Et pourquoi, à la fourche, Toumaï a-t-il tourné à gauche ?

Entre deux vallées des Hautes-Alpes, le cinéma vadrouille

L'UBAC (Hautes-Alpes)

de notre envoyé spécial

L'après-midi touche à sa fin. Dans le foyer de ski de fond communal de l'Ubac, hameau d'une quinzaine d'âmes de la commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar, trois hommes s'affairent. A 20 h 30 ce soir, l'association Ciné-Vadrouille projette le film *Astérix*, d'Alain Chabat. Avant, il y a les fenêtres à calfeutrer, l'écran à installer, les chaises à sortir et bien d'autres petits détails à régler, « pour que tout soit parfait quand les spectateurs arrivent ». Le projecteur, qui totalise déjà 7 500 heures, est installé sur deux tables superposées. Lestée par un rondin de bois taillé par le menuisier du village, c'est une bâche de camion de couleur grise (à cause des reflets, la blanche fut définitivement abandonnée) qui fait office d'écran. « Aujourd'hui, les chaises sont en plastique mais, il n'y a pas si longtemps, on utilisait les bancs de l'église ! », rappelle un bénévole. Pour *Astérix*, on espère une trentaine de personnes. On craint toutefois que l'inauguration « en grande pompe » d'un tronçon de route, à seulement quelques kilomètres, ne vienne concurrencer la projection.

L'ambiance est bonne, les anecdotes fusent. « Un jour, quelques minutes avant l'arrivée des spectateurs, on s'est rendu compte que le film n'était pas diffusé vers l'écran mais vers la sortie de la salle ! Tout ça à cause d'une ampoule dans l'appareil qui avait été vissée à l'envers, se souvient Daniel Dumas, boulanger de profession et projectionniste à l'Ubac. Une autre fois, la bande-son était décalée par rapport aux images... » Sans la forte motivation de ses bénévoles et leur savoir-faire en matière de système D, Ciné-Vadrouille n'existerait pas. Créée en 1997, l'association, qui appartient à la Fédération nationale des foyers ruraux, compte une cinquantaine de bénévoles. Les vallées du Champsaur et du Valgaudemar rassemblent plusieurs dizaines de hameaux, déserts ou presque pendant les mois d'hiver. Quinze communes des départements



Boulanger, Daniel Dumas prépare la projection d'« Astérix » au foyer de ski.

des Hautes-Alpes et de l'Isère adhèrent à l'association et diffusent aujourd'hui les films : dans des gymnases, des salles des fêtes, voire le hall d'une école maternelle. Pour Françoise Mary, présidente de l'association, « Ciné - Vadrouille joue un rôle social, elle contribue à désenclaver les vallées. Comme la salle de cinéma la plus proche se trouve à Gap, il faudrait compter 45 minutes, par exemple, en partant d'ici, sur une route sinueuse et dangereuse l'hiver, pour se faire une toile. »

Le choix des films dépend d'une commission de programmation. Les quatre membres qui la composent se réunissent tous les trimestres et sélectionnent trois films. « Ils nous parviennent deux mois environ après leur sortie officielle, indique Jean Delhay, membre du collectif, et cinéphile averti. Mais il faut compter un peu plus pour les grosses écuries. » Il arrive aussi que l'association propose des soirées spéciales. Ce



fut le cas dernièrement de « Ciné-Vadrouille autour du monde ». L'idée ? Cinq soirs, cinq films, cinq pays. Grâce aux relations de Jean Delhay, certains réalisateurs sont même venus dans le département animer des débats.

Du dépôt de films de Marseille, les « galettes de bobines » sont acheminées par car jusqu'au hameau de Chauffayer, via Gap. Là, Régis Gagnepain, mécanicien de profession, les assemble sur une table de montage réalisée par ses soins. Il est aussi chargé du bon fonctionnement du seul projecteur de l'association, qui sillonne les vallées dans le coffre des voitures : avec les deux grosses bobines de films, les enceintes, les affiches de la prochaine projection et le fameux cahier de liaison qui s'est vite révélé indispensable. Il indique quelques astuces techniques (« Attention : film à projeter en version CinémaScope »), des anecdotes de parcours (« A cause du mètre de neige, personne n'a pu aller chercher les bobines ») ou des réflexions personnelles (« Chez nous : personne n'a aimé ! »).

A l'Ubac, il est 21 h 30, c'est l'entracte, le temps d'installer la seconde bobine. On en profite pour sortir griller une cigarette, saluer le berger qui rentre ses brebis, et livrer ses premiers sentiments sur le film. A l'intérieur, on débouche quelques bouteilles de cidre et on découpe des parts de pizza. Les jeunes font le service. Les anciens apprécient.

Au milieu du générique final, les lumières s'allument. Il reste ensuite à rembobiner le film et à tout ranger. Daniel Dumas ira dormir quelques heures avant de se lever pour préparer son pétrin. Un bénévole viendra plus tard dans sa boulangerie récupérer le projecteur, les deux bobines et le reste du matériel. Demain soir, les facéties égyptiennes de Jamel Debbouze seront projetées dans le hameau d'Espinasses, à 70 kilomètres de là.

Pierre Lepidi

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Dégustation internationale

LES GOURMETS FRANÇAIS sont tellement convaincus de la supériorité de notre gastronomie qu'ils ignorent souvent celle des autres pays. Cet état d'esprit, qui relève plutôt de l'incuriosité que de la méfiance, est peut-être regrettable, et c'est pourquoi M. Ogrisek, directeur des éditions Odé, a voulu éveiller l'intérêt des amateurs parisiens en leur présentant son dernier paru, *Le Monde à table*, au cours d'une réception de

dégustation internationale. Une douzaine de stands largement pourvus de boissons et de victuailles étaient dressés, et l'on pouvait, verre, fourchette en main, passer des vins blancs suisses stimulants aux loukoums élastiques de la Turquie, arrosés de raki ou de hu-dudu (liqueur de framboises). Ou bien accompagner les salamis italiens de vermouth, de chianti et d'astis spumante, croquer les carrés d'ananas glacés des Açores avant

de savourer un porto somptueux, les gâteaux au fromage de brebis, suivi d'un marasquin yougoslave. D'autres préférèrent commencer par les whiskies, les bières diversement épaisses des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et des pays nordiques, ou tâter des amuse-gueules sino-japonais, humectés de punch martiniquais.

André Sévry
(12 juillet 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Universités de tous les savoirs.** Jusqu'au 24 juillet, vingt conférences quotidiennes, à 18 h 30, sur la

diversité de la vie. Ces conférences sont retransmises au format Real audio, en direct et en différé. lemonde.fr/utls

■ **Pancho, Pessin, Plantu.** L'actu à rebrousse-poil. Un portfolio de leurs dessins des quinze derniers jours réservé aux internautes de notre édition abonnés.

■ **Notre édition abonnés :** 5 € par mois.

CONTACTS

► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris
Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;
téléc : 202 806 F

► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 11
Changement d'adresse et suspension :
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies :
<http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>Marché de l'immobilier : <http://immo.lemonde.fr>

► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

► DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

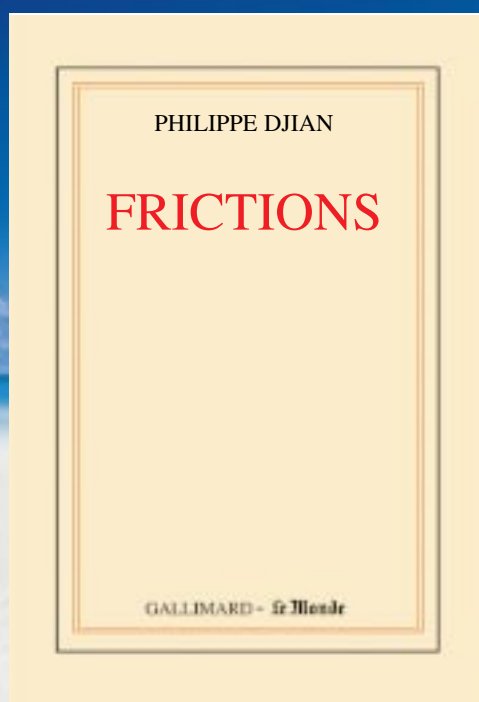
En vente : « Carnets de voyage ».

■ Tirage du Monde daté jeudi 11 juillet 2002 : 504 430 exemplaires.

1-3

Le Monde

www.lemonde.fr



Ce week-end, dans le quotidien de votre été...

Voyagez avec « Frictions », une nouvelle inédite signée Philippe Djian.

Samedi 13 juillet, dans Le Monde daté dimanche 14 - lundi 15 juillet 2002.

Evadez-vous avec le premier épisode d'une grande série :

Remontez le temps avec les plus grandes plumes du Monde à travers une série de reportages parus dans nos colonnes depuis la création du journal en 1944 : André Fontaine, Robert Guillain, Jean Lacouture, Jean-Marc Théolleyre, Marcel Niedergang, Jean-Claude Pomonti...

A partir de samedi 13 juillet, dans Le Monde daté dimanche 14-lundi 15 juillet 2002.

Le Monde

Tout l'été, des nouvelles inédites, des séries et l'actualité des festivals

AVIGNON

Nouvelle « Pléiade » pour Shakespeare ; les traducteurs de théâtre, le butô...

pages II à IV

POCHES DE L'ÉTÉ

Sarah Dars



pages VI et VII

SCIENCE-FICTION

Robert Silverberg



page VIII

SAINT AUGUSTIN



page IX

SUR LA PISTE DE DUMAS



page XII

Les dieux de Renoir

Li était une fois, dans un pays au passé merveilleux tombé dans le plus plat et le plus dégoûtant des conformismes, un groupe de jeunes gens audacieux et joueurs se préparant à une sortie. Ils étaient peintres et personne ne les attendait. Leur coup d'éclat fait qu'on en parle encore. « Nous voulions dans nos tableaux des accords gais, de la vie sans littérature. Un matin, l'un de nous, manquant de noir, utilisa du bleu. L'impressionnisme était né. »

C'est le vieux Renoir qui parle ainsi de l'année 1874, et bien entendu les choses ont été autrement plus hasardeuses et complexes. Mais qu'importe : il y a des moments, dans l'histoire, où il faut faire apparaître une rupture verticale dans la sensation et la représentation. Un faux noir a vécu, un vrai noir surgit dans le débordement des couleurs. Quel nom, d'ailleurs, pour un peintre d'âge d'or de s'appeler Renoir. En lisant aujourd'hui ses lettres, ses propos, ses écrits, on est frappé par leur vivacité, leur intelligence, leur engagement radical. Les bourgeois de l'époque ne s'y sont pas trompés en criant au terrorisme, avant de céder devant l'offensive. Mais les petits-bourgeois actuels leur ressemblent par plus d'un côté. De l'académisme croûteux au modernisme décomposé, du puritanisme conventionnel à l'étalage de laideur pornographique, il n'y a qu'un pas, ou un siècle. Comme quoi le mauvais goût a la vie dure, ce qui est normal, puisque l'éternel désir de mort le produit.

Tout se passe en effet comme si le corps humain, pour voir vraiment ce qui est, avait besoin d'opérations périodiques (Proust a bien dit cela, justement à propos de Renoir). La société engendre des robots malades, les grands artistes, d'abord haïs, sont des chirurgiens de santé. Courbet, Manet, Monet, Degas, Renoir, Rodin, Cézanne, les Français, dans cette clinique, se sont distingués. Que s'est-il passé ? A quelques exceptions près, on a oublié la nature naturelle, on l'a refoulée, artificialisée, socialement mécanisée, humainement répudiée. Or la revoici brusquement, sortant de l'onde. Des baigneuses, dites-vous ? Sans doute, mais aussi des déesses. Ici, surprise, un témoin raconte : « Renoir adorait parler religion. Il n'en admettait qu'une, celle de Zeus. Il était pour la Vénus de beauté. Il disait que tout le monde serait heureux si on revenait aux anciens dieux grecs. » Le vieux magicien insiste : « Quels êtres admirables que ces Grecs. Leur existence était si heureuse qu'ils imaginaient que les dieux, pour trouver leur paradis et aimer, descendaient sur la

Energique, généreux, voluptueux, lucide, joyeux, subversif... Ainsi apparaît le peintre dans ses écrits. Et, tel que le voyait Matisse, « déterminé à fixer toute la grâce du désir et toute beauté de la nature »

Terre. Oui, la Terre était le paradis des dieux... Voilà ce que je veux peindre. »

Les dieux, on l'a compris, ne sont pas là pour arranger les affaires sociales, ils ne fréquentent pas les lieux de culte, ils se baladent dans la nature, le vent, la lumière, les rivières, les fleurs. On les a vus passer chez Titien, Tintoret, Véronèse, Rubens, repasser chez Watteau et Fragonard, ils sont maintenant populaires, ils déjeunent avec des canotiers, s'amuse au Moulin de la Galette. Vénus peut s'appeler Nana ou Nini, cela ne change rien à sa substance, au contraire. L'Olympia a toisé les bourgeois et les bourgeois de Paris, les modèles épanouis de Renoir (des bonnes d'enfant lourdes, légères et rondes) achèvent de les renvoyer à leurs grimaces précisément notées par Daumier. Les modèles respirent autrement et affluent vers le peintre pour se faire confirmer une liberté enfouie. Les témoins s'étonnent : Renoir, si on l'embête, devient très désagréable, mais une fois devant son chevalet, son éternel cigare aux lèvres, il se met à siffler, à fredonner des chansons que lui serinent des filles, « s'extasie sur leur beauté que seul son œil leur découvre ». Cet œil est nouveau, il n'en finit pas de s'émerveiller, il ne croit pas au compas, il célèbre l'irrégularité des phénomènes, la terre n'est pas ronde, tout est singulier. Sans bouger, dans une vie de travail réglée, chaque détail devient abondance et générosité. Moins romantique que Renoir, tu meurs. Matisse a admirablement témoigné de cette ivresse chez ce satyre étincelant tordeur de douleur. « Arrêtez, dit-il un jour à Renoir, vous n'en pouvez plus. » A quoi Renoir, reprenant son pinceau dans ses mains presque paralysées, répond : « La douleur passe, Matisse, la beauté demeure. » Une autre fois, un journaliste lui demande comment il fera quand il ne pourra plus se servir de ses doigts. « Je peindrai avec ma queue », dit Renoir. Ou encore : « Je pourrais peindre avec mes pieds. » Ou encore, ce dialogue avec un médecin : « Vous avez eu la syphilis ? - Non, mais je n'ai rien fait pour l'éviter. » Une autre fois : « C'est bien dommage qu'on ne puisse pas raconter plus tard que je peignais



« Baigneuse aux cheveux longs » (vers 1895)

entouré de nymphes et couronné de roses, ou bien encore avec une belle fille sur les genoux, ce qui devait être bien gênant. » Tête des dévots devant ce simple art poétique : « Il faut que ça baise. »

Le Salon des faux dieux académiques s'émeut. Les tableaux sont refusés, il faut les exposer à l'écart. Sollicité de rejoindre la marginalité révolutionnaire, Manet, le grand aîné, refuse : « J'entre au Salon par la grande porte et lutte avec tous. » Renoir, au fond, l'approuve. Un jour, on décrochera les autres et on restera seuls entre dieux. Version politique de l'aventure : « Puisque vous aimez la République, pourquoi ne vois-je pas des Républiques aussi belles qu'étaient les Minerves ? Vous l'aimez donc moins que les anciens leurs dieux ? » On n'est pas là pour revenir à on ne sait quel gothique à gargouilles, ni pour souscrire à la falsification des Grecs par un imaginaire collectif « romain ». Il y a un goût

français transversal (celui de François I) qu'il faut réinventer par amour. L'amour, oui, sous toutes ses formes, à commencer par le bain (bonjour Cézanne, Picasso, Matisse). « Je voudrais un club libre, sans inscription, n'ayant aucun nom. Je voudrais n'être compris que de vingt personnes. Ce serait un immense succès. » Lucide Renoir : « Un tableau

■ Philippe Sollers

est la chose qui entend le plus de bêtises. » On lui demande si Van Gogh était fou. Réponse : « Pour faire de la peinture, il faut être un peu fou. Je le suis moi-même. Quant à Cézanne, c'est la camisole de force. »

Les peintres montrent ce que la poésie dit. Les Poésies de Lautréamont, à la même époque, ouvrent une nouvelle ère, annoncée par Baudelaire, poursuivie par Rimbaud. « L'homme ne doit pas créer le malheur dans ses livres. » Injonction peu

entendue, si on en juge par le déluge réaliste et naturaliste, transformé de nos jours en industrie. Renoir déteste Millet : « Ses paysans sentimentaux me font penser à des acteurs déguisés en paysans. » Il n'aime pas non plus Zola ou Hugo (« ce raseur, ce poseur »). Il leur préfère, avec désinvolture, Alexandre Dumas ou La Fontaine (« Il y a tout dans La Fontaine »). Il pense qu'en littérature aussi bien qu'en peinture, on ne reconnaît le véritable talent qu'aux figures de femmes (exemple : la Natacha de Tolstoï dans Guerre et Paix). Il se délecte des « petits pieds des femmes de Goya ». Rubens le comble (« En voilà un qui n'était pas à une fesse près ! »). Tout cela, encore une fois, dans une perspective de dieux concrets : « On ne veut plus de dieux, et les dieux sont nécessaires à notre imagination. » Wagner ? Non, Bach ou Mozart, et surtout ce « chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre », Don Giovanni. L'art

ennuyeux, « en redingote », épate le public ? « Il y a assez de choses embêtantes dans la vie pour que nous n'en fabriquions pas encore d'autres, mais je sais bien qu'il est difficile de faire admettre qu'une peinture puisse être de la très grande peinture en restant joyeuse. » Attention, la joie n'est ni la dérision ni la rigolade de notre actualité illettrée et violente. Matisse le savait, qui parle avec une émotion étrange de Renoir « noble » et « héroïque », « agonisant, et cependant déterminé à fixer toute la grâce du désir et toute la beauté de la nature, toute la joie du vivant en une scène où la mort n'aurait pas de place – possession des hommes pour toujours – bénédiction sans mélange ».

RENOIR, ÉCRITS, ENTRETIENS ET LETTRES SUR L'ART
Textes réunis, présentés et annotés par Augustin de Butler.
Ed. de l'Amateur, 234 p., 32 €.

DE THÉÂTRE ET DE DANSE

William Shakespeare fait l'objet d'une édition neuve (bilingue) de ses pièces dans la « Bibliothèque de la Pléiade ». Cette nouvelle traduction cherche à retrouver la

théâtralité première de l'œuvre. De nos jours, quels rapports entretiennent traducteurs et metteurs en scène ? Quelle est la mission de la Maison Antoine-Vitez

de Montpellier ? Le Festival d'Avignon propose nombre de pièces adaptées de langues étrangères. L'édition théâtrale, les livres sur la danse fleurissent en librairies

L'énergie du « grand Will »

Etre au plus près de la théâtralité première du dramaturge anglais. Tel fut le parti pris – superbement tenu – par Jean-Michel Déprats et Gisèle Venet, qui ont dirigé cette nouvelle édition bilingue des œuvres complètes dont paraissent, avec les « Tragédies », les deux premiers volumes

SHAKESPEARE
Tragédies
(Œuvres complètes, I et II)
 Édition publiée sous la direction de Jean-Michel Déprats avec le concours de Gisèle Venet.
 Préface de Anne Barton, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1526 p. et 1614 p. 60 € chacun.

En 1612, dans le prologue de sa première tragédie *The White Devil*, John Webster loue certains de ses maîtres et confrères dramaturges. Master Shakespeare est du nombre, mais, à la différence de Chapman ou Ben Jonson célébrés pour l'élevation de leur style, Shakespeare l'est pour sa « *copious industry* », son abondante production. Les premiers écrivent pour la scène, bien sûr, mais surtout pour des lecteurs capables d'apprécier les beautés de leurs œuvres. Shakespeare, qui était, à la fois, l'un des comédiens et l'un des propriétaires de la troupe du Lord Chamberlain devenue en 1603 celle des Serviteurs du Roi, destine ses pièces aux spectateurs du Globe. De là, deux attitudes très différentes par rapport à la publication imprimée. Si Ben Jonson rassemble en 1616 dans un majestueux folio ses propres *Workes* (théâtre, poèmes et masques), Shakespeare, mort en la même année, n'a jamais montré le moindre intérêt pour l'édition de ses pièces, comme si leur existence résidait entièrement dans leur représentation.

C'est la volonté de retrouver cette théâtralité première qui donne sa cohérence et son originalité à la nouvelle édition et traduction de Shakespeare entreprise par Jean-Michel Déprats et Gisèle Venet pour la Pléiade et entamée par la publication des tragédies. Une telle perspective conduit à formuler deux questions : comment traduire et que traduire ? Jean-Michel Déprats (qui a traduit huit des dix tragédies) insiste sur les exigences imposées par l'esthétique shakespearienne et les demandes des entrepreneurs de théâtre et de leur public : « *Le texte shakespearien est tout entier tendu vers la représentation.* » A juste distance entre la fidéli-



Adrien Lester dans « Hamlet » mis en scène par Peter Brook (novembre 2000)

té inerte des traductions universitaires et les récréations poétiques des traductions littéraires, il entend « *traduire pour la respiration, pour les muscles, pour les nerfs des comédiens qui vont dire le texte* » et, ainsi, préserver l'« *énergie* » qui habite la diction et le jeu des acteurs – cette énergie qui transmet aux spectateurs les puissantes images qui modifient leur perception du monde.

Un tel parti de traduction, superbement tenu, suppose des décisions préalables. En premier lieu, comment délimiter le corpus qui constitue les « Œuvres complètes » de Shakespeare ? En 1623, deux comédiens de la troupe, John Heminges et Henry Condell, décidèrent d'éditionner dans un seul volume, de format *in-folio* comme les *Workes* de Ben Jonson, les pièces de leur ancien camarade, décédé sept ans auparavant. Publié par les libraires Isaac Jagard et Edouard Blunt, le livre rassemblait trente-six pièces (« *histories* », « *comedies* » et « *tragedies* ») supposément publiées selon les textes originaux de l'auteur dont le portrait gravé figurait sur la page de titre. Plus généreusement shakespearienne que le *Folio* de 1623, l'édition

de la Pléiade proposera quarante pièces, réintroduisant dans le canon quatre œuvres écrites en collaboration et, pour cette raison, exclues par Heminges et Condell : *Périclès, Les Deux Nobles Cousins, Edouard III* et *Sir Thomas More*, une pièce connue seulement par un manuscrit écrit par plusieurs mains, dont sans doute celle de Shakespeare. Appliquant, après d'autres, la logique « *jonsonienne* » aux textes de Shakes-

■ Roger Chartier

peare, l'édition ajoutera un volume de poèmes aux six des œuvres théâtrales.

Avant le recueil de 1623, dix-sept pièces de Shakespeare avaient déjà été publiées séparément, dans des éditions de format *in-quarto* (dont cinq des dix tragédies). Les discussions quant à l'origine des textes des *quarto* (manuscrits autographes, copies, livres du souffleur ou de régie, reconstructions de mémoire, transcriptions sténographiques) ont nourri une bibliographie immense et polémique. Ce qui demeure certain est l'importance des écarts entre les textes donnés par ces éditions, imprimés généralement quelques mois ou quelques années après les représentations, et les versions des mêmes œuvres publiées en 1623.

Durablement, à partir du XVIII^e siècle, les éditeurs de Shakespeare optèrent pour le panache entre les différentes versions, créant ainsi des textes hybrides, qui n'avaient jamais été publiés comme tels aux XVI^e et XVII^e siècles. Refuser une telle pratique, au nom de la cohérence propre de chaque état du texte transmis par la tradition imprimée, oblige à faire un choix et à en expliciter les raisons. Par exemple, pour *Hamlet*, faut-il préférer le texte du *Folio* de 1623 ou bien celui du second *quarto* de 1604 qui propose 222 vers ou lignes en plus, mais en ignore 83 autres ? Ou faut-il faire retour au premier *quarto*, paru en 1603, quasiment deux fois plus court que le second et où le monologue le plus fameux du répertoire commence par : « *To be, or not to be ; ay, there's the point* » ?

Gisèle Venet énonce le principe suivi dans cette édition, qui est la première traduction de Shakespeare en français à ne pas reprendre un texte anglais déjà établi : « *Nous avons toujours privilégié les textes publiés du vivant de Shakespeare, et donc les in-quarto, plus proches de la composition de l'œuvre, plutôt que la version de l'in-folio.* » La décision ne va pas sans exception – ainsi avec la préférence donnée pour *Le Roi Lear* au texte du *Folio* et non à celui du *quarto* de 1608, tenu comme trop médiocre – ni sans repentirs, qui conduisent à introduire entre crochets les passages qui se rencontrent seulement dans les versions de 1623.

Le résultat est très satisfaisant et propose au lecteur des textes parfois inattendus. Cela est particulièrement vrai pour *Hamlet*, édité et traduit dans sa version la plus longue. Mais cet exemple peut inspirer une interrogation et un regret. L'interrogation, tout d'abord, à propos de la faveur accordée aux éditions *in-quarto*. S'agit-il de remonter au texte considéré comme celui qui trahit le moins celui que Shakespeare a écrit, ou veut-on donner à lire un texte situé au plus près de celui que ses premiers spectateurs ont entendu ? La première justification inscrit les pièces dans la logique de l'écriture, la seconde dans celle de la représentation.

En préférant les versions les plus « littéraires » pour *Hamlet* et *Le Roi Lear* aux dépens de celles qui paraissent dériver d'une reconstruction de mémoire du texte représenté (ainsi pour le premier *quarto* d'*Hamlet* ou celui du *Roi Lear*) ou d'une révision d'une œuvre trop longue pour la scène (ainsi le texte du *Folio* pour *Hamlet*), l'édition de la Pléiade paraît parfois s'éloigner dans son parti résolument théâtral. Retenir des états du texte considérés comme moins déformés que d'autre par les nécessités du spectacle (durée de la représentation, nombre de comédiens disponibles) ou par les conditions de leur transmission exprime, en effet, le désir de retrouver l'esthétique de l'écriture plus que celle de la pratique du théâtre.

De là, un regret quant au sacrifice de versions qui, malgré leurs anomalies, ou à cause d'elles, sont les plus proches de l'oralité propre à la scène. Il en va ainsi du premier *quarto* d'*Hamlet*, qu'il faudra traduire un jour, dont les variantes sont riches de sens : par exemple, l'indication « *he comes poring upon a booke* » qui signale qu'*Hamlet* lit dans un livre le texte de son plus fameux monologue, ainsi situé dans la culture universitaire des citations et lieux communs, ou encore les allusions au répertoire de plaisanteries improvisées par les comédiens qui jouent les rôles de « *Clowns* » et qu'*Hamlet*, sinon Shakespeare et les spectateurs du Globe, condamne sévèrement.

Une semblable difficulté se rencontre à l'échelle du mot lui-même. Jean-Michel Déprats signale avec acuité l'une des difficultés essentielles de la traduction : « *A l'évidence, Shakespeare se délectait de la multiplicité des sens possibles d'un mot ou d'une expression* » – et en particulier de leur double entendre érotique ou obscène. Mais, au-delà de ces jeux avec l'ambivalence, c'est la plasticité phonétique, orthographique et sémantique du système linguistique élisabéthain qui instaure souvent l'indécidabilité du sens.

de sens : par exemple, l'indication « *he comes poring upon a booke* » qui signale qu'*Hamlet* lit dans un livre le texte de son plus fameux monologue, ainsi situé dans la culture universitaire des citations et lieux communs, ou encore les allusions au répertoire de plaisanteries improvisées par les comédiens qui jouent les rôles de « *Clowns* » et qu'*Hamlet*, sinon Shakespeare et les spectateurs du Globe, condamne sévèrement.

Une semblable difficulté se rencontre à l'échelle du mot lui-même. Jean-Michel Déprats signale avec acuité l'une des difficultés essentielles de la traduction : « *A l'évidence, Shakespeare se délectait de la multiplicité des sens possibles d'un mot ou d'une expression* » – et en particulier de leur double entendre érotique ou obscène. Mais, au-delà de ces jeux avec l'ambivalence, c'est la plasticité phonétique, orthographique et sémantique du système linguistique élisabéthain qui instaure souvent l'indécidabilité du sens.

À DOUBLE SENS

Soit un exemple, signalé par Margreta De Grazia et Peter Stallybrass. Au premier acte de *Macbeth*, dans toutes les éditions modernes (y compris celle de la Pléiade), *Macbeth* déclare : « *Pourquoi m'abandonner à cette suggestion / Dont la terrible image hérisse mes cheveux* » (« *unfix my hair* »). Mais le texte tel qu'il apparaît imprimé dans le *Folio* de 1623 propose : « *unfixe my Heire* » (qui veut dire « *héritier* »). Entre les cheveux hérisés (ce qui suppose que *Heire* doit être compris comme *hair*) ou le péril d'une succession incertaine (que tient comme sémantiquement plausible la littéralité du texte), le choix est difficile. Il est peut-être d'ailleurs inutile si l'on admet que l'un ou l'autre sens pouvait être construit par les spectateurs et les lecteurs du XVII^e siècle.

Grâce au beau travail de Jean-Michel Déprats et de Gisèle Venet, le lecteur français d'aujourd'hui pourra, tout ensemble, acquérir un savoir sûr quant à la complexité de la transmission du texte shakespearien et, oubliant ce savoir, être bouleversé, comme les premiers spectateurs, par son inépuisable énergie.

L'erreur du Shaxicon

Grâce au Shaxicon, logiciel informatique permettant de répertorier le vocabulaire de Shakespeare, le professeur américain Donald Foster avait attribué une *Élégie funèbre* de 1612, signée WS, à William Shakespeare. Le poème (Stock, 1996) avait été inclus dans plusieurs œuvres complètes du dramaturge, avec des réserves sur la paternité du texte. Tout le monde s'était enflammé pour cette découverte et le secours apporté par la machine à l'érudition. Dommage que l'*Élégie* ne soit pas de Shakespeare. Selon l'universitaire de Dijon Gilles Monsarrat, elle est du dramaturge anglais John Ford (1586-1639).

C'est en travaillant sur l'édition bilingue de Shakespeare, qu'il dirige pour « Bouquins » de Robert Laffont, que Gilles Monsarrat s'est penché sur le texte de l'*Élégie*. « *Nous avions décidé de l'inclure dans le dernier volume de notre édition, avec les sonnets, sans être convaincus de son attribution* », explique-t-il. En étudiant de près le texte, Gilles Monsarrat arrive à une certitude : « *Plus je travaillais sur le poème, plus j'étais convaincu que ce n'était pas du Shakespeare et que ça ressemblait beaucoup à John Ford.* » C'est lui qui avait permis l'attribution à John Ford du poème

Christ's Bloody Sweat (« La Sueur sanglante du Christ »), qui a beaucoup de ressemblances avec l'*Élégie funèbre*, à tel point que Donald Foster avait soupçonné John Ford d'avoir plagié Shakespeare...

Gilles Monsarrat a écrit, en 2001, une étude minutieuse qui vient d'être publiée dans *The Review of English Studies* (Oxford University Press). Il fait une analyse du vocabulaire du poème et recense de très nombreuses expressions et idées qui sont plus fréquentes chez Ford que chez Shakespeare. Tous les shakespeariens du monde ont un point de ralliement sur Internet : le site www.shaksper.net, où la bataille autour de l'*Élégie* a fait rage. Brian Vickers s'apprête à publier, aux Presses universitaires de Cambridge, un gros livre rendant à John Ford ce qui avait été attribué à Shakespeare.

Donald Foster a rendu les armes sur [shaksper.net](http://www.shaksper.net) : « *L'universitaire français G. D. Monsarrat a réussi là où ses homologues anglais et américains ont échoué, en démontrant dans son article que l'Élégie ressemblait plus à du John Ford.* » Gilles Monsarrat est rassuré : « *Les ordinateurs ne remplacent pas une bonne connaissance des textes et des idées.* » Et le Shaxicon a fait « *beaucoup de bruit pour rien* ».

Alain Salles

Un Shakespeare dernier cri

Une édition neuve de Shakespeare paraît en Pléiade. Sept volumes sont prévus, deux sortent aujourd'hui. L'édition antérieure avait quarante et un ans d'âge, dans cette collection. C'en était, en 1959, le cinquantième titre, et la Pléiade, en ce temps-là, c'était encore des livres aimables, bon chic bon genre, sans défaut, présentant bien : une image sûre de la France dans le bureau de l'attaché culturel de toutes les ambassades du monde.

Elle y trône encore, en bonne place : les rouges, bleus, verts, havane, striés d'or, des reliures, tiennent visiteurs jaunes ou noirs sous leur charme. Mais le dedans n'est plus le même : les volumes de la Pléiade sont devenus des « éditions savantes » : préfaces, avertissements, commentaires, notes explicatives, chronologies, index, sont là pour donner au lecteur, s'il l'envie l'en prend, le tout dernier mot de l'érudition sur l'auteur, sa pompe et ses œuvres.

Ainsi en va-t-il de ce nouveau Shakespeare, « établi sous la direction » de Jean-Michel Déprats, homme bien connu des comédiens, des spectateurs, puisqu'ils apprennent par cœur ou écoutent du Déprats lors

de la plupart des mises en scène de Shakespeare, pour l'instant. Ils n'ont pas lieu de se plaindre : ce sont de belles, bonnes, traductions.

La formidable abondance des informations, souvent neuves, que donne la Pléiade, est, pour ce Shakespeare, une bénédiction, parce tous les stades successifs de *Hamlet*, de *Lear*, et des autres pièces – écriture, édition, représentation, etc. – sont d'extraordinaires aventures, inattendues, passionnantes. Si bien que la lecture, ici, nous fait vivre de vrais romans, pas seulement sur Shakespeare, mais sur la vie de son village, de sa ville, de son théâtre, sur la vie de tout son pays, de ce temps-là, et c'est souvent à n'y pas croire. Vous découvrirez tout cela dans les notices et notes, en fin de volume, imprimées bien sûr en microcaractères : de fortes loupes ne seront pas de trop si vous ne tenez pas à reposer le livres les yeux à l'agonie, la tête en marmalade – « *marmalade* », avec trois a, est le nom anglais de la confiture d'orange, et aurait bien pu être aussi le nom d'un acteur de l'une des comédies-féeries de Shakespeare.

Cette nouvelle édition est bilingue : texte anglais sur la page de gauche, français sur la page de droite.

C'est bien : il n'y a rien à cacher. Les lecteurs qui « savent » l'anglais peuvent s'amuser à mettre en balance l'original et le traduit. Cela dit, l'anglais est en perte de vitesse, dans nos maternelles, les enfants préfèrent apprendre le kabyle, le chinois, le russe, on se demande pourquoi, mais c'est une vogue. Et d'autre part – revenons à Shakespeare –, la lecture optique de l'anglais imprimé ne vous aidera aucunement à vous rapprocher de la pièce, parce que ces mots il faudrait les entendre, entendre leur rythme, leur couleur, leurs coupes, tout. Vraiment les éditions Gallimard se moquent de nous : le « bilinguisme » de leur édition ne sert à rien. Ce qu'il nous fallait, c'est que le volume de la « Pléiade » nous donne à entendre, pour chaque page, chaque fois que nous le désirons, par exemple Emma Thomson et Anthony Hopkins nous dire, de leurs bonnes voix intelligibles, ces vers de Shakespeare. Là, nous saurions où nous en sommes. C'était pourtant simple ! Mais non ! N'importe quoi ! La routine !...

Il va quand même nous falloir emprunter à gauche à droite, pour nous procurer ça, 120 € les deux premiers volumes, puisque c'est aujourd'hui le nec plus ultra de Shakespea-

re en français (« Comment dit-on « rose » en français ? », demande le professeur, abject de sadisme, à la malheureuse candidate, éperdue, qui redoute le piège, mais là nous nous égarons, c'est dans une autre Pléiade, celle de Ionesco).

Un dernier mot doux : le premier tome de ce Shakespeare eût été plus clair, plus amène, moins lourd, et partant moins coûteux, si nous avions été exemptés des 78 grandes pages compactes de la préface de Anne Barton, un géant coup de barbe, très lourd à l'estomac, et qui fait carrément double emploi avec les notices de fin de volume, bien meilleures, si nous avions été exemptés aussi des 43 grandes pages compactes du patati et patata de Jean-Michel Déprats intitulé « Traduire Shakespeare », qui reprennent toutes les manivelles, fortes en thème mais tournant à vide, sur les affres des traducteurs. Jean-Michel Déprats sait traduire à merveille, et lui-même cite Jacques Lassalle, qui dit qu'« *une traduction, comme une mise en scène, est un moment très contingent, très éphémère, de l'approche qu'on peut avoir d'une œuvre* ». Dès lors pourquoi en faire un drame, aller s'arracher les cheveux ?

Michel Cournot

Traducteurs et interprètes de l'ombre

Denise Laroutis, André Markowicz, Claude Porcell et Terje Sinding, présents à Avignon avec leurs traductions de Rodrigo Garcia, Tchekhov, Thomas Bernhard et Jon Fosse, s'expliquent sur la complexité d'un travail tendu entre fidélité à l'œuvre et exigences de mise en scène

Sur les dix-sept pièces de théâtre présentées par des troupes françaises ou francophones au 56^e Festival d'Avignon, treize sont traduites ou adaptées de langues étrangères. Et treize autres viennent de l'étranger, en langue d'origine, parfois adaptées, sinon surtitrées. Depuis quelques années, l'Europe théâtrale, de l'Atlantique à l'Oural, a pris de vitesse les politiques, sans attendre toujours qu'ils lui apportent les moyens nécessaires. Il y a plus d'un siècle, Strindberg ou Ibsen parlaient le français ou l'allemand en scène en même temps, sinon avant le suédois ou le norvégien. L'exemple s'est étendu au continent, de Portugal en Lituanie, de Norvège en Turquie, autorisant la confrontation rapide des mises en scène. En France, la Maison Antoine-Vitez (*lire ci-dessous*) a pu accélérer le mouvement, soutenant des manifestations marquantes comme « Du monde en entier » au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis en 1998, qui vit la traduction simultanée de trente titres de trente pays. Chaque été, la Mousson d'été (Pont-à-Mousson), relayée depuis par la Comédie-Française, ouvre, elle aussi, de nouveaux territoires.

Les traducteurs forment le cœur caché de l'entreprise. En voici quatre, dont le travail est audible à Avignon : Denise Laroutis (*Prometeo*, de Rodrigo Garcia); André Markowicz (*L'Homme des bois*, de Tchekhov, avec Françoise Morvan); Claude Porcell (*Minetti*, de Thomas Bernhard) et Terje Sinding (*Visites*, de Jon Fosse), représentatifs du mouvement en cours. Ils passent du roman au théâtre et retour, et lorsqu'ils touchent aux contemporains, c'est pour mieux réviser les classiques : « Dans le temps d'une génération, le structuralisme, la linguistique ont déployé leur science dans la traduction, dit Denise Laroutis. Les niveaux de langage, le maniement du lexique, les considérations sur la ponctuation, tout a changé. » D'autant, estime Terje Sinding, que « les écrits de Beckett, Duras, Sarrau-

te nous ont autorisés à beaucoup plus d'audace ».

Certes, il demeure des « adaptateurs » prompts à se prendre pour de nouveaux auteurs, lorsqu'ils ne le sont pas pleinement. Mais la tendance est au retour, exigeant, au texte. Un tourment pour le traducteur tiraillé entre sa fidélité à l'œuvre et les besoins de la scène. Vitez, mieux que quiconque, le savait. De ses chemins, complexes, entre traducteur, metteur en scène et acteur, rappelons le raccourci de formules assez entêtantes : « On peut faire cent mises en scène d'un même texte. Mais c'est bien rare qu'on puisse donner cent traductions différentes d'un même livre. (...) Le traducteur a son

paradoxe, comme le comédien. Il y a d'ailleurs une certaine parenté entre l'art du traducteur et celui du comédien. » Et Vitez bouclait par le fameux : « Le metteur en scène, c'est le comble du traducteur. »

« UN TRAVAIL DE COMÉDIEN »

L'interprète désigne aussi bien l'acteur que le traducteur. Mais faut-il forcer la convergence ? Assurément, si on en croit Claude Porcell, se peignant au travail : « Il s'agit de jouer un personnage. On fait comme si on était l'auteur, ce qui n'est pas vrai évidemment. Alors comment faire ? Au théâtre, comme dans la prose d'ailleurs, le travail du traducteur est un travail de comé-

dien. Je me sens imitateur. Bernhard a publié un recueil s'intitulant *L'Imitateur*. Au lycée, j'étais assez fort pour imiter les autres, et je suis persuadé que mon travail n'y est pas étranger. » Encore, le théâtre qu'il traduit, celui de Bernhard ou de Botho Strauss, n'est-il pas psychologique, mais plutôt « un théâtre du langage ».

Quel comportement face au texte ? « Il faut essayer de le donner tel qu'il est, dit Claude Porcell, l'idéal serait d'être totalement transparent. » Mais quelle différence alors entre la traduction théâtrale et romanesque ? Aucune, selon André Markowicz : « Cela impliquerait qu'on fasse une différence entre

oralité et écriture, et dans les textes que nous traduisons, Dostoïevski ou Tchekhov, ce n'est pas le cas. » Terje Sinding a lui aussi le sentiment d'un travail identique sur les romans et les pièces de Jon Fosse : « On parle beaucoup de l'importance du rythme, de la respiration pour le théâtre, la question se pose peut-être de manière moins aiguë dans un roman, mais elle se pose. » S'il y a une différence, elle est dans les modulations. « Au théâtre précise Claude Porcell, les fins de réplique relancent le dialogue. L'un des partenaires va réagir en fonction de la réplique précédente. Il y a là une difficulté propre au théâtre. La fin de réplique doit être particulièrement soignée. »

De quel côté s'engager ? Du côté de l'auteur ou du metteur en scène ? En vue d'un texte imprimé, de référence, ou des corps et des voix qui l'appellent ? Claude Porcell rappelle que le texte préexiste à la mise en scène et se refuse à le tirer dans un autre sens. Denise Laroutis, fait part de semblables réserves : « Parvenir à une bonne traduction, ce n'est pas rester près ou loin du texte, ce sont des discussions techniques sans intérêt. Une bonne traduction est une traduction qui fait un tout. Du début jusqu'à la fin, on va suivre un fil, s'y cramponner comme à une rampe, suivre cette rampe et aboutir à un objet aussi plein que l'œuvre d'origine. Si on y arrive et qu'un metteur en scène vous demande de faire éclater cet objet, c'est embêtant. »

À L'OREILLE

Le passage en bouche n'en ouvre pas moins à un autre monde. « Quand on traduit, on a une chanson dans l'oreille, dit Denise Laroutis, et, inévitablement, à la première audition, on va entendre un autre texte que celui qu'on a écrit. » C'est sans doute pour maîtriser ce type de « surprise » qu'André Markowicz travaille avec le metteur en scène pour s'assurer qu'ils « comprennent la même chose ». Ils passent ensuite à la table, avec les comédiens, pour « mettre l'accent sur les points importants : civilisation ou construction des phrases, et réunir l'équipe autour du texte ». Pour autant, la traduction n'est jamais finie : André Markowicz et Françoise Morvan travaillent à une troisième version de *La Cerisaie*, pour la mise en scène de Jean-Claude Berrutti à Bussang. La première avait été réalisée pour Stéphane Braunschweig, la deuxième pour Alain Françon : « Ce n'est pas lié au metteur en scène, mais au besoin de corriger. Nous traduisons Tchekhov depuis douze ans, et commençons à voir les implications de chaque chose. Chaque version est meilleure que la précédente. »

Jean-Louis Perrier



« L'Homme des bois » de Tchekhov avec Anne See, Pierre Louis-Calixte. Mise en scène par Claire Lasne à Avignon

Sous le signe d'Antoine Vitez

C'est en 1991 que le metteur en scène Jacques Nichet crée le Centre international de la traduction, à Montpellier.

Faisant ainsi de cette Maison l'un des moteurs de la diffusion en France d'œuvres théâtrales étrangères

Parmi les auteurs étrangers dont les pièces sont jouées cet été à Avignon, plusieurs ont été traduits grâce à la Maison Antoine-Vitez, Centre international de la traduction théâtrale (1) : Rodrigo Garcia, Evgueni Grichkovets ou Daniel Keene. De plus, une série de lectures d'autres pièces traduites à l'initiative de cette jeune institution sont au programme de la Chartreuse. Un atelier doit y réunir des traducteurs de théâtre venus

d'une dizaine de pays européens.

En 1991, quand le metteur en scène Jacques Nichet crée le Centre international de traduction théâtrale, à Montpellier, avec l'appui de Jack Lang, il le place sous le patronage d'un grand maître de théâtre, Antoine Vitez, disparu en 1990, qui était aussi un grand lecteur et traducteur. « Tous les textes de l'humanité constituent un seul grand même texte écrit dans des langues infiniment différentes, et tout nous appar-

tient, et il faut tout traduire », affirmait-il. En 2002, les étagères de la Maison Antoine-Vitez, dirigée à présent par le traducteur Laurent Mulheisen, débordent de chemises cartonnées de couleur : chacune abrite le manuscrit en français d'une pièce allemande, cubaine, albanaise, sud-africaine, japonaise, islandaise...

SYSTÈME D'AIDES

Amateurs pour la plupart, les traducteurs sont universitaires, metteurs en scène ou comédiens, tous dotés d'une bonne culture du plateau de théâtre. Leurs propositions sont examinées par des comités de spécialistes : ils choisissent, parmi cet afflux, celles qui obtiendront une aide à la traduction. Sept aides ont été attribuées en 2001-2002. Des compagnies de théâtre qui veulent monter la pièce d'un auteur non traduit peuvent aussi bénéficier d'une aide au projet : trois textes sont en cours de traduction dans ce cadre, dont *La Marche de l'architecte* de l'Australien Daniel Keene.

Quelque cent cinquante œuvres sont ainsi disponibles en français. La moitié d'entre elles ont été publiées et le tiers mis en scène, but ultime de la Maison Antoine-Vitez. Celle-ci se charge de diffuser les manuscrits ou les fiches détaillées établies pour chaque texte auprès d'institutions théâtrales - scènes nationales, festivals... Elle publie des *Cahiers thématiques* qui contiennent des extraits de pièces. Un numéro des *Cahiers Maison Antoine-Vitez* consacré au théâtre irlandais a suscité la mise en scène de *La Déploration d'Arthur Cleary*, de Delmot Bolger, traduit par Emile-Jean Dumay. Un numéro spécial « De l'Adriatique à la mer Noire » (2001), dirigé par les metteurs en scène

Marianne Cléry et Dominique Dolmieu, dresse un passionnant état des lieux du théâtre dans toutes ces régions en plein bouleversement. « Notre but, en publiant ces panoramas et ces extraits, est de donner envie à un metteur en scène de faire traduire et de monter une pièce », explique Dorothee Suarez, secrétaire générale de la Maison Antoine-Vitez.

Les textes édités restent cependant les mieux accueillis : Dorothee Suarez avait fait circuler le manuscrit des *Proscrits*, une pièce de l'auteur islandais Johann Sigurjonson (traduction de R. Asgeirsdottir et Nabil El Azan). Mais c'est seulement lorsqu'elle est parue dans la collection « Scènes étrangères » des Editions théâtrales que plusieurs metteurs en scène, dont Jacques Lassalle, s'y sont intéressés. En plus de cette collection créée en commun, la Maison Antoine-Vitez collabore avec les éditions Les Solitaires intempestifs, fondées par l'auteur dramatique Jean-Luc Lagarce. Ensemble, ils ont édité un joli coffret de pièces espagnoles, à l'occasion du festival Mira, qui s'est déroulé en février à Toulouse, première manifestation d'envergure en France consacrée au nouveau théâtre d'outre-Pyrénées.

Leur collection « Mousson d'été » reprend bon nombre de pièces présentées au festival du même nom, qui se déroule chaque année à Pont-à-Mousson, à l'initiative du metteur en scène Michel Didym. Ce dernier multiplie les initiatives en faveur de la traduction : cet hiver, Pont-à-Mousson a organisé avec Montpellier une résidence qui accueillait plusieurs auteurs dramatiques britanniques avec leurs traducteurs et, dans certains cas, leurs

metteurs en scène : « La présence et la disponibilité de l'auteur permettent bien plus de confrontations, questions, remises en cause qu'une simple communication par e-mail ou téléphone, commente la traductrice Dominique Hollier. Pendant cinq jours, on crée du texte en permanence. Les problèmes propres à chaque pièce sont évoqués, les solutions fusent de partout, chacun participant à la traduction du voisin. »

La plupart des maisons qui publient du théâtre (Actes Sud, L'Ar-

che, Lansman...) éditent des pièces traduites avec l'aide de la Maison Antoine-Vitez. « En dix ans, affirme Dorothee Suarez, on constate un intérêt croissant pour le théâtre étranger, qui s'inscrit à présent dans le courant général d'attrait pour la littérature étrangère. »

Catherine Bédarida

(1) Maison Antoine-Vitez, Centre international de la traduction théâtrale, Domaine de Grammont, 34000 Montpellier, télécopie : 04-67-22-43-05.

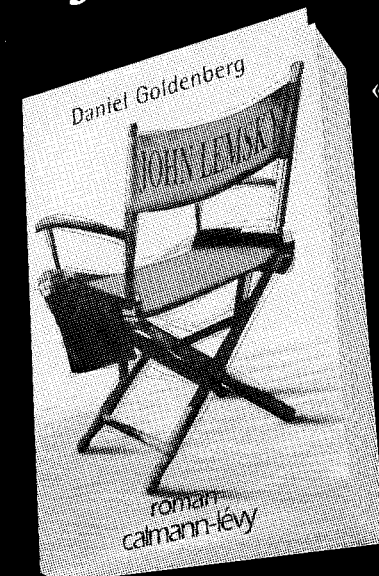
Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

L'enfant et l'écrivain

Paradis recomposé, l'enfance est pour l'écrivain une matrice capitale : école sensible du bonheur, temps de violence et de ruptures aussi. Très souvent, un creuset autobiographique décisif.

Juillet 2002 - 8 pages - 2,10 €

JOHN LEMSKY



« Que d'histoires, que d'amours ! On ne sait plus si on est dans un film ou dans la réalité... »

Gisèle Prassimos

calmann-lévy

Enquêtes chorégraphiques

Sur un parcours ou sur une œuvre, François Raffinot et Susan Buirge analysent leur travail de création

A FORCE DE S'APPUYER SUR LA BARRE ON DEVIENT UN HOMME DU MILIEU
de François Raffinot.
Ed. Séguier Archambaud, 136 p., 15 €.

L'ŒIL DE LA FORÊT
de Susan Buirge.
Ed. Le Bois d'Orion, 106 p., 24 €.

Deux livres sur la danse viennent témoigner du processus chorégraphique. *L'Œil de la forêt* de Susan Buirge porte un regard sur la matière avant qu'elle ne s'incarne en danse. Ce récit fragmenté, qui relate un voyage chez les Indiens Montagnais vivant dans le Grand Nord québécois, a fourni la matière de la création homonyme qu'elle vient de présenter, début juillet, au Festival Montpellier-Danse.

Dans *A force de s'appuyer sur la barre on devient un homme du milieu*, François Raffinot se penche sur l'ensemble de son œuvre, cherchant les clés de sa pratique artistique, guidé et interrogé par l'universitaire Olivia-Jeanne Cohen, à qui l'on doit le récent *Comme un sublime esquif, essai sur la danse contemporaine* (éd. Séguier, 2001), aussi fragile que son titre. Le livre d'entretiens commence par le commencement. Première question : « Quelle définition accordez-vous à la danse et à la danse contemporaine en particulier ? » Le lecteur est pris par la main, il ne sera plus lâché, bien qu'assez rapidement on s'interroge de savoir ce que l'« intervieweuse » connaît du parcours de François Raffinot. A titre d'exemple, autre question prise au hasard : « Que pensez-vous des chorégraphies actuelles ? Quelles sont celles qui vous intéressent – à part les vôtres (rires !) , et pour quelles raisons ? » Difficile de rebondir devant tant de platitude. Démarche trop générale, trop

floue. Il n'empêche qu'il court dans ce livre un ton désenchanté et incertain. Celui d'un artiste qui, arrivé comme il le dit lui-même « au milieu de sa vie », éprouve le sentiment inavoué et peut-être inavouable de buter sur une limite, tout en sachant qu'il n'est pas homme à ruer dans les brancards. Dans ce livre, François Raffinot tente un point fixe avant de prendre un nouvel envol. On comprend seulement que l'escalade est dure à vivre. Il explique : « Pour l'année 2001 par exemple, j'ai décidé de faire un plan vidéo chaque jour. Ça s'appelle "Les 365 premiers plans du millénaire". Je ne sais pas du tout ce que je vais en faire... » François Raffinot ne craint pourtant pas les ruptures. Son itinéraire et ses choix en témoignent. Aujourd'hui, on le sait attaché à nulle part. C'est peut-être cela être « un homme du milieu » : un homme en attente.

Susan Buirge sait, elle, où elle va. Ou du moins le feint. Ce qui revient au même. Pour garder vif son désir de créer, il lui faut respirer des espaces inconnus, rencontrer le monde et ses hommes. Autrement, elle ronge son frein, s'étiole. Après un périple en Orient et en Asie, six années passées à Kyoto, elle est partie, poussée par une curiosité de petite fille, partager le mode de vie des Indiens Montagnais. *L'Œil de la forêt* est la publication des carnets de notes qu'elle a tenus en élève assidue, émerveillée d'apprendre encore, et toujours, jouant avec les mots, les lieux, les topographies. Tout lui fait signe, tout lui est coïncidence, réminiscence, annonce de l'avenir. Entre prédiction et précision, elle écrit avec amour la lumière du lac Saint-Jean, l'ombre de la forêt, les gestes des chasseurs, la rame souple du canoë. Son œil découpe en poète des morceaux de vie. Avec ces mots jetés, son travail de chorégraphe a déjà commencé.

D. F.

BUTÔ(S)
Dirigé par Odette Aslan et Béatrice Picon-Vallin.
Ed. CNRS, 390 p., ill. noir et blanc et couleur, 53 €.

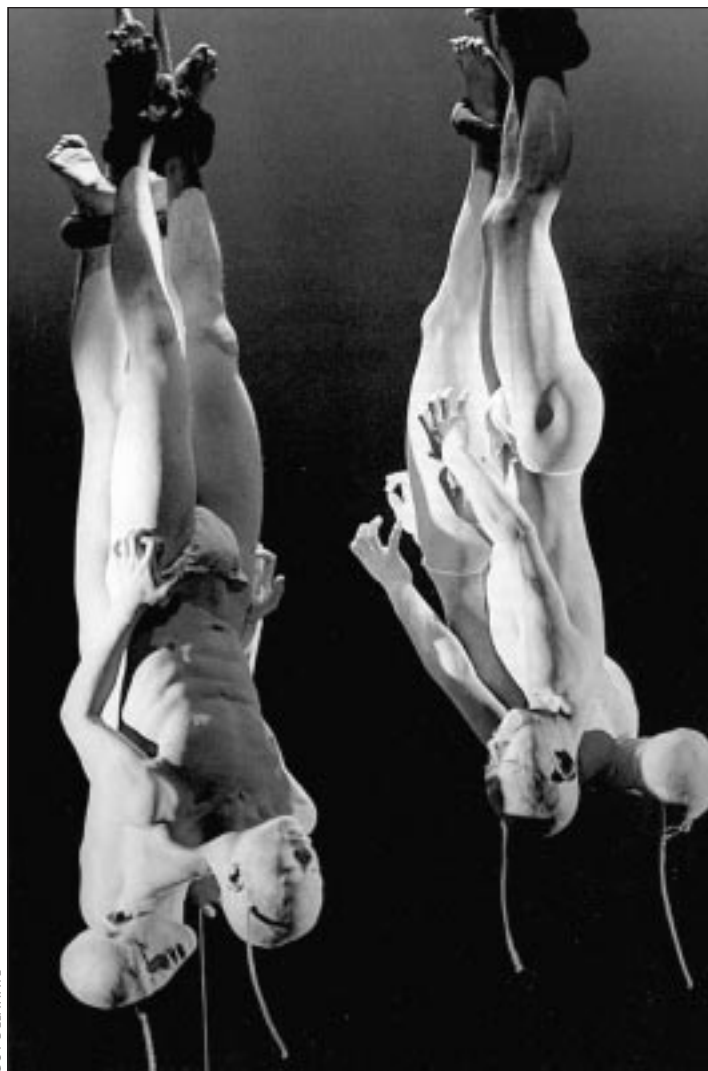
Comment et pourquoi la danse butô, qui s'affirme comme le mouvement des avant-gardes au lendemain de la deuxième guerre mondiale et du cataclysme d'Hiroshima, puise-t-elle sa substance dans ce que le Japon a de plus archaïque ? Cette idiosyncrasie paradoxale est au cœur des textes de *Butô(s)*, édités par les éditions du CNRS, sous la direction d'Odette Aslan et de Béatrice Picon-Vallin. Plus qu'une analyse, ce livre est une archéologie. Car cette danse libertaire, rebelle, pétrie de forces convulsives est charriée par des courants contradictoires. Les compagnies se rassemblent autour de maîtres peu diserts de leur enseignement et de leurs méthodes. Tenter de raconter les exploits des deux figures charismatiques que sont Hijikata Tatsumi et Ohno Kazuo est déjà en soi une gageure.

Ce qui est frappant dans ce gros pavé, bourré de notes, de références, et abondamment illustré, est de voir comment les mêmes causes produisent des effets opposés : tandis que les artistes des pays occidentaux, découvrant les atrocités de la guerre et de la Shoah, déclarent la faillite de l'homme en refusant désormais de le représenter, cherchant des voies conceptuelles et minimalistes pour exprimer leur rupture existentielle, le Japon, à l'inverse, met le corps de cet humain dévalorisé au centre même de performances outrancières, surchargées, dans lesquelles le bon goût n'est jamais assez offensé, la chair assez insultée.

Le butô est carnivore. Il a absorbé le surréalisme européen, la danse allemande torturée des années 1920 et 1930, tout autant que le

Le butô, une avant-garde archaïque

Au lendemain de la guerre, naît au Japon une danse libertaire nourrie d'influences européennes et imprégnée des religions primitives. Un essai collectif revient sur cette chorégraphie du « corps obscur »



Corps suspendus des danseurs du Sankai juku

théâtre d'Artaud et de Genet, avant que ne surgisse, en 1959, le spectacle grâce auquel il impose sa griffe féroce : il s'agit de *Kinjiki*, performance extravagante dans laquelle Hijikata mettait en scène un acte de reddition homosexuelle et masturbation, avec un coq utilisé comme objet transitionnel du désir haler-

tant. L'écrivain Yukio Mishima, présent, tomba sous le choc ! La messe est dite : le butô sera l'exorcisme terrifiant par lequel une poignée d'individus osera, en fracassant les tabous, redonner une identité nationale à un peuple humilié par l'occupation de l'armée américaine. Seul le jazz, musique des Noirs exploi-

tés, aura droit de cité. Une influence qu'on retrouve dans la littérature, notamment chez Haruki Murakami.

Les auteurs de *Butô(s)* tiennent leur documentation, en partie, du fonds Hijikata Tatsumi Memorial Archives, ouvert seulement en 1999. Le pape du butô est mort en 1986, brûlé par sa vie extrême, mais ayant eu quand même le plaisir de voir sa danse de fureur triompher en Europe depuis la fin des années 1970. Lui n'est jamais sorti de son île. Les services culturels japonais rechignaient à l'époque à faire tourner les compagnies butô, tant ils trouvaient déplorable l'image qu'elles donnaient du Japon. Le butô est la mise en scène du refoulé, éclairé par les esprits et les métamorphoses des religions primitives que sont le chamanisme et le shinto. Ainsi en témoignent Carlotta Ikeda et ses filles couleur vanille au Carré Montfort, les Sankai Juku d'Ushio Amagatsu, descendant tête la première dans la lumière dorée de Villeneuve-lès-Avignon, Ko Murobushi, déchaîné, crachant des morceaux infects sur le public de l'Alliance française, Tanaka Min irradiant le Palais de sa nudité athlétique, Shiro Daïmon sur le saxo de Steve Lacy au Centre américain, Kazuo Ohno, divin vieillard, dansant pour l'éternité son hommage à la danseuse Antonia Mercé, dite La Argentina.

Le butô danse avec l'âme des morts, et prend en scène l'apparence physique des défunts. Pour cette danse de tous les risques, il faut un corps aguerris. A ce titre, les aventures de Tanaka Min et de son Laboratoire météorologique du corps, situé au cœur de la nature, sont transcendantes. Personnage excentré par rapport à l'orthodoxie butô, maître parmi les maîtres, le danseur dit : « J'entrepris une opération secrète pour ne pas être mangé par la société. » Peut-on imaginer plus haute définition de l'art ?

Dominique Fréret

LIVRAISONS

■ **THÉÂTRE II (Œuvres complètes, tome IV)**, de Heinrich von Kleist
Le Promeneur poursuit l'édition des œuvres complètes de Heinrich von Kleist. Traduit, annoté et préfacé par notre collaborateur Pierre Deshusses, l'ouvrage contient quatre pièces maîtresses : *Penthesilée*, *Kätchen de Heilbronn*, *La Bataille d'Hermann* et *Le Prince Friedrich von Hombourg*. Le choix des titres, plus proche de l'allemand, témoigne de la volonté de revenir à la source, en oubliant les strates, esthétiques, politiques et idéologiques, qui ont grevé, ou magnifié, la perception de l'œuvre de Kleist en France, depuis le mytique *Prince de Hombourg* de Jean Vilar et Gérard Philippe (éd. Le Promeneur, 604 p., 35 €). Rappelons qu'Actes Sud a également publié le *Théâtre complet* de Kleist, traduit par Ruth Orthmann et Eloi Recoing (« Babel », 1 104 p., 16 €).

B. Sa.

■ **3 PIÈCES CONTEMPORAINES**

Les auteurs dramatiques savent entendre les conseils qu'on leur donne. Jean-Claude Grumberg, à qui des élèves de terminale qui travaillaient sa pièce *L'Atelier* avaient reproché trop de didascalies, a décidé d'écrire *Maman revient pauvre orphelin* en évitant les longueurs. Il n'a mis aucune indication, même pas de nom aux personnages, créant ainsi, d'une manière subtile, un nouveau casse-tête pour les apprentis comédiens et metteurs en scène. Sa pièce s'inscrit dans un livre qui propose également *Inventaires*, de Philippe Minyana, et *Les Cendres et les Lampions*, de Noëlle Renaude. Frédéric Fisbach, Robert Cantarella et Philippe Adrien, qui ont créé ces pièces, livrent leurs impressions de travail, complétées par des « Arrêts sur lecture » (Gallimard, « La Bibliothèque », 164 p., 4,4 €).

B. Sa.

■ **RACHEL, la divine tragédie**, de Claude Dufresne
A 17 ans, en 1837, une inconnue, Rachel, fille d'un colporteur juif alsacien, fait ses débuts sur une scène de théâtre parisienne. Le critique Jules Janin note « une grande sobriété... quelque chose de brusque et de hardi, de sauvage même ». Un an plus tard, elle est engagée comme pensionnaire à la Comédie-Française. Jules Janin confirme son jugement : « Cette enfant est petite, assez laide, l'air vulgaire, la parole triviale », mais c'est « une lame d'or dans un fourreau d'argile ». Ce physique prétendument ingrat ne va pas empêcher la comédienne d'être une « dévoreuse d'hommes » à l'amoralisme tranquille : elle séduit, entre autres, Napoléon III, le prince Jérôme, le roi de Prusse et le tsar... Au fil d'une carrière relativement brève (elle meurt à 36 ans), elle va être consacrée comme la plus grande actrice de son temps. Claude Dufresne retrace l'étonnante destinée de ce « monstre sacré », avec le joyeux allant d'un romancier populaire (éd. Michel Lafont, 346 p., 19,50 €).

P. Ky.

■ **L'OUBLI**, de Georges Banu

« Brusquement, j'ai cessé de vouloir accumuler et j'ai éprouvé l'envie de l'oubli. » La tentative de conversion ou de reconversion de Georges Banu ne tient que le temps d'une phrase. Le naturel de l'essayiste reprend immédiatement le dessus : il accumulera les signes de l'oubli. Dès lors, tout l'appelle, tout fait réflexion. Simple, à la différence des ouvrages précédents (*Le Rideau* ou *L'Homme de dos*), poussés par le souffle de la thèse, il louvoie ici entre les « miettes » de ses rencontres, de ses souvenirs. Il se sert de « l'oubli » comme d'un miroir tendu par son ombre au théâtre et au monde : grands metteurs en scène, de Brook à Stein ; grands mots, de Shakespeare à Char ; grands acteurs, de Sarah Bernhardt à Michel Bouquet ; grands personnages, d'Harpagon à Peer Gynt (éd. Les Solitaires intempestifs, 76 p., 11 €).

J.-L. P.

■ **A noter** : *Transatlantique* et *Script*, deux pièces de Michel Rio (Seuil, 106 p. et 72 p., 10 € et 9 €).

La voix de Sarah

LA DIVINE
Le roman de Sarah Bernhardt de Michel Peyramaure.
Ed. Robert Laffont, 476 p., 21,20 €.

Pour celle qu'on appela « la voix d'or », il y a, aujourd'hui comme à son époque, surabondance de superlatifs. Il est vrai qu'il espéra vainement qu'une de ses pièces fût dite par cette voix. A entendre aujourd'hui cet « or », on peut s'interroger sur l'engouement qu'Henriette Rosine Bernard suscita entre ses débuts à la scène en 1862 et sa mort en 1923 alors que Hollywood l'appelait et qu'elle disait être « pour le cinéma une actrice d'avenir ». Il reste qu'elle est une figure du théâtre qui traverse le temps. Par ce que ses contemporains ont dit de son talent. Mais aussi, sinon surtout, par la façon dont elle mena sa carrière et sa vie, plongeant toujours, comme écrit Michel Peyramaure, « dans l'aventure comme un navire démanté ». De son premier succès avec une pièce de François Coppée à son rôle dans *L'Aiglon*, devenu légendaire, en passant par les tournées à l'étranger avec les triomphes en Amérique, ses amours, ses rapports avec son fils, ses extravagances, son amputation... elle est de ces personnages au destin singulier qui fascinent. Pour faire le récit de cette vie, Michel Peyramaure, s'appuyant sur une forte documentation, a choisi le roman à plusieurs voix. Des proches de Sarah Bernhardt la racontent. De construction, c'est assez habile et cela rend la lecture intéressante. Toutefois, un tel travail aurait sans doute gagné à une forme moins proche de la fiction, car les soixante et une années de cette existence étaient à elles seules suffisamment romanesques.

P.-R. L.

Gabily, franc-tireur jusqu'au bout

Notes, lettres, articles, éclairs et éclats traversent le journal de l'auteur et metteur en scène mort en 1996

À TOUT VA
de Didier-Georges Gabily,
Actes Sud, 188 p., 18,90 €.

A tout va est un livre qui se passe entre deux chambres : celle de l'appartement dans lequel Didier-Georges Gabily écrit et celle de l'hôpital dans lequel il meurt, le 19 août 1996. Entre les deux, il y a trois ans, mais ces trois années-là valent une vie. C'est la période de création la plus intense de l'auteur-metteur en scène chef de troupe. Sentait-il que le temps lui était compté, lui qui n'aura vécu que quarante et un ans ? D'une certaine manière, oui. Didier-Georges Gabily était né pour l'urgence. Enfant d'un siècle qu'il jugeait à l'aune des guerres – de 1914 à 1991 –, il n'a cessé de se battre, en transformant les plateaux du théâtre en champs de bataille. Il voulait entretenir la mémoire, faire entendre les bruits du monde et, surtout, lutter contre la « neurasthénie de la pensée » qui, selon lui, minait les années 1990. Didier-Georges Gabily citait volontiers Aragon, qui, à l'autre bout, naissant, du XX^e siècle, « n'avait pas peur de n'y comprendre rien ».

Il était donc entré dans le théâtre comme on entre en résistance. Avec le désir ferme de réapprendre le scandale. En 1979, il avait fondé au Mans un atelier d'acteurs avec lequel il creusait des sillons, comme un laboureur obstiné, sans se soucier de la règle convenue selon laquelle un metteur en scène doit présenter régulièrement des spectacles. En 1991, le groupe avait pris le nom de T'chan'G et lancé sur les scènes sept heures et demie de *Violences*, en prélude à un diptyque sur les guerres d'Afghanistan et du Golfe *Des cercueils de zinc* et *Enfonçures*, créé à Avignon en 1993. Puis vient son dernier grand œuvre : *Gibiers*

du temps, que Didier-Georges Gabily n'aura pas le temps de mener à son terme. *A tout va* témoigne de ce temps où il y travaillait. C'est un journal éclaté, où se croisent des notes, des lettres ou articles pour des revues, des théâtres, des journaux.

« CRÉER LE DÉSIR »

Didier-Georges Gabily se bat sur tous les fronts. Il aimerait ne plus boire, se remettre à marcher. Il sent son corps « comme un cadavre déjà plein des vers de la décrépitude future ». Il appelle et redoute le temps de la chambre, devant son ordinateur, tandis que dans la pièce à côté sa toute petite fille joue ou dort. Il voyage et dirige des stages. Il vit. L'angoisse le terrasse et il se reprend. La putréfaction l'obsède, tout autant que la nécessaire rédemption. « Et moi, je veux encore parler de la guerre du désir, imbécile que je suis. Pensez malgré tout qu'il s'agit dans les sociétés capitalistes en état de décomposition avancée dont nous sommes du principal. Je dis : le principal. Créer le désir, dérober l'assouvissement du désir. Avec ça, on peut toujours croire à la révolution. »

Le succès des dernières années de création n'entame pas la révolte de Didier-Georges Gabily. Au

contraire. Celle-ci devient plus lumineuse encore. Elle nourrit une réflexion sur le théâtre comme il n'a pas été donné d'en lire depuis longtemps. Une réflexion fondatrice, qui ose les questions interdites, et réaffirme la nécessité première du plateau. « Et ce qu'ils nomment le "théâtre", redisons-le, répétons-le, ne représente le plus souvent qu'une usurpation de titre, avec les moyens et les forces adéquates : un titre générique qui dit le "spectacle" pour le "théâtre", c'est-à-dire, le spectacle comme ils l'imposent contre le théâtre comme nous voudrions l'entendre et le voir. Le lieu consensuel du spectacle contre l'idée de l'art du théâtre, qui est une friction, qui ne consent pas à la célébration unanime, qui est le laboratoire public et citoyen du "scandale", de la parole scandaleuse, insensée, dissensuelle et, surtout (employons le mot là aussi sans aucune réserve) poétique de l'être avec le monde. » Il y a ainsi, tout au long d'*A tout va*, des éclairs et des éclats qui ne se consomment pas. Il faut prendre le temps de les lire et de les relire – comme Didier-Georges Gabily, la veille de l'opération du cœur dont il devait mourir, prit le temps de regarder un arbre, un jour d'été.

Brigitte Salino

Chaque vendredi avec

Le Monde
DATÉ SAMEDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

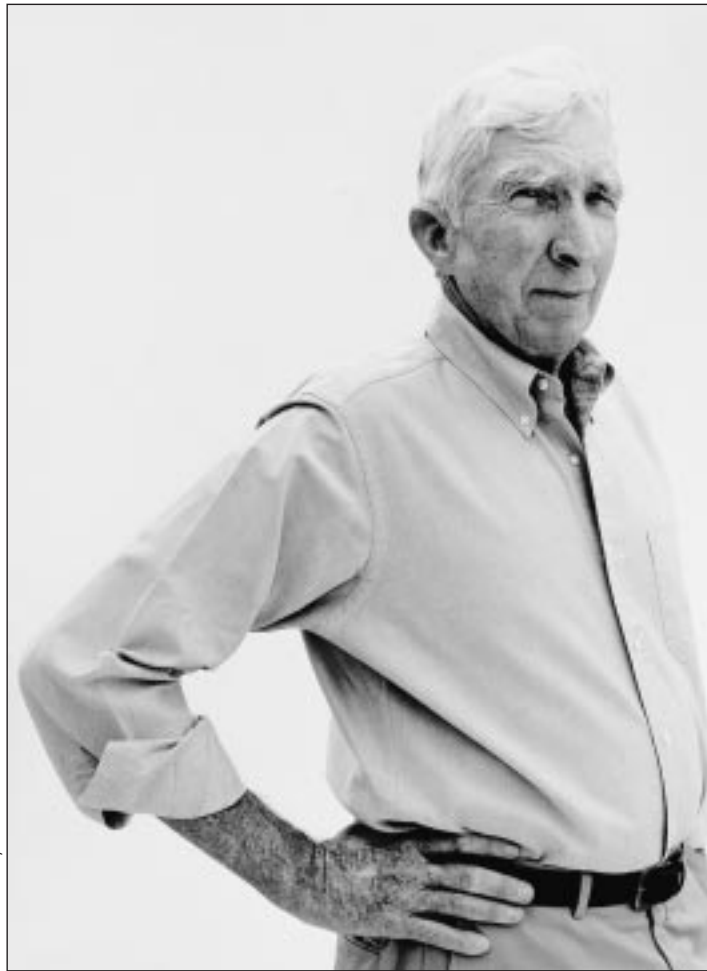
Les assassinats d'Henry Bech

John Updike a créé un personnage d'écrivain qu'il s'acharne à dépeindre différent de lui. Ce dernier se venge en disant un mal fou de son créateur

BECH AUX ABOIS
(*Bech at Bay*)
de John Updike.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Michèle Hechter,
Seuil, 250 p., 20 €.

Henry Bech, « auteur américain à demi obscur », né en 1922 et Prix Nobel fictif de littérature en 1999, n'a pas grand-chose à voir avec Henri Becque, l'auteur des *Corbeaux*; il est mis toutefois en relief par Updike dans le deuxième roman qu'il lui a consacré, *Bech est de retour*. En créant ce personnage d'écrivain que l'on aurait pu être tenté de prendre pour un alter ego, John Updike a fait de son mieux pour s'en différencier au maximum. Car ce n'est pas l'œuvre de Bech qui l'intéresse, mais la vie littéraire, ses voyages, ses tournées, ses séances de signatures et tout ce que cela peut entraîner. Bech est un New-Yorkais de souche, Updike est né en Pennsylvanie, Bech a dix ans de plus, Bech a connu une panne d'écriture qui a duré seize ans, et n'a donc que peu publié, Updike en est à son cinquantième livre (si l'on en croit son éditeur américain, lui n'en avoue que 44), enfin, Bech est juif et Updike profondément chrétien. Cette judaïcité de Bech s'expliquerait par l'admiration que porte Updike aux écrivains juifs comme Malamud, les deus Roth, Philip et Henry, Bellow, Salinger mais aussi parce qu'ils tenaient le devant de la scène littéraire à l'époque où Updike a commencé à publier et que c'était une façon pour lui de participer au mouvement.

John Updike joue perpétuellement avec son personnage. Ainsi, *Bech voyage* commence-t-il par une lettre que lui adresse Bech : « Mon cher John, si vous devez commettre l'indélicatesse artistique d'écrire sur un écrivain, je suppose qu'il vaut mieux que ce soit sur moi que sur vous. » Dans *Bech est de retour*, parlant du livre de Bech intitulé *Les Elus*, Updike



JESSE FROMMAN/OUTLINE CORBIS SYGMA

ajoute une longue note signalant tous les ouvrages portant le même titre, à commencer par le roman éponyme en anglais, *The Chosen* (invariable au pluriel comme au singulier) de Chaim Potok, *L'Elu*. A l'occasion de la publication de ce troisième volume, *Bech aux abois*, un entretien d'Henry Bech avec John Updike a été publié dans le *New York Times*. Dans ce roman, quand Bech devenu président d'une décadente association culturelle, Les Quarante, selon le modèle de l'Académie française, cite les écrivains contemporains qu'il n'aime pas, il n'hésite pas à y inclure son

créateur : « Rien de plus naturel, d'ailleurs ; ils étaient tous embarqués sur le même fragile radeau, se battaient pour l'espace de plus en plus restreint des revues et pour l'intérêt des foules. Quant aux autres : John Irving et John Fowles, volublement, dickensienement réactionnaires dans la méthode ; John Hawkes et John Barth, complaisamment, hermétiquement expérimentaux ; O'Hara, Hersey, Cheever, Updike, des privilégiés des banlieues huppées ignorant la désintégration de l'art des centres-villes. Et ce n'étaient que les John. »

Dans ce même livre, lors d'un voyage à Prague, Bech a déjà lais-

sé entendre ce qu'il pensait au cours du chapitre précédent. De jeunes admirateurs le pressent de questions, lui demandent quels sont « les auteurs intéressants de la dernière nouvelle vague ». Il répond : « Je ne suis pas sûr qu'il y ait une nouvelle vague. (...) De plus en plus de remous, c'est tout. Les jeunes écrivains que j'ai rencontrés me paraissent plutôt vieux. Vous connaissez les minimalistes ? (...) Alors, vous m'avez dépassé. Pour une plus nouvelle vague que ça, il faut aller chercher dans les ateliers d'écriture. » Quand on lui parle de *Moins que zéro* de Breat Easton Ellis, il ajoute « Après les minimalistes, que peut-il y avoir sinon la page blanche ? Ce serait un soulagement, non ? » Mais l'inquiétude se fait jour. Updike écrit : « Il était une créature de la troisième personne, un personnage. Or un personnage craint d'ennuyer son auteur qui finit alors par le laisser tout bonnement tomber, sans même le bénéfice d'une maladie en phase terminale ou d'une chute dramatique dans les cascades de Reichenbach qui se termine dans les bras du professeur Moriarty. Depuis quelques années maintenant, Bech sentait que son auteur voulait le mettre sur la touche, l'évacuer définitivement de sa table de travail. »

Bech n'a pas complètement tort. Si Updike s'amuse encore, et nous avec lui, il s'essouffle un peu, et certains passages traînent désespérément en longueur. On a même l'impression qu'il ne sait plus trop quoi faire : quand Bech exaspéré par les critiques se met, tranquillement, à les assassiner par des méthodes dignes d'un MacGyver, affublé d'une cape d'un satin bleu luisant doublé de lambswool rouge, on se dit qu'il en fait trop. Quand il justifie ces meurtres en série par un penaud « j'ai été gravement maltraité », on s'alarme. Lorsque sa jeune compagne (26 ans quand il en a 74) en est tout émuotillée, on s'offusque. Trop, c'est trop !

Martine Silber

La patte d'Irving

Une nouvelle comédie loufoque, critique acerbe et réjouissante des mœurs médiatiques

LA QUATRIÈME MAIN
(*The Fourth Hand*)
de John Irving.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Josée Kamoun,
Seuil, 384 p., 21 €.

S'il est un thème terrible, c'est bien celui de la main tranchée dont la vie autonome, séparée du corps qu'elle servait, ouvre la porte de l'effroi, charmes vénéreux de l'occulte et du mort-vivant confondus. Depuis *La Main enchantée* de Gérard de Nerval (1832), le thème a fait florès, de *La Patte de singe* de W. W. Jacobs à *La Bête à cinq doigts* de W. F. Harvey, que les seconds rôles de *La Famille Adams* ont relayés aujourd'hui sur un mode parodique. Rien de tel dans *La Quatrième Main*. L'écrivain américain, qui ne renâcle jamais devant les situations les plus délirantes, livre en effet avec ce nouvel opus l'un de ses romans les plus sages, des plus sensibles aussi. Comme s'il brouillait les pistes.

Rassurons toutefois les fans du *Monde selon Garp*, de *L'Hôtel New Hampshire*, de *L'Œuvre de Dieu*, la part du diable, qui firent récemment un triomphe à *Une veuve de papier*, ils retrouveront l'essentiel des ingrédients loufoques qui font la signature du maître. Dans une réjouissante galerie de seconds rôles, du docteur Zajac, jogger féroce à l'appétit d'oiseau qui tente de séduire son fils anorexique et s'encombre d'un chien névrosé et coprophage, quand il ne tente pas des greffes de la main, à un portier de nuit à l'identité énigmatique qui s'obstine à confondre une star du petit écran avec un joueur de champ (le sport – ici le base-ball – occupe comme souvent une place particulière dans ce gros roman) ou à Angie, une maquilleuse de télé qui mâche à s'en étouffer des chewing-gums aux couleurs improbables et insulte son frère qui menace de passer au mixeur la bite des amants de la belle.

Impeccablement beau, au point d'être l'objet de toutes les convoitises des femmes en mal d'enfant, Patrick Wallingford est un personna-

ge « irvingien » convenable. Journaliste volage et accommodant, le malheureux perd au cours d'un reportage à sensation dont sa chaîne s'est fait une douteuse spécialité sa main gauche, dévorée par un lion. Ce grand moment de télévision qui fit le tour du monde lui vaut une réputation aussi tenace que son nouveau surnom, « le type au lion » ou « l'homme de tous les désastres ». Et permet à Irving une critique acerbe et réjouissante des mœurs médiatiques, entée sur l'actualité la plus brûlante, des long-courriers abîmés en mer aux attentats du Proche-Orient, avec une séquence particulièrement réussie sur le traitement de l'accident qui coûta la vie à John Kennedy Jr (on n'est plus même « dans l'actualité, mais dans le mélodrame recyclé »). Et Patrick, porte-parole du romancier, est placidement lucide : « Les médias n'avaient que deux positions possibles sur les célébrités : leur vouer un culte ou les traîner dans la boue. Et comme le deuil est la forme suprême du culte, la mort des célébrités valait son prix ; en outre, elle permettait aux médias de les idolâtrer tout en les traînant dans la boue. Il n'y avait pas mieux. »

Mais la vraie force de *La Quatrième Main* tient à la subtile histoire d'amour qui unit Doris Clausen, dont la voix émeut tous les mâles, à l'homme mutilé à qui elle choisit d'offrir la main de son époux Otto, tragiquement décédé un soir de Super Bowl, pour qu'il lui fasse l'enfant qu'elle espère en vain depuis dix ans. Avec une délicatesse qu'on a rarement lue chez Irving, les deux amants jouent une parade amoureuse incongrue, tout en nuances et en élans retenus. Ainsi le rêve orgasmique, dû à une substance indienne illécite, qui avait soustrait le journaliste amputé à la douleur du réveil chirurgical, devient peu à peu réalité. Une fable romantique qui se ferme sur un happy end ? Tendu vers ce tendre dénouement, Irving néglige les détours qu'il affectionne d'ordinaire. On admirera cette économie nouvelle qui n'ôte rien à l'invention du maître.

Ph.-J. C.

L'amour domestique

La romancière israélienne Yaël Hedaya questionne le couple à travers trois histoires de désamour

TROIS HISTOIRES D'AMOUR
(*Chlocha Sipurei Ahava*)
de Yaël Hedaya.
Traduit de l'hébreu
par Katherine Werchowski,
Actes Sud, « Lettres
hébraïques », 368 p., 22,90 €.

Plus que trois histoires d'amour, ce sont trois histoires de couples que Yaël Hedaya donne à lire. Ou plutôt trois récits de ces animaux de compagnie que sont, pour la jeune romancière israélienne, les hommes pour les femmes (et vice versa), et qui, ici, se mettent ensemble moins par désir que par peur de la solitude. Un constat aussi pathétique que réaliste permettant à Yaël Hedaya de dévoiler son talent de conteuse et de dire, au plus près, au plus vrai, ces histoires banales qui finissent certes toujours mal mais jamais tragiquement. Car, encore une fois, puisque la vie n'est bien souvent ni une tragédie shakespearienne ni un conte de fées, il n'y aura pas plus d'effusion de sang à la *Liaison fatale* que de happy end... Seulement ces petites choses de la vie quotidienne qui, mises bout à bout, deviennent juste un peu trop lourdes pour qu'on ait encore envie de les supporter.

« Animaux de compagnie » est le récit conté, non pas, comme chez Faulkner, par un fou – mais par un chien. Un chien errant recueilli par deux jeunes gens qui viennent de se rencontrer. « Voyant l'homme dire des mots d'amour au chien qui se tortillait dans ses bras, elle se sentit soudain humiliée, car c'était exactement ain-

si que l'homme lui avait parlé cette nuit et ainsi aussi qu'elle s'était tortillée dans ses bras. » Par dépit – après leur première nuit passée ensemble, l'homme part sans lui laisser espérer quoi que ce soit –, elle installa le chien chez elle, qui deviendra chez eux, puisque, le lendemain soir, se sentant obligé envers le chien, l'homme reviendra pour lui porter à manger. Tout se passe comme si, au fond, le chien était à la fois le ciment de ce couple qui n'en est pas un – ou si peu – et le symbole de leur amour domestique : « Elle avait besoin de lui, cela lui semblait clair, tout comme le chien. » Viennent ensuite – très vite, en fait – les reproches, les disputes, les regrets quand l'habitude s'installe au milieu de leur lit et de leur vie : « Cela faisait neuf mois qu'ils étaient ensemble. Un chiffre symbolique, pensaient-ils l'un et l'autre. Mais ce n'était pas le même symbole pour chacun. L'homme avait en tête un enfant. La femme une séparation. » Et le chiot, si adorable à ses débuts, si attendrissant, de devenir une sorte de chose monstrueusement hideuse... « Elle ne pensait qu'à une chose, qu'il se lève et s'en aille. Et lui, qu'elle lui dise de partir. »

DÉPÉRISSEMENT

De la même façon que le chien est le baromètre du couple dans « Animaux de compagnie », l'arbre fruitier symbolise la dégradation – pour ne pas dire la pourrissement – de l'amour dans « Le Jeu du bonheur ». « Rien. Il n'y a rien à faire », écrit même d'emblée Yaël Hedaya.

« Cela fait huit ans que nous som-

mes ensemble. Une relation qui a connu peu de hauts et de bas. Était-ce parce que nous sommes si différents ou parce que, dès le début, il n'y avait pas à espérer grand-chose ? » se demande la narratrice de « Mati » – troisième et dernière histoire de ce recueil. Alors que son mari agonise sur un lit d'hôpital, elle se souvient de son mariage comme d'une « bouée de sauvetage » et de sa jalouse pour une très jeune femme que celui-ci aime passionnément avant elle.

Venue justement rôder dans les couloirs de la mort, cette Lolita vieillie se souvient elle aussi de ce que fut leur amour : « Ce qui m'était apparu comme des pas de géant vers la maturité n'était en réalité que des pas en arrière vers une enfance nouvelle et plus terrible encore que la précédente. » Les voix de l'une et l'autre femmes se relaient alors sous forme de monologues intérieurs qui ne sont pas sans rappeler ceux d'une autre Israélienne, Zeruya Shlaev, dans son très beau *Mari et femme* (Gallimard). Leurs « je » deviennent alors interchangeables, identiques dans leurs douleurs de femmes qui, l'une comme l'autre, sont en train de perdre l'homme qu'elles n'ont pas su aimer – à moins que cela ne soit l'inverse.

Avec ce deuxième livre – paru en Israël en 1997, mais le premier à être traduit en français –, Yaël Hedaya se fait la nouvelle et talentueuse chroniqueuse de ces jeux de l'amour et du hasard auxquels se confrontent – et avec lesquels se débattent – tous les trentenaires qui peuplent ces trois nouvelles.

Emilie Grangeray

Ombres paternelles

Sur les traces de son « bon à rien » de père, le héros de Frans Kellendonk entreprend un voyage de deuil et d'écriture

LE BON À RIEN
de Frans Kellendonk.
Traduit du néerlandais
par Bertrand Abraham,
éd. Le Passeur, 124 p., 14 €.

Père et fils. Sang du sang, à s'y noyer. Chair de la chair, à les confondre. Au travers du miroir, les traits des Goudvis père (Lucas) et fils (Frits) tendraient à se recouvrir. Une nuance toutefois, sur laquelle on s'accorde autour d'eux : Lucas est un « bon à rien ». Père unique, comme on le dirait d'un enfant gâté. Paternité négligieuse, toute aux caprices d'une vie empâtée de ratés bruyants. Capable d'avaler jusqu'à la cuiller d'argent avec laquelle il boulotte sa fortune. Un encombrement de père. Nécessaire et impossible à contenir, trop remuant, trop mal réparti. Poussé par la famille, mère en tête, vers une sortie abrupte, définitive, dans une étroite meurtrière avec la démenace.

Bon à rien, peut-être, sauf au fils. Frits (27 ans) prétend détester le père. Comment qualifier son attention, ses attentions ? Il se souvient l'avoir suivi pas à pas, déchiffrant par-dessus son épaule Spinoza, l'observant en train de choisir une cravate ou écusant le champagne au petit déjeuner. Frits joue au chat avec ses ombres. Il en ferait un métier, aussi fictif et aussi vrai que l'activité du père dans l'entreprise familiale.

Un sujet d'enquête, qui lui permettrait de se retrouver, lui, au centre de l'image. De se définir. De situer enfin sa place, et peut-être sa raison d'être au monde, à l'en-

droit précis où disparaîtrait le père.

Son deuil est voyage. A ce propos, Frits lâche le mot « pèlerinage », mais c'est « chemin de croix » qu'il voulait dire. Il lui faut du temps, une route et un véhicule. Il a abandonné le volant à un auto-stoppeur de passage, mais gardé le micro du narrateur. Il commente en direct. Le pilote n'est pas dupe : « Tu ne serais quand même pas un artiste ? Un de ces enfourcheurs de plume ? » Dans ce cas, il serait prêt à le débarquer immédiatement de sa propre voiture. Non, Frits n'est qu'un juriste sans emploi. « Bon à rien », lui aussi, n'était son acharnement à explorer la voie du père. A remonter le cours de son existence, à partager en imagination son ultime cavale.

D'UNE FOLIE L'AUTRE

Son deuil est écriture. Une condition au récit. Une justification. Car vient le moment où il faut bien « trouver une forme » à la vie du père. Accumuler et ordonner ses traces : une griffe sur le papier, l'empreinte d'un corps dans le paysage. Et, dans le même temps, « forger tous les morceaux » de sa vie de fils « pour n'en faire qu'un seul ». Faire apparaître et disparaître le père dans le même mouvement, avec irritation et amour, patience et passion. Chaque élément rapporté venant au passif de l'un, et à l'actif de l'autre. Un grand change, tout de « symétrie », s'opère, dont sort gagnante une autre forme de folie, dans laquelle le monde vient à s'évanouir.

Le père est la maladie du fils. Plutôt que de dire : « fils de », autant

couper court et avouer : « malade de ». Le récit est anamnèse. Celle du père devant le psy amorce celle du fils devant la feuille. Une première fois, Lucas s'efface. « Il devient blanc et mince comme du papier. Tout devient blanc. Maintenant qu'il est tout seul avec son âme, il m'est étranger. Je le chiffonne. L'âme est la partie la plus mortelle d'un homme », constate Frits. Déjà, dans *Corps mystique* (1), roman postérieur de sept ans au *Bon à rien* (1979), Frans Kellendonk, l'un des plus brillants Néerlandais fin de siècle, nous servait du père à tuer, sous la forme d'un sac à bouffe, monstrueux d'avarice et d'antisémitisme. Mort du sida en 1990 à l'âge de 39 ans, Frans Kellendonk n'en avait pas fini avec le père. Seul l'imaginaire pouvait prendre le relais. A tous les coups, la littérature y gagnait.

J.-L. P.

(1) Traduit du néerlandais par Patrick Grilli, Gallimard, 190 p., 19,82 €.

La Société des Écrivains

édite chaque mois
10 nouveaux auteurs
Découvrez-les...

Catalogue sur simple demande

Tél : 01 39 08 05 38 fax : 01 39 75 60 11
147-149, rue Saint-Honoré 75001 PARIS
tailleur-papier pour tous correspondants et tous de manuscrit

Les polars à l'indienne de Sarah Dars

L'érudite, spécialiste du sanskrit, a inventé un personnage de brahmane qui enquête à Madras, Bombay ou Hydrâbâd. Sa connaissance des lieux, modes de vie et de pensée révèle d'autres mystères que ceux de ses fictives énigmes criminelles

LA MORTE DU BOMBAY EXPRESS de Sarah Dars. Ed. Picquier, 246 p., 7 €.

Célébrant Robert Van Gulik, auteur à la fois d'impeccables travaux de sinologie et d'une magnifique série de romans policiers consacrés au juge Ti (1), Simon Leys notait que « sa science allait de pair, comme on le voit dans ses écrits, avec le plaisir ». Cette alliance très rare, jubilante et tonique, qui conjugue érudition et suspense, se trouve à nouveau à l'œuvre, avec le même élan et la même maîtrise, mais sur un autre territoire et en un autre temps, dans les enquêtes du brahmane Doc que Sarah Dars publie ponctuellement depuis deux ans chez Philippe Picquier. Après *Nuit blanche à Madras*, *Coup bas à Hydrâbâd*, *Ramdam à Mahâbalipuram*, la quatrième livraison se dirige, à la vitesse aléatoire des trains en Inde, vers la mégapole de Bombay. Comme les précédents, ce livre témoigne d'une connaissance approfondie des lieux, des modes de vie et de pensée, mais aussi d'une affectueuse connivence avec les infinies subtilités des usages et des codes qui régissent l'univers indien. Sanskritiste ayant longtemps séjourné dans le sous-continent, après de grands périple en Asie, d'Oulan-Bator à Pékin, de Kaboul à Lhassa, d'Istanbul à Tokyo, Sarah Dars réussit le prodige, sous couvert d'énigmes criminelles à résoudre, de révéler bien d'autres mystères, notamment ceux qui tissent et structurent, comme toute assez efficacement, la réalité la plus chaotique qui soit. Son héros n'est pas un policier ni un détective de métier, c'est un brahmane qui exerce à Madras la profession de médecin, d'où ce surnom de « Doc » qui le désigne familièrement et suggère en toutes circonstances une qualité d'observation hors du commun. Qu'il s'occupe de la santé de ses malades ou qu'il tente de découvrir le coupable

d'un meurtre que le hasard a mis sur sa route, Doc n'oublie aucun détail, n'écarte aucune hypothèse.

En outre, toujours imprégné par l'éducation traditionnelle qu'il a reçue, il ne cesse de stimuler sa réflexion en citant les traités de l'Inde ancienne, notamment le *Panchatantra* ou l'*Arthashâstra*. Loin d'être perçu comme une coquetterie ou un anachronisme, ce décryptage d'actions très contemporaines en usant d'indications venues du plus lointain passé se révèle plein d'imprévu et de charme. Doc ne méprise pas les méthodes actuelles d'investigation, mais il n'a à sa disposition que son « ordinateur cérébral » et, surtout, ne se sentant investi d'aucune mission officielle qui l'obligerait à changer sa façon d'être ou de penser, il mobilise ses facultés mentales en toute liberté, poussé par le goût purement intellectuel de l'élucidation.

LUCIDITÉ BIENVEILLANTE

Car il n'a rien d'un justicier ni d'un défenseur résolu de la loi. Souvent, le coupable qu'il vient de confondre lui apparaît sous les traits d'une victime d'un autre genre, comme si, dans la loterie où se jouent les actions humaines, ne se comptaient quasiment que des perdants. Au cours de chacune de ses enquêtes fortuites arrive l'instant du doute radical, le moment où Doc, au comble de l'indécision, fait le portrait des acteurs du drame en tenant compte de tout ce qu'il a récemment découvert sur chacun d'eux. Ces petits croquis, rapides et précis, s'ils prouvent, comme il est de convention dans les romans policiers, que tous les protagonistes peuvent être suspects, se distinguent par la lucidité mais aussi la bienveillance dont fait preuve celui qui est censé décrire et observer pour mieux démasquer.

Pourtant, dans *La Morte du Bombay Express*, les « acteurs du drame » étant précisément des acteurs, l'univers factice et futile dans lequel ils



FRANÇOIS LAGARDE

évoluent ne devrait guère inspirer de sympathie. La compassion de Doc, qui tient pour partie à sa vocation de thérapeute et pour partie à sa personnalité propre, suffit donc à changer le climat pesant d'une intrigue aux ressorts nécessairement tragiques en exploration perspicace, toujours légèrement distanciée, voire amusée. Ce personnage conjugue à l'évidence les qualités d'intelligence et de cœur, de séduction et d'humour, de courage et de modestie qui façonnent pour Sarah Dars une sorte d'Indien idéal. C'est un lettré, grand amateur de musique, expert dans l'art martial du *kalaripayatt* et qui, pour être brahmane, n'en est pas moins tolérant et sensible aux plaisirs de la vie.

Avec lui, on traverse tous les cercles, infernaux, quotidiens ou ubli-

mes, d'une « comédie » qui, humaine trop humaine, ne cesse jamais pourtant d'être divine. Il est, par tout, le guide rêvé, celui qui dévoile et fait partager, celui qui parle d'abondance et sait se taire quand le temps qui passe semble avoir accès à une émotion plus vaste, peut-être sacrée. Alors, en plus du fin mot de l'histoire de la jeune-femme-retrouvée-carbonisée-dans-un-compartment-de-première-classe-fermée-l'intérieur, le lecteur voit son plaisir décupler en suivant les innombrables et marginales pérégrinations de Doc.

On retrouve en effet celui-ci, escorté du fidèle Arjun, son ami et confident, en train aussi bien de soigner l'obésité d'un beau-frère que de franchir les portes des studios de cinéma de Bollywood, d'affronter

des voyous avec son parapluie pour seule arme imparable, de se laisser aller à manger trop épicé, de participer aux fêtes de Gokulâshthami ou de Ganesha Chaturthi, d'écouter avec ferveur les chants *qawwali* des Sabri Brothers, d'arpenter Bombay en tous sens, comme de disputer de l'actualité d'un traité sur l'art de gouverner datant de quatre siècles avant notre ère... S'il est un détective de raccroc, Doc est à coup sûr l'enquêteur le plus vélocé et le plus inspiré des faits et gestes, croyances, modes, survivances et réalisations de l'Inde d'aujourd'hui.

Grâce à lui, Sarah Dars peut livrer l'essentiel de ce qui l'a passionné dans l'étude de la mythologie et des philosophies indiennes, tout en célébrant le pays réel qu'elle connaît intimement, tout en entretenant le feu

d'une action soutenue. Elle n'hésite d'ailleurs pas à augmenter ses romans d'un glossaire, afin de n'égarer aucun de ceux qui voudront à sa suite partir à la découverte des textes fondateurs, voire des villes de Madras, Hydrâbâd, Mahâbalipuram ou Bombay. Car ses récits sont à la fois des invitations au départ, à l'aventure, et des viatiques. Ils s'affranchissent de la distinction confortable édictée par André Breton entre « les livres de voyage et les livres qui font voyager ». Avec Sarah Dars et son brahmane Doc, le désir de vivre ailleurs, dans une réalité autre, s'accomplit autant sur la terre des hommes que dans les fantasmagories ou les rêves.

Quelques-uns des premiers chapitres de *La Morte du Bombay Express* sont à cet égard des plus impressionnants : la canicule, la nuit tombée, la lente progression du train entre des paysages devenus fantomatiques, favorisent de lourdes et angoissantes visions, comme si, derrière la vitre du compartiment, les *Contes du vampire*, grand classique de la littérature indienne, s'animaient soudain : « Dans cette obscurité de poix, on ne distinguait rien, si ce n'est, ici ou là, le flambement d'un bûcher funéraire qui finissait de se consumer, petite fumée, escarbilles, ombre mouvante d'un homme ou d'une grande chauve-souris. La vue du brasier, pourtant très éloigné, ajoutait encore à l'impression de fournaise. Il n'était pas difficile d'imaginer les âmes des trépassés volant au-dessus des sables encore chauds, les spectres allant et venant en leurs effroyables voyages de l'enfer de Yama au monde des vivants. » Saturé d'aussi terribles présages, l'espace du dehors ne pouvait qu'entrer par effraction dans l'un des wagons, fermé littéralement à double tour. Pour passer du cauchemar légendaire à l'intrigue policière, il ne suffisait plus alors que d'une allumette.

André Velter

(1) 10-18.

Héros sur le déclin

Après le détonant « Jernigan », David Gates met en scène un nouveau loser, moins déjanté, mais tout aussi paumé

JERNIGAN de David Gates. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par François Lasquin, éd. de L'Olivier, « Petite Bibliothèque », 348 p., 12 €. Première édition : L'Olivier, 1993.

PRESTON FALLS de David Gates. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Francis Kerline, éd. de L'Olivier, 444 p., 23 €.

Première leçon du manuel des désaxés : « D'abord on se bourre d'un tas d'analgésiques, ensuite on veut éprouver quelque chose et on se met à gémir et à pleurer parce que ça fait mal », annonce le héros de *Jernigan* en se tirant une balle dans la main, ivre mort. Voilà un narrateur qui a tout pour plaire, l'humour compris. Fan de *Star Trek* et de Tchekhov, de base-ball et de Wallace Stevens, rejeon d'un peintre déjà passé de mode à la fin des années 1980, cet as du persiflage tourne mal : difficile d'ironiser innocemment, il est vrai, quand on a vu dans l'année sa femme se suici-

der et son adolescent de fils se perdre dans les bizarreries de sa guitare, avant qu'un de ses amis vienne se donner la mort. Au grand cycle des orgies de télé et des barbecues de voisinage, *Jernigan* va donc substituer peu à peu les petites sauteries avec la voisine Martha, le gin vidé cul sec et les virées sans but. Dans cette dérive, son regard de narrateur alcoolique, de loser sarcastique à l'humour adolescent, qui parle de lui à la troisième personne comme un César de pacotille, n'épargne pas grand monde, pas même ses proches qui tentent de bricoler des vies originales, ou simplement supportables.

TOUT EN DÉRISION

Sur ce fond très noir, le réalisme de *Jernigan*, relevant la moindre marque de pot d'échappement, de beurre ou de bière, ajoute à l'humour, sans résoudre l'énigme de soi, ironique et vertigineuse. En éparpillant ces noms familiers, David Gates, responsable des pages culturelles de *Newsweek*, a détourné tout un pan d'Amérique pour l'affubler d'un terrible accessoire, la dérision, comme le fait dans sa fiction le père de *Jernigan* : « Elle s'est assise à côté du poêle, en s'entourant les genoux de ses bras comme la femme du tableau d'Edward Hopper. Ce tableau, il y en avait une reproduction sur l'un des murs de mon père, quand j'étais gosse. Une femme assise sur son lit, face à la fenêtre ouverte, le visage inondé de soleil. Mon père lui avait ajouté une paire de lunettes de soleil avec une monture décorée de petits damiers noirs et roses, et les avait peintes avec une telle habileté que j'avais cru pendant toute ma jeunesse que c'était la physionomie normale du tableau. »

Dans la famille des paumés, Doug Willis vaut aussi le détour, héros de *Preston Falls*, nouveau roman du même auteur. Encore un anti-héros à l'humour féroce, à l'esprit adolescent, qui, la quarantaine venue, sort de son rôle et de ses gonds, isolé dans sa maison de campagne à *Preston Falls*, un village perdu au nord de New York. Cette fois, avec la ruine de son mariage, c'est moins une descente aux enfers qui l'attend, qu'une fuite en trompe l'œil comme celle que décrivait la fin de *Jernigan* : « On a l'illusion de voir une route sans fin qui va se perdre dans un horizon lointain, alors qu'en fait on n'a rien d'autre devant les yeux que deux lignes qui convergent ».

Manque sans doute ici l'ambiance de doux dingues qui régnait dans *Jernigan*, et la dimension pathologique qu'y prenait le sarcasme. Écrit en demi-teinte, dévoré par le souci du détail et de l'effet de réel, *Preston Falls* suit une narration plus subtile, peut-être trop pour que cette quête de rédemption, aussi symbolique soit-elle, suscite un intérêt égal. Mais une fois encore toutes les cérémonies grotesques de la *middle class* et de la *middle upper class* s'y délient avec génie, que ce soient les mouvements pendulaires, les jargons professionnels ou les tondeuses rutilantes, incapables d'entretenir correctement les parterres et la santé mentale de leurs propriétaires.

En face, la contre-culture fait de son mieux pour exister, reléguée au rang des souvenirs et des comportements régressifs, simplement transformée en contrebande, avec quelque chose de frelaté dans le goût.

Fabienne Dumontet

Onetti traque le mensonge

Quatre nouvelles inédites enrichissent la réédition des récits courts de l'Uruguayen

DEMAIN SERA UN AUTRE JOUR. Recueil de nouvelles de Juan Carlos Onetti. Traduit de l'espagnol (Uruguay) par André Gabastou, éd. Le Serpent à plumes, « Motifs », 150 p., 6 €. Première édition : Le Serpent à plumes, 1994.

Publiés en espagnol entre 1973 et 1994, les quinze récits regroupés dans ce recueil, où quelques-uns des thèmes et des personnages familiers de l'auteur uruguayen apparaissent ou réapparaissent – la ville imaginaire de Santa Maria, Brausen, son fondateur, ou Larsen –, donnent une vision relativement complète de son œuvre et constituent une bonne introduction pour ceux qui ne la connaîtraient pas. Avec les quatre nouvelles supplémentaires et inédites ajoutées à cette réédition, l'éditeur donne pour boucler la traduction de l'œuvre de fiction (1) de l'un des plus étranges auteurs sud-américains.

Lui-même personnage fantomatique, ayant toujours refusé les honneurs et des femmes qui semblent irrémédiablement emprisonnés dans leur monde, « luttant contre la marée, la flasque boursoufflure de l'absurdité ». La nouvelle qui donne son titre au recueil pourrait faire croire à des lendemains meilleurs. Ce n'est pas exactement le contraire, mais exactement la même chose qui se produira pour ce transsexuel indésirable aux deux sens du mot, réduit à rentrer chez lui au petit matin, à l'heure où la barbe recommence à pousser.

Onetti, né en 1909 à Montevideo, mort en 1994 à Madrid où il s'était réfugié en 1974, chassé par les généraux uruguayens, passa les dernières années de sa vie rivé sur son lit,

sain de corps et d'esprit, alternant lecture et cigarettes, écriture et whisky. Sans doute, trop lucide pour être fou, voulait-il se protéger et perdurer, comme tente de le faire la jeune fille de « L'Arbre » surprise par l'irruption de militaires venus fouiller la maison : « Parce que, si elle prolongeait sans s'arrêter le jeu monotone, tous les deux resteraient à l'écart du temps, la saleté du monde ne les effleurerait jamais. »

une voie de secours à certains de ses personnages, un mensonge dénaturé, fils légitime de l'imagination. Dans cette faille se glisse un personnage dénommé Saad, rêvant de percer le secret de l'identité sexuelle d'une jeune personne mais préférant s'accorder le plein bénéfice du doute ; un stratagème revendiqué par cet autre : « ... je mentais pour éviter qu'on essaie de me la déformer... Je mentais de peur qu'on

EXTRAIT

« As-tu tout à coup accepté que tu étais de trop en ce bas monde ? Ou tout simplement t'enfuis-tu ? Se suicider est à recommander dans certaines situations, mais j'aimerais bien savoir ce que tu vas t'injecter dans le corps. Si c'est par maladie ou pour les yeux d'une femme cruelle et perverse. Toujours est-il que c'est trop tôt. Le problème se posera de lui-même dans quelques années. Et peut-être qu'à ce moment-là tu diras non en trépanant. — Oui, Brau, dit Charlie. Toujours à avoir raison et à faire chier. Mais si je me lance dans des explications, ce temps va passer. Il est à moi et, à bien y réfléchir, c'est le seul dont je dispose et sur lequel je puisse agir. » Montaigne, in *Demain sera un autre jour*, p. 142.



Pour l'auteur du *Puits*, le mensonge est le moteur de notre monde, « monstrueux mensonge de la civilisation, de la fausse et sordide civilisation des marchés ». Celui des « Jumelles », deux jeunes prostituées dont le narrateur écoute « le balbutiement avec lequel elles essayaient d'apprendre à manier les mots et les vieilles constatations, avec lequel elles essayaient de créer les vulgarités et les lieux communs indispensables pour peupler le monde inédit, détérioré et sale de marques qu'elles construisaient irrémédiablement » ; celui des complices, admirateurs d'« Elle », qui « tous croyaient aux éruptions dominicales des curés ». Pourtant, c'est grâce à ce même mot mensonge qu'Onetti octroie

ne me la transforme en femme, en personne, en symptôme de je-ne-sais-quoi ». Et, lorsque toute supercherie devient impossible, reste le spectacle absolu auquel se livre Charlie, lecteur de « Montaigne », mettant en scène son suicide pour ses amis. Encore que rien ne laisse présager de la réaction de ces derniers.

Jean-Louis Aragon

(1) Publiée chez Gallimard et Christian Bourgois. A noter, pour les inconditionnels, la publication à Montevideo, en fac-similé, des sept numéros de la *Tijera de Colon*, première revue dans laquelle Onetti écrivit, de mars 1928 à février 1929. Renseignements auprès de Milton Fornaro (milfornaro@hotmail.com).

À NOS ABONNÉS
Pour vos changements d'adresse durant vos vacances
par Internet
www.lemonde.fr
(rubrique « le quotidien/abonnements »)
ou par téléphone
0825 022 021
(0,15 € TTC/min)

« Je » d'images

Alors que Sophie Calle choisit de se raconter dans dix petites histoires drôles et dramatiques, Hans Michael Koetzle propose une histoire personnelle de la photographie

Faire coexister le texte et la photographie dans un même livre, pour former un pas de deux fertile proche du tango, une œuvre en soi, où chaque élément, loin de manger l'autre, l'enrichit, est un exercice souvent décevant. C'est comme la corrida, souvent ratée, parfois miraculeuse. Le miracle est là sous la forme d'un petit livre à bas prix. Que l'auteur en soit Sophie Calle n'est pas une surprise. Parce que les mots, on l'oublie, occupent une place centrale et même grandissante dans l'œuvre de cette artiste qui organise sa vie en protocole, transforme son quotidien en œuvre, le plus souvent sous forme de séries photographiques, et dont on attend une exposition majeure, au Centre Pompidou, en 2003.

Sophie Calle a publié une douzaine de livres aux éditions Actes Sud, souvent sous forme de coffret. Sa dernière livraison a pour titre *Des histoires vraies + dix*. Il s'agit de la réédition d'un livre de 1994, aujourd'hui épuisé, enrichi de dix récits – texte et image – inédits. Trente-six « histoires vraies », toutes accompagnées d'une image, sont à découvrir. On ne résiste pas à l'envie de dévoiler l'intégralité de la troisième, « Le nez » : « J'avais quatorze ans et mes grands-parents souhaitaient corriger chez moi certaines imperfections. On allait me refaire le nez, cacher la cicatrice de la jambe gauche avec un morceau de peau prélevé sur la fesse et accessoirement me recoller les oreilles. J'hésitais, on me rassura : jusqu'au dernier moment, j'aurais le choix. Un rendez-vous fut pris avec le docteur F., célèbre chirurgien esthétique. C'est lui qui mit fin à mes incertitudes. Deux jours avant l'opération, il se suicida. »

En regard de ce texte, une photo proche du constat : le profil de Sophie Calle, l'œil clos et le nez avec une légère bosse. A chacun d'imaginer, entre les mots et l'image, des correspondances, de se raconter son histoire, de tenir compte ou pas du dénouement narratif. Les autres histoires sont du même tonneau, aussi captivantes, extravagantes, ouvertes à l'imagination, drôles et dramatiques. Sans doute, le titre est une forme de réponse à la question que tout le monde se pose : Sophie Calle se raconte-t-elle des histoires ? Non, elle nous raconte son enfance, ses amours, ses rencontres. Elle n'est pas toujours l'auteur de ses photos ; peu importe puisqu'il s'agit le plus souvent d'une vérification

d'un fait ou de la matérialisation d'un objet. En revanche, elle est toujours l'écrivain de ses textes, denses et légers, précis, portés par le souci du mot juste, dénués d'adjectifs superflus, de sentimentalismes narcissiques, de commentaires ou d'explications.

Sophie Calle sculpte la phrase comme le chirurgien manie le bistouri dans la chair. On pense à Félix Fénéon, qui, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, écrivait ses *Nouvelles en trois lignes*, soit le compte rendu dans la presse de faits divers qui était si court qu'il en devenait acide et poétique. Chez Sophie Calle, le fait divers est intime et le récit est à peine plus long, tenant toujours sur une page de petit format. On sait que ses « histoires vraies » sont le résultat d'une écriture patiente sur du papier qui l'accompagne dans son quotidien, qu'elle remanie, coupe, modifie jusqu'au moment où le mot est à sa place. Comment peut-on dire autant, ouvrir autant de portes douloureuses, en si peu de lignes ?



Père et fils, Newcastle upon Tyne, Royaume-Unis 1980, par Chris Killip

Hans Michael Koetzle aime aussi raconter avec des images. Mais d'un tout autre genre, puisqu'il s'aventure, après tant d'autres, dans une histoire de la photographie à partir de 39 images célèbres et en deux tomes, le tout paru chez Taschen, donc à un prix attractif (384 pages pour 15 €). Disons-le, c'est une histoire très personnelle. Pas au sens intime de Sophie Calle – encore que – mais parce que les « impasses » et partis pris feront tousser les puristes. Sont écartés – entre autres – Le Gray, Baldus, Le Secq, Nègre, et puis Atget, Rodtchenko, Brassai, Walker Evans, Arbus, Winogrand, Robert Frank, toute la photo conceptuelle et des pans entiers de la photo contemporaine. Koetzle met en avant des icônes qui ont marqué l'époque, s'éternisant sur le contexte de prise de vue sur fond politique, social et culturel. C'est flagrant dans le second tome, qui court de 1928 à 1991, où l'on retrouve le portrait de Che Guevara par René Burri ou un portrait de Warhol et de la Fac-

tory par Gérard Malanga. Koetzle raconte plutôt bien les histoires même si on peut ne pas le suivre dans son chemin.

Il n'est pas question, par exemple, de Martin Chambi (1891-1973) dans les livres de Koetzle. Le grand Péruvien, tenant studio à Cuzco, ancienne capitale des Incas, a pourtant offert, dans les années 1920-1930, une iconographie remarquable sur son pays – des portraits mais aussi des paysages et des images de vie quotidienne – qui constitue aussi une mine anthropologique sur une région du monde à une époque où les documents visuels sont rares. Bien imprimé, soigné comme toujours, le n° 95 de la collection « Photo Poche » restitue l'art et la magie de Chambi.

KILLIP, L'INTRANSIGEANT

On terminera avec un livre de poche précieux (Phaidon, coll. « 55 »). Parce qu'il est consacré au Britannique Chris Killip, un photographe dont nous n'avions plus de nouvelles depuis longtemps. La rumeur dit qu'il se consacre surtout à l'enseignement. Reste que son grand œuvre a été réalisé à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Reste encore que ce photographe, qui s'inscrit dans une tradition documentaire sociale, un des plus importants de ces trente dernières années, intransigent, qui a publié en 1988 un brûlot photographique contre la politique de Thatcher, est oublié. Il faut plonger dans ce livre pour y retrouver le témoignage le plus juste, le plus transparent sur les laissés-pour-compte de la modernité, au moment où le pays « restructurait » son industrie. Mais il y a plus que cela, une force formelle stupéfiante, sans dramaturgie aucune, qui montre comment les oubliés du monde reconstituent le leur pour avancer.

Michel Guerrin

★ *Des histoires vraies + dix*, de Sophie Calle (Actes Sud, 80 p., 12,90 €).

– *Photo Icons, petite histoire de la photo*, de Hans Michael Koetzle (traduit de l'allemand par Catherine Henry, éd. Taschen, 2 volumes, 192 p. et 7,50 € chacun).

– *Martin Chambi*, texte d'Andrés Garay Albuja, traduit de l'espagnol par Antoine Martin (Nathan, « Photo Poche » 144 p., 10,52 €).

– *Chris Killip*, texte de Gerry Badger, traduit de l'anglais par Jacques Guiod (éd. Phaidon, « 55 », 128 p., 7,47 €).

Un Golem à trois têtes

Quand la famille Murail revisite et réactualise avec bonheur la fable séculaire

GOLEM
1. *Magie Berber*, 2. *Joke*,
3. *Natacha*, 4. *Monsieur William*
de Lorriss, Elvire
et Marie-Aude Murail.
Pocket, J771, J815, J866 et J833,
5 € le volume. Dès 10 ans.

Faut-il y voir un hommage à Dumas, héros de l'« autre bicentenaire », mais l'année semble placée sous le signe du feuilleton. Tandis que Nathan a entrepris avec succès la publication des aventures des Orphelins Baudelaire, voilà que le projet *Golem* donne le frisson aux lecteurs en herbe. On est cependant loin des déclinaisons faciles à la « Chair de poule » dont se moquait impitoyablement Christian Lehmann dans *La Citadelle des cauchemars* (Ecole des loisirs, 1998). En cinq épisodes, c'est à un avatar moderne d'une fable séculaire qu'est confronté le lecteur. Issue de la tradition juive, l'édifiante histoire du rabbi Loeb victime de la créature d'argile qu'il avait façonnée pour en faire un serviteur modèle, et qui s'avéra un si terrible danger que sa destruction s'imposa, condamnant du même coup son imprudent géniteur, avait déjà inspiré un classique de la littérature fantastique à Gustav Meyrink (*Le Golem* a reparu en avril dans la « Bibliothèque cosmopolite » de Stock [traduit de l'allemand par Denise Meunier, 336 p., 8,9 €]). Mais, dans la reprise du thème par la fratrie Murail, la cité des Quatre-Cents a remplacé la Prague de la légende, et Golem est désormais un jeu vidéo qui invite l'internaute à fabriquer la créature de ses rêves, au risque de réveiller de vieux démons.

MÉLANGE DES GENRES

En trois mois seulement, quatre volumes ont ainsi conduit le lecteur impatient sur la piste d'une organisation criminelle, l'inquiétante multinationale MC, qui par son piège informatique diffuse des messages subliminaux d'une terrifiante efficacité. Pour déjouer ce complot monstrueux, Majid Badach, un cancre sympathique et quelques-uns de ses condisciples de 5^e, de Sébastien, surprenant premier de la classe, à Samir, que guette la délinquance, un prof de français dynamique, Jean-Hugues de Molenne, plus tard Nadia, qui enseigne les SVT, et des créatures virtuelles qui obéissent à un grand maître, le ténébreux Alias.

C'est que, au travers de cette fable captivante des plus contemporaines, c'est un esprit d'enfance partagé qui nourrit un récit haletant dont on nous promet le dénouement à l'automne. De quoi rêver déjà de la fin des vacances...
Ph.-J. C.

Nomade et singulière au Sahara

Isabelle Eberhardt, alias Mahmoud Saadi, a fait de sa vie son plus grand roman. Son œuvre, originale, constitue également un témoignage sur un Maghreb tout juste « pacifié » par l'armée française

AU PAYS DES SABLES
d'Isabelle Eberhardt.
Ed. Joëlle Losfeld, « Arcanes »,
180 p., 9,5 €.

JOURNALIERS
d'Isabelle Eberhardt.
Ed. Joëlle Losfeld, « Arcanes »,
280 p., 10 €.

YASMINA
et autres nouvelles algériennes
d'Isabelle Eberhardt.
Ed. Liana Levi, « Piccolo »,
270 p., 10 €.

L'aventure se termine mal. Le 21 octobre 1904, dévalant le djebel Mekter, des eaux en furie traversent le village d'Aïn Sefra, dans le Sud oranais. L'oued est sorti de son lit, charriant habitants, bêtes et maisons. La porte du gourbi d'argile séchée où vit Isabelle Eberhardt n'y résiste pas. Dans le fatras du rez-de-chaussée, habillé en cavalier arabe, le corps de la jeune femme git inerte dans la boue. Cette terre d'Afrique qu'elle aime tant a fini par la tuer, elle qui ne rêvait que d'y vivre et d'y écrire.

Au pays des sables et Journaliers, carnets de voyage et journal intime, viennent d'être édités chez

Joëlle Losfeld, présentés, préfacés et annotés par Marie-Odile Delacour et Jean-René Huleu.

Née à Genève le 17 février 1877 de parents russes, Isabelle Eberhardt quitte en 1899 les rives du Léman pour celles de l'Atlas saharien et du Grand Erg occidental. Elle a 22 ans et fuit une enfance austère. Elle découvre l'Afrique du Nord, terres arides propices à sa soif de liberté et d'absolu. « Il est des heures à part, des instants très mystérieusement privilégiés où certaines contrées nous révèlent, en une intuition subite, leur âme, en quelque sorte leur essence propre, où nous en concevons une vision juste, unique, et que des mois d'étude patiente ne sauraient plus ni compléter ni même modifier », précise l'auteur à l'orée d'*Au pays des sables*, qui rassemble seize nouvelles inspirées par ses séjours au Sahara, dans la région du Souf, autour de l'oasis d'El Oued.

Au fil des rencontres et des lieux, la découverte esthétique se sublime en bouleversement amoureux et mystique. Le pays des mers de sable sera le lieu de sa propre découverte. Par un étrange effet de retour, là où le regard ne peut qu'accrocher l'horizon, le voyage devient inté-

rieur : « *El Oued me fut une révélation de beauté visuelle et de mystère profond, la prise de possession de mon être errant et inquiet par un aspect de la terre que je n'avais pas soupçonné.* » C'est dans cette oasis qu'elle rencontrera, en août 1900, Slimène Ehnni, son futur mari, et qu'elle sera initiée à la confrérie soufiste des Kadriya.

Mais ce n'est qu'à Marseille, lors d'un court séjour, qu'elle réussira à échapper à l'emprise saharienne pour trouver l'inspiration et enfin écrire. Car, face à la puissance de l'environnement et des situations qu'elle rencontre au cours de ses pérégrinations africaines, le mûrissement doit faire son œuvre.

Des Journaliers, quatre cahiers ont été sauvés de la crue du 21 octobre 1904 par Slimène Ehnni. Le cinquième, dont Isabelle Eberhardt annonce la rédaction à la fin du quatrième cahier, ne sera jamais retrouvé. Ecrits à l'encre violette sur des pages à carreaux, ils commencent le 1^{er} janvier 1900 à Cagliari, en Sardaigne, pour se terminer le 31 janvier 1903 à Bou-Saada, au pied des monts Ouled Naïl, dans l'Atlas Tellien, en Algérie. Tantôt écrits au masculin, tantôt au féminin, ces journaux intimes révèlent le

quotidien singulier d'une Isabelle habillée en homme, répondant au nom de Mahmoud Saadi. « *J'éprouve de plus en plus de dégout pour ce second moi, voyou et dégingandé moralement, qui fait son apparition de temps en temps* », précise-t-elle.

Dans *Yasmina*, l'héroïne tombe amoureuse de Jacques, jeune lieutenant de l'armée française dans ce Maghreb colonisé. Cette nouvelle pourrait être le reflet de la vie d'Isabelle Eberhardt ? Elle, l'Occidentale qui vit et lie son destin à celui du taleb Slimène Ehnni, le lettré musulman. « *Son enfance s'était écoulée là, dans les ruines grises, parmi les décombres et la poussière d'un passé dont elle ignorait tout. De la grandeur morte de ces lieux, elle avait pris comme une surcharge de fatalisme et de rêve. Etrange, mélancolique, entre toutes les filles de sa race : telle était Yasmina la Bédouine.* »

Nomade entre les deux rives de la Méditerranée au cours de sa vie, nomade elle restera. Sur sa tombe – tournée vers La Mecque – du cimetière d'Aïn Sefra, est écrit : « *Isabelle Eberhardt, épouse Slimène Ehnni* », en caractères romains, et « *Mahmoud Saadi* », en lettres arabes.

Olivier Herviaux

LIVRAISONS

■ CHAMBRE D'HÔTEL À CHARTRES, de Malcolm Lowry

Précédemment publiées sous le titre *Le Garde-fantôme*, ces quatre nouvelles de l'auteur d'*Au-dessous du volcan* égrèment les thèmes chers à l'écrivain : la culpabilité, le désir d'utopie, l'alcool, l'autodestruction, le paradis perdu, le combat pour l'œuvre en train de se faire dont dépend une rédemption (traduit de l'anglais par Michel Waldberg, La Différence, « Mimos », 96 p., 6 €).
St. L.

■ DIRE LE TEMPS, de Françoise Dastur

Françoise Dastur, s'interroge sur la nature du rapport entre le langage et la temporalité de l'être. Peut-on exprimer la « *spontanéité originelle* » de la présence ? Comment formuler ce qui unit de manière ambivalente le monde et la pensée ? L'auteur convoque, tour à tour, Heidegger et sa pensée de l'événement, Husserl, le précurseur, et sa réflexion sur la continuité comme « *flux héracléen* », la pensée poétique de Hölderlin, pour lequel « *le devenir est dans le péril* », Humboldt, penseur pionnier du statut du langage comme lieu authentique de la médiation entre l'esprit et la chose. Un travail dense et érudit qui n'échappe pas, en dépit des efforts consentis par l'auteur, à une certaine austérité pouvant décourager les non-spécialistes (éd. Encre marine, 222 p., 9,95 €).
St. L.

■ LA SAGESSE DU MONDE, de Rémi Brague

Longtemps, les hommes ont cherché dans l'harmonie de l'univers les principes directeurs de toute existence humaine. Mais, avec la modernité, cette croyance en un cosmos éthique, prescripteur du bien et du beau, allait bientôt s'émietter au profit d'un nouveau mode d'appréhension du monde. Professeur de philosophie à Paris-I, Rémi Brague retrace avec brio cette évolution décisive dans l'histoire des idées (Le Livre de poche, « Biblio Essais », 446 p., 8 €).
St. L.

■ ALEXANDRE KOJÈVE. La Philosophie, l'Etat, la fin de l'histoire, de Dominique Auffret

Alexandre Kojève (1902-1968) est surtout célèbre pour avoir publié en 1947 une *Introduction à la lecture de Hegel* qui renouvela en profondeur la réception des œuvres du philosophe allemand et suscita de nombreux débats auprès de penseurs aussi divers que Sartre, Lacan et Bataille. Moins connu est en revanche le parcours singulier de cet intellectuel qui, de son « exil » de Russie à ses engagements politiques, en passant par son rôle de fonctionnaire international averti, a souvent emprunté des chemins de traverse (Le Livre de poche, « Biblio Essais », 640 p., 9,50 €).
St. L.

■ **A NOS LECTEURS** : La liste mensuelle des parutions en poche peut être consultée sur www.lemonde.fr/livres.

Renaissance de Robert Silverberg

Après s'être révélé, dans les années 1950, comme l'auteur précoce et doué d'histoires d'expéditions spatiales et avoir inondé les « pulps » de sa prose, l'Américain avait signé des textes plus ambitieux et cessé d'écrire à la suite de la désaffection du public

On peut constater, depuis quelques mois, une indéniable effervescence éditoriale autour de l'œuvre de Robert Silverberg. La publication d'un roman inédit et d'un monumental recueil de ses premières nouvelles, de nombreuses rééditions ont braqué le projecteur sur cet auteur, dont on ne dira jamais assez l'importance et l'influence. Il n'est sans doute pas inutile, dans l'état actuel de la science-fiction américaine gangrenée par la scifi (1), cet avatar qui est à la S-F ce que l'édulcorant est au glucose, de mettre en avant, de donner en exemple, celui qui en est sans aucun doute le dernier « monstre sacré ». Et le témoin encore actif d'un demi-siècle d'histoire du genre.

A cet égard, *Le Chemin de la nuit*, premier volume d'une série de recueils intitulée « Nouvelles au fil du temps », s'avère absolument passionnant. Et pas seulement parce que Robert Silverberg a écrit pour chacune d'entre elles une présentation indiquant les circonstances dans lesquelles elles ont été écrites et publiées ; ce qui finit par constituer un tableau extrêmement vivant du petit monde des revues américaines de S-F, dominé par la personnalité de quelques brillants rédacteurs en chef comme Anthony Boucher, Horace L. Gold ou Frederick Pohl.

Mais aussi parce que la juxtaposition de nouvelles écrites entre 1953 et 1970 illustre, mieux que ne pourrait le faire une analyse détaillée, à la fois le chemin vers la maturité d'un auteur précoce et doué, et l'évolution du genre au cours de deux décennies. Il est frappant, par exemple, de constater la prédominance des histoires d'expéditions spatiales dans les quinze-vingt premières nouvelles du recueil, qui en englobe quarante et une, et le surgissement de

nombreuses autres thématiques à la fin des années 1950.

Robert Silverberg ne cache pas qu'au début de sa carrière il a écrit jusqu'à une nouvelle par semaine pour gagner sa vie et qu'il a inondé les « pulps » de sa prose. Il raconte aussi comment il a été amené à écrire des nouvelles correspondant à une illustration de couverture préexistante, une contrainte dont il s'acquitte à merveille, mais aussi comment, sous l'impulsion décisive de Frederick Pohl, il est progressivement passé de la quantité à la qualité. Encore que les quelques exemples qu'il donne de sa période d'intense prolificité ne soient pas du tout indignes d'intérêt. Il convient de souligner que le volume comprend dix nouvelles inédites en France, qui méritaient de ne pas le rester, et quelques remarquables pépites, telle « Passagers », nouvelle qui a remporté le Nebula Award et qui est l'une des variations les plus subtiles et les plus terrifiantes du thème de l'invasion extraterrestre.

POINT CULMINANT

A l'époque où s'achève *Le Chemin de la nuit*, Silverberg a considérablement raréfié sa production de nouvelles, mais il écrit en peu d'années une suite de romans que la majorité des critiques considère comme le point culminant de son œuvre : *Le Fils de l'homme*, *Le Livre des crânes*, *Les Monades urbaines*, *L'Oreille interne*, etc. Robert Silverberg y fait preuve d'une grande ambition littéraire, d'un goût avéré pour l'expérimentation, d'une volonté de repousser les limites du genre. Mais le public ne suit pas.

« C'est une bonne chose à faire pour un écrivain : mettre la barre aussi haut que possible. Mais je me suis aperçu que je la mettais plus haut que mes lecteurs, dans leur grande majorité, ne pouvaient



FERRY BAUER

aller. » En 1974, ayant perdu la foi dans la science-fiction et sans doute déçu de ce que son lectorat ne l'ait pas suivi dans son aventure avant-gardiste, il cesse d'écrire.

Son silence durera cinq longues années. Puis il retrouvera le goût de l'écriture pour un projet de longue haleine qui vient juste de se conclure avec *Le Roi des rêves* : le cycle de Majipoor, qui lui vaudra un éclatant retour en grâce. L'œuvre entière, qui comprend sept

forts volumes, procède tout à la fois de la science-fiction et de la fantasy et peut donc être lue sans problème par les intégristes des deux bords ; Silverberg ayant veillé à tenir un juste équilibre entre les éléments qui caractérisent ces deux sœurs jumelles. Majipoor est une planète géante, peuplée de plusieurs races extraterrestres, qui a fait l'objet d'une colonisation humaine, avant d'être coupée du reste de la galaxie. Dans la

description de ce monde « vaste et divers », Silverberg « rivalise avec Linné et Humboldt », selon la pertinente formule de Gérard Klein. Mais le système politique qui préside aux destinées de Majipoor, pour aussi complexe qu'il soit, est d'obédience médiévale, de même que la plupart des armes utilisées dans les nombreuses batailles qui émaillent le récit. Et on croise souvent, au détour de l'intrigue, sorciers, voyants et pouvoirs magiques (même si ceux-ci ne sont que le résultat de l'utilisation d'une technologie du temps de la colonisation).

MAESTRIA

Le Roi des rêves débute au moment où le pontife en titre – l'une des « pièces » du triumvirat qui détient le pouvoir – passe de vie à trépas, entraînant le renouvellement rituel de l'appareil gouvernemental et le sacre d'un nouveau coronal. Or celui-ci doit faire face aussitôt à une nouvelle rébellion sur Zimrool, l'un des trois continents, qu'il affrontera sans recourir à l'invasion guerrière que suggérait son prédécesseur Prestimion.

Dans cet ultime opus du cycle, Robert Silverberg fait preuve d'une souveraine maestria romanesque, tant dans la narration des intrigues sentimentales ou politiques que dans la description des premières étapes du Grand Périple du nouveau coronal. Parallèlement à cette publication, Gérard Klein réédite deux des volumes du cycle : *Le Château de Lord Valentin* et *Les Sorciers de Majipoor*, lesquels débutent chacune des deux trilogies qui la composent.

Il réédite aussi deux ouvrages antérieurs. Le premier, *Les Profondeurs de la Terre* (1969), date de la « grande période » silverbergienne et fait explicitement référence au roman de Joseph Conrad *Au cœur des ténèbres*, qui n'en finit pas de susciter les palimpsestes.

L'autre, *Les Déportés du Cambrien* (1968), reprend l'argument d'une nouvelle (« La prison temporelle ») et le développe à la dimension d'un roman qui n'est pas sans affinités avec le film de Peter Watkins *Punishment Park*. Silverberg y imagine un « camp » de prisonniers politiques où un régime autoritaire envoie ses révolutionnaires, un goulag éprouvant puisque les condamnés sont projetés en pleine ère primaire.

Avec Majipoor, Silverberg a retrouvé le goût de la fiction et a signé concurremment d'autres romans d'une facture plus classique ». *Le Grand Silence* appartient à cette troisième époque de l'œuvre et traite le thème de l'invasion extraterrestre de façon très élaborée.

Jacques Baudou

(1) On désigne par ce terme les séries romanesques issues des films, séries TV ou jeux de rôles.

- ★ *Le Chemin de la nuit* de Robert Silverberg (traduit de l'anglais – Etats-Unis – Flammarion, « Imagine », 728 p., 24 €).
- *Le Roi des rêves* (traduit par Raphaële Provost, éd. Robert Laffont, « Ailleurs et demain », 478 p., 24,20 €).
- *Le Château de Lord Valentin* (traduit par Patrick Berthon, Le Livre de poche « Science-fiction », 678 p., 8,50 €).
- *Les Sorciers de Majipoor* (traduit par Patrick Berthon, Le Livre de poche « Science-fiction », 636 p., 8 €).
- *Les Profondeurs de la terre* (traduit par Jacques Guiod, Le Livre de poche « Science-fiction », 286 p., 5,95 €).
- *Les Déportés du cambrien* (traduit par Guy Abadia, Le Livre de poche « Science-fiction », 192 p., 5 €).
- *Le Grand Silence* (traduit de l'anglais par Bernard Sigaud, J'ai lu « Science-fiction », 574 p., 8 €).

LIVRAISONS

■ GRIOTS CÉLESTES 1 : Qui vient du bruit, de Pierre Bordage

Pierre Bordage est sans conteste le meilleur auteur français contemporain de « space opera ». Encore faut-il prendre l'expression dans son sens le plus moderne, avec l'emphase mise sur son deuxième terme. Il le prouve à nouveau dans ce roman qui a pour protagonistes des chanteurs de l'espace. Soit des bardes cosmiques – ces fameux « griots célestes » du titre – qui ont la difficile mission de tisser un lien symbolique entre les différentes communautés humaines semées à travers la galaxie tout entière par les grandes guerres de la Dispersion et vivant isolées, repliées sur elles-mêmes pour avoir perdu le secret des voyages intersidéraux. A ces griots, ménestrels errant de monde en monde par la grâce d'un pouvoir mystérieux à eux seuls échu : la maîtrise (mais est-ce bien le mot qui convient ?) de la « Chaldria », a été confiée la mission de créer, par leurs visites, mêmes rares, un espace commun à toutes les civilisations nées de cette diaspora. Ils représentent la lumière, la liberté, la connaissance, un principe de vie. Il n'est donc pas surprenant que se soit dressé contre eux un principe de mort, une société secrète des adorateurs du Vide, des serviteurs de l'« Enguise », qui les pourchasse et les met à mort. Cette lutte sert de toile de fond au roman de Pierre Bordage, qui a pris le risque d'un récit aussi fragmenté, dans un premier temps, que la civilisation galactique qu'il décrit, changeant d'un chapitre à l'autre les décors et les points de vue. Mais bientôt, après cette entrée en matière kaléidoscopique d'une assez belle virtuosité, le récit adopte un cours moins chaotique, moins elliptique aussi, pour se concentrer autour du tandem formé par le griot

Marmat Thalé et son apprenti, puis disciple, Seke. Celui qui vient du bruit, ainsi que sur leurs missions communes. Des missions qui les entraînent sur Agellon, sur Ez Khez, sur Onoe, des mondes très différents les uns des autres, où les humains émigrés ont fondé des sociétés extraordinairement diverses et hétéroclites. L'admission de Seke au sein du Cercle céleste des griots a peut-être changé la donne, car chacune de leurs interventions se traduit par de forts bouleversements sur les planètes traversées par le duo. Seke sera-t-il celui qui vaincra l'Enguise ? Le lecteur le découvrira sans doute dans le second volet de l'œuvre. Le premier, quoi qu'il en soit, lui aura donné l'envie furieuse d'y aller voir... (L'Atalante, « La dentelle du cygne », 412 p., 19,50 €).

■ AMERICAN GODS, de Neil Gaiman

Les Etats-Unis sont par essence le pays du melting-pot, du brassage des nationalités, des peuples, des cultures, cette terre d'accueil qui a transformé en peu de générations les immigrants les plus divers en « Homo Americanus ». « Que sont devenus les dieux, les êtres légendaires, les mythes que ces immigrants ont amenés dans leurs bagages jusqu'au continent américain ? », s'est interrogé Neil Gaiman en feignant de croire à leur existence réelle. Ont-ils sombré dans la déchéance ou l'oubli, ont-ils disparu, éradiqués par les nouveaux dieux de la civilisation consumériste nord-américaine ? Ou ne se livrent-ils pas plutôt les uns contre les autres une guerre secrète ?... C'est sur ce fort réjouissant principe que Neil Gaiman a bâti ce somptueux roman qui a les séductions les plus envivantes : celle du style comme celle d'une imagination riche mais parfaitement maîtrisée. Il lui a donné la forme qui convenait à l'immensité du territoire et à sa tradition littéraire : celle d'un *road novel* dont l'itinéraire va d'un lieu inspiré à l'autre, jusqu'à une petite bourgade du Wisconsin, Lakeside, en apparence un « bon petit village » aussi paisible qu'il est possible de l'être. Mais toute l'intrigue, en fait, joue magistralement du trompe-l'œil : son héros, qui s'appelle Ombre, pratique en amateur plutôt doué l'escamotage, qui est bien une forme de magie, Voyageur, l'homme ou plutôt le dieu qui le recrute à sa sortie de prison, est un escroc manipulateur, et le vieux monsieur si serviable de Lakeside dissimule un terrible secret. Ce roman à mi-chemin de l'horreur et de la fantasy vient d'obtenir le Bram Stoker Award : ce n'est que justice ! C'est un chef-d'œuvre (traduit de l'anglais par Michel Pagel, éd. Au Diable Vauvert 692 p., 17,50 €).

■ PAGES PERDUES, de Paul Di Filippo

Déjà remarqué pour *La Trilogie steampunk*, Paul Di Filippo confirme avec ce recueil de nouvelles son talent et son originalité. Les textes réunis dans ce volume sont de nature uchronique : tous se situent dans un monde où la science-fiction s'est éteinte après une vie brève d'une quarantaine d'années. Tous également – ou peu s'en faut – mettent en scène des figures d'écrivains dans des anecdotes biographiques imaginaires et totalement débridées : Franz Kafka y incarne un concurrent du « Shadow » dans un pastiche de nouvelle de *pulp magazine*, Saint-Exupéry s'y emploie à monter une escadrille au Kenya en 1939 dans un monde ravagé par une formidable épidémie. Et on y croise nombre d'auteurs de S-F dans des rôles inattendus, d'Heinlein à Philip K. Dick, en passant par John Campbell, Alice Sheldon (alias James Triptree Jr), Ursula K. Le Guin, Alfred Bester ou Theodore Sturgeon. La plupart de ces nouvelles jouent sur le second degré, le référentiel, l'iconoclastie doucement narquoise. Mais l'une d'elles, magnifique réflexion sur le destin, « Anne », est d'une terrible gravité (traduit de l'anglais – Etats-Unis – J'ai lu, « Science-fiction », 252 p., 5,5 €).

■ EN VRAC : Quelques ouvrages de référence

– *Conquête spatiale : du rêve au marché*, d'Alain Duret. C'est la courte épopée de la conquête de l'espace qu'Alain Duret, par

ailleurs auteur de S-F, a entrepris de raconter dans un essai qui montre bien la dimension très politique de ses débuts, la lutte des deux super-puissances du temps de la guerre froide pour obtenir le leadership, la dérive rapide vers les applications militaires, la transition progressive vers les « grandes manœuvres économiques ». Au-delà d'un bilan très circonstancié, l'auteur a réservé un chapitre à « La part de rêve », c'est-à-dire aux projets qui maintiennent encore et malgré tout l'idéal de l'exploration spatiale (Gallimard, « Folio Le monde actuel », 262 p., 7 €).

– *Un siècle de fictions pour les 8 à 15 ans*, de Raymond Perrin.

L'auteur a entrepris de retracer l'histoire d'un siècle de littérature pour la jeunesse (1901-2000), en la mettant très justement en parallèle avec celle des journaux de bandes dessinées. Il met l'accent sur les collections qui ont fait date, qui ont marqué les (jeunes) esprits. Grand amateur de science-fiction et de littérature policière, il prête à ces deux genres une particulière attention. C'est pourquoi cet ouvrage-fleuve mérite l'attention des amateurs de S-F, comme de tous ceux qui s'intéressent aux lectures juvéniles (L'Harmattan, 512 p., 38,15 €).

– *Maurice Limat : l'entreprise du rêve*, collectif.

Maurice Limat, qui fut l'un des piliers de la collection « Anticipation » du Fleuve noir, et qui est décédé récemment, était un romancier qui avait commencé sa carrière chez Ferenczi dans ce qu'on appelle la « petite librairie » et qui avait pratiqué la plupart des genres regroupés sous l'étiquette contemporaine de « littérature populaire ». Ce volume lui rend hommage en publiant un florilège de ses textes, dont plusieurs articles autobiographiques, des fictions et des poèmes, une monumentale bibliographie et une série d'articles de Claude Hermier sur certains de ses romans de S-F (éd. de L'Œil du sphinx, « La bibliothèque d'Abdul Alhazred », 264 p., 16 €).

J.Ba.

DOMINIQUE SYLVAIN

COBRA

« Amoureux de l'écriture du trouble et des subtiles avancées dans l'honneur, lancez-vous vite à la poursuite du "cobra". La halne est son venin, vous n'en sortirez pas indemne. »

A. Surel, Page

Viviane Hamy

FRED VARGAS

PARS VITE ET REVIENS TARD

Prix des Libraires

Prix des Lectrices ELLE

policière

Viviane Hamy

NOUVEAUTÉ

Jacques Darcanges

Dire la vérité

Éditions de l'Orme

Toute Femme et tout Homme qui se préoccupent de leur avenir et de celui de leur planète, doivent lire ce livre fondamental.

ISBN 2-913543-04-9 15€

VIENT DE PARAÎTRE

MICHEL DEBOUCHAUD

MOTS EN BRIBES

Illustrations de l'Auteur

Éditions de l'Orme

«Entre onirisme et poésie... Un homme déchiré par son enfance inoubliable».

Illustrations de l'auteur

ISBN 2-913543-05-7 11€

Éditions de l'Orme

Distribution ALTERDIS (ex. Alterna)

28600 Luisant - Tél. : 02.37.30.57.00 - Fax : 02.37.30.57.12

Augustin, écrivain de Dieu

Troisième et dernier volume de la « Pléiade » consacrée à l'auteur des « Confessions », grand penseur de l'Occident chrétien

ŒUVRES

tome III : Philosophie, catéchèse, polémique de saint Augustin.
Édition publiée sous la direction de Lucien Jerphagnon, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 472 p., 61,50 €.

Ni *Les Mille et Une Nuits*, ni tout Shakespeare, ni même la Bible ne peuvent atteindre aux fantastiques, déliantes visions que la théologie a toujours suscitées – avec, contrairement à la littérature, la certitude de la vérité absolue et de la satisfaction de Dieu.

Thomas d'Aquin (1225-1274) et Duns Scot (1266-1308) sont, sans doute, les plus célèbres, les plus

■ Hector Bianciotti

étonnants des théologiens, car leur imagination s'envole de plus en plus loin, dépassant toute réalité. Aussi, l'Écossais Duns Scot professe que le Verbe se fût incarné même si Adam n'avait pas péché. Et c'est à lui que la croyance en l'immaculée Conception dut d'être acceptée dans les Ecoles, où Marie était alors contestée en tant que mère de Jésus.

Mais, un siècle auparavant, le Napolitain Thomas d'Aquin crée, tout au fil de sa vie, la superbe *Somme théologique*, œuvre immense où, parmi les lumières et les nuages de la voûte céleste, on trouve Aristote commenté et reçu en pensée chrétienne ; et aussi ce texte stupéfiant : *De la substance des anges considérée en elle-même*. En guise d'échantillon, voici : l'ange est une substance intellectuelle toujours en mouvement ; n'étant pas liés à des corps, les anges ne peuvent avoir que l'intelligence et la volonté ; sauraient-ils se poser sur la pointe d'une aiguille ? La substance angélique étant immatérielle, l'ange se connaît lui-même et il connaît les autres anges ; la connaissance du matin et celle du soir doivent être admises à cause de saint Augustin, qui les distingue ; le péché d'orgueil et celui d'envie ne semblent pas être les seuls que les anges puissent commettre. Or les démons ont de l'attrait pour les obscénités des péchés charnels, comme l'affirme saint Augustin...

Par parenthèses, notons que la théologie chrétienne est passée du monde biblique au monde gréco-romain : l'Eglise proposa une vision de l'Ancien Testament, permettant une Bible chrétienne, Augustin ayant été le représentant majeur de la pensée occidentale : « *Ce qu'on appelle maintenant la religion chrétienne existait chez les Anciens et n'a jamais fait défaut depuis la naissance du genre humain jusqu'au temps où le Christ s'est incarné, époque à laquelle la vraie religion, qui existait déjà, commença d'être appelée la religion chrétienne.* »

Fils d'un païen et d'une chrétienne, d'Algérie, passionné, dès son adolescence, par la littérature lati-

ne, la lecture de Cicéron éveilla saint Augustin à la philosophie. Il connut une fille qui lui donna un enfant, mais une autre femme l'attirait et il dut fuir sa compagne pendant douze ans... Puis, l'étendue de la sagesse païenne l'amena à prendre connaissance de la doctrine chrétienne, et, d'emblée, il lut et relut les Écritures, qui le déçurent. (Claudel : « *Tous les grands lettrés du IV^e siècle, Augustin, Jérôme, Paulin de Nole, rebutés par l'apparence simple et grossière des Écritures (...)* ») Et si l'on s'arrête devant certains passages de ses vastes écrits, on comprend que ce désenchantement biblique perdurait en lui, en dépit de ce mot des *Confessions* : « *O Seigneur, que vos Écritures fassent toujours mes délices !... J'aime votre Écriture et vous-même m'avez donné cet amour.* »

Augustin adhéra à l'une des innombrables sectes chrétiennes de l'époque, celle du manichéisme – du nom de Mani ou Manès, l'hérésiarque du III^e siècle –, artisanne d'une doctrine fondée sur la coexistence et l'antagonisme de deux principes éternels : le Bien et le Mal. Comme le dit très clairement Lucien Jerphagnon : « *D'un côté un Dieu bon, le Christ, Sagesse et Lumière ; de l'autre le Dieu de l'Ancien Testament, sorte de demiurge responsable d'un monde matériel raté où règnent les ténèbres. (...)* Augustin était ravi. Il restait chrétien, mais débarrassé de l'Ancien Testa-

ment qui lui faisait souci et de Dieu le Père, ne gardant que le Christ : le problème du Mal était résolu, ses remords de conscience sans objet, ses incartades passées et à venir excusées. »

L'Eglise grecque n'a jamais accepté le dogme du péché originel imposé à l'Eglise d'Occident par saint Augustin : d'évidence, il avait besoin que le monde entier soit avec lui, si impur, et que Dieu l'approuve et l'accueille pour avoir condamné des foules de pécheurs. En fait, sa doctrine – comme a observé Michele F. Sciaccia – « *qui, poussée à ses extrêmes conséquences, réduit à néant la valeur de ses œuvres – un des plus riches trésors de l'Eglise – n'a jamais été intégralement admise par le catholicisme qui, s'il n'ose point toucher à saint Augustin, tente de l'interpréter et de l'atténuer...* »

Quoi qu'il en soit, saint Augustin n'est pas un grand théologien dans la mesure où, Père de l'Eglise, il effaçait toute nuance comme s'il était passé derrière Dieu pour le pousser vers les sentiers du monde. Caractère contradictoire et contrariant, il attaqua sans cesse ses adversaires, bien qu'il lui arrivât de désavouer ses propres accusations – mais, huit siècles après, l'Inquisition se réclamait de ses principes à cause de sa définition détaillée quant à l'usage des supplices...

Mais, saint ou pas, Augustin est l'un des plus grands écrivains d'Occident. Enorme, magnifique et ina-



Détail d'une fresque de Benozzo Gozzoli représentant Saint Augustin donnant la règle aux moines et parlant avec l'Enfant Jésus

chevée, *La Cité de Dieu* (la cité charnelle, centrée sur l'amour de soi ; et la cité spirituelle, centrée sur l'amour de Dieu) n'est toujours pas, aujourd'hui, d'une lecture attrayante alors que, parfois, dans ses sermons, il enchante par sa grâce, comme dans cette fête de la Nativité de la Vierge : « *Que Marie touche maintenant les instruments de la musique et qu'entre des doigts agiles résonnent les tambourins de la*

jeune mère... Ecoutez comme elle chante, notre joueuse de tambourin : Magnificat ! »

Or les *Confessions* sont un chef-d'œuvre absolu qui ne semble pas appartenir à son époque. On dit parfois que ce n'est pas saint Augustin qui a créé le genre littéraire que nous appelons « autobiographie », mais où sont-ils, ceux qui furent ses modèles ?

Il est surprenant que très peu de

lecteurs des *Confessions* semblent avoir remarqué deux sublimes chapitres : celui de la mémoire et celui de la mort de son ami Alypius. La mémoire sensible, l'intellectuelle, celle du souvenir, celle des sentiments et des passions, et celle de l'oubli : « *Quand je me rappelle l'oubli, mémoire et oubli me sont également présents, la mémoire grâce à laquelle je me rappelle, l'oubli que je me rappelle...* »

Quant à la mort de l'ami, Montaigne – qui dans ses *Essais* cite dix-neuf fois saint Augustin – semble ignorer le chapitre qui aurait pu lui rappeler son amitié pour Etienne de La Boétie. Montaigne : « *Nous nous cherchions avant que de nous être vus... Nous nous embrassions par nos noms... Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : "Parce que c'était lui, parce que c'était moi"... Tout étant par effet commun entre eux, volonté, pen- sements, jugements, biens, femmes, enfants, honneur et vie, et leur conve- nance n'étant qu'une âme en deux corps...* »

Et Augustin : « *Je m'étonnais que le reste des mortels fût en vie, puisque était mort celui que j'avais aimé comme s'il eût dû ne pas mourir. Je m'étonnais encore plus, puisque j'étais un autre lui-même, d'être en vie alors qu'il était mort. "La moitié de mon âme", a si bien dit quelqu'un de son ami : mon âme et la sienne n'étaient qu'une âme en deux corps...* »

Montaigne cite la phrase que Diogène Laërce attribua à Aristote ; et Augustin la phrase de « *quelqu'un* » – sans doute Horace. Il est rare qu'un littérateur puisse écrire un bon livre sans emprunter, à droite ou à gauche, des citations aux auteurs devenus classiques.

Comme tous les vrais lecteurs, les grands écrivains tiennent une bonne partie de leurs connaissances de seconde main – sans ignorer que le fait de citer faux est avant tout un signe de culture, et même de savoir...

La raison passionnée du divin

Entretien avec Lucien Jerphagnon, maître d'œuvre des trois volumes que la « Pléiade »

Quels principes vous ont guidé pour l'établissement de cette édition ?

Ceux qui depuis toujours président à l'élaboration des volumes de la « Pléiade ». Quelque chose me dit qu'Augustin n'aurait pas été fâché de s'y voir édité... Il aimait être entendu, suivi dans ses raisonnements, compris. Pas pour lui-même, bien sûr, mais pour ce qu'il avait à dire, et qui le dépassait. En éditant saint Augustin dans la Pléiade, nous avons voulu, mes collaborateurs et moi, être fidèles à saint Augustin... et à la « Pléiade ».

Cela dit, la question se posait : que choisir dans cette œuvre colossale ? Pas moins de soixante-dix titres dans la liste que donne la très bonne bibliographie de Serge Lancel. Trente-deux volumes in-quarto dans l'édition Vivès. Oui, quoi retenir dans tout cela ? Ce qu'attend l'homme d'aujourd'hui ? Oui, mais quel homme ? Je dirais plutôt : ce qu'attend l'homme de tous jours, depuis le temps qu'on lit Augustin. Depuis sa mort, il y a quinze siècles, dans Hippone assiégée. Choisir ce qui a trait à l'homme, vous, moi, quand il veut bien se regarder lui-même et se deman-

de ce qu'il fait là. Choisir ce qui a trait à cette inquiétude qui parfois nous prend devant le mystère. Mystère de nos vies éphémères : « *Trois petits tours et puis s'en vont* », disait mon maître Vladimir Jankélévitch. Mystère de l'humanité en marche – vers quoi ? Mystère de Dieu, pour ceux qui n'ont pas peur du mot. Alors, de l'énorme bibliothèque laissée par Augustin, nous avons retenu ce qui nous semblait éternel.

Quelle place faut-il accorder à saint Augustin dans la pensée de l'Occident ?

De son vivant, on s'arrachait déjà ses écrits, on les lui volait, au besoin, pour des éditions pirates. Depuis que Possidius, son exécuteur testamentaire, si je puis dire, a mis en ordre ce qu'il laissait – un fameux boulot ! –, Augustin a toujours été lu, recopié, cité, commenté, parfois de travers. Il n'aura pas connu ce « purgatoire », comme on dit, qui plonge les plus grands dans une nuit apparente. Lui pas. Il a été le maître de l'Occident. Même quand Aristote redécouvert aura raflé, grâce à saint Thomas, la plus large part du marché philosophique. Augustin sera toujours là,

ne fût-ce qu'en coulisse. Prenez Thomas lui-même, prenez Luther, Thérèse d'Avila, Montaigne et Descartes, Pascal bien sûr, et Malebranche. Prenez des gens aussi différents que Fénelon, Saint-Simon, Chateaubriand – qui encore ? – Albert Camus. A un moment ou à un autre, au détour d'un développement, vous retrouvez les *Confessions*, *La Cité de Dieu*, *La Trinité*, tel écrit sur la liberté et la grâce. Augustin nous interpelle quelque part, comme les gens disent aujourd'hui, sans trop préciser où. Tenez, en janvier, c'est Gérard Depardieu qui confiait au *Journal du dimanche* : « *Relire La Cité de Dieu ou les Confessions m'emmène bien au-delà de la liturgie classique. Cette prose résonne en moi, et après, éventuellement, je la comprends. Il faut s'habituer à son écho. Les interrogations qu'elle soulève sont notre quotidien. Il est question d'écouter, cette écoute qui nous fait aujourd'hui défaut.* »

On ne voit généralement pas saint Augustin que l'auteur des Confessions. Quel autre Augustin reste-t-il à découvrir ?

Oui, c'est vrai, pour trop de gens, Augustin est l'homme d'un

seul livre. On comprend, du reste, l'attrait pour cette vie remémorée, ses amours, ses passions, ses drames. Or les *Confessions* n'ont rien d'une autobiographie à la Rousseau. C'est une pathétique lettre ouverte à Dieu, à un Dieu si tard découvert dans la vie d'un surdoué, d'un petit arriviste qui à trente ans rêvait déjà de sa fin de carrière, et qui un beau jour... – Quel autre Augustin ? Mais l'Augustin de *La Cité de Dieu*, ces *Confessions* à l'échelle de l'histoire des mondes, où se lit la présence de Dieu dans une humanité qui chemine depuis le jardin d'Eden jusqu'au Jugement dernier. L'humanité toujours entre deux amours, entre deux cités. Et puis, il y a l'Augustin passionné de Dieu sans jamais rien perdre de sa raison, même quand il la découvre insuffisante à cerner son objet éternel. L'Augustin qui dépense des trésors de raison pour bien montrer que Dieu sera toujours au-delà de toute raison... Mais aussi, tout simplement, l'Augustin qui écrit, et quoi qu'il écrive.

Propos recueillis par Patrick Kéchichian

Les voies de la parole

Jean-Louis Chrétien analyse les « actes » par lesquels saint Augustin a figuré et pensé les rapports de l'homme avec Dieu

SAINT AUGUSTIN ET LES ACTES DE PAROLE de Jean-Louis Chrétien. PUF, « Epiméthée », 268 p., 26 €.

La religion des grands auteurs morts n'est propre à satisfaire qu'un désir lui-même froid et sans vie. En promenade dans le panthéon de l'histoire littéraire (ou philosophique), admirant les gloires statufiées, nous restons sur notre faim. Jean-Louis Chrétien ne se contente pas de cette morte révérence. En brisant les conventions académiques, en ne considérant que l'actualité, fût-elle éternelle, de ces grands auteurs, il nous surprend au sein de notre assoupissement. Et qu'il convoque aujourd'hui, avec le plus amoureux respect, saint Augustin comme agent de notre éveil est un

joyeux présage. A la gloire, certes immense mais un peu figée, de l'évêque d'Hippone, Jean-Louis Chrétien donne, ici et maintenant, soufflé de vie.

D'ailleurs, significativement, il n'est question dans son livre que des « actes de paroles ». Car c'est toujours la voix, dans toutes ses dimensions et acceptations divines ou humaines, spirituelles mais aussi corporelles, qui vient nous appeler, nous questionner et nous répondre, nous enseigner et nous promettre, nous éveiller.

Rappelons que saint Augustin n'est pas seulement l'auteur des *Confessions*, mais aussi d'un vaste corpus constitué notamment par les commentaires des psaumes et de l'Evangile de saint Jean. « *Il écrivait pour mieux lire, parlait pour mieux écouter* », souligne

Chrétien, indiquant ainsi le sens de sa propre démarche. « *Quel est l'objet de ce livre ? Il est de décrire le plus rigoureusement et le plus précisément possible ce que sont, pour saint Augustin, les actes de la voix et de la parole, ce en quoi il font événement, ce par quoi s'y jouent notre vie ou notre mort.* » Pour « *mettre en évidence cette dimension d'acte et d'événement* », Chrétien présente « *une phénoménologie de la parole suivant le fil conducteur de ses actes* ». Ce « *fil* » est ici figuré par les infinitifs qui donnent un titre à chacun des vingt-trois chapitres : d'« *Interroger* », « *Ecouter* », « *Manger, boire* », « *Ruminer* », « *Traduire* », « *Lire* », à « *Demander* », « *Exaucer* », « *Paradoxe* », « *Gémir* » et « *Jubiler* », en passant par « *Mentir* », « *Crier* »...

Chacune de ces parties est une méditation, non pas sur saint Augustin, mais avec lui : Chrétien n'assoit pas le docteur de l'Eglise à sa table pour discuter, faire assaut d'érudition. Son livre ne suppose pas une connaissance préalable, mais une disponibilité qui se fait, à son tour, acte d'écoute : c'est l'un des mérites de cette approche résolument non académique. Citant Heidegger, pour qui, en substance, le « *questionnement est la piété de la pensée* », Jean-Louis Chrétien peut affirmer, sans risquer d'être contredit par Augustin : « *On ne parle en vérité que pour autant qu'on écoute et qu'aussi longtemps qu'on écoute.* »

Ces infinitifs sont autant de possibilités d'existence, non pas comme une palette de choix arbitrai-

res, mais comme un ensemble d'actes complémentaires qui s'approfondissent les uns les autres, pour constituer notre expérience chrétienne mais aussi simplement humaine. Au milieu, le verbe « *Confesser* », non parce qu'il serait le plus « *augustinien* », mais en raison des trois sens inaux – confession des péchés, de la foi et confession de louange – dont Chrétien décrit admirablement l'indissoluble convergence. Même si c'est Dieu que l'on confesse et à qui l'on se confesse avant de le louer, la dimension humaine n'est jamais omise ou réduite : « *Il n'y a de visage que pour un autre visage, il n'y a de nudité que pour une autre nudité, il n'y a de parole que pour une autre parole, ce qui ne signifie pas que les deux soient en miroir. Et*

l'autre, fût-il Dieu lui-même, ne peut nous rencontrer que là où nous sommes, et donc si nous avons cessé de nous fuir nous-mêmes. » Loin du « *bavardage* » des « *experts en amertume et en mépris* », c'est dans le voisinage de cet « *autre* », requis par lui ou le requérant, que l'acte de parole trouve son sens.

P. K.

★ Signalons aussi, du même auteur, un essai sur l'épisode biblique de *Marthe et Marie* (DDB, « *Triptyque* », avec Guy Lafon et Etienne Jollet, 122 p., 19 €) et un recueil de poèmes : *Joies escarpées* (éd. Obsidiane, 70 p., 11,59 €). Sur l'auteur de *La Cité de Dieu* également, l'essai de Jean-Claude Eslin : *Saint Augustin, l'homme occidental* (éd. Michalon, « *Le Bien commun* », 122 p., 9 €).

Mémoires de vaincus

Tour à tour, Monica Echeverria et sa fille, Carmen Castillo, racontent leur histoire. Celle de leur pays, le Chili des années noires de la dictature, où chacune, à sa manière, entra en résistance. Et, à la croisée des combats, des blessures, une émouvante réconciliation

SANTIAGO-PARIS
Le vol de la mémoire,
de Carmen Castillo
et Monica Echeverria,
Plon, 294 p., 19 €.

Walter Benjamin plaide, dans ses thèses *Sur le concept d'histoire*, pour la force critique et subversive de la mémoire, qui va « à rebrousse-poil » de l'histoire. Celle des vaincus chiliens de septembre 1973 n'a pas cessé de hanter les consciences non seulement en Amérique latine, mais aussi en Europe, et sans doute ailleurs. L'échec de la récente tentative de mise en jugement du général Pinochet n'a fait que renforcer le sentiment d'une injustice qui demeure, d'une mémoire blessée. D'où l'intérêt, l'émotion même, que suscite un ouvrage comme celui-ci, qui a le grand avantage de présenter les événements à travers le prisme du vécu quotidien d'êtres humains singuliers et irremplaçables.

Ce livre est inhabituel : écrit à quatre mains par une mère et sa fille, il raconte à la fois l'histoire du Chili et celle de deux générations de femmes qui rêvent de justice sociale. Ce sont deux récits parallèles qui se croisent, se cherchent, se perdent et parfois se rencontrent. L'un, celui de la mère, plus direct, plus ordonné, plus tranquille ; l'autre, celui de la fille, plus chaotique, plus dense, plus déchiré. Leurs rapports sont complexes : entre tendresse et phobie, attirance et répulsion, révolte et soumission. Mais le récit se construit sous l'étoile apaisante de la réconciliation. C'est une idée de la mère, à laquelle la fille résiste, mais qu'elle finit par accepter, avec des réserves : « Monica, n'attends pas de moi

un récit cohérent, je ne peux te raconter que des fulgurances... des suspensions, des halètements, des lignes hachurées. »

Monica Echeverria est une fille de bonne famille chilienne, qui étudie chez les sœurs ursulines et qui se marie en 1944 avec un jeune architecte promis à un bel avenir, Fernando Castillo. Etranger aux événements politiques, le couple vivait, écrit Monica, « comme des oiseaux, totalement indifférents à la pauvreté et à l'injustice ». Par contre, Carmen Castillo, la fille aînée, commence tôt à s'engager dans la gauche la plus radicale et se marie en 1967 avec Andrés Pascal, un des dirigeants du MIR chilien, dont elle aura une fille, Camila : « Peut-être sommes-nous une génération pour laquelle l'engagement est indispensable, il fait corps avec la vie. »

L'ESPOIR ALLENDE

Les années de l'Unité populaire sous la présidence de Salvador Allende (1970-73), qui font se lever « un vent frais qui faisait tourner les moulins de nos rêves » (Carmen), vont les rapprocher. Partisans de Radomiro Tomic et de la gauche démocrate-chrétienne, Monica et son mari soutiennent Allende, tandis que Carmen travaille au palais de la Moneda avec Beatriz Allende, la sœur et secrétaire du président. C'est à ce moment, écrit Monica, que « je découvris l'hypocrisie et la cruauté de ma classe sociale et je la reniai » : leurs amis de toujours les considèrent comme traîtres et les désignent comme des « bourgeois vendus aux communistes ».

La suite des événements est connue : le coup militaire du général Pinochet, la mort tragique de Salvador Allende, la répression impi-



toyable qui s'abat sur le peuple. « Tout était tellement plus cruel et sanglant que nous l'avions jamais imaginé », commente Monica. Elle décide de rejoindre la résistance et devient, selon sa fille, « le pilier du réseau chargé de trouver des refuges aux dirigeants clandestins » de la gauche. Carmen, qui s'était sépa-

rée d'Andrés Pascal, vit dans la clandestinité avec un autre dirigeant célèbre du MIR, Miguel Enriquez, dont elle attend un enfant. Le 5 octobre 1974, la police politique découvre leur cachette, Miguel Enriquez meurt au combat, et Carmen, sérieusement blessée, est emprisonnée. Ses parents, qui

s'étaient exilés en Angleterre, réussissent à la faire libérer, et elle les rejoindra quelque temps après à Cambridge. Carmen accouche d'un enfant qui mourra quelques semaines plus tard : « Les militaires l'ont tué lui aussi. » Exilée à Paris, Carmen part dans les capitales de l'Europe en tournée de solidarité avec la résistance chilienne. Obéissante, elle se prête au rôle de « veuve héroïque », mais se sent de plus en plus mal à l'aise avec ce qu'elle considère comme une imposture.

Après un séjour décevant à Cuba, elle revient à Paris en 1977 et connaît une crise profonde. Pour reprendre pied dans la vie, elle entreprend d'écrire le récit de

■ Michael Löwy

ses derniers jours avec Miguel Enriquez à Santiago : « La dictature était une machine d'oubli, il me fallait continuer le combat comme je le pouvais. » Ce sera un livre inoubliable, *Un jour d'octobre à Santiago*, qu'elle publie à Paris en 1980, malgré les réserves de la direction du MIR. Pendant ce temps, Monica et Fernando rentrent au Chili (1978), où ils retrouvent une dictature arrogante et répressive. Avec ses amies du centre culturel Mapucho et de l'association « Femmes pour la vie », Monica choisit la culture et, parfois, l'humour noir comme arme contre le régime. Ainsi l'épique « Opération cochon », qui verra la course folle, dans les rues de Santiago, d'un porc habillé en général et affublé de la casquette du général Pinochet. Mais c'est à partir de 1983, avec les *protestas* et les *cacerolazos*, que la mêche du mécontentement sera allumée. Les grèves générales et les manifestations de rue se succèdent, mais la

rébellion populaire entre en crise après les assassinats de militants par les services du régime et l'échec de la tentative d'attentat contre Pinochet par le Front patriotique Manuel Rodríguez. Finalement, avec la victoire du « non » au plébiscite de 1988 commence le déclin de la dictature et le début d'une très longue « transition à la démocratie » qui s'est poursuivie sous les présidences de Patricio Aylwin, Eduardo Frei et Ricardo Lagos, mais n'est pas encore terminée, puisque la Constitution imposée par Pinochet est toujours en vigueur...

A Paris, Carmen refait sa vie, se marie à nouveau, devient mère, mais reste éloignée du Chili, sauf pour une courte visite à son père, malade, en 1987. Ce n'est qu'en 1993 qu'elle revient plus longuement au pays, pour coréaliser un film documentaire – *La Flaca Alejandra* – qui raconte la tragique histoire de Marcia Merino, dirigeante du MIR brisée par la torture, qui devient, pendant des longues années, collaboratrice du régime et agent de sa police politique (la tristement célèbre DINA), avant de se repentir et de mettre ses connaissances au service des familles des victimes. « Tu as construit une destinée de femme libre », écrit Carmen à sa mère, mais le même jugement s'applique aussi bien à elle-même, « sans promesses d'avenir », simplement motivée par le besoin de lutter « pour en finir avec ces réalités d'injustice et d'oppression ». Un livre émouvant qui brille de la sombre lumière de la mémoire des vaincus.

★ Michael Löwy est directeur de recherches au CNRS

Philosophie de la pratique médicale

Après les travaux de Georges Canguilhem sur les techniques cliniques, épistémologues, sociologues, historiens ou théologiens s'interrogent

Publiés dans des revues parfois confidentielles, les cinq textes de Georges Canguilhem réunis dans ce volume portent tous la marque de l'unité d'une œuvre attachée, dès la thèse de médecine sur « Le Normal et le pathologique », à ouvrir la pratique médicale à la réflexion philosophique. Il est donc question de maladie, de guérison et de santé. La densité et la subtilité des articles ne surprendront pas les lecteurs du médecin philosophe, qui retrouveront aussi la contestation de l'approche positiviste de la maladie. Georges Canguilhem souligne au contraire que la médecine suppose toujours l'appel de l'individu qui, comparant ses possibilités présentes à ses capacités passées, se déclare malade. Ces thèmes bien connus sont ici travaillés et déployés par un épistémologue plus intéressé par le sens du connaître que par ses opérations. L'histoire des pratiques médicales est la voie royale de ce mouvement d'éclaircissement.

Ce n'est pas la curiosité pour la médecine d'autrefois qui motive ce recours à l'histoire de la médecine. Revenir sur le thème hippocratique de la nature médicatrice et de la médecine expectante permet de mieux définir la portée des nouvelles techniques d'exploration clinique mises au point au XIX^e siècle : si la médecine fonde son diagnostic non plus sur l'observation de symptômes spontanés mais sur l'examen de signes provoqués, « il n'est pas prudent d'attendre que la nature se déclare ». Evoquer les localisations successives de la maladie et les pratiques d'examen en laboratoire de physique, de chimie ou de biochimie qui se développent au XIX^e siècle rend compte de « l'élimination progressive, dans la connaissance des maladies, de la référence aux situations vécues des malades ».

L'extrême actualité du propos de Canguilhem s'impose. Le déclin du prestige des généralistes au profit des médecins spécialistes comme

l'élargissement historique de l'espace où s'exerce le contrôle administratif de la santé sont ici mis en perspective et commentés.

Les travaux de Jean-Paul Gaudillière sur l'invention de la biomédecine s'inscrivent ainsi dans un champ ouvert par un auteur qu'il ignore superbement, sans doute par volonté de se tenir à l'écart de cette tradition d'histoire épistémologique française pour laquelle, à l'instar de Gaston Bachelard, l'histoire des sciences est une histoire jugée, qui regarde le passé des sciences à la lumière de ses progrès.

Avec beaucoup de référence pour les travaux de Bruno Latour et un grand luxe de détails, Jean-Paul Gaudillière dessine fermement le processus par lequel l'Etat, en France comme aux Etats-Unis, est devenu depuis la seconde guerre mondiale le premier entrepreneur de recherche et de santé ; expose comment un « complexe biomédical » a réuni en un tissu serré les chercheurs de l'université, les médecins des grands hôpitaux, les fonctionnaires des organismes de santé publique et les ingénieurs et managers de l'industrie chimico-pharmaceutique.

Les précieuses analyses d'Aaron Cicourel ne s'adossent pas non plus aux travaux de Canguilhem. Sa méthodologie ne l'y porte pas. Sociologue de la médecine, Cicourel enregistre et transcrit systématiquement des échanges verbaux entre patients et médecins. Il mobilise les théoriciens de la cognition pour comprendre comment s'exerce linguistiquement le pouvoir du médecin sur le malade. Minutieusement, il débuse les malentendus qui naissent entre des médecins peu avertis des dimensions socioculturelles et psychologiques de la maladie et des patients enserrés dans un réseau de présupposés et de croyances. Alors même que son propos s'inscrit dans un questionnement ouvert par Canguilhem, le philosophe des sciences ne nourrit pas

directement sa recherche. Les références explicites à l'œuvre de Canguilhem se raréfient et se cantonnent souvent au rappel de la dimension subjective de la maladie. Son nom vient ainsi sous la plume de Jacqueline Lagrée, dont l'ouvrage limpide traite des relations quotidiennes entre médecins et malades. Bernard Forthomme, auteur d'une originale méditation théologique sur la guérison, centrée sur la figure du Christ médecin, le cite également.

La banalisation de certains thèmes canguilhémien porte même au contresens, qui est atteint lorsqu'on attribue à l'historien des sciences du vivant une dénonciation de la médecine moderne.

La sagesse ne consiste pas à refuser de se soigner, mais à comprendre « qu'aucune technique, aucune institution présentes ou à venir » ne nous assurera l'intégrité de nos pouvoirs de relation aux hommes et aux choses. « Apprendre à guérir, c'est apprendre à connaître la contradiction entre l'espoir d'un jour et l'échec, à la fin. Sans dire non à l'espoir d'un jour. » De ce philosophe connu pour son courage et pour l'éclat de sa pensée, acceptons cette leçon de simplicité.

Jean-Paul Thomas

★ *Ecrits sur la médecine*, de Georges Canguilhem (Seuil, 124 p., 17 €).

– *Le Raisonnement médical, une approche socio-cognitive*, de Aaron V. Cicourel (textes réunis et présentés par Pierre Bourdieu et Yves Winkin, Seuil, 234 p., 20 €).

– *L'Expérience de la guérison*, de Bernard Forthomme (éd. Les Empêcheurs de penser en rond, 249 p., 21,5 €).

– *Inventer la biomédecine, la France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*, de Jean-Paul Gaudillière (éd. La Découverte, 392 p., 33,50 €).

– *Le Médecin, le Malade et le Philosophe*, de Jacqueline Lagrée (Bayard, 220 p., 19,90 €).

MORTS SANS ORDONNANCE
de Paul Benkimoun.
Hachette Littératures,
230 p., 15 €.

Le premier neuroleptique, dans les années 1950, a été découvert « par hasard », comme un sous-produit des recherches nobles menées prioritairement à l'époque sur les maladies parasitaires. La malaria avant la schizophrénie... C'était aux temps lointains où, colonies obligent le Zambèze passait, en médecine du moins, avant la Corée. Un demi-siècle plus tard, les pays du Sud sont indépendants, leurs économies très affaiblies et les priorités ont changé. Les maladies tropicales ne sont pourtant pas moins graves, bien au contraire. Aux fléaux habituels du paludisme, des parasitoses classiques, se sont ajoutées ces dernières années des viroses nouvelles, certaines suraiguës, telles l'Ebola, d'autres lentes mais non moins meurtrières, au premier rang desquelles figure évidemment le VIH.

Il ne suffit hélas pas de souffrir pour provoquer l'intérêt de la recherche pharmaceutique, comme le montre le livre de Paul Benkimoun. Encore faut-il être solvable. C'est pourquoi les efforts se concentrent aujourd'hui en direction des pathologies « du Nord » : cancers, dépression, maladies cardiovasculaires sont aux premiers rangs des préoccupations. Et quand une pathologie – comme le sida – est commune aux deux mondes – Nord et Sud, les traitements mis au point sont accessibles, étant donné leur prix, aux seuls ressortissants des pays nantis.

Cet état de fait a donné lieu à une progressive prise de conscience, essentiellement due à l'action pionnière de certaines ONG, au premier rang desquelles Médecins sans frontières. Paul Benkimoun met en scène, à travers la confrontation de trois per-

sonnages emblématiques, cette lutte sans merci : le docteur Bernard Pécol, qui dirige, à MSF, la campagne pour l'accès aux médicaments essentiels ; Harvey E. Bale, président de la puissante Fédération internationale de l'industrie du médicament ; German Velasquez, qui représente l'OMS aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Ceux que John Le Carré a mis en appétit sur ce sujet, avec son dernier roman, *La Constance du jardinier*, trouveront chez Benkimoun matière à apaiser leur faim : il livre en détail et de façon claire le dossier des médicaments essentiels dans sa problématique la plus actuelle. Les fronts de cette guerre sont nombreux mais toutes les pistes ramènent à un con-

■ Jean-Christophe Rufin

tentieux fondamental : celui des médicaments génériques, copies conformes des principes actifs mais exploités après échéance de leur brevet, ou, parfois, de façon carrément sauvage. Le souci essentiel de l'industrie pharmaceutique est d'obtenir la reconnaissance la plus universelle possible de ces brevets et de veiller au strict respect des règles – et des profits liés à cette « propriété intellectuelle ». L'Organisation mondiale du commerce a fait droit à ces exigences par le biais de l'accord controversé, appelé ADPIC (aspect de droits de propriété intellectuelle). Or plusieurs Etats du Sud ont justement entamé un bras de fer avec l'industrie pharmaceutique sur ce point. Le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud entendent que leur soit reconnu le droit de produire à moindre coût des produits génériques destinés à traiter les fléaux qui frappent leurs populations.

On se souvient du procès retentissant intenté contre Nelson Mandela par trente-neuf firmes phar-

maceutiques internationales et du retrait confus de leur plainte devant la vive réaction de l'opinion internationale. Cette victoire n'a cependant été qu'une étape sur une route autrement plus longue et semée d'obstacles. Benkimoun nous permet de mieux comprendre à quels monstres se sont attaqués la poignée d'ONG et d'individus courageux qui luttent pour l'accès aux médicaments essentiels. L'industrie pharmaceutique concentre une puissance financière gigantesque (un seul laboratoire comme Merck dispose d'un chiffre d'affaires de 43 milliards d'euros) et réalise des profits impressionnants (dépassant les 20 % en moyenne annuelle) ; l'OMC, avec sa vulgate libérale stricte, est évidemment au service de ces intérêts, et les populations de malades prises en otage par ses décisions

semblent bien peu compter. A cela, il faut ajouter des acteurs sur lesquels l'auteur préfère ne pas trop insister, mais qui constituent eux aussi un facteur de blocage dramatique : ce sont les gouvernements des pays du tiers-monde eux-mêmes. L'Afrique du Sud, en particulier, si elle a semblé faire figure de résistant face à l'industrie pharmaceutique, est en réalité très ambivalente sur ces sujets. Le président Thabo Mbeki continue de nier publiquement toute implication du virus dans le sida ; il s'obstine, quelles que soient les offres d'aide internationales, à refuser de lancer dans son pays un programme de soins, en particulier par trithérapies. On comprend que les ONG aient encore bien des efforts à faire pour convaincre et parvenir à ce qui devrait être le seul objectif : permettre à tous les malades, dans quelque continent qu'ils vivent, de disposer de soins efficaces.

Paul Benkimoun est journaliste au Monde.

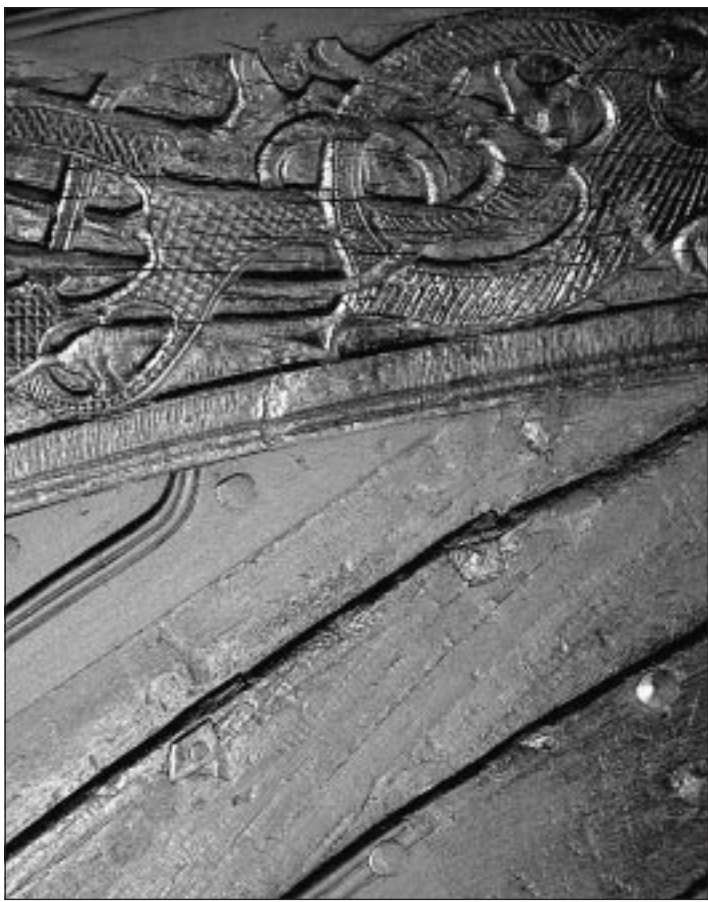
L'arpenteur des terrae incognitae

Spécialiste incontesté du monde du Nord, le scandinaviste Régis Boyer ne pourfend erreurs et poncifs que pour mieux promouvoir des civilisations à découvrir. Un travail de missionnaire

AU NOM DU VIKING
de Régis Boyer.
Entretiens
avec Jean-Noël Robert,
Les Belles Lettres, 304 p., 18,5 €.

Passer. C'est le mot qui définit le mieux l'infatigable Régis Boyer qui n'en finit plus, essayiste, traducteur et éditeur, de servir les littératures scandinaves dont il est le spécialiste incontesté. De Kierkegaard pour « Bouquins » à Knut Hamsun pour la « Pochothèque » en passant par Andersen en « Pléiade », ce savant intarissable sur le monde nordique qui traduit, présente et annote seul la mémorable édition des *Sagas islandaises*, en « Pléiade » encore, a récemment signé une passionnante présentation synthétique de *L'Islande médiévale* (Les Belles Lettres, 2001), composé un beau livre de référence sur *L'Art Viking* (La Renaissance du livre, 208 p., 59,5 €), et Perrin annonce pour octobre la reprise de ses *Vikings. Histoire et civilisation*, initialement parus en 1992. Mais s'il ouvre sans cesse de nouveaux chantiers, avec une énergie que rien n'entame – il fonda à l'université Paris-IV - Sorbonne l'Institut d'études scandinaves et projette nombre de collections nouvelles (la prochaine, « Classiques du Nord » aux Belles Lettres encore) pour sortir de l'ombre un continent culturel méconnu –, ce pionnier reste aussi un homme secret, réticent à l'idée de sacrifier à la vogue de l'ego-histoire.

Dans le livre d'entretiens qu'il accorde aujourd'hui, à 70 ans, à Jean-Noël Robert, il expédie l'exercice en moins de cinquante pages, solo informatif où il se dévoile le moins possible, mesurant toute la vanité d'une publicité personnelle quand il évalue le travail autrement considérable qu'il s'est choisi. Tout au plus apprend-on que sa boulimie de savoir remonte à ses années d'apprentissage, bachelier très pré-



Détail de l'étrave du bateau d'Oseberg

coce, saisi tôt d'une « rage pédagogique » qui ne l'a pas quitté. Par jeu et goût de l'inédit, il s'initie grâce à Maurice Gravier, un jeune spécialiste de Luther venu s'installer à Nancy où il enseignait l'allemand tout en lançant un « cours embryonnaire d'initiation au scandinave », au charme de sagas exotiques. Le goût des « choses du Nord » ne le lâchera plus.

De sa vie familiale, on saura l'attachement profond à l'épouse, la place capitale des enfants et le souvenir intact de voyages et de rencontres dont il ne sait quel Dieu remer-

cier, évoluant plus souvent qu'à son tour « dans une atmosphère bizarre d'incrédulité et d'enchantement ». Ce curieux raccourci, concession presque irritée à un exercice qu'il réprouve, a le mérite d'expliquer de façon parfaitement intransposable l'art de « devenir un scandinaviste ».

Livré désormais au questionnement de Jean-Noël Robert, Régis Boyer peut s'emballer pour ce qui le fait vibrer – la féerie d'un coucher de soleil sur le Snaefell, qui tient de la « transfiguration » ; l'héritage dumézilien, qui atteste que

« la religion est une chose qui a un sens » ; le « miracle islandais », qui fit naître sur une île qui n'excéda jamais 35 000 âmes, entre la fin du XII^e et le milieu du XIV^e siècle, une littérature qui, quantitativement et qualitativement, « bat tous les records de ce que l'Occident a pu faire » ; les promesses de « filiales scandinaves » dans les grandes maisons d'édition, puisque l'esthète, le savant et le « croisé » ne se dissocient jamais vraiment chez ce missionnaire insatiable. Mais, revers de son engagement, l'homme s'empare aussi sans mesure devant les confusions et les procès d'intention qui compromettent la juste évaluation de ces *terrae incognitae* qu'il arpente depuis un demi-siècle et dont il est le champion encore bien isolé.

Il faut l'entendre stigmatiser les erreurs et partis pris qui l'agacent à tout coup – le procès fait à Hamsun d'avoir prôné une sorte de supériorité suspecte et de le réduire à ce seul trait : « Mais il y en a beaucoup, des Knut Hamsun ! » ; la guerre sans merci qu'il livre aux images et poncifs qui ont constitué la vision du Viking où tout est à reprendre et à « démanteler », et là l'exécution sans appel du *drakkar* (« C'est un monstre français. Je ne sais pas qui a pu inventer cela. Appelez-le knörr, skeid, langskip, comme vous voudrez, mais en aucun cas drakkar ! »). Ces salutaires leçons, Régis Boyer ne les professe qu'à dessein. Il tient trop à offrir cet univers nordique qu'il a fait sien pour supporter les à-peu-près et les pittoresques niais. Ecoutez-le défendre l'« actualité du Nord » en brochant le précis d'une histoire littéraire que peu connaissent et conclure sa campagne de sergent recruteur auprès des étudiants de demain : « Vous y gagnerez d'enrichir votre personnalité d'harmoniques qui étaient inconnues de vous. » Tout simplement.

Philippe-Jean Catinchi

Rome vue de Grèce

Plus violente qu'on ne l'a crue, la conquête de l'Italie sous le regard de Denys d'Halicarnasse

ROME ET LA CONQUÊTE DE L'ITALIE AUX IV^e ET III^e SIÈCLES AVANT J.-C.
Textes de Denys d'Halicarnasse traduits du grec ancien et commentés sous la direction de Sylvie Pittia.
Les Belles Lettres,
« Fragments », 576 p., 30 €.

Denys d'Halicarnasse ne jouit pas en France de la popularité qui est la sienne en Italie ou dans les pays anglo-saxons. Un traitement bien injuste. A l'instar d'Hérodote, lui aussi s'intéressa aux barbares, et même en fit l'unique objet de son enquête. Mais ses barbares différaient bien des Perses de son compatriote. Là où les Perses avaient échoué – la conquête de la Grèce et du monde habité –, au contraire, les barbares d'Occident – en d'autres termes, les Romains – avaient parfaitement réussi au moment où écrivait Denys. Car pour ce Grec d'Asie Mineure, né vers 60 av. J.-C., dont les premiers livres des *Antiquités romaines* paraissent autour de 7 av. J.-C., l'unification du monde habité sous la houlette de Rome est un fait acquis, et justifie que l'on écrive une histoire de Rome depuis les origines, et même avant les origines.

Pourtant Denys, à la différence de Polybe, ne cherche pas à expliquer la réussite de Rome ; il participe à sa manière à la célébration de la ville-monde, à sa glorification, à sa « refondation... dans un contexte [l'époque augustéenne] où la politique tire en partie sa légitimité du mythe et de l'histoire ». Dans ces conditions, ce n'est pas tant l'histoire récente de Rome qui intéresse Denys que l'histoire la plus ancienne, non seulement celle de la fondation par Romulus, mais aussi l'époque pré-romuléenne. En conséquence, il s'arrête là où commençait le récit polybien (264). Cet intérêt de Denys pour les hautes époques a tôt été apprécié puisque les premiers livres de sa monumentale

histoire ont été entièrement conservés. Au contraire, la fin de l'œuvre, celle qui couvrait les IV^e et III^e siècles, a dû paraître pâle en regard de celle de Tite-Live, et l'on n'en a guère conservé que des fragments. Fragments souvent négligés, ne serait-ce que parce que leur ordre même prêtait à discussion. On doit donc saluer comme il se doit la magnifique édition bilingue qu'une jeune équipe aixoise en donne dans l'indispensable collection inaugurée il y a peu par les *Historiens d'Alexandre* (« Le Monde des livres » du 14 décembre 2001). Les fragments des livres 14 à 20 sont ici présentés, traduits, abondamment commentés, dans l'ordre le plus vraisemblable qui soit, comme l'explique une très belle préface aussi savante que lumineuse. Enfin, en dehors de l'inévitable Tite-Live, une autre vision de la conquête de l'Italie par Rome, celle d'un Grec, imprégné de préoccupations morales autant que de soucis stylistiques !

En dépit de leur caractère décousu – et pour cause ! –, ces bribes de l'histoire de la République romaine donnent un éclairage singulier, mettant en évidence la violence des rapports de Rome avec ses voisins, y compris ses alliés. Car Denys n'est jamais dupe : derrière les prétextes avancés, il sait reconnaître les préoccupations de puissance. Ainsi, en conclusion d'un long développement sur la guerre samnite (17 A), il affirme que derrière le prétexte invoqué – venir au secours des pauvres Lucaniens persécutés par les Samnites – il faut savoir distinguer « la cause la plus vraie », comme aurait dit Thucydide, à savoir la crainte de Rome de voir enfler la puissance de leurs propres alliés. Ainsi défile, dans un exposé d'une absolue lucidité, toute l'histoire de la construction de l'Italie romaine, période cruciale où se forment les armes du futur. On comprend par là le prix qu'il faut attacher à cette précieuse édition des fragments.

Maurice Sartre

La Croix et l'Épée

Alain Demurger et Malcolm Barber remettent en perspective les ordres religieux-militaires. Au premier rang : les Templiers

CHEVALIERS DU CHRIST
Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge, XI^e-XVI^e siècles d'Alain Demurger.
Seuil, 414 p., 22 €.

JACQUES DE MOLAY
Le crépuscule des Templiers d'Alain Demurger.
Payot, « Biographie », 392 p., 21,95 €.

LE PROCÈS DES TEMPLIERS
de Malcolm Barber.
Traduit de l'anglais par Sylvie Deshayes, Presses universitaires de Rennes, 308 p., 21 €.

Du trésor des Templiers à la récupération nazie des Teutoniques en passant par certaines élucubrations ésotériques, les ordres religieux-militaires du Moyen Âge n'ont cessé de susciter projections et reconstructions. La synthèse d'Alain Demurger, *Chevaliers du Christ* – une première en français –, qui embrasse l'histoire des ordres en Terre sainte et en Espagne comme en Prusse ou en Livonie, est tout à fait bienvenue pour remettre les choses en place, d'autant plus que le sujet « connaît un regain de vitalité » au point qu'une revue spécifique, *Sacra militaria*, lui est, depuis 2000, consacrée.

Nés de la croisade (l'ordre du Temple est fondé en 1120) et rassemblant avant tout des laïcs vivant sous une règle, les ordres religieux-militaires témoignent des évolutions de l'Église médiévale – devenue plus sensible aux vertus de l'action – face à la guerre. L'ordre, « armée permanente de fait », sacralise « la violence et la guerre », parachevant ainsi l'« intégration à la société chrétienne des chevaliers ». Entre les activités charitables, la protection des pèlerins

et la guerre sainte, les ordres ont aussi gouverné des États théocratiques en Prusse et à Rhodes. Alternant récits événementiels et analyses d'ensemble (des institutions ou du patrimoine) mais loin des questionnements anthropologiques souvent utilisés aujourd'hui pour traiter de l'identité ou du groupe, Alain Demurger offre une œuvre dense, claire et sûre.

L'HOMME DU CRÉPUSCULE

Il en est de même de sa biographie de Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre du Temple qui ravira l'amateur d'érudition, moins, sans doute, celui de travail critique sur le genre biographique. L'historien tire parti du peu de renseignements disponibles – presque rien pour le Templier avant qu'il ne soit élu grand maître – pour retracer chronologiquement tout ce que l'on peut savoir du personnage. Noble comtois, reçu dans l'ordre en 1265, Molay mène une carrière assez discrète en Orient avant le repli à Chypre (avec la chute d'Acre en 1291 et la fin de la présence des Latins en Terre sainte). Maître de l'ordre (1292), il s'entoure d'hommes de confiance et semble avoir gouverné sans être contesté. Pour autant, selon Demurger, le dernier maître du Temple a fait des choix qui conduisirent à sa perte. Il ne put réformer son ordre et refusa l'union avec celui de l'Hôpital. Sa trop grande confiance dans la papauté, au cœur de la tourmente finale, apparaît, a posteriori, bien néfaste. En 1314, Jacques de Molay périt sur le bûcher. A l'évidence, un des enjeux majeurs de sa biographie réside dans le fameux procès intenté à l'Ordre. Les chapitres consacrés aux attaques contre celui-ci et à sa suppression (1312) complètent et actualisent l'ouvrage de Malcolm Barber, paru en 1978, que viennent de faire traduire les dyna-

miques Presses universitaires de Rennes.

L'historien britannique, qui a donné, depuis, une histoire de l'ordre du Temple, démonte avec précision les mécanismes des enquêtes et des procédures. Accusés d'hérésie et de comportements scandaleux, les Templiers ne sont guère coupables de tous les forfaits dont on les charge : sodomie, reniement de Jésus, crachat sur la croix, adoration des idoles... Même si, insiste Alain Demurger, une part du rituel d'entrée contenait, parfois, des gestes condamnables. Usant d'une large propagande, la monarchie française a repris des accusations classiques pour délégitimer l'ordre à abattre, accusations qui risquaient bien de trouver un écho dans les « croyances populaires ». C'est, pour Barber, les besoins financiers du roi et le contexte favorable à une telle opération (déclin de l'esprit de croisade, faiblesse relative de la papauté, possibilité d'user de l'Inquisition) qui expliquent l'offensive contre l'ordre. Les Templiers servent aussi de boucs émissaires à l'échec en Terre sainte. Le biographe de Jacques de Molay, lui, ne croit pas à l'affaiblissement complet de la croisade et de l'esprit de croisade qui « ont un présent et encore un avenir » au début du XIV^e siècle. Ce n'est, en tout cas, pas l'inutilité éventuelle de l'ordre qui conduisit au « crépuscule des Templiers ». Ce moment s'inscrit en réalité aux confins des enjeux politiques, des affaires économiques et de la construction de la persécution dans un siècle qui voit s'affirmer la souveraineté d'un État en pleine croissance. Une leçon essentielle, si moins pittoresque.

Nicolas Offenstadt

★ Signalons : *Les Templiers de la gloire à la tragédie*, de Patrick Huchet (éd. Ovest-France, 128 p., 15 €).

LES CATHARES ET L'HISTOIRE
Le drame cathare devant ses historiens (1820-1992) de Philippe Martel.
Privat, « Domaine cathare », 208 p., 25 €.

Le tragique épisode de la fin de l'hérésie cathare, qui conduisit à la mainmise des Capétiens sur l'espace occitan au XIII^e siècle, n'a cessé d'alimenter une littérature plus ou moins scientifique, plus ou moins romanesque, mais toujours clairement partisane, sans que les historiens soient exempts de ces partis pris simplistes. Philippe Martel a eu l'excellente idée d'interroger, par-delà l'événement, le commentaire qu'en fit « l'intelligentsia française » – anachronique, la formule du préfacier Michel Roquebert n'est pas si malvenue –, depuis *l'Essai sur les mœurs* de Voltaire. Avec la formidable résistance d'une vulgate « patriotiquement orthodoxe » que la revendication occitaniste n'entame qu'avec difficulté, tant une historiographie singulièrement têtue refuse les corrections. C'est que la « croisade contre les Albigeois » porte dès son origine une dimension exemplaire, théâtre idéologique où se jouent depuis le début du XIX^e siècle entre savants et penseurs politiques, sur un mode quasi allégorique, les débats qui divisent la société du temps : catholicisme et anticléricalisme, nation et petites patries, Nord/Sud...

De Sismondi à Michelet, de Napoléon Peyrat à Jacques Madaule, ce voyage captivant à travers des certitudes posées en dogmes qui placent l'analyse historique sur le registre de la foi nationale décollera bien des regards et mérite de faire école, le « moment cathare » n'étant pas le seul à avoir pâti de lectures aveugles.

Ph.-J. C.

L'enjeu cathare

2000 ans d'échanges

Aux origines de la mondialisation, une décapante histoire économique qui bouscule les idées reçues

VINGT ET UN SIÈCLES D'ÉCONOMIE EN VINGT ET UNE DATES-CLÉS
de Philippe Simonnot.
Les Belles Lettres, 224 p., 13 €.

Sans doute faut-il de l'audace et une solide culture pour oser proposer une lecture historique de l'économie qui satisfasse les spécialistes de chacune de ces disciplines, peu enclines à tolérer qu'on empiète sur leur propre champ. Si les lecteurs du *Monde* savent que Philippe Simonnot, parallèlement à son enseignement de l'économie du droit à Paris-X, a toujours eu une propension – rare – à célébrer les classiques, de *l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien à *La Ruche mécontente*, ou *les coquins devenus honnêtes* de Bernard Mandeville (1705), c'est à *Nouvel Economiste* que l'auteur de *39 leçons d'économie contemporaine* (Gallimard, « Folio », 1998) donna la primeur de cette brève histoire de l'échange en Occident, découpée selon le strict rythme de la chronologie (vingt et un chapitres pour parcourir sans brusque rupture autant de siècles, depuis le II^e avant l'ère chrétienne jusqu'au XX^e tout juste achevé). Désormais reprise en un volume, augmentée et complétée, cette curieuse vision synthétique permet de mesurer l'originalité de la démarche.

L'économiste n'hésite pas en effet à bousculer le confort des spécialistes en revisitant aussi aisément le fisc sous l'Empire romain que les us de l'âge féodal, le milieu marchand de la Florence du Quattrocento que la naissance du système monétaire international. Avec une liberté de ton et une clarté d'expression, jusque dans le choix des exemples, qui rendent limpides des mécanismes rarement à telle fête didactique. D'où

un ouvrage aussi précieux que revigorant.

Frappé par la commodité des partis pris qui interdisent de penser l'enjeu économique à travers les âges, comme si l'accélération des échanges (production et productivité, revenus et consommation) ont enregistré des augmentations vertigineuses à l'échelle des deux millénaires envisagés), dont le moteur (lois du marché, innovation technique, pression démographique ?) retient moins l'attention que la mesure de ses effets, Simonnot réfute le rôle des « ruptures » – les révolutions industrielles ne peuvent dispenser de réfléchir sur la longue durée – qui incitent chaque âge « moderne » à prétendre le premier « penser » réellement l'économie.

Aussi la marche lente, pas à pas, de l'empire d'Auguste à celui de Wall Street, en passant par l'édit de Caracalla, la naissance du sou d'or, l'étape symbolique de Canossa, les règles de l'usure ou le jeu financier qui « fait » les empereurs ou permet de circonvoler les monarques voisins, donne-t-elle un relief singulier à cet échange, « *invariant plurimillénaire* », qui ne se laisse pas réduire à un simpliste exercice de trésorerie. Usant avec brio des théories politico-économiques, s'appuyant sur les plus sûrs travaux historiques de domaines dont il ne pose pas au spécialiste (Nicole, mais aussi Andreu, Lombard bien sûr, Geary ou Le Goff, pour les âges les plus anciens), Philippe Simonnot offre une lecture stimulante qui perturbe les certitudes sur la toute fraîche « invention » de la mondialisation. Décapant et instructif.

Ph.-J. C.

Philippe Simonnot collabore au *Monde*.

Deuxième épisode de notre saga : en 1822, Alexandre Dumas s'installe à Paris, découvre ses théâtres, rêve d'y être à l'affiche. Ses vaudevilles sont refusés. Il se lance dans le drame à grand-spectacle...

En 1792, le comte Adolphe-Louis Ribbing de Leuven est de ceux qui organisent l'assassinat du roi Gustave III de Suède. Exilé en Suisse, où il lie amitié avec M^{me} de Staël, charmée par ce jeune homme qu'on appelle « le beau régicide », il vient en France, où il spéculait en achetant châteaux et abbayes, mène une vie aisée sous l'Empire, fuit au retour de la monarchie, revient, s'installe à Villers-Hélou. En 1802 naît son fils Adolphe, qui signera un jour *Le Postillon de Longjumeau*, dont Adolphe Adam, célèbre pour son *Minuit Chrétien*, fera un opéra-comique à grand succès.

On dirait un roman de Dumas qui se poursuit le 27 juin 1819 quand, au cours d'une fête champêtre, Alexandre fait la connaissance du jeune Adolphe Leuven. « Nous commençâmes ce jour-là une amitié qu'aucun jour sombre ou heureux n'a altéré depuis. » Sans cette rencontre et ce coup de foudre de l'amitié, Dumas n'aurait peut-être pas connu le Paris qui fut le sien, été l'auteur dramatique qu'il fut. Leuven, dont on a dit qu'il était son « initiateur littéraire », lui ayant proposé d'écrire ensemble pour la scène, leur collaboration donne deux vaudevilles et un drame. Présentés à quatre théâtres parisiens, ils sont refusés. Adolphe parti vivre à Paris, Alexandre, qui travaille chez un notaire, ne pense qu'à la capitale et au théâtre, un rêve et une passion. A Villers-Cotterêts, il réunit des jeunes gens dans un grenier et, bien avant que la fonction ne devienne un état, se fait mettre en scène de *Hamlet* – il vouera toute sa vie un culte à l'œuvre de Shakespeare, à l'origine de la révolution romantique, que marque son *Henri III*.

En 1822, c'est enfin Paris, un premier voyage. Il loue une chambre 1, place des Italiens (aujourd'hui place Boieldieu), et court rue Pigalle, où habite l'ami Adolphe, qui se fait guide. Dumas découvre la capitale et ses théâtres. Des premières pièces qu'il voit, deux mélodrames sont mémorables par leurs interprètes et la place qu'ils tiendront dans sa vie. *Le Vampire* révèle à la Porte-Saint-Martin une jeune actrice, Marie Dorval, qui sera sa maîtresse dix ans plus tard ; à l'Ambigu-Comique, *L'Auberge des Adrets* offre au tonitruant Frédéric Lemaitre son premier triomphe, qu'il renouvellera avec plusieurs pièces de Dumas et singulièrement avec *Kean*. La ville, les théâtres, aussi quelques personnalités. Leuven s'est fait des relations. Un soir, ils vont applaudir Talma dans *Sylla*, une tragédie du bien oublié Victor de Jouy. Alexandre, qui en rêvait – « Talma était un dieu pour moi » –, est présenté au tragédien, qui l'interroge sur ses activités. Après quoi, en lui rappelant que l'auteur du *Cid* avait été clerc, le dieu pose une main sur la tête du jeune clerc de notaire de Crépy-en-Valois, et le baptise « poète au nom de Shakespeare, de Corneille et de Schiller ».

On imagine les émerveillements de Dumas découvrant Paris et les célébrités qu'il admire, et ce boulevard du Temple où naquit le mélodrame, et qui plus tard lui offrira la gloire avant la faillite. Devant les théâtres où des aboyeurs attirent le client, le jeune homme, fasciné, rêve. A cette époque, le boulevard traverse en diagonale ce qui allait devenir la place de la République, tout le côté nord occupé par un alignement de théâtres, un seul se

trouvant sur le côté sud, celui qui existe encore, le Déjazet. Dès 1791 c'est un lieu de fête, mais en 1807 Napoléon, qui préfère la tragédie à la comédie et le sérieux aux facéties des saltimbanques, ferme de nombreux théâtres. Dès son arrivée au pouvoir, Louis XVIII autorise leur réouverture, et le boulevard du Temple que découvre Dumas prend son essor, devient ce lieu magique dont Carné, avec *Les Enfants du Paradis*, donne une idée. « Par beau temps, on peut voir jusqu'à vingt mille personnes se presser, presque jour et nuit, le long des théâtres pour assister aux parades, échantillons de ce qui est présenté à l'intérieur, scènes satiriques d'actualité, pantomimes (...) et toutes les classes de la société se côtoient. Les jeunes intellectuels romantiques (Hugo, Dumas, Vigny...) sont fascinés par le "mélodrame" comme, un siècle plus tard, les surréalistes par le cinéma populaire du type Fantômas, et ils vont couler leurs propres drames dans ce moule en supprimant toute-fois la systématique fin heureuse (1). » Ce rassemblement de théâtres dont les salles vont de cinq cents à trois mille places, c'est le boulevard du Crime, ainsi nommé en raison des pièces qu'on y affiche, et où le meurtrier sous toutes ses formes est si bien exploité que les comédiens qui ont le mauvais rôle sont conspués à leur sortie. L'année où Dumas s'y promène avec l'ami Leuven, *l'Almanach des spectacles* rapporte qu'en vingt ans un comédien a avalé 11 000 poisons, qu'un autre a été poignardé 16 302 fois, qu'une comédienne a été « 75 000 fois "innocente" séduite, enlevée ou noyée ».

Tout est excessif sur le boulevard, la durée des spectacles, le chahut des spectateurs, le nombre de pièces jouées, la splendeur des ballets, le nombre de figurants... L'auteur dramatique Alexandre Dumas égorgera et noiera moins de monde, mais, à l'instar d'Hugo, il n'oubliera pas que l'esprit du mélodrame doit toujours pointer peu ou prou.

Aux jours où Dumas découvre Paris et ce qui nourrit ses ambitions, son œuvre, à part les pièces écrites avec Leuven, se limite à *Blanche et Rose* et à *Romance*, poèmes que la revue *Almanach dédié aux demoiselles* publie. « Croyez-moi, le bonheur dispose / Ici-bas de bien peu d'instant / Car le plaisir est une rose / Qui ne se cueille qu'au printemps. » Ne regrettons pas que Dumas n'ait fait carrière dans la poésie pour connaître la célébrité à laquelle il aspire, qui ne peut venir que du théâtre et qui ne s'offre pas quand on habite et travaille à une centaine de kilomètres du boulevard du Crime. Alors, Paris ! Il y trouve un emploi dans les bureaux du duc d'Orléans, « copier, de la plus belle écriture possible, le plus grand nombre possible de lettres », que signera le secrétaire du duc.

Installé 53, rue du Faubourg-Saint-Denis, Alexandre a vingt-deux ans. S'il ne s'écrie : « A nous deux Paris ! », il le pense. Il y aura bien un théâtre pour l'accueillir. Sur le boulevard du Crime, c'est l'Ambigu-Comique. *La Chasse et l'Amour*, vaudeville, y est joué. Il a

trois auteurs, Dumas, Leuven et James Rousseau, un autre aspirant à la gloire. C'est un honnête succès, mais Dumas ne regrette pas d'avoir refusé d'être sur l'affiche. Il dira plus tard : « Je ne voulais jeter mon nom à la publicité qu'à la suite d'une œuvre importante. » *Christine à Fontainebleau*, une tragédie de deux mille vingt alexandrins, et *Fiesque de Lavagna*, un drame refusé par la Comédie-Française, n'ont

« M. Thiers m'avait demandé pourquoi je travaillais pour des théâtres de boulevard au lieu de travailler pour le Théâtre-Français. Je lui avais répondu que le genre de littérature que je faisais était mieux joué aux boulevards qu'au Théâtre-Français. »

Alexandre Dumas

pas cette importance, ni *La Noce et l'Enterrement*, vaudeville donné à la Porte-Saint-Martin. L'œuvre importante vient en 1829, à la Comédie-Française, avec *Henri III et sa cour*, qui suscite entre anciens et modernes une bataille qui reprendra un an plus tard avec *Hernani*.

Henri III n'apporte pas à Dumas que la célébrité. L'argent permet une autre vie. Fini les copies de lettres. Il emménage dans un vaste appartement 25, rue de l'Univer-

pour un Théâtre-Français bis, à « établir avec de certaines conditions d'existence durable et de vitalité robuste, qui puissent le maintenir dans une attitude digne et littéraire (...). Ce théâtre ferait, nous l'espérons, rejaillir quelque lustre sur la littérature qui le soutiendrait et le gouvernement qui l'aurait fondé ». Le privilège accordé deux ans après le projet, leur théâtre est inauguré. Près de la Porte-Saint-Martin, son nom dit de façon claire la volonté de renouveau, et c'est au Théâtre

Dumas boulevard du Crime



de la Renaissance que *Ruy Blas* est créé. Malgré la présence de Leuven, c'est à peine un succès. Cinquante représentations. *L'Alchimiste*, de Dumas, ne sauvera pas l'affaire. En trois ans, cette nouvelle Comédie-Française voulue n'est plus qu'un « malheureux théâtre » qui disparaît.

L'échec ne pose pas un point final. Dumas ne renonce pas à avoir un lieu pour y jouer qui il veut, ce qu'il veut et, bien sûr, ses propres pièces sans avoir à nourrir les directeurs à ses dépens. En 1846, il réclame à nouveau un privilège visant l'Opéra-Comique. Refus. Point découragé et soutenu par le duc de Montpensier, le fils de Louis-Philippe, il réécrit au ministre de l'intérieur. « J'ai l'honneur de solliciter de vous la permission d'élever et d'ouvrir un théâtre de drame, de comédie et de féerie sur le boulevard du Temple. » Un mois après la demande, le privilège est accordé pour douze ans. Et quand il n'est pas à Madrid pour le mariage de Montpensier ou en Afrique du Nord, Dumas bénit l'invention du chemin de fer, qui lui permet d'aller facilement et vite de son appartement parisien du 10 de

■ Pierre-Robert Leclercq

la rue Joubert à la villa qu'il a louée à Saint-Germain-en-Laye. Des travaux qui bâtissent le théâtre à ceux du château de Monte-Cristo.

Le privilège autorise la représentation de drames, comédies en prose ou vers et, deux mois par an, d'ouvrages lyriques. Dumas transfère le privilège à Hyppolite Hostein, directeur d'autre théâtres, un homme de paille qui forme une société pour l'achat, à l'angle du boulevard du Temple et de la rue du Faubourg-du-Temple, d'un hôtel et d'un estaminet à l'enseigne de l'Épi-Scié. L'hôtel abattu, Dumas annonce que l'on verra bientôt « sortir de ses ruines l'élégante façade qui résumera en pierre mon immuable pensée. L'édifice est appuyé sur l'antique, la tragédie et la comédie, c'est-à-dire sur Eschyle et Aristophane. Ces deux génies primitifs soutiendront Shakespeare, Corneille, Molière, Racine, Calderon, Goethe et Schiller. Ophélie et Hamlet, Faust et Marguerite représentent, au milieu de la façade, l'art chrétien, comme les deux cariatides du bas représentent l'art antique. » Avant la fin des travaux, le nom est choisi qui se veut gratitude, Théâtre Montpensier, mais le roi, qui connaît Dumas, ne veut pas que le nom de son fils soit lié à ce qui peut devenir une faillite. Il faut trouver autre chose, et Dumas pense à Théâtre européen avant d'accepter la proposition d'Hostein, Théâtre-Historique.

Impatient d'être son maître, en attendant que s'élève la façade élégante mais étroite – l'alignement des théâtres sur le boulevard laisse peu de place –, Dumas loue le théâtre de Saint-Germain-en-Laye, où, au bénéfice des pauvres, il produit ses pièces et surtout son adaptation de *Hamlet*. L'engouement des Parisiens pour ce théâtre devient une mode. L'éclat de Saint-Germain, dit-on, irrita le roi, Versailles, ville royale, étant un désert – on dit aussi que c'est là une légende dumasienne entretenue par Dumas lui-même !

Ce qui n'est pas une légende, c'est la journée du 20 février 1847, qui vit à Paris ce qu'on n'avait jamais vu et qu'on ne reverra plus pour un théâtre, un événement à la taille de Dumas et de son œuvre. L'inauguration du Théâtre-Historique est sous le signe du déli-

re enthousiaste d'une foule qui se rassemble sur le boulevard du Crime vingt-quatre heures avant l'ouverture des portes et qui, dans le froid, va manger, boire, dormir, faire sa toilette. Le 19 février, dès la fin de l'après-midi, l'affluence commence sur le boulevard et... mais laissons la parole à Hostein : « Vers dix heures du soir, les porteurs de bouillon commencèrent à circuler parmi les files en permanence. A minuit arriva le tour des pains sortant de la fournaie. Des marchands du voisinage eurent l'idée de vendre des bottes de paille fraîche sur laquelle on s'étendit voluptueusement. La nuit se passa en fêtes, en conversations joyeuses ; le bon ordre ne fut pas un instant troublé. Par intervalles, des chœurs, très harmonieux, se faisaient entendre. L'endroit était éclairé par des centaines de lanternes et de lampions. Au petit jour eut lieu l'intermède de café au lait accompagné de petits gâteaux tout chauds. Quelques personnes arrêtaient des porteurs d'eau et firent en public des ablutions permises. » Encore une demi-journée à attendre et enfin on découvre le théâtre, ses deux mille places, sa vaste scène où le rideau se lève pour *La Reine Margot*, un drame qui commence à dix-huit heures et s'achève à

trois heures du matin. Comme l'auteur, le public aime la démesure, et Théophile Gautier d'écrire : « Dans les courts entractes, on se regardait comme sur le radeau de La Méduse, et les spectateurs un peu potelés n'étaient pas sans inquiétude. »

Au début de 1848, les problèmes commencent, et Dumas met son espoir dans un drame à grand spectacle par les décors, le nombre de comédiens et de figurants, mais *Le Chevalier de Maison-Rouge* ne répond pas aux attentes malgré un chant qu'on y entend pour la première fois et qui sera bientôt populaire. Paroles de Dumas et Marquet, musique de Varney, le refrain dit : « Mourir pour la patrie / C'est le sort le plus beau, le plus digne d'en vie. »

Lentement, le Théâtre Historique meurt. Quand il ressuscite, sans Dumas, c'est sous le nom de Théâtre-Lyrique, où Gounod crée son *Faust* peu avant la disparition du boulevard du Crime. Haussmann crée son Paris. Dumas y reviendra toujours entre ses nombreux voyages. La dernière fois, ce sera en septembre 1870, venant de Madrid et allant à Puy, chez son fils, pour y mourir, non sans lui avoir demandé d'être enterré à Villers-Cotterêts, près de ses parents, souhaité qui, en raison de la guerre et de la défaite, ne fut exaucé qu'en avril 1872. Aujourd'hui, on polémique sur son retour dans la capitale. La célébrité d'un mort est parfois l'alibi de vivants qui oublient sa volonté pour des célébrations dont on ne sait s'il les aurait approuvées. Qu'aurait pensé de cette nouvelle adresse dans la capitale celui qui fut heureux sur le boulevard du Crime ? Question absurde, à laquelle chacun peut apporter une réponse forcément inutile. Il y a tout de même une certitude. La plus grande gloire de Dumas est d'être présent, d'un bout à l'autre de la planète, dans des millions de panthéons qu'on appelle bibliothèques et d'où on le sort pour l'aimer, dans le silence et le bonheur, en tête à tête.

(1) *Histoire du Théâtre dessinée*, d'André Degaine (AG Nizet, 3 bis, place de la Sorbonne, Paris, 440 p., 27,44 €) : l'un des ouvrages les plus complets sur le fond, et le plus extraordinaire par la forme.